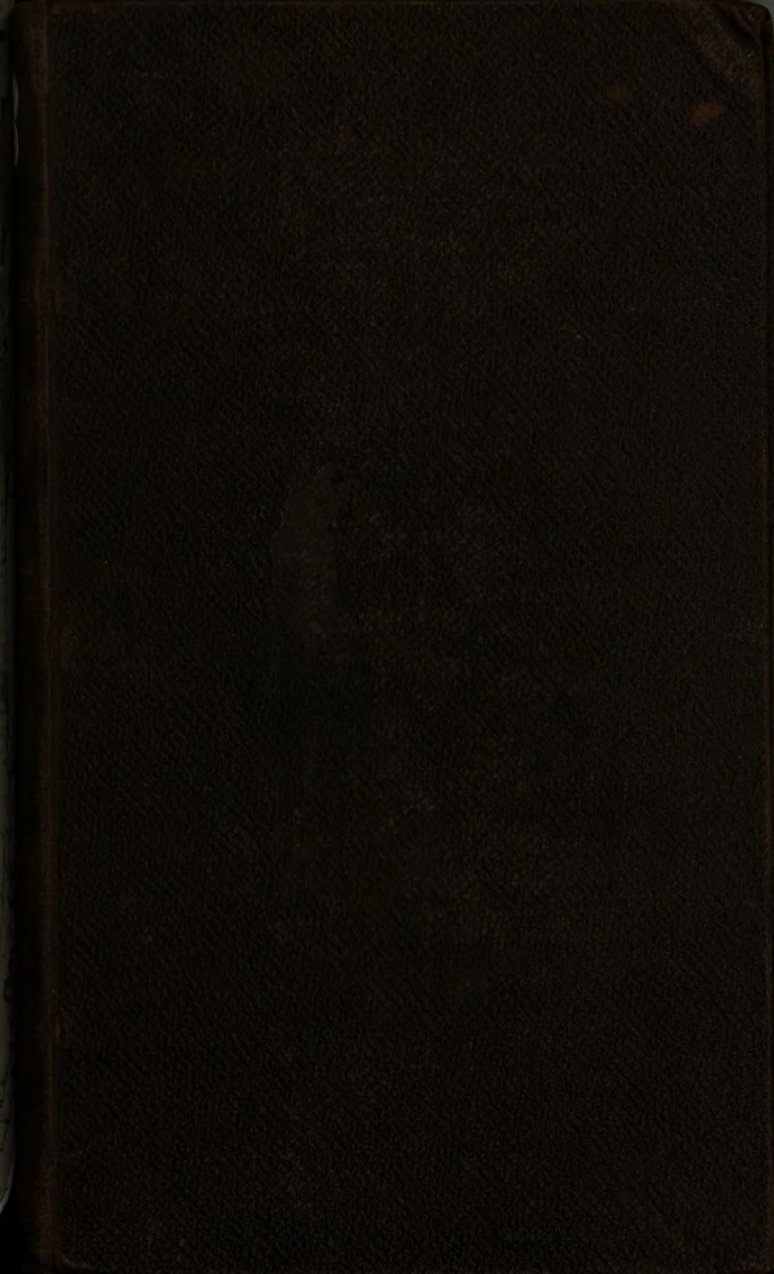
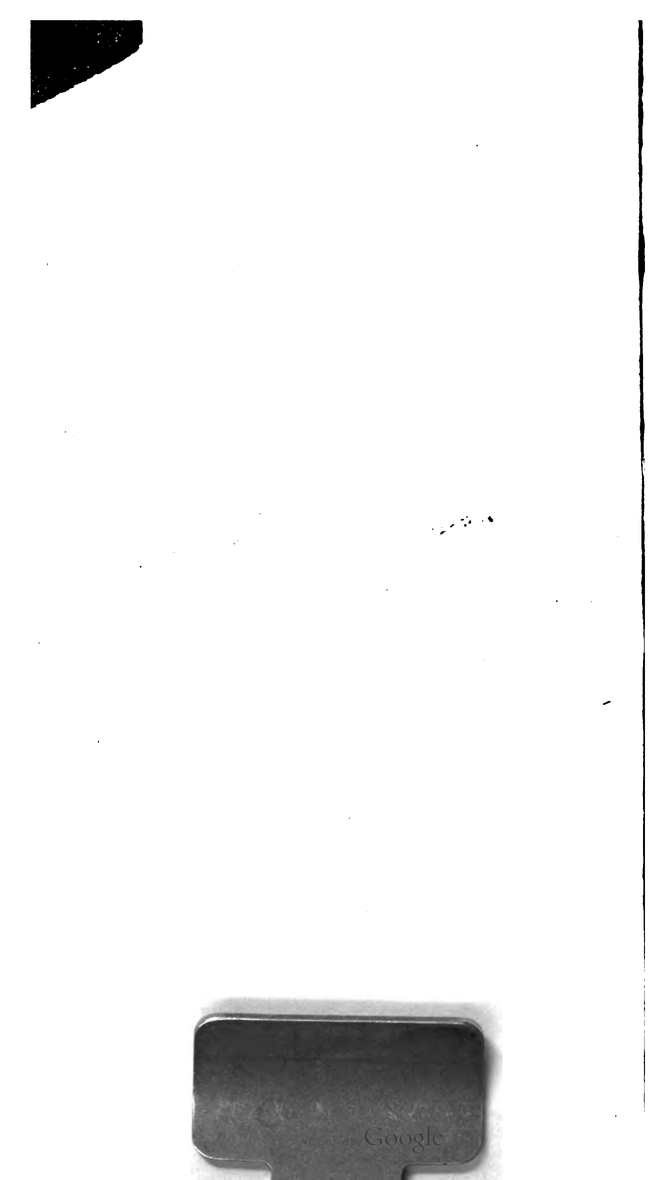




VIE

DE

SAINTE COLETTE.

LYON, IMPR. DE RUSAND, HALLES DE LA GRENETTE.

VIE

DE

SAINTE COLETTE,

RÉFORMATRICE DE L'ORDRE DE SAINTE-CLAIRE,

FAITE SUR LES MANUSCRITS

De l'Abbé de Saint-Laurent;

SUIVIE

DE LA RELATION DE LA TRANSLATION

DES RELIQUES DE LA SAINTE, EN 1783.

LYON,

CHEZ M.-P. RUSAND, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

GRANDE RUE MERCIÈRE, N° 26.

—

1835.


BRITISH LIBRARY
30
78
OCT

ÉPITRE DÉDICATOIRE

AUX

DAMES RELIGIEUSES

DE SAINTE-CLAIRE,

RÉFORMÉES PAR LA BIENHEUREUSE COLETTE.

MES DAMES ET TRÈS-RÉVÉRENDES MÈRES,

La Bienheureuse Colette a fait de si grandes choses pour la gloire de Dieu, pour le bien de l'Eglise, pour le salut des ames, pour la conversion des princes de son temps, pour l'honneur de l'ordre de Saint-François, et pour la Réforme des religieuses de Sainte-Claire; elle a opéré de si grands miracles, qu'il est étonnant que son histoire soit si peu connue, et que sa Vie ne soit pas entre les mains de tout le monde. C'est pourquoi vous avez entrepris fort sagement, mes révérendes Mères, de faire connaître au monde chrétien cette grande Sainte; car on peut dire

que, malgré le vif éclat dont a brillé de son temps dans l'Eglise cet admirable miroir de perfection, il s'était, ce semble, un peu obscurci de notre époque.

Mais la gloire des Saints ne passe jamais, quoique le temps puisse la diminuer; la divine Providence qui veille sans cesse au bien de son Eglise, remet sur le chandelier, après plusieurs siècles, ces parfaits modèles de sainteté, pour éclairer de nouveau le monde lorsqu'il en a besoin; la Sagesse éternelle fait revivre ces grands exemples de piété, pour ranimer la ferveur des maisons religieuses et les sentimens de religion dans le cœur des peuples. Telle a été Colette.

Plusieurs auteurs ont travaillé à l'histoire de votre illustre Réformatrice; cependant nous n'en possédons pas encore une seule complète. Les écrivains du quinzième siècle, où la Sainte a vécu, n'en ont donné que des morceaux relatifs aux provinces par où elle a passé, et aux villes où elle a fondé des Maisons. Les auteurs du seizième siècle ont donné son histoire plus étendue, mais sans méthode et dans une confusion telle qu'on

ne peut la regarder que comme des mémoires fort imparfaits. Ceux de notre temps n'en ont donné que des précis où ils ont supprimé le merveilleux, soit parce qu'ils ont cru que le récit de tant de choses extraordinaires dont cette vie abonde, ne serait pas du goût du siècle, et qu'en les représentant ils auraient craint de s'exposer trop à la critique et aux préjugés de nos jours ; soit parce que cette admirable Fille en a plus fait qu'ils n'en ont pu croire ; soit parce que le Saint-Esprit n'a pas voulu se servir de leur plume pour raconter les merveilles qu'il lui a plu d'opérer par le ministère de cette Sainte.

La Vie de sainte Colette, qu'il a fallu refondre entièrement, est une espèce de miroir sur lequel vous ne pouvez jeter les yeux, Mesdames, sans qu'il vous porte à la perfection, qu'il vous soutienne dans la vie austère que vous avez embrassée, qu'il vous anime dans vos combats ; qu'il vous console dans les agitations de la vie, et qu'il en adoucisse toutes les peines.

C'est un parfait modèle de sainteté que vous ne pouvez considérer sans ressentir un désir ardent d'imiter les vertus de cette Bienheureuse, de suivre ses vestiges, de marcher à grands pas à la perfection de votre état, qu'elle vous a si bien retracée.

Le nom de Colette a toujours été vivant parmi vous à la vérité, et vous a toujours animées dans la voie du salut ; mais reprenant aujourd'hui un éclat nouveau, il répandra sur vos personnes et sur vos Maisons des lumières nouvelles, ranimera votre ferveur, et vous fera avancer dans la vie intérieure d'un pas plus assuré et plus facile. Votre sainte Réformatrice vous prêchera encore plus haut les vérités éternelles dans vos retraites, qu'elle n'avait fait jusqu'à ce jour : elle vous représentera encore mieux les saintes constitutions qu'elle vous a laissées pour vous élever à la plus haute perfection ; elle vous animera toujours de plus en plus à remplir vos devoirs, et elle vous engagera à tout entreprendre et à tout souffrir pour l'amour de celui à qui vous vous êtes consacrées.

La pensée de l'oraison continuelle de sainte Colette, qu'on vous représente en cette Histoire d'une manière plus sensible qu'on ne l'avait encore fait, vous sera sans cesse un grand motif pour prier et pour devenir des filles d'oraison. Son attrait pour la Passion du Rédempteur, sa vénération pour la divine Eucharistie, sa grande dévotion envers la Mère de Dieu, la haute estime qu'elle avait pour les vertus de pureté et de pauvreté, vous porteront aux mêmes sentimens; le feu de l'amour divin, qui la dévorait, vous communiquera son ardeur; son attrait pour la solitude vous inspirera un plus grand mépris du monde, et vous fera goûter les douceurs secrètes de la vie intérieure; son zèle pour l'Eglise vous fera lever les mains au ciel sur les agitations où vous la voyez; ses travaux pour le salut des ames vous feront gémir sur les désordres de notre temps; sa compassion pour les pécheurs, qui lui ont fait répandre tant de larmes, vous en fera répandre aussi sur les suites funestes de tant de libertinage et de débauches qui empoisonnent toutes nos

villes; ses combats continuels contre les puissances des ténèbres, et les grandes victoires qu'elle a remportées sur elles, vous instruiront et vous apprendront à en triompher de même.

Heureuses Filles, qui avez continuellement un tel miroir devant les yeux, qui n'êtes occupées qu'à copier ce grand modèle de sainteté! Vous jouissez ainsi, dans la retraite, d'une lumière dont le monde est privé dans les sombres ténèbres qui l'environnent; admirable lumière qui vous fera goûter cette Vie nouvelle et lire cette Histoire avec plaisir; qui vous fera comprendre la grandeur de votre vocation et la haute perfection à laquelle Dieu vous a appelées en vous choisissant pour marcher sur les traces d'une Sainte si élevée dans la gloire.

Hélas! tandis que cette Histoire restera inconnue aux mondains qui oublient leur salut et qui dorment dans les ténèbres d'un si affreux précipice, elle excitera sans cesse votre attention sur une si grande affaire, elle vous édifiera et vous fera répandre de douces larmes sur votre heureux état. Tandis que les mondains

qui entendront parler de cette Histoire, ou qui jetteront sur elle des regards de curiosité, se récrieront contre tant de miracles et d'évènemens extraordinaires qu'elle renferme, vous admirerez la puissance qu'il a plu au Très-haut de faire éclater par le ministère d'une fille.

Cette Histoire fera toujours ainsi votre gloire, comme elle est votre héritage, et vous en rendrez de très-humbles actions de grâces à celui qui a si fort élevé votre sainte Mère, et qui vous a appelées à un si saint état pour imiter ses vertus.

O heureux état qui fait de vous, Mesdames, les épouses de Jésus-Christ, le troupeau choisi, la portion de l'Eglise la plus pure, des vierges consacrées à celui qui est la virginité même; des ames élevées, séparées de la masse de corruption, qui répandent partout une si bonne odeur, que l'Epoux des vierges conduit par la main et qu'il chérit comme la prunelle de ses yeux! Si la sainteté est ce qu'il y a de plus précieux sur la terre, rien n'est plus grand qu'un état qui élève à la plus haute perfection. Or, tel est le caractère du vôtre, puisqu'il a déjà formé

tant de saintes, et qu'il réunit toutes les vertus, même celles qui semblent les plus opposées entre elles et les plus difficiles à acquérir.

Est-il rien de plus opposé, ce semble, et de plus difficile à réunir et à pratiquer, que de vivre dans une solitude perpétuelle, sans dégoût et sans ennui; dans une affreuse austérité de vie, avec un contentement parfait; dans une pauvreté extrême, sans se mettre en peine de rien; dans une parfaite union, au milieu de personnes souvent d'humeurs antipathiques; dans une prière continuelle, au chœur le jour et la nuit, sans que l'exactitude en souffre; dans une haute réputation de sainteté, et n'aimer qu'à être inconnues; soutenir le poids énorme de tant de règles si contraires à la nature, sans jamais passer la ligne; et être accablées de tant d'obligations domestiques, sans jamais s'oublier, ni se plaindre, ni s'exempter du moindre devoir. N'est-ce pas là l'état des Religieuses de Sainte-Claire, et le caractère des Filles de sainte Colette?

On ne peut assez vous féliciter, mes révérendes Mères, du choix que vous avez

fait d'un état si sublime, où l'on vit dans le silence au milieu de l'agitation des villes; où l'on se conserve dans une pureté angélique, au milieu du désordre qui vous environne; où, dégoûté des fades douceurs des mondains et du grand vide des choses de la terre, l'on ne pense qu'à soupirer après celles du ciel. Le monde ne peut se lasser d'admirer la sainteté d'une telle vie : mais ce qui passe toute admiration, c'est que vous ne vous êtes point encore relâchées sur le moindre article de vos constitutions depuis plus de trois cents ans. Le siècle, tout corrompu et tout injuste qu'il est, se voit forcé de vous rendre justice et de faire sans cesse votre éloge, de ce que vous gardez encore à la lettre la règle de votre sainte Réformatrice, et que vous êtes encore dans la première ferveur après un laps de temps si long.

Quelle gloire à Dieu! quel plaisir pour la Sainte! quelle joie pour le Ciel! quelle confusion pour l'enfer! Voilà l'exemple que l'Eglise proposera toujours aux fidèles; voilà où tous les saints qui ont vécu depuis sainte Colette, ont reconnu la main

du Très-Haut et n'ont cessé de l'en louer ; voilà ce que tous les gens de bien s'efforceront d'imiter, autant que leur état le comportera.

Telle est la gloire et le bonheur des Filles de Ste. Colette, d'être ce qu'elles sont, d'avoir pour leur Mère une Sainte du premier ordre, et de suivre une Réformatrice d'un si grand caractère.

Je suis, Mesdames et mes révérendes Mères, avec un profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'Abbé de SAINT-LAURENT.

PRÉFACE.

Il est peu de personnes du sexe dans l'Église, dont le Seigneur se soit servi pour opérer de grandes choses, comme de la bienheureuse Colette ; aussi il est peu de saintes qui aient été plus favorisées d'en haut, et qui aient reçu de plus rares faveurs du Ciel.

La vie de Ste. Colette a été une vie d'extases, de révélations, de prophéties, de miracles et d'évènemens extraordinaires. La source de tant de merveilles a été le don d'oraison qu'elle reçut de Dieu, par excellence, dès sa tendre jeunesse, comme il est rapporté dans son office (1). On peut dire que sa vie a été une oraison continuelle, qui l'a fait jouir pendant tout le cours de sa vie mortelle, de la présence de Dieu, d'une manière si distinguée, si familière et si douce, qu'elle ne le perdait jamais de vue, lui parlait sans cesse, même en traitant avec les hommes les affaires les plus importantes.

---

(1) Orationi assiduè vacans, solitaria loca quærebat. *Lect.* 2.

Son oraison étant parvenue dans la suite jusqu'à la plus haute contemplation, éleva cette Sainte à des extases et à des ravissemens de plusieurs jours.

Le plus doux attrait de son oraison était la Passion de Jésus-Christ, attrait si fort qu'elle passait ordinairement, tous les vendredis, douze heures de suite sans interruption, en cette méditation, depuis que le Sauveur se fut montré à elle dans le pitoyable état où l'avait réduit sa flagellation, lorsque Pilate le montra au peuple. Elle était si affectée qu'elle versait des torrens de larmes, et ne pouvait presque plus se détacher de ce sujet. Le Seigneur lui a fait éprouver souvent, en ces momens-là, une grande partie de ses souffrances; et même plus d'une fois il lui a imprimé toutes les plaies qu'on lui fit au prétoire et sur le Calvaire: elle retraçait ainsi en son corps les tourmens affreux du Sauveur des hommes.

[...]on de [...]phétie.

Ce don d'oraison si extraordinaire a été accompagné pendant toute sa vie du don de prophétie (1); elle pénétrait l'intérieur, le secret du cœur et le fond de la conscience de presque

(1) Dono prophetiæ illustris abdita fidei mysteria divinitùs edocta ita penetravit, ut de his altissimè dissereret. *Lect.* 4.

tous ceux à qui elle parlait ; elle voyait s'ils étaient en état de grâce, et souvent s'ils avaient conservé ou perdu l'innocence.

Dieu lui faisait d'ordinaire connaître ce qui se passait de plus remarquable dans les maisons de sa Réforme ; un jour il lui dévoila l'état de tout le monde chrétien, une autre fois celui de l'univers.

Elle a prédit tant d'évènemens, qu'on en sera surpris dans le cours de cette Histoire. Elle parlait des plus hauts mystères de la Religion d'une manière si claire et dans des termes si propres, que les plus savans en étaient ravis d'admiration.

Don de miracles.

Le don de miracles a toujours accompagné celui de prophétie ; elle en a fait un grand nombre pendant sa vie. Nous n'en rapporterons qu'un petit nombre, comme on peut s'en convaincre dans les Bollandistes. Pour la grandeur et l'éclat de ses miracles, la postérité aura peine à les croire, parce qu'il y en a beaucoup qui passent tout ce qu'on avait vu de plus admirable dans l'Eglise depuis plusieurs siècles ; et l'office de la Bienheureuse, approuvé par la sacrée Congrégation des Rites, le 3 septembre 1672, dit qu'elle commandait aux élémens et à toute la nature ; que la nature et les élémens lui obéissaient sur-le-

champ ; les poissons, les oiseaux, les animaux, les bêtes féroces se rendaient à ses ordres (1).

Elle a guéri pendant sa vie une infinité de personnes de toutes sortes de maladies : elle a fait voir les aveugles, ouïr les sourds, marcher les paralytiques, guéri les lépreux, délivré les possédés, éteint des incendies en levant les yeux au Ciel ; elle a marché sur les eaux, arrêté les orages, calmé les tempêtes, ôté la force au poison et le venin aux bêtes venimeuses (2).

Pendant sa vie elle a délivré de grands périls ceux qui recouraient à elle, à quelque distance qu'ils en fussent ; elle a sauvé du naufrage ceux qui l'invoquaient sur la mer et sur les rivières ; elle a apparu aux captifs qui avaient recours à elle dans les pays barbares, elle les a délivrés de leurs fers et de

---

(1) On lit dans le huitième *Responsoire* : « Virginis imperio cedunt mare, tartara, frigus, astra poli, tellus, morbi, mors, vulnera, pestes. »

Dans la leçon VI de son office : « Multis tandem et maximis patratis miraculis. »

(2) « Portenta patrat, quoslibet morbos, dolores, vulnera sanat ; vires ligat, artesque ludit dæmonum. »

leur captivité ; plusieurs d'entr'eux sont venus de loin pour l'en remercier.

Elle a fait couler sur-le-champ des sources d'eau pour ses maisons, elle a multiplié le pain de ses religieuses et leurs provisions ; elle a rempli tout-à-coup les greniers de ceux qui lui faisaient l'aumône : des inconnus lui ont apporté des bourses pleines d'argent pour acheter les maisons de sa Réforme.

Elle a ressuscité cinq morts en Bourgogne, trois à Besançon, un à Poligny et l'autre à Lons-le-Saulnier.

On a vu souvent cette Sainte élevée en l'air lorsqu'elle entendait la messe, ou qu'elle était dans ses oraisons ; elle parut une fois aussi brillante que le soleil, et si élevée en l'air qu'on la perdit de vue.

On a vu et ouï les anges chanter au chœur avec elle pendant l'office; d'autres fois étendre un drap précieux, en forme de pavillon, sur elle lorsqu'elle communiait, et sur ses maisons lorsqu'elle y était arrivée.

Jésus-Christ lui-même l'a communiée plus d'une fois de ses propres mains. Osera-t-on marquer ici ce qui paraît incroyable, que St. Jean l'Evangéliste l'a épousée au nom de Jésus-Christ, en lui remettant une bague d'or de la part de l'Homme-Dieu ? Jésus-Christ lui-même avait déjà envoyé du ciel,

par le même Apôtre, une croix d'or dans laquelle se trouvait un morceau de la vraie croix. Elle a laissé cette croix à sa chère Maison de Besançon, où elle la reçut, et l'on garde encore ce rare dépôt qu'on expose à la vénération des fidèles, tous les ans, le 6 mars, jour de la fête de la Sainte.

Jésus-Christ et sa Mère l'ont souvent honorée de leurs visites, de même que son ange tutélaire et ses anges assistans. Un jour qu'elle parlait en chapitre aux religieux de St-François de Dôle, qui avaient embrassé la Réforme, l'apôtre St. Jean apparut à tous ces religieux, pour autoriser ce que la Sainte leur disait.

Saint François lui apparut un jour dans sa solitude de Corbie, et lui dit que Dieu l'avait choisie pour travailler à la réforme de son ordre et à la conversion des pécheurs : ce saint fondateur, en lui donnant cette mission au nom de J. C., lui donna sa benédiction qui a été suivie de si grands succès.

Combien de secrets, de mystères, de merveilles et d'évènemens lui a-t-on révélé dans ses visions ! combien de morts lui ont apparu, surtout de religieux et de religieuses de sa Réforme ! combien d'ames du purgatoire lui ont demandé du secours ! On déve-

loppera dans le cours de cette Histoire les circonstances de ces apparitions; on nommera tous ces morts, on aura soin de citer avec beaucoup d'exactitude les témoins de ces prophéties et de leur accomplissement, ainsi que les preuves authentiques de ces miracles.

La vie de cette Bienheureuse a été un combat perpétuel contre les puissances des ténèbres. Comme elle passait souvent les nuits entières à prier pour l'Eglise qui était agitée des plus furieuses tempêtes, à l'époque des conciles de Constance et de Bâle, l'enfer était soulevé contre elle et faisait tous ses efforts pour l'empêcher de prier. On ne lit presque rien, dans les Vies des Pères du Désert, des Antoine et des Hilarion, en ce genre de combats et de guerre, qu'on ne retrouve dans celle-ci. Elle a tant souffert, qu'elle disait à ses confidentes, lorsque la retraite sonnait : « Voici le temps de mon martyre. » Les démons ne pouvaient l'avoir en prière ni la souffrir dans ses longues oraisons de nuit, sans la tourmenter : elle, au contraire, sans se laisser distraire par tant de spectres et de fantômes horribles, de bêtes affreuses, de cris et d'hurlemens, d'insultes et de coups, continuait sa prière, se moquant de la faiblesse des démons et se riant de tous leurs efforts.

Don des langues.

Dieu donna à Colette le don des langues : elle parlait fort bien le latin, l'espagnol, l'italien et l'allemand, sans en avoir jamais rien appris.

La plus grande merveille de la vie de sainte Colette était sa vie même, et la durée d'une telle vie : son austérité était étonnante, sa pénitence allait jusqu'au prodige ; on ne peut comprendre comment elle a pu subsister tant d'années en traitant son corps comme elle faisait : elle lui refusait presque le nécessaire, et ne lui accordait que ce qu'il fallait pour ne pas mourir ; ses jeûnes étaient continuels ; elle a passé un carême entier sans boire ni manger, ne vivant que de la divine Eucharistie. Elle n'a jamais fait usage de viande depuis sa solitude de Corbie ; sa nourriture ordinaire était un morceau de pain et un peu d'eau, et quelque peu de légumes mal assaisonnées. Ses cilices et les chaînes de fer dont elle était accablée, n'étaient pas encore ce qui paraît de plus rude et de plus pesant. Quoiqu'elle éprouvât des maladies continuelles, elle ne diminuait cependant jamais rien de ses austérités, elle ne prenait pas même soin de se garantir des injures de l'air, et ne différait pas les voyages qu'elle entreprenait pour fonder ses maisons, quelque rude et fâcheux que fût le temps. Son attrait

enfin était de prier, et son plaisir de souffrir sans jamais se plaindre, par un seul mot, de ses peines et de ses souffrances, ni cesser d'agir pour la gloire de Dieu; elle montrait une paix inaltérable, une humeur toujours égale, un visage riant, une douceur charmante, un contentement parfait.

Le succè dans ses en treprises.

Une telle vie ne pouvait manquer de lui obtenir du succès dans ses entreprises; aussi Dieu a versé sur elle tant de bénédictions, qu'elle a réformé les trois ordres de St-François; les couvens d'hommes réformés ont porté long-temps le nom de Colentins : elle a fondé dix-neuf couvens de filles.

Olivier de la Marche, historien contemporain, qui a vu cette Sainte à Besançon, comme il l'assure, rapporte qu'elle avait fondé de son temps, tant par elle-même que par les religieuses qu'elle avait envoyées en différens pays et en différentes villes, *trois cent quatre-vingts maisons religieuses de femmes encloses et enfermées* : ce sont les termes de cet auteur.

Nicolas V, dans la bulle *Convenit et decet*, dit que la Bienheureuse Colette en moins de quarante ans avait réformé et amplifié l'ordre de St-François d'hommes et de femmes, d'une manière qui tenait du prodige.

Saint Bernardin de Sienne réforma un très-

grand nombre de couvens d'hommes et de femmes en Italie, d'après les constitutions et les lettres de la Sainte ; il s'appelait lui-même le vicaire de la B. Colette.

La réputation de Ste. Colette.

Après la mort de cette Sainte, sa réforme s'est tellement étendue dans le monde chrétien, qu'elle s'est multipliée comme les étoiles du ciel ; nul pays, nul état, nulle province et presque nulle ville considérable qui n'ait voulu avoir part à ce bonheur.

La réputation de la sainteté de Colette, de ses miracles et de sa Réforme volant de toute part, les princes, les grands et les magistrats l'invitaient à se rendre dans leur pays et dans leurs villes, pour y établir des maisons de sa Réforme : on vit plusieurs princesses, et un grand nombre de filles des premières maisons du royaume, embrasser son institut.

Sainte Colette était de son temps l'oracle du monde chrétien ; toutes les grandes affaires de l'Eglise passaient par ses mains ; les souverains Pontifes et les cardinaux la consultaient ; les rois et les souverains lui écrivaient ; les princesses lui rendaient visite et fournissaient à ses établissemens.

Elle a beaucoup contribué à faire cesser le grand schisme d'Occident, comme on le le verra dans cette Histoire : on peut même dire qu'elle a éteint celui de Bâle, en persuadant à

Félix V de quitter la tiare et de reconnaître Eugène IV. On verra encore cette vérité dans les lettres des cardinaux qui présidèrent le concile de Bâle, et dont on a les originaux entre les mains.

La réputation de Colette était si grande, que, pour la voir et lui parler, les deux apôtres du monde chrétien de cette époque, les deux grandes lumières de l'Eglise, saint Vincent Ferrier et saint Jean Capistran vinrent à Besançon : le premier, d'Espagne; et l'autre, d'Italie; parce que Dieu avait fait connaître à tous les deux l'éminente sainteté de cette fille et le grand crédit qu'elle avait auprès de lui.

On ne s'étonnera plus, après cela, si cette admirable fille a fait tant de conversions dans le monde, et des conversions qui tenaient du prodige : celle du roi de Naples en est une preuve éclatante, sans parler des autres.

De toutes les merveilles de la Sainte, celle qui a le plus subsisté a été sa Réforme, qui s'est étendue d'une manière admirable, et dans laquelle le doigt de Dieu paraît toujours sensiblement; car cette Réforme, après plusieurs siècles, est encore à présent dans toute sa vigueur. Cet ordre est encore un des plus austères et des plus fervens de tous les ordres de filles qui soient dans l'Eglise; il est encore un des

plus réguliers et des plus exacts à suivre les constitutions de la Réformatrice. Il garde encore la règle à la lettre, sans qu'il se soit jamais relâché en rien pendant long-temps; ce qui fait concevoir l'espérance que les siècles suivans trouveront les maisons de cette Bienheureuse dans le même état de ferveur et de sainteté où nous les voyons à présent.

Cette espérance est si bien fondée, qu'on sera surpris, lorsqu'on rapportera en son lieu la protestation authentique de la communauté entière du couvent de Besançon, la première maison de la Réforme et le chef d'ordre; protestation qui fut faite le 19 août de l'an 1670, et qui est imprimée dans le Rituel de la maison, afin que toutes les religieuses la voient, la lisent et l'observent à l'avenir, et dont on garde l'original dans les archives; protestation admirable, par laquelle toutes les religieuses assemblées en chapitre déclarent qu'elles veulent vivre et mourir dans l'observance régulière, exacte et entière de la pauvreté de Ste. Colette, et de toutes les règles, constitutions et statuts que cette Sainte leur a laissés; protestation signée par toutes les religieuses, tant pour elles que pour celles qui doivent leur succéder, et qui doit être ratifiée par toutes celles feront profession dans la suite.

Quoique Colette ne soit pas encore canonisée, le Saint-Siége l'ayant seulement béatifiée dans toutes les formes, il nous est permis de l'appeler sainte, comme nous le ferons dans la suite de cette Histoire ; il est étonnant, après ce qu'elle a fait, après les grands services qu'elle a rendus à l'Eglise et au St-Siége, après la solennelle renonciation qu'elle fit à l'obédience de Benoît XIII, avec St. Vincent Ferrier, et même avant ce saint ; après la prophétie qu'elle fit, et qu'elle écrivit au concile de Constance, qu'il sortirait de ce concile un grand et un vrai pape, qui mettrait fin au schisme, et qu'elle reconnaît déjà par avance pour le vrai vicaire de J. C. ; après tout ce qu'elle a fait depuis pour éteindre le schisme de Bâle ; il est étonnant, dis-je, qu'elle ne soit pas encore canonisée dans toutes les formes.

On a divisé la Vie de Colette en cinq parties : le premier livre contient sa vie dans le monde; le second renferme les établissemens de sa Réforme en Bourgogne, par où elle commença ; le troisième, ses établissemens en France, en Savoie et en Suisse ; le quatrième, ses établissemens dans les Pays-Bas, par où elle a fini ; le cinquième, sa mort et les progrès de sa Réforme.

On a été obligé quelquefois d'interrompre,

l'ordre chronologique des évènemens de la vie de cette Bienheureuse, pour en montrer toute la suite en même temps. Ainsi le lecteur ne sera pas obligé de revenir sur ses pas, et pourra embrasser d'un coup d'œil toutes les circonstances qui se rattachent aux mêmes faits, à la même fondation.

Nous donnons ici la liste des auteurs qui ont écrit la Vie de sainte Colette, et qui nous ont servi de mémoires pour composer cette Histoire.

I. La Légende de Gand. L'auteur est le le Père Juliat, Colentain, Cordelier de l'Observance et confesseur de la Bienheureuse pendant quelque temps. Il dit que les malades qu'elle avait guéris, et les morts qu'elle avait ressuscités, étaient encore la plupart en vie. Cette Légende fut imprimée bientôt après la mort de la Sainte.

II. Le livre troisième des Chroniques de l'ordre de St-François.

III. Le Firmament des trois ordres de St-François.

IV. Féréol, dans la Chronique de Flandre.

V. Marier, de Florence.

VI. Gazet, d'Arrac.

VII. Gonzague, Cordelier espagnol, général de l'ordre de St-François, dans la 3e Partie de son Histoire.

VIII. Aubert, Mitré flamand.

IX. Marc, de Lisbonne, évêque de Porta, qui avait été général de l'Observance.

X. Toderet, Cordelier, dans ses Recherches.

XI. Surius, Chartreux.

XII. Michel Notel, religieux de Ferny.

XIII. Clithou, auteur français.

XIV. Le Père Séraphin, Capucin d'Abbeville.

XV. Olivier de la Marche, écrivain contemporain.

XVI. Molanus, Jésuite.

XVII. Les Bollandistes, qui ont fait une savante critique de tous les auteurs.

XVIII. Le Procès de la béatification de Colette, les Bulles des Papes; et l'Office de la Sainte, approuvé par la Congrégation des Rites.

Voici maintenant la liste des manuscrits de la Vie de Ste. Colette, qui n'ont point encore paru, et qu'on a trouvés dans les maisons de la Réforme, surtout à Besançon où la Sainte a demeuré plus de dix ans de suite, et où elle retournait très-souvent, comme à sa première et à sa chère maison : ces manuscrits ont été entre les mains de l'auteur.

1.° Les Mémoires secrets de la sœur Perrine, compagne inséparable de la Sainte.

2.° Les Lettres de la sœur Elisabeth de Bavière, qui a demeuré plusieurs années avec la Sainte. 3.° Le manuscrit du Père Claret, Cordelier Colentain, ressuscité par la Sainte, et son confesseur. 4.° Deux manuscrits du Père Henri de la Balme, qui a été aussi son confesseur pendant plus de trente ans. Il avait écrit la Vie de la Sainte; Colette l'ayant su, voulut la voir, et la brûla; mais depuis, le Père en composa deux cahiers en secret: le premier parle des établissemens que la Sainte a fondés, c'est un rouleau à l'antique; le second traite de ses miracles, c'est un cahier fort gros. On les a conservés dans la maison de Besançon, où le Père de la Balme est mort. Ils ont été remis entre les mains de l'auteur de cette Histoire, ils sont fort remarquables, et ont été inconnus jusqu'à présent à tous les écrivains de la Vie de la Sainte.

On a de plus trouvé au couvent de Besançon des lettres, de la main de la Sainte, à l'abbesse et aux religieuses de cette ville.

On a encore trouvé à Besançon quantité de lettres des cardinaux du concile de Bâle et des généraux de l'ordre de St-François, qui n'ont point encore paru et qui jettent un grand jour sur l'histoire de la Sainte.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

La Vie de sainte Colette est remplie de tant de miracles, d'évènemens si extraordinaires, qu'un siècle incrédule comme le nôtre aura peine à les croire, quelque précaution qu'on prenne pour les appuyer de preuves irrécusables. C'est pour cela qu'on s'est cru obligé de faire précéder cette Histoire de quelques réflexions qui satisferont aux exigences des critiques de notre époque.

Comme on n'a écrit cette Vie que pour les gens de piété, on ne supprimera ni les évènemens extraordinaires, ni les miracles; car on ne prétend point user deménagemens pour la délicatesse de notre siècle; une pareille mesure serait un abus qui tendrait à rabaisser les miracles et à favoriser l'impiété.

Si la foule des auteurs qui ont écrit la Vie de la Sainte et rapporté les prodiges que nous rappelons, si tant de mémoires et de manuscrits dignes de foi ne peuvent arrêter la critique, ni empêcher l'impiété de nos jours

de se récrier contre tant de prodiges opérés par Ste. Colette, quoique les écrivains rapportent ces grands évènemens avec les preuves les plus fortes, les témoignages les plus authentiques, les circonstances précises du temps, du lieu et des personnes; nous produirons à ces esprits téméraires des témoins et des preuves qu'on ne peut rejeter sans manquer à la Religion et sans se révolter contre l'Eglise même. Ces témoins sont les souverains Pontifes qui ont travaillé à la canonisation de Colette, qui l'ont béatifiée, qui l'appellent, en leurs bulles, *Illustre en miracles*. Ces preuves, qu'on ne peut rejeter, sont : le procès de sa béatification, qui cite une infinité de prodiges; c'est son office, approuvé par la Congrégation des Rits après l'examen le plus sévère et le plus rigoureux; office qui rapporte les évènemens les plus surprenans : c'est la vie de cette Sainte sur la terre, qui a été un prodige continuel d'austérités et de pénitence; c'est sa Réforme, que le monde chrétien admire encore de nos jours comme un miracle continuel de la puissance du Très-Haut. Tout cela ne suffit-il pas pour répondre à la critique la plus in-

crédule et à l'impiété la plus obstinée, et pour ne rien supprimer du merveilleux de cette Vie?

Il y a aujourd'hui, parmi les savans, un esprit de révolte contre tout ce qui tient du merveilleux dans la *Vie des Saints*; on n'est pas surpris de voir cet égarement parmi les novateurs; l'hérésie a inspiré de tout temps cette indocilité : mais ce qui est déplorable, c'est que le poison s'est communiqué aux écrivains catholiques, parmi lesquels il s'est formé une secte qui a la témérité de se récrier contre tout ce qui a l'air d'apparitions, de révélations et de miracles. Ce qui a même dans l'histoire des Saints une authenticité publique et générale n'est pas à l'abri de leur critique, tant elle est outrée; le seul terme de révélation passe chez ces écrivains pour synonyme de fausseté; l'auteur qui la rapporte est soupçonné sur-le-champ d'être visionnaire. Sera-t-on donc obligé, pour satisfaire une telle critique, de ne se servir dans la *Vie des Saints* que de pièces légalisées? et ne le sont-elles pas assez quand l'Eglise les fait entrer dans l'office des saints, et qu'elle le remet, après une sévère discussion, entre les mains des fidèles?

Mais parce que nous avons affaire à des esprits indociles, à des écrivains novateurs ou à des critiques téméraires, pour raisonner juste avec de tels esprits sur les miracles, il faut remonter au premier principe, que voici en peu de mots.

Dieu seul peut faire un vrai miracle. Pourquoi cela? parce que lui seul est au-dessus des lois de la nature, qu'il faut suspendre pour en faire un véritable, comme la résurrection d'un mort : toutes les forces de la nature ne peuvent y parvenir.

Puisqu'il n'y a que Dieu qui puisse faire un vrai miracle, le miracle est donc une preuve, un témoignage et une attestation qui ne peut être que pour la vérité : Dieu étant la première vérité et la vérité par essence, il ne peut donc faire un miracle, qui est son témoignage et son attestation, qu'en faveur de la vérité, et par conséquent de la véritable Religion ; les miracles sont donc des preuves évidentes et propres à convaincre tous les hommes dans tous les temps, de la véritable Religion, par conséquent de la vérité de l'Eglise catholique,

apostolique et romaine, puisque hors de cette Eglise on n'a jamais vu un vrai miracle, et que jamais on n'en verra un seul. Ces principes et les conséquences qui en découlent naturellement sont claires et évidentes; et on ne peut y opposer que chicane et opiniâtreté. Il ne faudrait que ce seul argument pour faire rentrer dans l'Eglise catholique tous ceux qui ont eu le malheur de s'en séparer et de vivre hors de son sein.

Si Jésus-Christ a établi l'Eglise catholique, comme on n'en peut douter, ne doit-il pas la distinguer, par cette marque éclatante des miracles, de toutes les sectes et fausses religions qui sont sur la terre, où l'on n'a jamais vu un vrai miracle?

N'est-il pas de sa bonté envers les hommes de faire porter à son Eglise ce grand caractère de divinité, et jusqu'à la fin des temps, afin que tous les hommes qui voudront ouvrir les yeux la reconnaissent à ces traits pour ce qu'elle est, l'Epouse de J. C., la vraie Eglise, la mère de tous les prédestinés; qu'ils y entrent, qu'ils la suivent et qu'ils s'y sauvent, puisqu'il n'y a point de salut pour ceux qui meurent hors de sa créance et de son sein?

Jésus-Christ n'a-t-il pas d'ailleurs promis de faire des miracles en faveur de son Eglise, tant qu'elle durerait ? car il n'en a pas limité le temps; n'a-t-il pas promis d'en faire encore de plus grands, par le ministère de ses serviteurs, qu'il n'en avait fait lui-même? S'il a ainsi engagé sa parole dans l'Evangile, ne doit-il pas la tenir? sa promesse n'est-elle pas d'une infaillible vérité? Eh! de qui se servira-t-il? des novateurs qui combattent son Eglise , ou des critiques téméraires , qui sont toujours rebelles à la lumière , et qui ont si peu de respect pour cette même Eglise ?

N'est-il pas de la puissance de Dieu de faire triompher sa grâce dans la faiblesse humaine, et d'élever cette faiblesse au-dessus des lois de la nature dans les occasions où il le trouve à propos, pour des raisons supérieures aux petites lumières des ennemis de la Foi?

N'est-il pas de sa grandeur d'abaisser les orgueilleux et d'élever les humbles, comme sont les Saints, pour récompenser ceux-ci dès cette vie, et pour ramener les autres, s'ils veulent rentrer en eux-mêmes, en voyant des

miracles, en les lisant, ou en entendant parler?

Comme il est de sa justice de frapper d'aveuglement les ennemis de son Eglise, il est aussi de son équité de distinguer ses favoris par des grâces surprenantes, et d'honorer ainsi devant les hommes ceux qui l'honorent par-dessus tout. N'est-il pas de sa providence de consoler les gens de bien qui croient les miracles, qui souvent en sont les témoins, et qui en ressentent les bienfaits? n'est-il pas de cette Providence d'exciter par-là la foi des fidèles, de ranimer leurs espérances, d'embraser leur charité, de réveiller leur piété et de les faire courir ainsi dans la voie du salut?

C'est le caractère d'une bonté infinie de se communiquer à ses favoris, par des effusions extraordinaires, des visions, des révélations et des miracles; de distinguer ainsi les héros parmi les prédestinés, et de les faire jouir sur la terre d'une félicité secrète, inconnue au reste du monde.

Les miracles sont d'ailleurs nécessaires aux hommes dont Dieu veut se servir pour opérer des choses extraordinaires, comme

sont les prophètes, les apôtres, les hommes apostoliques, les fondateurs des ordres religieux, les réformateurs des grands ordres d'hommes et de femmes; on a toujours vu dans l'Eglise ces hommes rares honorés du don de miracles. Les miracles sont encore nécessaires aux saints, à proportion qu'ils sont suscités pour des choses plus difficiles : or, il n'est rien de plus difficile que de réformer des ordres religieux; il est plus facile de les établir que de les réformer. Saint Benoît et tant d'autres saints en sont des preuves éclatantes.

Les miracles sont encore plus nécessaires à ces réformateurs, dans des temps déplorables, comme étaient ceux où Dieu suscita sainte Colette : car ce fut après les querelles du sacerdoce et de l'empire, entre Jean XXII et Louis de Bavière; querelles qui ébranlèrent si fortement l'ordre de St-François qu'il en fut divisé lui-même. Ce fut du temps du grand schisme d'Occident et du schisme de Bâle qui suivit bientôt après, sur lesquels la Sainte a répandu tant de larmes et qu'elle a si fort contribué à éteindre. Supprimer les miracles dans la Vie des saints, comme font la plupart

des écrivains critiques de notre époque, et les supprimer de son autorité privée, c'est rejeter l'autorité de l'Eglise qui les a approuvés, c'est vouloir régler la puissance de Dieu, comme faisaient les Pharisiens, qui ne voulaient point que J. C. fît des miracles le jour du sabbat. . . . .

Critiques aveugles, vous ne comprenez rien à la vie intérieure des saints, ni au crédit qu'ils ont eu auprès de Dieu; il ne faut donc pas s'étonner si vous n'entendez rien non plus aux merveilles qu'il lui a plu d'opérer par leur ministère; vous vous flattez de supériorité dans les sciences et les arts; vous raisonnez cependant toujours à faux sur les miracles, parce que votre orgueil et vos préjugés vous aveuglent, et qu'avec cet aveuglement vous voudriez sonder les secrets de Dieu, connaître les raisons qu'il a eues d'opérer tels et tels prodiges que vous lisez ou dont vous entendez parler. . . . .

Malheur à vous si votre indocilité seule vous empêche de les croire, et de goûter les raisons que Dieu a eues de tenir une telle conduite envers les saints dont il s'est servi pour fonder ou pour réformer des ordres religieux! les

miracles étant absolument nécessaires en ces occasions.

Supprimer les miracles ou les affaiblir dans la Vie des saints, après que l'Eglise les a examinés avec l'attention qu'elle y apporte en les canonisant, quelle témérité! car l'Eglise n'en béatifie aucun depuis plusieurs siècles, qu'il n'ait fait des miracles bien constatés; l'héroïsme de leurs vertus et leurs miracles avérés sont les deux articles sur lesquels roule la sévère discussion qui s'établit au procès de leur béatification; ainsi, supprimer ou affaiblir les miracles qu'ils ont faits, après que l'Eglise en a reconnu la certitude, les a approuvés et autorisés, qu'elle les a faits insérer dans les leçons de leurs offices, et souvent dans son Martyrologe, et les retrancher dans toutes les éditions nouvelles, de son autorité privée, sans épargner même les plus authentiques et les plus éclatans, rapportés par les saints Pères ou opérés en public dans les cours des princes, à la vue de tout un peuple, au milieu des villes; attestés par une foule d'écrivains, dont plusieurs ont été contemporains et en ont précisé toutes les circonstances : c'est une

témérité audacieuse, un orgueil insupportable, et un outrage insultant fait à l'Eglise.

Que penser donc de ceux qui ont l'audace de nier les prodiges que les serviteurs de Dieu ont opérés; de rejeter leurs révélations, leurs prophéties, leurs ravissemens, leurs visions mystérieuses, leurs combats contre les démons, et les victoires qu'ils ont remportées sur eux; de n'en parler que comme des imaginations et des rêveries; de traiter de visionnaires les écrivains qui ont rapporté ces faits, sans épargner même les saints Pères qui en ont tant cités? n'est-ce pas récuser le témoignagne de toute l'Ecriture-Sainte, des Pères et des Conciles écuméniques, rejeter toute la tradition qui nous en a conservé tant de récits? N'est-ce pas accuser de faux les Athanase, les Jérôme, les Chrysostôme, les Théodoret, les Grégoire et tant d'autres qui ont écrit ou traduit la plupart des Vies de solitaires et de tant d'autres saints? N'est-ce pas combattre visiblement l'autorité de l'Eglise qui leur fait rendre un culte public, qui fait lire leur histoire, et qui en recommande fort la lecture à ses enfans, pour les édifier, pour les porter à imiter leurs vertus,

autant que l'état de chacun peut le permettre, pour leur faire reconnaître leurs ennemis invisibles et les mettre en garde contre les puissances des ténèbres, pour engager ses enfans à se soutenir par la prière contre les tentations, et à recourir sans cesse à l'oraison que le démon redoute.

Le bras de Dieu est-il donc raccourci ? ne peut-il plus rien opérer de merveilleux ? ne fera-t-il plus paraître dans les derniers temps ce qu'il a fait dans les autres siècles ? Les saints des derniers siècles ne recevront-ils plus de grâces gratuites, extraordinaires, comme ceux des premiers âges du christianisme? L'Eglise n'est-elle pas toujours l'Epouse de J.C.? n'a-t-elle pas à prétendre aux mêmes faveurs pour ses enfans, à présent qu'elle a tant d'ennemis sur les bras, et qu'elle a plus besoin que jamais de ces grands secours ; à présent que la Religion éprouve des pertes considérables? J. C. ne lui enverra-t-il plus de prophètes pour la défendre et pour la soutenir? Ne doit-il pas demeurer avec elle jusqu'à la consommation, et faire ressentir les effets de sa présence et de ses promesses, par des miracles et de grands évènemens ?

Loin donc ces auteurs qui scandalisent les fidèles en renvoyant aux ames vulgaires, aux simples et aux ignorans, presque tout le merveilleux de la vie des saints, sous le pitoyable prétexte de ne dire que la vérité, et de ne juger de la gloire des saints que par leurs vertus! car c'est ainsi qu'ils parlent; comme si la vertu des saints ne fût pas restée souvent inconnue, soit à cause des soins qu'ils ont pris de les cacher, soit à cause des humiliations qu'ils ont souffertes, des calomnies auxquelles ils ont été en butte, des tourmens qu'ils ont endurés, de la pauvreté dans laquelle ils ont vécu, de la vie retirée qu'ils ont menée, s'il n'eût plu à Dieu de la faire éclater par des miracles, surtout après leur mort.

Voilà où le peu de foi a porté ces auteurs; voilà où l'abus de la critique les a précipités! Quel aveuglement de s'en prendre à ce qui est le plus auguste et le plus sacré dans la Religion, comme sont les miracles des saints! Quelle indocilité et quel orgueil de rejeter ou d'avilir ce qui est le plus respectable et le plus autorisé dans l'Église après les mystères de la foi, comme sont les miracles et les prodiges que les saints ont opérés pour la gloire

de Dieu et pour le salut des ames! Quelle témérité de la critique de ce temps, et quel abus de porter l'attentat jusqu'à dégrader les saints, sans épargner même la Mère de Dieu? Et n'est-ce pas les dégrader que de supprimer le merveilleux de leurs Vies en le donnant au public, de le nier hardiment ou de l'affaiblir, ou d'en faire douter? N'est-ce pas s'inscrire en faux, que de se moquer de l'approbation authentique que l'Eglise a donnée?

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le poison de la critique outrée et téméraire s'est si fort répandu de nos jours, qu'il a gagné jusqu'aux premiers écrivains : ils se sont laissé entraîner par le torrent; ils ont craint de passer pour des visionnaires, pour de faibles génies qui avaient donné dans les visions et dans les petits contes : c'est pourquoi ils ont affaibli le merveilleux des Vies de saints qu'ils ont composées ou dont ils ont parlé dans leurs ouvrages; ils n'ont plus appelé que vues intérieures, de véritables révélations; sentimens extraordinaires, des prophéties avérées; créance du vulgaire, de grands prodiges; craintes, soupçons, imaginations et fantômes, des apparitions réelles de morts et de

démons : ces auteurs ne parlent même jamais des plus éclatans miracles, qu'on ne peut ni désavouer ni taire, sans prendre la pitoyable précaution de renvoyer au lecteur ce qu'il trouve à propos d'en croire.

En supprimant ainsi le merveilleux de leurs Vies, certains auteurs ont cru y suppléer par la beauté du langage, par la politesse du discours, par le choix des expressions, par le brillant des réflexions ingénieuses, par la multitude des sentences empruntées la plupart aux auteurs profanes. Ainsi, ils ont écrit les plus admirables Vies de saints sans le sublime du surnaturel, si on peut parler de la sorte, et sans ce merveilleux qui frappe le lecteur et qui l'enlève, qui lui fait sentir ce je ne sais quoi d'en-haut, qui le touche, le pénètre, l'édifie, le console, l'attache, l'anime, le porte secrètement à se faire saint, à ressembler à ceux dont il lit la Vie, et lui fait connaître sensiblement la route qu'il doit tenir s'il veut arriver à la gloire dont ils jouissent. Ils ont donc écrit les plus admirables Vies de saints, sans piété et sans onction, dans un si grand vide de l'esprit de Dieu, que, bien loin d'édifier les personnes d'une

piété éclairée, cette lecture ne fait que les rebuter.

Ce n'est pas qu'il faille négliger la diction en écrivant ; la douceur du langage est toujours nécessaire pour contenter la délicatesse de bien des gens, qui cherchent dans leurs lectures quelque chose de plus que de s'édifier. Le bon goût demande même une beauté d'expressions qui attache le lecteur, qui anime le feu de son imagination, une vivacité qui l'entraîne, une justesse qui lui plaise, une bonne foi qui le prévienne, une science qui le conduise, une onction qui le pénètre et une variété enfin qui délasse son esprit.

Ce n'est pas non plus qu'on puisse abandonner les règles de la prudence, et qu'on ne doive s'aider de celles de la critique; mais il faut user d'une prudence éclairée, d'une critique sage, qui tiennent l'une et l'autre un milieu raisonnable entre la crédulité qui ne doute de rien, et l'indocilité qui doute de tout.

La foi et la piété veulent que l'esprit se soumette, mais avec prudence et sagesse. La raison demande qu'on examine tout, mais avec mesure et modération, sans représenter un roman dans une histoire sainte, dont la

vérité est l'ame, dont l'onction est le caractère, et sans donner dans le faible de quelques auteurs trop crédules qui ont écrit sans attention et sans discernement.

Voilà les règles qu'on a tâché de suivre dans cet ouvrage : on a pesé toutes choses au poids du sanctuaire, comme l'Apôtre nous avertit de faire en ces rencontres (1). L'histoire des saints doit représenter les évènemens extraordinaires, quand il y en a, sans les exagérer ni les affaiblir, donner pour vrai ce qui est incontestablement vrai, et pour seulement probable ce qui n'est pas assez solidement établi pour être certain ni assez dépourvu d'autorité pour passer pour faux.

Si, parmi les choses surprenantes qu'on raconte en cette Vie, il y en a qui n'ont pas une certitude qui dissipe tout soupçon, elles n'ont pas au moins des marques de supposition à faire récrier le lecteur.

Quelque précaution qu'on prenne, cependant, pour éviter ces deux extrémités, et pour tenir un juste milieu, la critique du siècle est montée à un tel point, que pour raconter un

---

(1) Omnia probate; quod bonum est facite.

prodige sans passer pour visionnaire, il faut que le prodige ait des preuves invincibles. La critique fera encore ses efforts pour l'affaiblir par quelque endroit; son esprit de chicane en diminuera au moins les plus belles circonstances, sous les spécieux prétextes répétés sans cesse par les critiques de nos jours, de ne chercher que la vérité ; que le moment est venu de la mettre au jour sans rien craindre; qu'elle a été captive trop long-temps; que les saints n'ont pas besoin de fausses louanges, ni qu'on se serve du mensonge pour élever leur culte en leur attribuant ce qu'ils n'ont pas fait.

Ces écrivains audacieux ont même pris la liberté d'ajouter que l'Eglise a un peu trop donné de créance aux anciens auteurs, puisqu'elle a supprimé elle-même, dans l'office de quelques saints, des miracles, des révélations et des évènemens extraordinaires qu'elle y avait laissés pendant plusieurs siècles, et sur lesquels elle a été ainsi obligée de revenir après les avoir fait examiner de nouveau.

La réponse du pape Gélase suffit à tous ces reproches; la voici :

« L'Eglise ne donne point à lire ni à croire

« les légendes des saints, comme l'Evangile :
« elle y met une grande différence ; l'Eglise
« est toujours ainsi en état , et se conserve
« toujours le droit de faire examiner de nou-
« veau ces légendes, de les reconnaître et de
« les redresser, sans vouloir souffrir que des
« particuliers s'attribuent cette autorité qui
« n'appartient qu'à elle seule, puisqu'elle
« seule a le dépôt de la foi, des mystères des
« Ecritures et du culte des saints. »

Ce que saint Augustin répondit aux Donatistes, qui lui faisaient déjà cette objection, fermera encore la bouche à tous les critiques de nos temps. « On ne doit, dit ce saint Père,
« ni on ne peut reprocher la moindre fausseté
« à l'Eglise, puisqu'elle les désavoue et les
« condamnent toutes, en tout temps, en tous
« lieux, en tous livres, en tous ouvrages et en
« toutes sortes de personnes, aussitôt qu'elle
« les reconnaît : *Nec facit*, *nec probat*, *nec*
« *tacet*. »

Pour ne pas confondre les illustres écrivains qui ont composé des Vies des saints dans ce dernier siècle, avec une approbation universelle de l'Eglise, une prudence admirable et éclairée, une critique sage et judi-

cieuse, une onction qui a édifié les fidèles et satisfait les gens de piété, avec les novateurs et les critiques téméraires dont nous parlons, qui ont défiguré les plus belles Vies de saints et qui s'en sont même pris à la Mère de Dieu, il faut terminer ce discours sur les miracles par représenter ces critiques avec les couleurs dont ils se sont peints eux-mêmes : si les couleurs sont trop vives, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisque ce sont eux qui ont démêlé les couleurs, et que nous nous bornons à faire au juste leur portrait en nous servant de leurs propres pinceaux.

Il y a cette différence entre les novateurs et les critiques téméraires, que les premiers sont hérétiques et les autres incrédules : les premiers, en rejetant les miracles, veulent détruire l'infaillibilité de l'Eglise; les derniers, en les affaiblissant, blessent son autorité : c'est pour cela que les novateurs se moquent des miracles, et les suppriment hardiment. Les critiques téméraires qui ont encore quelque teinte de catholicité n'osent pas les supprimer tout-à-fait, mais ils les affaiblissent tellement qu'ils les font disparaître.

Les novateurs rejettent ouvertement tout

ce qu'on appelle visions, apparitions, révélations, miracles, prodiges, évènemens extraordinaires; les critiques en font toujours douter: les novateurs en plaisantent et s'en divertissent, les critiques téméraires ne jugent pas qu'il faille s'y arrêter; les novateurs insultent à la crédulité des fidèles; les critiques téméraires affectent d'y faire paraître de la force de génie.

Les novateurs crient d'abord à la superstition, les téméraires à l'ignorance des siècles où l'on a écrit de telles aventures; les novateurs accusent les anciens auteurs de mauvaise foi, les téméraires de simplicité.

Les novateurs affectent de relever les défauts des saints, de faire passer leurs vertus pour des vertus communes; selon eux, les évènemens extraordinaires de leurs Vies sont des choses incroyables, leurs actes sont supposés, leurs histoires fabuleuses, leurs tourmens exagérés, leurs miracles controuvés; leurs actions héroïques, inspirées d'en-haut, ne sont que des entreprises blâmables; leurs discours et leurs réponses aux juges et aux assemblées, que des harangues et des réponses faites après coup et à loisir; ils publient que leurs reli-

ques sont suspectes, qu'on ne les a mises sur les autels que pour former des sanctuaires et y attirer les peuples par des vues d'intérêt.

Les critiques téméraires supposent de même qu'on n'a publié la plupart des miracles que pour mettre en vogue quelques saints par intérêt, par préjugé, par affectation, par jalousie, par fausse dévotion et par des vues humaines.

Si le récit des merveilles de Ste. Colette ne peut être du goût des novateurs et des critiques téméraires, on les abandonnera à leur orgueilleuse indocilité, et on leur dira qu'on n'a pas écrit cette Vie pour eux, mais pour ceux qui vivent de la foi et qui se nourrissent de la piété. Si elle éprouve les dédains d'un siècle où l'impiété fait tant de ravages, où la foi semble s'éteindre, où la Religion a tant à gémir, où la corruption des mœurs est universelle, la vraie piété si rare, l'autorité de l'Eglise si méprisée, cette Vie sera toujours, comme on l'espère, du goût des ames intérieures qui goutent les douceurs d'en-haut, qui en suivent l'attrait et qui s'efforcent d'imiter les vertus de la Sainte dont nous allons commencer l'histoire.

VIE

DE SAINTE COLETTE,

RÉFORMATRICE DES RELIGIEUSES

DE

SAINTE-CLAIRE.

LIVRE PREMIER.

La divine Providence qui a toujours veillé à la conservation de son Eglise, selon la promesse de J. C., qu'il serait avec elle jusqu'à la consommation des siècles, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle; cette Providence a toujours suscité de grands appuis dans les embarras où son Eglise s'est trouvée; elle a toujours fait paraître des hommes apostoliques, des personnes d'une vertu extraordinaire et d'une éminente sainteté, des prophètes et des thaumaturges pour la défendre et la soutenir.

Etat de l'Eglise à la naissance de Colette.

L'an 1378, l'Eglise commença d'être agitée d'une des plus horribles tempêtes dont elle ait jamais été assaillie; ce fut la naissance du grand schisme d'occident entre Urbain VI et

Clément VII, qui a duré près de 50 ans, où l'on vit pape contre pape, cardinaux contre cardinaux, évêques contre évêques, rois contre rois, nations contre nations, états contre états, universités contre universités, théologiens contre théologiens, savans contre savans. Ce qu'il y eut de plus singulier en ce schisme, et ce qu'on n'avait pas encore vu dans l'Eglise dès sa naissance, c'est qu'on vit dans les partis opposés saints contre saints, et des saints qui soutenaient, par des miracles, un parti contre l'autre.

L'Europe, partagée entre les deux obédiences de Rome et d'Avignon, se voyait déchirée par de terribles factions, sans pouvoir se tirer d'un si horrible embarras : le monde chrétien se trouva ainsi plongé tout à coup dans un désordre universel.

L'Italie fut elle-même dans la suite divisée en différentes obédiences : l'Espagne en fut troublée plus long-temps que les autres nations; la France, dans des factions sanglantes, ne savait quel parti prendre; les Pays-Bas étaient en guerre civile; et l'Empire, sous un empereur qu'il fallut à la fin déposer.

Les églises particulières se rangent, les unes pour une obédience, les autres pour une autre; les chapitres des plus grandes villes, les plus célèbres et les plus unis, se divisent à

la fin entre eux. Tous les ecclésiastiques prirent leur parti selon l'espérance de leur fortune, et les plus gens de bien selon qu'ils se faisaient leur conscience; on vit même les ordres religieux les plus savans et les plus éclairés rompre entre eux, et se partager dans les mêmes maisons en différentes obédiences.

On ne voyait plus qu'ambassades opposées chez les rois et les princes, que légats et nonces contraires les uns aux autres; assemblées tumultueuses, écrits, libelles, satires, intrigues, factions de part et d'autre.

Les biens des églises étaient partout au pillage : on ne donnait plus de bénéfices des deux côtés que pour soutenir ou pour augmenter le parti; le désordre et la confusion régnaient de toutes parts.

Wicleff était devenu hérésiarque en Angleterre; Jean Hus avait renouvelé ses erreurs en Bohême : partout l'hérésie, appuyée du schisme, faisait d'étranges ravages. On voyait ainsi le schisme s'affermir, les hérésies s'élever, la discipline anéantie, les sacremens tombés dans le mépris, et les mœurs corrompues jusque dans le sanctuaire.

Le pilote du vaisseau de l'Eglise semblait dormir ; il ne restait plus aux fidèles qu'à crier avec les Apôtres : « Sauvez-nous, car « nous périssons! »

Parmi ceux que Dieu suscita alors à son Eglise pour la soutenir dans cette longue et furieuse tempête, il choisit une pauvre fille de basse naissance pour en faire l'oracle de son Eglise, et une des plus fortes colonnes qu'elle ait jamais eue, comme on le verra dans cette histoire.

Cette fille fut sainte Colette, qui vint au monde à Corbie en Picardie, le 13 janvier de l'année 1381, au commencement du grand schisme : elle l'a vu naître et finir aussi bien que celui de Bâle, qui en fut une suite. On verra dans sa Vie ce qu'elle a fait pour éteindre l'un et l'autre.

'enfance Colette.

On a toujours regardé la naissance de Colette (c'était le diminutif du nom de Nicole qu'elle avait reçu au baptême) comme un évènement miraculeux, puisque sa mère avait soixante ans quand elle la mit au monde. Elle était fille unique. Son père, Robert Boellet, était charpentier; il avait à Corbie une petite maison et quelque peu de bien, mais vivait malgré cela du travail de ses mains. C'était un artisan rempli de probité, et qui, ainsi que sa femme, nommée Marguerite Moyon, vivait dans la crainte de Dieu. L'un et l'autre mirent toute leur attention à élever la petite Colette dans la piété, à lui apprendre son catéchisme et à la former pour le ciel.

Mais le Saint-Esprit qui l'avait choisie pour en faire une sainte du premier ordre, l'oracle de l'Eglise, la réformatrice de l'ordre de Saint-François, et la gloire des filles de Sainte-Claire, la forma à la prière dès sa plus tendre enfance : à sept ans, âge où les autres enfans emploient la journée en petits amusemens, sans connaître Dieu, sans se connaître eux-mêmes, la petite Colette faisait déjà tous les jours une heure d'oraison mentale à l'église, récitait tous les jours le rosaire en entier, à l'honneur de la Sainte Vierge, à laquelle elle se consacra dès qu'elle eut la première connaissance, et envers laquelle elle eut toute sa vie une piété singulière et une confiance extraordinaire. L'attrait de la prière augmenta si fort chez elle, qu'à l'âge de neuf ans elle n'aima plus que la retraite, et ne vécut plus que pour prier. Elle a avoué, dans la suite de sa vie, qu'à cet âge de neuf ans Dieu lui avait déjà donné des vues supérieures, quoique obscures, sur les desseins qu'il avait sur elle.

La jeun de Col et les m veilles Dieu co mença pérer e faveur.

Dieu commença à distinguer Colette à l'âge de quatorze ans, par trois merveilles surprenantes : la première fut qu'à cet âge elle était petite au-delà de ce que naturellement elle devait être. Son père lui en fit un jour des reproches : il lui dit qu'elle serait toute sa

vie une petite naine, qui ne pourrait jamais rien faire. Cette parole remplit la pauvre fille de tristesse : dans l'amertume de son cœur, elle s'en alla à l'église pleurer et se répandre en larmes devant l'image de la Sainte Vierge. La nuit suivante elle crut tout-à-coup de la grandeur dont elle a toujours été, au-dessus de la médiocre taille. Le lendemain, ses parens furent dans l'étonnement de ce miracle, et toute la ville dans l'admiration ; on ne la reconnaissait plus ; le monde qui en parlait disait d'elle : Que sera-ce de cette fille? quelle merveille est celle-ci ? La merveille fut si avérée, que depuis ce temps-là on s'adressait à elle pour obtenir de Dieu la grâce de croître; et depuis sa mort, ceux qui sont petits et qui souhaitent de grandir, lui font des neuvaines pour ce sujet : plusieurs ont été exaucés. Ce miracle est marqué dans l'office de la Bienheureuse (1). Depuis ce miracle, ses parens commencèrent à la respecter : ils lui laissèrent la liberté sur ses longues prières, sur ses dévotions et sur sa retraite.

portrait de Sainte Colette. La seconde merveille que Dieu opéra en faveur de cette fille, la même nuit qu'il la fit

(1) Orationibus impetravit à Domino ut corpus suum, quod exiguum remanebat, subitò ad justam magnitudinem excreverit. (Lec. IV.)

croître, fut qu'il ajouta à l'accroissement de son corps une beauté singulière; il répandit ensuite dans son ame une foule de talens naturels et de rares qualités d'esprit et de cœur qu'on n'avait point encore remarqués en elle, et qui l'ont fait admirer le reste de sa vie : ce qui fut une troisième merveille encore plus grande que les deux autres, parce que Dieu la destinait à de grandes choses, à travailler avec les princes et les grands. Colette devint cette nuit-là une tout autre fille, non seulement pour la grandeur et pour la beauté du corps, mais encore pour la grandeur et pour la beauté de l'ame; car elle parut dès ce temps-là avec des talens et des qualités naturelles dont on ne s'était point encore aperçu, ce qui surprit tous ceux qui la connaissaient.

Elle parut alors d'un esprit vif et pénétrant, d'une étendue et d'une supériorité de génie qui l'a toujours mise au-dessus des affaires les plus épineuses, et qui l'a toujours fait réussir dans les plus difficiles entreprises; elle fut ainsi un esprit du premier ordre dans son sexe, un esprit de ressource et de lumière, de force et d'éloquence, habile à manier les grands et les petits, et à persuader tout ce qu'elle voulait : elle eut dès-lors un certain ascendant sur les esprits, avec une

fermeté que rien n'ébranlait, quand elle avait pris son parti dans ses entreprises pour la gloire de Dieu et pour le bien de ses établissemens.

On n'a jamais vu une fille qui eût plus de talens pour gagner les grands du monde, pour traiter avec eux, les convertir et se les attacher, elle qui était de basse naissance, et qui n'avait jamais eu d'autre éducation que celle qu'on peut prendre dans la boutique d'un artisan. Cependant les papes, les cardinaux, les princes qui l'ont vue, qui ont travaillé avec elle, les princesses qui l'ont fréquentée, les dames qui l'ont suivie, les filles du premier rang qu'elle a reçues dans sa Réforme admiraient son esprit, sa conduite et ses bonnes manières, comme si elle avait été élevée parmi les grands, ou dans quelque cour.

Son accueil charmant, sa douceur et sa modestie lui gagnaient tous les cœurs : on était ravi de la voir et de lui parler, tant elle plaisait dans la conversation; mais elle n'y demeurait pas long-temps, lorsqu'elle était en liberté de se retirer; son attrait pour le silence et la retraite la ramenait bientôt à l'oraison, qui était son exercice continuel et sa nourriture.

Colette avait l'ame grande, les sentimens

élevés, le cœur d'une droiture admirable, le jugement solide, un très-grand sens naturel, les inclinations bienfaisantes, une humeur toujours égale, affable pour tous, familière avec ses sœurs, ouverte à ses amies, d'une rare bonté partout, d'une merveilleuse modération dans les occasions les plus pressantes, se possédant toujours elle-même, d'une sagesse extraordinaire, la prudence réglant toute sa conduite.

Elle avait une si haute idée de Dieu, qu'on ne pouvait se lasser de l'entendre parler de sa grandeur et de ses perfections; elle développait les mystères de la Religion dans des termes si convenables, si clairs et si sensibles, que les plus savans en étaient dans l'admiration.

Enfin, après la nuit de l'accroissement de son corps, on peut dire que tout fut grand en elle : la personne, la stature, l'air, les manières, le cœur, l'esprit, le sens, le génie, l'intelligence, la capacité, les pensées, les vues, les sentimens, les inclinations, les desseins, les entreprises, et ce qui est plus considérable, la piété et l'oraison y prirent un tel accroissement qu'elles l'ont élevée à la fin à la plus haute sainteté.

Quelque temps après, la même année, méditant un jour sur la Passion, et répandant beaucoup de larmes sur les souffrances du

Rédempteur, Jésus-Christ lui apparut tout déchiré et tout entr'ouvert de plaies, dans le même état où il se trouva après sa flagellation, lorsque Pilate le montra au peuple. Il lui représenta alors tous les tourmens de la Passion qu'il avait endurés pour les hommes; il les lui représenta d'une manière si vive, que la Passion de J. C. demeura profondément gravée dès ce temps-là dans son cœur; elle en eut un souvenir si présent et si tendre, il lui en resta un attrait si fort, qu'elle médita sur la Passion tous les vendredis le reste de sa vie, pendant douze heures, du matin jusqu'au soir, jeûnant ce jour-là sans rien prendre de tout le jour, et répandant des ruisseaux de larmes.

Les merveilles que Dieu avait opérées en faveur de Colette lui attirèrent l'estime de tout le monde, surtout des femmes et des filles dévotes qui courent d'abord à la nouveauté, si bien que la petite maison de Colette fut bientôt le lieu d'une assemblée générale des personnes de son sexe. Elle tourna cette assemblée en une espèce de congrégation réglée : on fit un catalogue des personnes qui y assistaient, on marqua le temps et les heures de réunion, les prières qu'on y ferait, avec quelques statuts pour y conserver l'ordre. Colette les entretenait de leur salut

avec tant de piété et d'onction, que cette congrégation fit en peu de temps changer de face à la ville : la plupart des filles se retirèrent du monde, et prirent le parti de la religion.

Cette congrégation, qui faisait tant de bien dans la ville, fit trop de bruit pour ne point avoir d'oppositions et d'obstacles : des ecclésiastiques dénoncèrent Colette à l'évêque d'Amiens, alléguant qu'il n'était pas convenable qu'une jeune fille de seize à dix-sept ans conduisît une congrégation; elle n'était pas d'ailleurs assez instruite des mystères de la Religion, disaient-ils, pour en parler en public. L'évêque en écrivit au curé, et le chargea de lui rendre un compte exact de cette affaire : le curé se rendit à la conférence des filles, sous quelque prétexte, sans rien dire de l'ordre du prélat; il admira cette jeune fille et sa manière de parler de Dieu. Il en fut fort édifié, fort touché et ravi de voir le bien qu'elle faisait, et le bel ordre qu'on gardait dans l'assemblée : il la loua publiquement, et la pria de continuer, sans se mettre en peine de quelques ecclésiastiques qui, ne faisant point de bien, ne pouvaient souffrir qu'on en fît. Il en écrivit ensuite fort avantageusement au prélat, qui demeura satisfait.

Cependant les ecclésiastiques, qui avaient porté plainte, n'en demeurèrent pas là : irrités du bon témoignage qu'en avait rendu le curé, et de l'honneur qu'il lui avait fait dans la conférence, ils se joignirent à des religieux du voisinage, et firent un terrible parti contre cette pauvre fille et contre le curé, son protecteur : ils la condamnaient hautement, ils publiaient partout que c'était un peu trop pour une jeune fille; que le ministère de la parole n'ayant pas été confié au sexe, cela ne lui convenait nullement; qu'elle devait se contenter de parler de Dieu en particulier, et non en public, dans une assemblée réglée, où il y avait plus de monde qu'au sermon, tout le monde y courant en foule; car les femmes y avaient attiré le peuple, et le peuple toute la ville et tout le voisinage. Car cette fille avait un si grand don de parler de Dieu et des vérités éternelles, qu'on ne sortait jamais de la conférence sans répandre des larmes et sans trembler, lorsqu'elle s'expliquait sur les jugemens de Dieu et sur les peines éternelles.

Les persécuteurs de Colette n'étaient point touchés de tant de larmes qu'ils voyaient répandre dans l'assemblée, ni de tant de biens qu'on y faisait : ils allèrent à Amiens parler au prélat contre cette fille. Le démon d'en-

vie et de jalousie qui les possédait s'expliqua si fortement par leur bouche, que la seconde apologie que le curé fit pour elle ne servit de rien auprès du prélat; il fallut que Colette y allât plaider sa cause, car on l'avait accusée d'hérésie. Le prélat en fut content; mais pour le bien de la paix, il l'invita à modérer un peu plus son zèle et à rompre cette congrégation.

Les emb- ras de C- lette s sa voc- tion.

Cette pauvre fille voyant ce que le prélat lui avait ordonné, que son Curé, son protecteur, en souffrait à son occasion, ne voulant point d'ailleurs s'écarter des règles de la prudence, craignit que son zèle n'allât trop loin, et que le démon ne la trompât sous de belles apparences : elle résolut donc non-seulement de rompre l'assemblée, comme le prélat le voulait, mais de se retirer et de demander sans cesse à Dieu de lui faire connaître sa volonté, pour l'état de vie qu'elle avait à choisir. Son penchant la portait d'une part à se cacher dans l'obscurité d'une maison religieuse, et de l'autre à travailler au salut des ames, auquel elle avait pris goût, en voyant les grands biens qu'elle avait faits dans sa congrégation.

Voici la première persécution de l'enfer contre Colette, que le démon a continuée pendant toute la vie de la Sainte, sans jamais

se rebuter, sans jamais se lasser, sans jamais s'endormir.

Colette ne savait quel état de vie choisir, quoiqu'elle eût prié Dieu long-temps pour cela, et consulté bien des directeurs, dont elle ne fut guère satisfaite. Dans cette inquiétude, qui dura environ quatre ans, depuis l'âge de seize ans jusqu'à vingt, elle fit un voyage exprès à Amiens, persuadée qu'elle aurait plus de secours dans une grande ville, pour trouver la volonté de Dieu, que dans une petite. Elle ne se trompa pas; car après s'être bien informée quels étaient les plus spirituels, les plus saints, et les plus savans directeurs d'Amiens, on lui dit beaucoup de bien du prieur des Célestins : elle s'adressa à lui. Ce prieur a été le premier directeur de la Sainte; il a fort contribué à l'élever à la perfection. Il faut ici représenter quel homme était ce religieux à qui le Saint-Esprit adressa notre Sainte.

Il s'appelait le Père Bassand, et était natif de Besançon : il s'était fait célestin à Paris; ses supérieurs l'avaient envoyé à Amiens pour y fonder un couvent de cet ordre, dont il fut le premier prieur. La famille du Père Bassand subsiste encore à Besançon, dans les charges et dans les honneurs. Il était dans une haute réputation de science et de sain-

teté, et un des premiers hommes parmi les Célestins. On le fit passer en Italie pour l'élever aux premières charges de l'ordre, et il mourut dans l'exercice d'assistant du général, en faisant sa visite à Aquil de Naples, le 25 août de l'an 1465. Son tombeau fut d'abord célèbre par plusieurs miracles, et on l'invoque en cette ville comme un saint: son corps repose à Aquil sur un autel. Sainte Colette étant à Hesdin, eut révélation de sa mort et de la gloire dont il alla jouir.

Colette se confessa, à Amiens, à ce saint homme pendant près d'un an: elle lui ouvrit son cœur, lui déclara ses agitations sur l'état qu'elle avait à choisir. Elle était bien résolue à quitter le monde, mais elle ne pouvait se déterminer sur l'ordre religieux de filles qu'elle pouvait choisir; elle trouvait partout des précipices et des relâchemens qui la rebutaient.

Le Père Bassand connaissait déjà la réputation de cette fille, sur le bruit de sainteté qu'elle avait fait à Corbie. Comme il était spirituel et éclairé, il reconnut d'abord que le Saint-Esprit avait quelque dessein particulier sur elle, d'autant mieux qu'elle était une fille d'oraison, et qu'elle y était fort avancée. Il en prit donc un soin tout particulier, et lui persuada d'augmenter encore son orai-

son, et de faire vœu de virginité pour se mettre en état de répondre aux desseins que Dieu avait sur elle. Il lui représenta que Dieu ne manquerait pas de lui faire connaître tôt ou tard sa volonté, si elle persévérait dans la prière. Comme cette fille ne souhaitait rien avec tant d'ardeur que ce que le directeur lui conseillait de faire, elle pria et pressa le Père Bassand de recevoir son vœu de virginité, qu'elle fit entre ses mains, après avoir pris quelque temps pour s'y préparer.

Colette courait ainsi dans la voie de perfection sous un si saint directeur, lorsque, par malheur pour elle, le Père Bassand fut appelé en Italie par ses supérieurs, et fait assistant du général et visiteur de l'ordre dans l'Etat-Ecclésiastique; la séparation de ces deux saints ne se fit pas sans larmes et sans regrets de part et d'autre. Leur liaison spirituelle était si grande, qu'elle a duré toute la vie du Père Bassand, qui mourut deux ans avant la Sainte : ils furent toujours en commerce de lettres, malgré l'éloignement; et ce commerce redoubla quand le Père Bassand sut que la Sainte était à Besançon sa patrie, où elle faisait des miracles et ressuscitait des morts, après y avoir établi une maison de sa Réforme. Il écrivit d'Italie à ses parens, en les priant de considérer cette Sainte, et de l'ap-

puyer dans ses établissemens; il ajoutait qu'il serait venu lui-même à Besançon pour la voir, si sa charge le lui eût permis.

Colette, privée de son saint directeur, retourna d'Amiens à Corbie. Elle ne pensa plus dès ce temps-là qu'à se retirer entièrement du monde, et à se faire religieuse. Dans le temps qu'elle délibérait sur cela, son père et sa mère vinrent à mourir; se voyant alors en liberté, elle distribua aux pauvres tout ce que ses parens lui avaient laissé, sans se rien réserver : elle vendit pour cet effet la maison de son père, et tous les meubles de la famille; elle remit tout l'argent qu'elle en tira au curé de Corbie, pour le partager aux plus nécessiteux de la ville, sans en garder un sou. Le curé lui représenta que la prudence voulait qu'elle en réservât quelque chose pour sa subsistance, autrement elle se verrait obligée de mendier son pain. Hélas! Monsieur, lui répondit cette jeune fille, Dieu seul sera désormais mon partage; je ne veux plus d'autres biens dans le temps et dans l'éternité que lui. Elle se mit ensuite dans une société de filles qui servaient les malades dans un petit Hôtel-Dieu qui était à Corbie.

Comme elle aspirait à un état plus parfait, et que son inquiétude sur le choix de vie durait toujours, elle alla à Saint-Maxence près

de Senlis, pour y servir dans le couvent des religieuses Urbanistes de Sainte-Claire; mais n'en étant point satisfaite, et n'y trouvant point de repos, elle s'en retourna à Corbie; de là elle alla servir des religieuses Bénédictines, où elle ne se trouva pas mieux que chez les Urbanistes. Son agitation intérieure augmentant toujours, elle sentait qu'elle n'était pas dans l'état où Dieu la voulait. Dans cet embarras, dans ces tourmens intérieurs, dans ces différentes situations de tant d'états et de maisons religieuses où elle avait paru, dans ces allées et dans ces venues qui passaient pour légèreté à Corbie, où elle était toujours obligée de retourner, ne sachant que faire ni que devenir, ne trouvant plus personne sur les lieux à qui elle pût s'adresser, elle prit le bon parti que le Père Bassand lui avait inspiré, de ne point se laisser aller à un excès d'abattement sur sa vocation, et de ne point se relâcher de l'oraison que le Ciel ne lui eût fait connaître l'état de vie où il la voulait; la conduite de Dieu et son plaisir étant de se faire chercher, mais de ne jamais manquer à ceux qui le cherchent véritablement.

On ne peut s'empêcher d'adorer ici la profondeur des jugemens de Dieu. Il y avait sept ans que cette pauvre fille lui demandait de

connaître sa volonté sur l'état de vie qu'elle avait à choisir : nulle lumière sur cela, nulle nouvelle. Elle avait essayé trois états différens : le service des malades, celui des Urbanistes et celui des Bénédictines; nul repos, des inquiétudes continuelles! Quand elle considérait les grâces que Dieu lui avait faites, les merveilles qu'il avait opérées dans son ame, et dans son corps la nuit de son accroissement, l'apparition de J. C. dans les tourmens de sa Passion, cela la consolait et lui donnait du courage. Mais pour son état de vie ce n'était que ténèbres, parce que Dieu la destinant à conduire une multitude innombrable de filles dans leurs vocations, la fit passer par les plus terribles épreuves sur la sienne, afin de lui donner ainsi une expérience utile à toutes les autres.

Après une prière continuelle qui avait duré plus de six mois, un jour qu'elle répandait son cœur devant le Saint-Sacrement, dans l'église de la paroisse de Corbie, et qu'elle arrosait le pavé de ses larmes, il lui sembla voir saint François d'Assise, qui lui faisait connaître que Dieu la voulait dans son ordre de Sainte-Claire. Mais cette vision passant comme un éclair, elle craignit que ce ne fût l'effet de son imagination échauffée par une prière qui avait duré long-temps, ou que si

c'était quelque chose de plus qu'un fantôme, ce ne fût un piége du démon. Ainsi elle ne fut pas plus en repos après qu'auparavant. Dans les réflexions qu'elle faisait souvent sur cet évènement extraordinaire, elle ne pouvait parvenir à se rassurer : elle crut donc, sans en plus douter, que ce n'était qu'une illusion. Mais le plus grand embarras pour elle, c'était qu'elle ne pouvait dans sa petite ville consulter personne qu'elle crût capable de pouvoir l'éclairer et la conduire.

En ce temps-là le gardien des Cordeliers de l'Observance de Hesdin, appelé le Père Jean Pinet, passa à Corbie; il faisait sa visite en Picardie, en qualité de custode. Cette pauvre fille, qui s'adressait d'abord à tous les religieux passant dans sa ville, se trouvant dépourvue de tels secours, croyant ces religieux plus intérieurs, et par-là plus propres à l'éclairer et à la soulager que les autres, parla à ce gardien sans savoir que le St-Esprit le lui avait envoyé exprès, parce que c'était en effet un homme spirituel et intérieur. Elle lui exposa les embarras de sa conscience sur sa vocation, et les doutes dont elle ne pouvait se défaire sur la vision de saint François. Ce gardien l'écouta, et ne la rebuta point : il la consola, et par-là gagna si fort sa confiance qu'elle le prit pour son

directeur, tout étranger et tout éloigné qu'il était de Corbie; elle l'aurait même suivi à Hesdin, si le Père ne l'en avait empêchée, tant elle goûta cet homme de Dieu?

Le Père lui parla en homme sage et rempli de l'Esprit de Dieu; il commença par lui dire de ne pas mépriser la vision de saint François, comme elle avait fait : « Il n'est pas à « croire, ma fille, lui ajouta-t-il, que Dieu « nous laisse tromper quand nous le cher- « chons en esprit et en vérité; une prière « longue et fervente comme la vôtre, où vous « persévérez depuis sept ans, n'est pas su- « jette à l'illusion; continuez de prier et ne « craignez rien, tous ces nuages se dissipe- « ront, Dieu vous fera connaître à la fin ce « qu'il veut de vous. » Il lui conseilla de plus de se retirer en quelque retraite, pour engager Dieu à lui déclarer par ce moyen sa volonté, et s'en retourna ensuite à Hédin, laissant cette fille à elle-même et dans sa petite ville, où elle n'avait aucun secours, si bien que ses inquiétudes la reprirent plus fort que jamais. Elle voulait bien suivre le conseil du gardien; mais où trouver cette retraite, par quel moyen, comment en venir à bout, et de quelle manière, n'ayant plus rien, puisqu'elle s'était dépouillée de tout?

Colette se trouva alors plongée dans un

abîme de ténèbres dont elle crut ne pouvoir jamais sortir. Toutes ses ressources furent de prier et de fondre en larmes, le Ciel n'étant plus pour elle que de bronze et d'airain, et la terre de ronces et d'épines.

C'est ici qu'il faut encore adorer la profondeur des jugemens de Dieu et les voies surprenantes de sa conduite, de se faire chercher si long-temps, et se cacher comme il faisait à une ame dont il voulait se servir pour de si grandes choses, et qui mettait tout en œuvre pour connaître sa volonté. Cette fille sentait bien au fond de son cœur que Dieu avait quelque dessein particulier sur elle, sans pouvoir y entrer et sans savoir que faire pour y parvenir; elle le remerciait de ce qu'il la soutenait dans la prière, et lui demandait cette persévérance.

Quand son humilité voulait se défaire de la pensée que Dieu avait des desseins particuliers sur elle, pour se mettre en repos là-dessus, et n'en être plus tourmentée, son tourment s'augmentait encore plus; ses réflexions sur les merveilles que Dieu avait opérées en elle à l'âge de quatorze ans ne lui permettaient presque plus d'en douter, non plus que l'apparition de Jésus-Christ dans sa Passion, et la vision de saint François qui lui revenait d'abord dans ce mo-

ment-là; elle ne pouvait ainsi parvenir à se calmer. Dans ces extrémités, elle écrivit au Père Pinet, à Hesdin, et le pria instamment de venir la voir à Corbie, sous prétexte de visiter ses couvens.

Le Père gardien se rendit à Corbie. Après l'avoir écoutée long-temps, après avoir bien réfléchi sur ce qu'elle lui avait dit, après avoir consulté Dieu, il lui déclara que ne voyant pas plus clair en cette affaire que la première fois qu'il lui avait parlé, il fallait suivre le premier conseil qu'il lui avait donné de se mettre en retraite, pour savoir ce que Dieu voulait d'elle. Elle consentit à tout ce qu'il souhaitait : il la mena à l'abbaye des Bénédictins, appelée de St-Pierre, qui touche Corbie. Il pria l'abbé de lui donner un petit endroit pour retirer cette fille. Cet endroit était une petite maison qui appartenait à l'abbaye, près de l'église paroissiale de la ville. L'abbé y consentit; il fit même un peu accommoder la chambre, qu'il lui laissait en aumône, mais dont au fond il ne tirait aucun loyer. Des dames de la ville promirent au Père gardien de subvenir à sa subsistance: ce n'était que du pain et de l'eau, qu'une dévote promit de lui porter chaque jour dans sa cellule, par une fenêtre qui aboutissait à l'église, d'où elle pouvait entendre la messe

et participer aux sacremens, que le curé de St-Martin-de-Corbie, appelé M. Quiot, son ami, promit de lui administrer.

La solitude étant préparée, et la fenêtre grillée, Colette y entra l'an 1402, âgée de 22 ans et quelques mois : la porte fut murée de manière qu'elle ne pût sortir. Après cela, le Père Pinet s'en retourna à Hesdin. Colette demeura un an en cet état, qui était comme son noviciat, qu'elle passa dans une prière continuelle, la prière étant son attrait et sa nourriture.

A la fin de l'année, le Père Pinet retourna à Corbie. Il lui donna, en cérémonie, l'habit du tiers-ordre de saint François d'Assise, avec ses règles. Elle fit ensuite quatre vœux entre les mains du Père Pinet, en présence de l'abbé de St-Pierre, et de toute la ville qui accourut à la cérémonie. Ces quatre vœux furent ceux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de clôture perpétuelle. On l'appela alors la recluse de Corbie.

C'est ici que la conduite de Dieu paraît encore plus surprenante qu'elle n'avait été jusque-là, en permettant que cette fille fît un vœu de clôture perpétuelle, l'ayant destinée à tant d'établissemens, et la mettant par-là sur le chandelier pour la faire paraître d'un bout du royaume à l'autre.

La solitude de cette fille consistait dans une pauvre petite chambre sans lit : elle couchait sur la terre nue, et se servait d'un morceau de bois pour chevet; elle jeûnait tous les jours, ne mangeant sur le soir qu'un morceau de pain qu'on lui apportait en aumône, avec de l'eau dans une cruche qu'on lui tendait par un trou de fenêtre.

Elle portait sous une pauvre tunique un rude cilice, avec trois chaînes de fer, dont une en forme de croix sur sa poitrine, et deux autres entourant son corps. Ces chaînes lui firent en peu de temps de profondes plaies. Elle ajoutait à cela chaque jour deux rudes disciplines, l'une le matin et l'autre le soir.

Une telle vie fit bien parler le monde, les uns blâmant ces excès, comme il est d'ordinaire, les autres les admirant. Le pays en retentissait, toute la Picardie s'entretenait des austérités de la recluse de Corbie. Sa réputation de sainteté prévalut enfin : tout le monde se rendit à elle, on y vint de toutes parts; les uns pour se recommander à ses prières, les autres pour lui demander conseil, d'autres pour voir une sainte, d'autres enfin pour l'entendre parler de Dieu et des vérités éternelles. Elle faisait répandre bien des larmes; et les pécheurs et les libertins mêmes, qui n'y venaient que par curiosité, se convertis-

saient, car personne n'y venait sans devenir meilleur. Elle passa ainsi la seconde année de sa solitude; mais voyant qu'il y venait trop de monde, qu'elle n'était rien moins que solitaire, qu'il ne lui restait presque que la nuit pour prier, elle ne voulut plus voir personne. Alors toute la ville s'adressa au Père Pinet, gardien d'Hesdin, son confesseur et son supérieur. On lui écrivit de se rendre à Corbie pour obliger la recluse de parler au monde par sa fenêtre, puisqu'elle faisait tant de bien. Le gardien vint à Corbie, et sans avoir égard à ce qu'elle souhaitait de ne plus parler à personne, il lui assigna deux heures le matin et deux heures le soir, en lui ordonnant de parler au monde en ce temps-là, et de répondre à ce qu'on lui demanderait.

La troisième année de sa solitude, Dieu fit éclater la sainteté de sa servante par des grâces extraordinaires qu'il fit à elle et à d'autres par son entremise. Il fallut alors non-seulement ouvrir la fenêtre de sa solitude, mais encore la porte qui était murée, par l'ordre du même gardien d'Hesdin, en qui elle avait une obéissance aveugle. Sa petite chambre ne fut plus une retraite, mais il s'y portait une telle affluence de monde qu'elle se croyait malheureuse et ne faisait que gémir. Elle ne sortit cependant jamais

de sa chambre, afin de garder son vœu de clôture.

Dieu fa connaîtr à Colett ses des seins su elle pou réformer les fille de Sainte Claire.

Sur la fin de la troisième année de sa retraite, le Saint-Esprit commença à lui faire connaître les desseins qu'il avait sur elle pour réformer l'ordre de Saint-François, en particulier celui des filles de Sainte-Claire; il lui fit connaître ses desseins par des voies intellectuelles qui la jetèrent de nouveau dans de terribles embarras. Le vœu de clôture qu'elle avait fait ne lui permettait pas, à ce qu'il lui semblait, d'ajouter foi à ces lumières et à ces visions; elle se persuada que cela venait du démon, parce que le démon lui apparut en ce temps-là d'une manière horrible; il y retourna une seconde fois : il la meurtrit de coups, jusqu'à la laisser comme percluse de tous ses membres; une troisième fois il l'accabla de coups et la laissa comme morte. La fille qui lui portait du pain et de l'eau, la trouvant dans ce pitoyable état, appela du secours; mais les coups et les meurtrissures parurent long-temps sur son corps.

Dans ces agitations du dedans, et dans ces combats du dehors contre les démons, la pauvre fille ne savait où elle en était; elle n'avait recours qu'à la prière et aux larmes. Le curé de St-Martin, son confesseur ordinaire, vint la voir au bruit de ces évène-

mens extraordinaires : il lui recommanda fort de ne point se laisser surprendre par le démon, de ne point donner à des songes et à des imaginations le nom de visions, de ne point prendre ces pensées pour des vues intellectuelles qui vinssent d'en-haut, de s'en tenir à la solide vertu et à ses vœux, de ne compter que sur la prière, l'humilité, l'obéissance, la mortification de ses passions et de ses sens; que le péril était grand pour une jeune fille toute seule qui jeûnait, et que le monde appelait sainte, ce qui était une occasion de vanité. Ce bon curé, qui n'en savait pas davantage, qui ne pouvait connaître l'intérieur de cette fille, y entrer et discerner ce qu'il en était, l'embarrassa encore plus que tout le reste.

Quelque temps après, Colette eut un ravissement où elle vit saint François d'Assise qui demandait à Jésus-Christ, en présence de la Sainte Vierge, que la sœur Colette réformât son ordre rempli de transgressions et de relâchement, surtout celui des filles de Sainte-Claire; ce qui lui fut accordé.

Autre vision, autres doutes, autres embarras : son humilité, son vœu de clôture perpétuelle et la leçon de son curé la firent encore plus douter de la vérité de cette vision et de ce ravissement; elle craignit plus

que jamais que ce ne fût un piége du démon pour la faire sortir de sa retraite, et manquer ainsi à son vœu de clôture perpétuelle. Jamais personne n'a mieux expérimenté que cette fille la vérité de ce qui est écrit : quand Dieu conduit quelqu'un par des voies extraordinaires, il doit se préparer à toutes sortes de tentations, et se résoudre à des peines intérieures qui sont toujours accompagnées d'une nuit profonde où l'on marche sans savoir où l'on va.

Elle prit alors trois moyens sûrs pour se tirer de tant d'embarras, et pour reconnaître la volonté de Dieu et la vérité de cette révélation. Le premier fut de redoubler ses prières; pour cela elle y passait le jour et la nuit, autant qu'elle pouvait le faire; le second, de demander instamment à Dieu d'éclairer son supérieur et son confesseur, le Père Pinet, gardien du couvent d'Hesdin; le troisième, de lui écrire et de le prier de venir la voir.

Le gardien ayant reçu la lettre, vint exprès à Corbie. Colette lui rendit un compte exact de son intérieur et de ses visions, sur lesquelles le gardien lui répondit en homme sage : qu'il lui fallait du temps pour examiner tout cela, et pour prier Dieu de son côté aussi bien qu'elle du sien. Cette fille le

pria alors de la dispenser de parler davantage à ceux qui venaient la voir, et de lui permettre de ne plus répondre à tant de monde; elle lui protesta que ce qu'elle en avait fait n'avait été que par pure obéissance, et par une soumission aveugle à ses ordres; qu'elle reconnaissait le tort que cela lui faisait, l'oraison et la conversation ne pouvant s'accorder; qu'au fond elle n'avait pas fait vœu de clôture, et qu'elle ne s'était pas mise en retraite pour soutenir tant de visites, ni répondre à tant de questions indiscrètes et inutiles.

Le Père Pinet, touché de ces raisons, fit murer de nouveau la porte de sa cellule. Elle rentra ainsi dans le fond de sa retraite, et reprit par-là une nouvelle ferveur dans l'oraison.

Une nuit qu'elle avait passée presque entière à la prière, et ayant pris environ deux heures de repos, s'étant éveillée elle vit au milieu de sa chambre un grand arbre et plusieurs petits arbrisseaux qui sortaient du grand, comme de leurs tiges, et qui y prenaient racine. Surprise de cet arbre, et ne sachant ce que cela voulait dire : « Hélas! que sera-ce encore que ceci, dit-elle? » Elle crie à l'illusion du démon, et prend cet arbre et ses arbrisseaux qui tenaient déjà par des

racines, et les jette dehors par la fenêtre; elle fut encore plus effrayée quand elle vit l'arbre et les arbrisseaux s'évanouir en l'air.

Le lendemain matin elle vit un autre arbre et de semblables arbrisseaux au même endroit de sa chambre. Plus étonnée encore que la première fois, elle se mit à genoux et demanda à Dieu de lui faire connaître si cette vision venait de lui; et si elle venait de lui, de lui expliquer ce que cela signifiait. Elle entendit alors une voix claire et distincte, qui lui dit que c'était là le symbole de cette vocation qu'elle demandait à Dieu depuis tant d'années; que le grand arbre la représentait elle-même, et les petits arbres les maisons de la réforme qu'elle établirait dans l'ordre de Sainte-Claire; que telle était la volonté de Dieu à laquelle il fallait acquiescer; qu'on éclairerait là-dessus son supérieur et son confesseur, le gardien du couvent d'Hesdin; et sur-le-champ l'arbre et les arbrisseaux disparurent.

Chose admirable de la conduite de Dieu! son embarras fut encore plus grand : étant humble comme elle était, elle ne put se persuader qu'une fille, une jeune fille, pauvre, dénuée de tous secours et de tous biens, sans naissance, sans talens et sans crédit, pût réussir dans une telle entreprise;

mais surtout ayant fait vœu de clôture, elle persévéra ainsi environ dix mois dans cette humble résistance, craignant toujours que ces arbres et cette voix ne provinssent du démon pour lui faire perdre son vœu de clôture, et l'éloigner ainsi pour toujours de Dieu et de l'oraison.

Comme elle repassait sans cesse ces visions dans son esprit, ce qui la rassurait un peu, c'était de sentir que Dieu ne s'éloignait point d'elle, qu'elle avait toujours plus d'attrait pour la prière, et plus de ferveur et de force à y persévérer. Elle connaissait déjà par expérience que la persévérance dans l'oraison, et la ferveur dans cette persévérance, ne pouvaient venir du démon, l'esprit de la prière et l'esprit du démon étant incompatibles, les puissances des ténèbres se trouvant toujours accablées par l'oraison. Elle douta cependant toujours, et craignit encore d'être trompée; elle ne savait alors que faire ni que devenir.

Pendant cette résistance, pressée fortement de se rendre à sa vocation et à la volonté de Dieu, elle tomba dans un abîme de ténèbres, de sécheresse, de stérilité, de dégoût, et dans un si grand excès d'abattement, qu'il alla presque jusqu'au désespoir. Dans ce déplorable état de désolation et d'abandon, le ciel couvert de tous côtés, sans laisser

percer par quelque endroit un rayon d'en-haut; la Sainte, privée de tout secours, éloignée de son directeur, se soutenait cependant par la prière autant qu'elle pouvait : elle reçut une forte lumière intellectuelle, qui dura pendant huit jours, par où elle connut qu'elle résistait trop long-temps, et que Dieu l'en punirait si elle ne se soumettait. En effet, ne se rendant point encore, et tenant toujours à son vœu de clôture perpétuelle, Dieu punit son peu de soumission d'un aveuglement soudain: elle demeura entièrement aveugle pendant trois jours qu'elle passa en larmes, sans boire ni manger; au bout des trois jours, l'aveuglement subsistant, elle devint encore muette. Reconnaissant alors la main de Dieu, elle lui demanda pardon de sa résistance et de son indocilité, elle se mit entre les mains de sa bonté et de sa providence pour accomplir toutes ses volontés. A la fin de sa prière, elle recouvra la vue et la parole, avec une paix intérieure et des consolations immenses. Elle fut alors tout autre et toute changée; elle se sentit revêtue d'une force nouvelle et au comble de la joie.

Quelques jours après, comme elle était en prière, Dieu lui fit éprouver un ravissement, où il lui fit une grâce semblable à celle que S. Grégoire-le-Grand rapporte de saint Benoît :

ce fut de lui faire connaître l'état de l'univers. On lui fit voir en particulier tous les états du monde chrétien remplis de crimes et de désordres, et tous les péchés qu'on y commettait; on lui représenta ensuite le pitoyable état de l'Eglise, déchirée par le grand schisme d'Occident. On lui ouvrait en même temps les portes de l'enfer: elle fut fort effrayée de ces sombres abîmes de feu, et de la multitude infinie d'hommes qui y étaient déjà, et qui s'y précipitaient sans cesse eux-mêmes de tous les endroits de la terre. Celui qui lui représentait tous ces affreux spectacles, lui dit une parole qui la fortifia dans ses travaux le reste de sa vie : « Voilà bien, « lui dit-il, de quoi vous faire travailler du« rant quelques années; pouvez-vous main« tenant résister aux desseins que le Très« Haut a sur vous, en voyant le malheur de « tant d'hommes, les besoins qu'ils ont d'être « secourus, et le zèle que vous devez avoir « pour leur salut? »

L'impression que fit sur cette fille la vision de l'enfer, et la grandeur des supplices des damnés et d'une si grande multitude de déplorables victimes de la colère de Dieu, fut si vive et si sensible qu'elle dura toute sa vie. Elle passa huit jours sans boire ni manger, sans pouvoir bien se reconnaître

ni revenir à elle; et elle eut tant de compassion des pécheurs depuis ce temps-là, qu'elle ne pouvait retenir ses larmes lorsqu'elle voyait quelques débauchés.

Elle eut toujours depuis deux objets qui l'ont fait pleurer toute sa vie, et qui lui ont fait répandre des torrens de larmes : la Passion de Jésus-Christ d'une part, et la compassion pour les pécheurs de l'autre, à cause des supplices qui les attendent en enfer, et qu'on lui avait si vivement représentés.

Dieu éclaira en même temps le Père Pinet sur la vocation de cette fille. Ce Père se rendit exprès à Corbie, où, après avoir ouï d'elle-même tout ce qui lui était arrivé, il lui dit de se préparer à l'exécution des grands desseins que Dieu avait sur elle; que pour lui sa fin approchait. Il mourut en effet quelques mois après. Colette le vit monter au ciel; il lui apparut bientôt après sa mort, et souvent, dans la suite de sa vie, il lui servait encore dans le ciel de directeur.

Colette n'eut plus ensuite de doute sur sa vocation. Elle redoubla ses prières et ses pénitences; elle attendit les occasions que la Providence lui ferait naître, et les moyens que Dieu, selon sa promesse, ne manquerait pas de lui fournir. Elle brûlait surtout du désir de voir le confesseur qu'on lui avait

promis devoir bientôt arriver à Corbie, pour la faire dispenser de son vœu de clôture, pour l'en faire sortir, pour l'appuyer dans ses entreprises, pour agir avec elle, et pour lui servir d'aumônier et de conducteur pendant plusieurs années. On lui avait dit que cet homme serait selon le cœur de Dieu, capable de conduire avec elle les plus hautes entreprises pour la gloire de Jésus-Christ, pour le bien de l'Eglise et pour le succès de la réforme de l'ordre de Saint-François, et en particulier de celui de Sainte-Claire.

Depuis ce temps-là, Dieu usa envers la Sainte d'une libéralité prodigieuse de ravissemens, d'extases, de visions, de révélations, de connaissances extraordinaires sur les affaires de l'Eglise et sur les évènemens futurs de sa vie et de sa Réforme.

Colette, en attendant cet homme selon le cœur de Dieu, dont on lui avait révélé la sainteté et le rare mérite, dressa un mémoire de toutes les grâces qu'elle avait reçues en sa solitude, prévoyant qu'elle en sortirait bientôt : elle porta ce mémoire à sa ceinture toute sa vie, pour en remercier Dieu tous les jours.

[Po]rtrait du [P]. de la [B]alme, [c]onfes-[s]eur de la [S]ainte.

Ce saint confesseur, qu'on avait promis à Colette, était le célèbre Père Henri de la Balme, cordelier de l'Observance. Il était

originaire de Savoie, gentilhomme de naissance, de la petite ville de la Beaume ou de la Balme, près d'Annecy. Il portait le nom de cette ville, parce que de la Balme son père en était seigneur et un des plus riches du pays. Allard de la Balme, l'aîné de la famille, était fort connu de Clément VII, comte de Genève, qui avait fait le schisme d'Occident, et reporté le siége pontifical à Avignon. Le Père Henri, qui était le cadet, était d'une haute stature, bien fait de sa personne; il avait l'esprit vif, aisé et pénétrant, le jugement solide, avec de grands talens d'esprit et de cœur. Il était entré fort jeune dans l'Observance à Chambéry, où il avait passé plusieurs années à l'étude; il était devenu un des plus savans de son ordre. Le Père Gaultier, jésuite, et plusieurs auteurs, l'ont loué et distingué, à cause de sa science et de son habileté comme général: il était alors âgé de 40 ans, considéré comme un très-habile théologien; mais, ce qui est le plus à estimer, c'était un homme d'oraison, un saint, et d'un mérite rare devant Dieu.

Comme il était savant, il était fort consulté sur les affaires du temps, qui partageaient l'Eglise. Il se trouvait entre l'Italie et la France, qui suivaient différentes obédiences. Il demandait sans cesse à Dieu de

l'éclairer et de se servir de lui dans les troubles qui agitaient son Eglise. Ne recevant aucune lumière d'en-haut là-dessus, il ne savait à quelle obédience se ranger. Il craignit alors pour son salut, de manquer à la foi s'il n'était pas uni au vrai Pape, au vrai chef de l'Eglise, qui est le centre de l'unité : il prit pour cela la résolution de se tenir à l'écart, et d'attendre qu'il plût à Dieu de se déclarer sur le schisme, et que l'Eglise recouvrât la paix en reconnaissant son véritable chef, et rompant avec le schisme. Ayant formé le dessein d'aller à Jérusalem visiter les saints lieux, il en obtint la permission de ses supérieurs, et se mit en chemin pour aller s'embarquer à Marseille. En passant par Avignon, il voulut voir en cette ville une fameuse recluse d'une haute réputation de sainteté, appelée sœur Marion Amente, pour la consulter sur son pélerinage de Jérusalem. Cette fille, qui avait en effet de grandes communications avec Dieu, et le don de prophétie, regardant le Père de la Balme, après s'être entretenue quelque temps avec lui, le pria de venir la voir le lendemain, disant qu'elle avait quelque chose de bien singulier à lui exposer, mais qu'il fallait encore un peu consulter Dieu là-dessus. Ce Père étant retourné le jour suivant, elle lui dit que le

voyage de Jérusalem ne lui convenait point, que la volonté de Dieu était qu'il s'en allât à Corbie, en Picardie, pour servir de confesseur à une fille appelée Colette, qui était une sainte, dont Dieu voulait se servir pour de grandes choses dans son Eglise, aussi bien que de lui; elle lui fit part de tant d'autres choses qui le regardaient, que le Père Henri, fort surpris, obéit sur-le-champ. Sans en rien dire à personne, il rebrousse chemin, et s'en retourne droit à Chambéry prendre de nouvelles permissions de ses supérieurs pour sa nouvelle mission.

De Chambéry il passa par Rumilly, pour voir la comtesse de Genève, nièce de Clément VII; il était fort connu de cette dame, à laquelle il avait dit adieu lors de son départ pour Jérusalem. La comtesse fut fort surprise de le revoir si tôt; il lui raconta son aventure d'Avignon. Cette dame, qui avait beaucoup de piété, encore plus surprise de cette aventure, conçut un désir ardent de connaître cette sainte de Corbie, à laquelle Dieu envoyait le Père de la Balme. Ce Père lui promit de lui en donner des nouvelles. Quelle route prenez-vous, lui demanda-t-elle, pour aller à Corbie? Celle de Besançon, répondit le Père, la Champagne et Paris.

La comtesse de Genève connaissait très-

particulièrement une dame de Besançon, à laquelle elle écrivit qu'elle lui adressait un saint religieux de l'ordre de Saint-François; qu'elle serait ravie de voir cet homme qui était de sa connaissance, et d'apprendre de sa bouche ce qui lui était arrivé à Avignon. Cette dame de Besançon s'appelait Isabeau de la Roche, fille du seigneur Thouart de la Roche; elle était veuve du comte de Brissay : ce comte, en mourant, lui avait laissé de grands biens en Franche-Comté et en Suisse. Cette dame, riche et sans enfans, faisait beaucoup de bonnes œuvres et de grandes aumônes, surtout à l'ordre de Saint-François, dont elle était la protectrice. Elle fut ravie de voir le Père Henri de la Balme, et d'apprendre par lui-même son aventure d'Avignon. Elle en fut si touchée, qu'elle prit la résolution d'aller voir cette sainte de Corbie avec le Père Henri; voulant contribuer aux frais du voyage et aux entreprises de cette sainte, elle écrivit son dessein à la comtesse de Genève, qui l'approuva fort.

La comtesse de Brissay arrêta le Père Henri quelques jours pour disposer ses affaires, et se préparer au voyage de Picardie. Ils partirent ensemble, la comtesse avec un équipage conforme à son rang, et le Père Henri en qualité de son confesseur et son aumônier.

Ils passèrent par Paris, et arrivèrent dans vingt jours à Corbie, auprès de la sœur Colette qui avait été avertie, dans sa retraite, du secours que Dieu lui envoyait, et des mesures qu'elle devait prendre avec les deux personnes que Dieu avait choisies pour la faire réussir dans ses entreprises. Colette, les voyant, fit rompre le mur de sa porte, et les pria d'entrer dans sa pauvre petite chambre. Elle leur dit qu'on lui avait fait connaître leur arrivée; elle leur expliqua alors ce qui lui était arrivé, et comment Dieu lui avait manifesté sa volonté pour la réforme de l'ordre de St-François, surtout des filles de Ste-Claire. La Servante de Dieu n'en put dire davantage sans fondre en larmes : ils se mirent à pleurer tous les trois. Les domestiques de la comtesse, qui avaient rompu la muraille de la porte, la gardèrent et empêchèrent le peuple qui était accouru à ce spectacle, dans le désir de savoir ce qui se passait chez la recluse, quels étrangers étaient venus la voir, et pour qui on avait abattu la porte.

Après avoir répandu bien des larmes tous ensemble, éclairés et touchés de Dieu extraordinairement, la comtesse offrit à la Servante de Dieu sa personne et ses biens pour exécuter les desseins de Dieu sur eux : ils se mirent ensuite tous les trois à genoux devant

un crucifix. La Bienheureuse, ravie alors en Dieu, et comme extasiée, fit cette prière tout haut, dont le Père Henri, qui en fut vivement touché, nous a conservé le précis en ses ouvrages manuscrits :

ière de sainte Cecette.

« Seigneur, qui m'avez choisie, dans l'ex-
« cès de votre bonté infinie, pour faire écla-
« ter la puissance de votre bras dans ma
« faiblesse, j'adore votre Majesté souveraine
« qui m'a envoyé ces deux personnes pour
« me soutenir et me conduire; je vous de-
« mande pardon en leur présence d'avoir ré-
« sisté si long-temps à vos desseins. Oubliez,
« Seigneur, par votre grande miséricorde,
« tout ce que j'ai fait là-dessus, aussi bien
« que tout ce qui vous a déplu en toute ma
« vie. Je vous cherchais, Seigneur, sans
« pouvoir me persuader que je vous avais
« trouvé; mon indocilité m'éloignait de vous
« à mesure que vous vous en approchiez; il
« a fallu m'aveugler pour m'ouvrir les yeux;
« lorsque je devais être abandonnée pour mes
« ingratitudes, c'est alors que vous avez fait
« éclater sur moi vos grandes miséricordes.

« Une éternité ne sera pas assez longue
« pour vous en remercier dans le ciel, puis-
« que je ne puis le faire qu'en désirs sur la
« terre, et que vous offrir toutes les actions
« de grâces que Jésus-Christ et ses Saints vous
« y ont offertes.

« Qui racontera jamais vos bontés en mon « endroit ? quelle langue pourrait exprimer « les douceurs et les consolations que vous « m'avez fait ressentir en cette solitude de- « puis quelque temps ?

« Comme il a fallu une bonté infinie pour « me choisir, il ne faut pas moins d'une « puissance souveraine pour exécuter vos « desseins, ni moins d'une sagesse éternelle « pour en prendre les mesures, et pour chan- « ger tant d'obstacles en moyens ; j'aban- « donne ma pauvre personne, la dernière « de toutes les filles du monde, la plus mi- « sérable de toutes les créatures, où vous « n'avez vu jusqu'à présent qu'infidélité et « résistances, j'abandonne donc pour la « santé et pour la maladie, pour la vie et « pour la mort, tous mes désirs et toute ma « conduite à votre divine Providence, pour « ne travailler désormais qu'à votre gloire, « au salut des ames et à la réforme pour la- « quelle vous m'avez choisie, pour y tra- « vailler de toutes mes forces jusqu'au der- « nier soupir de ma vie ; il n'est rien à pré- « sent que je ne veuille souffrir et entre- « prendre pour l'amour de vous.

« Eclairez-nous donc, Seigneur, et con- « duisez-nous tous les trois ; que nous ne « pensions plus qu'à vous aimer et à vous

« servir, et que nous entretenions dans votre
« amour et votre service tous ceux à qui nous
« parlerons. Puisque vous avez bien voulu,
« Seigneur du ciel et de la terre, jeter les
« yeux sur nous trois, et nous assembler ici
« de trois provinces différentes et si éloi-
« gnées, répandez sur nous vos lumières et
« vos grâces, pour que nous accomplissions
« tous vos desseins en y mettant le tout pour
« le tout. »

Pendant que la Bienheureuse faisait cette prière avec une ferveur extraordinaire, mêlée de pleurs, la comtesse et le Père de la Balme fondaient aussi en larmes.

Après que Colette eut interrompu sa prière pendant quelque temps, ses larmes et ses gémissemens ne lui permettant pas d'en dire davantage, ils demeurèrent tous les trois en silence, ne pouvant arrêter leurs larmes ni s'empêcher de pleurer.

La Sainte, se tournant ensuite vers une image de la très-sainte Vierge, elle lui dit comme elle put :

« O Vierge sainte, la meilleure de toutes
« les mères, qui m'avez choisie, distinguée
« et prise pour votre fille, je vous prends
« aujourd'hui de nouveau pour ma mère.
« Vous savez, Vierge sainte, que je ne puis
« penser à vos bontés en mon endroit, que
« je ne répande en secret des larmes de ten-

« dresse, et que je ne vous en remercie avec
« tous les sentimens de la plus vive reconnais-
« sance et de tout le retour dont je suis ca-
« pable. Que j'oublie, non pas mon bras,
« mais tout moi-même, si jamais je perds de
« vue vos soins, vos bienfaits et vos bontés en
« mon endroit! que mon cœur cesse de se
« mouvoir, s'il cesse jamais de vous aimer!
« que ma langue s'attache à mon palais, si
« je cesse jamais de publier vos louanges, et
« de porter tout le monde à vous servir! »
Ils recommencèrent encore ici à pleurer, sur la prière que Colette fit à la Mère de Dieu; si bien que cette première visite ne fut qu'une visite de larmes, de soupirs et de gémissemens, la comtesse et le Père Henri ne pouvant presque rien dire, ni contenter autrement leur piété.

Cependant, après avoir répandu beaucoup de larmes, il fallut délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Ils arrêtèrent qu'il fallait incessamment mettre la main à l'œuvre, et commencer par obtenir du Saint-Siége la dispense du vœu de clôture que la Servante de Dieu avait fait.

C'était en l'année 1406 : le schisme et les factions croissaient toujours. Innocent VII tenait le pontificat à Rome, où il mourut au mois de novembre de la même année. Gré-

goire XII lui succéda à Rome. Benoît XIII siégeait depuis douze ans à Avignon, où il avait été élu dix jours après la mort de Clément VII. L'an 1392, Colette était en France, qui était alors de l'obédience de Benoît XIII : il fallut donc s'adresser à son légat à Paris, le cardinal Antoine Chalam, diacre du titre de Sainte-Marie. La comtesse de Brissay voulut bien faire le voyage de Paris avec le Père de la Balme : ils présentèrent une requête au légat pour ce sujet ; le légat renvoya l'affaire en pleine autorité à l'évêque diocésain, qui est celui d'Amiens. La commission est datée de Paris, 22 juillet 1406. Le prélat d'Amiens, appelé Jean de Boissy, envoya à Corbie son grand-vicaire, qui entendit les raisons de la recluse, et qui les trouva bonnes. L'évêque, sur son rapport, dispensa Colette de son vœu de clôture. La dispense est datée du premier jour d'août de l'an 1406.

C'est ainsi que Dieu engage ses serviteurs à des desseins dont il ne veut pas l'entière exécution, mais par lesquels, et au moyen d'une persévérance de quelques années dans la prière, il les conduit aux fins qu'il s'est proposées.

La comtesse de Brissay, le Père de la Balme et Colette étant en liberté, prirent la résolution d'aller à Avignon se jeter aux pieds

du pape Benoît XIII, pour obtenir la ratification de la dispense, avec la permission et l'autorité de travailler à la réforme de l'ordre de Saint-François, surtout des filles de Sainte-Claire.

La comtesse de Brissay et le Père Henri, qui avaient écrit de Paris à Blanche de Savoie, comtesse de Genève, le succès de leur voyage, et qui lui avaient toujours rendu compte de toutes leurs entreprises, lui écrivirent alors de Corbie qu'ils se mettaient en chemin pour se rendre auprès du Pape, à Avignon, avec la Servante de Dieu; qu'ils se rendraient à Paris pour y voir le légat, de là à Dijon, de Dijon à Bourg en Bresse, de là à Rumilly, pour lui faire voir la Sainte, comme un des plus grands trésors qui fût sur la terre. Blanche de Savoie les en remercia beaucoup, et leur écrivit de ne pas manquer à leur promesse; qu'elle pourrait encore les servir auprès de Benoît XIII, qui avait des obligations à Clément son oncle.

Colette sort de Corbie pour aller vers le Pape.

On disposa toutes choses à Corbie pour en sortir sans bruit; mais on ne put le faire si secrètement dans une petite ville, que le monde n'en fût averti, et qu'on ne courût voir la recluse qu'on emmenait on ne savait où. Le curé seul de Saint-Martin, son confesseur, en avait le secret, et on le chargea

d'en rendre compte à l'évêque d'Amiens, qui estimait Colette comme une fille de prophétie et de miracles, ce dont il avait informé le légat, lorsqu'il s'agissait de la dispense de son vœu de clôture.

Deux filles de Corbie, d'une grande piété, qui avaient nourri la recluse dans sa retraite, ne pouvant se séparer de la Sainte, prièrent la comtesse de leur permettre de l'accompagner : la comtesse accéda à leur demande. Ces deux compagnes ont été religieuses de la Réforme de sainte Colette; elles y sont mortes en odeur de sainteté. On en parlera plus au long dans la suite.

Cette troupe choisie de cinq femmes, Colette et ces deux filles pieuses, la comtesse et sa femme de chambre, avec le Père de la Balme, confesseur et aumônier, partirent de Corbie avant le jour. Colette, sortant de sa retraite, se mit à genoux, et baisant la terre : « Adieu, « chère solitude, dit-elle, y a-t-il quelque « douceur dans le monde, et quelque plaisir « sur la terre qu'on puisse comparer à ceux « que Dieu m'y a fait goûter depuis quelque « temps? Oh! si les mondains en pouvaient « ressentir quelque chose, le monde et tous « ses attraits leur seraient en horreur! »

Ils arrivèrent à Paris, et se rendirent auprès du légat; ils le remercièrent de la dis-

pense accordée, lui demandèrent sa bénédiction, et une lettre de recommandation pour le souverain Pontife, qu'il leur accorda avec beaucoup de bonté; il leur dit que le Pape était à Nice, et que c'est là qu'ils le trouveraient. Le légat écrivit ensuite au Pape, pour le supplier de distinguer cette servante de Dieu, et de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderait; que c'était véritablement une fille de miracle, comme le lui avait mandé l'évêque d'Amiens, et que sa réputation de sainteté et ses miracles affermissaient les peuples dans son obédience. En passant à Bourg en Bresse, ils y trouvèrent le duc de Savoie, qui fut ensuite l'antipape de Bâle. Ce duc, informé par Blanche de Savoie quelle était cette servante de Dieu, voulut la voir et lui parler; il en conçut tant d'estime, qu'on en verra les bons effets et les suites dans cette histoire.

Blanche de Savoie, comtesse de Genève, reçut cette troupe de saintes et de saints à Rumilly, où elle faisait sa demeure. Elle les reçut comme des anges du ciel : elle ne pouvait contenter sa piété de voir une sainte dans son château, et les merveilles que Dieu avait opérées pour la lui amener. Elle les garda trois semaines, après quoi elle les fit conduire jusqu'à Nice, par un gentilhomme,

et les fit défrayer pendant tout le chemin. Elle écrivit à Benoît XIII, lui représenta la sainteté de la fille de Corbie, et la célébrité que devait donner à son pontificat cette fille de miracle, ajoutant qu'elle savait que son légat à la cour de France l'en avait déjà informé.

La comtesse de Brissay aurait fort souhaité d'accompagner la Sainte à Nice; mais elle tomba malade à Rumilly de la fatigue de tant de voyages : il fallut absolument qu'elle s'en retournât à Besançon, où elle mourut bientôt après, pour aller dans le ciel jouir des récompenses réservées à ses grandes aumônes et au service qu'elle avait rendu à la Sainte.

Benoît XIII, informé par son légat et par la comtesse de Genève du mérite et de la sainteté de Colette, la reçut à Nice avec un accueil et une distinction qui étonnèrent toute sa cour. Il se leva de son trône aussitôt qu'il la vit, et fit quelques pas pour aller à sa rencontre. La Sainte se jeta à ses pieds avec ses deux compagnes de Corbie, et le Père Henri de la Balme, son confesseur. Le Pape les fit relever, et s'entretint long-temps avec eux. Colette lui présenta une petite bourse où était sa requête, selon l'usage de ce temps. Elle demandait deux choses dans cette re-

quête : la première, de pouvoir prendre l'habit des religieuses de Sainte-Claire, et d'y faire profession, pour en observer la règle et l'institut à la lettre ; la seconde, de travailler à la réforme de l'ordre de Saint-François, et surtout à celle des filles de Sainte-Claire, avec la coopération du Père Henri de la Balme, son confesseur.

Benoît ayant pris la bourse, en tira la requête, la lut en silence, et s'entretint ensuite quelque temps devant tout le monde avec Colette; après quoi il lui assigna une heure d'audience particulière le lendemain, où elle le satisfit fort sur son dessein de réforme, quoique le Pape n'y vît que des difficultés, comme il le lui avoua. « Saint « Père, lui dit-elle alors, le plaisir du « Très-Haut est de faire de grandes choses « avec de vils instrumens; son bras n'est pas « raccourci. » Le Pape lui dit qu'il avait remis sa requête à trois cardinaux pour l'examiner, et que dans six jours il lui rendrait sur cela une réponse positive.

Les trois cardinaux ayant vu la requête, furent fort surpris et même indignés qu'une jeune fille de 26 ans pensât à une entreprise telle, que de réformer l'ordre de Saint-François et celui de Sainte-Claire, dans un temps de schisme et de division. Par malheur pour

Colette, le général de l'ordre de Saint-François, de l'obédience de Benoît, se trouvait à Nice en ce temps-là, à la cour du Pape. A la première nouvelle, ce général se moqua de cette dévote de Corbie; il en parla aux cardinaux-commissaires comme d'une folle : les cardinaux regardèrent en effet cette fille comme une visionnaire qu'il fallait renvoyer à sa retraite de Corbie, et dont la requête ne méritait aucune attention. Ce fut là l'opinion de tous les trois.

Benoît XIII en jugea bien autrement : il ne voulut écouter ni les cardinaux qui s'étaient déclarés contre elle, ni le général de l'ordre de Saint-François, qui faisait grand bruit et de grandes risées : le Pape fit venir Colette à son audience au jour marqué; et là, dans une grande assemblée de cardinaux et de prélats : il fit lui-même l'éloge de Colette. Après cela il lui donna lui-même, de ses propres mains, l'habit de Sainte-Claire, la corde et le voile qu'il bénit; il la dispensa de l'année du noviciat et lui remit la règle de Ste-Claire entre les mains, après en avoir fait lire quelques articles tout haut. Après cette lecture, la Sainte prononça son vœu de l'observer à la lettre. Dans ce vœu étaient compris ceux de religion, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Le vœu fait, le Pape la

déclara abbesse générale et réformatrice des filles de Sainte-Claire qui étaient déjà professes, et de celles qui feraient profession à l'avenir, avec plein pouvoir d'établir des monastères nouveaux, et de choisir des confesseurs pour ces monastères.

Le Pape lui donna encore le pouvoir de réformer les religieux de Saint-François qui voudraient vivre selon la première règle de ce saint fondateur, sans mitigation et sans privilége, sous la conduite et la charge de la révérende mère abbesse, sœur Colette. Ce Pontife fit ensuite une courte exhortation sur cette réforme, pour laquelle il fit expédier une bulle authentique où il établit et nomma le révérend Père Henri de la Balme supérieur général de la Réforme des religieux de Saint-François, qui voudraient l'embrasser et y entrer sous l'autorité de l'abbesse générale Colette. Le Pontife fit ensuite appeler le général de l'ordre de Saint-François, qui n'avait pas voulu se trouver à l'audience : il lui ordonna publiquement de donner tous ses pouvoirs à l'abbesse Colette et au Père Henri de la Balme pour la réforme, et de les appuyer en toutes choses; ce que le général fit, quoique avec beaucoup de peine.

Le Pape leur accorda ensuite des indulgences

et des présens : il donna, entre autres, à la Sainte un beau bréviaire à tranche dorée, qui est resté au couvent de Besançon, et qu'on y garde comme une relique. Il leur accorda ensuite sa bénédiction, recommanda l'Eglise et sa personne à leurs prières, leur promit de les appuyer en tout ce qu'il pourrait et de toute son autorité, et écrivit à son légat à Paris de favoriser cette Réforme de tout son pouvoir, ajoutant qu'il avait été ravi de voir cette Sainte. Il écrivit la même chose à la comtesse de Genève; il voulut même savoir du Père de la Balme, et dans toutes ses circonstances, son aventure d'Avignon, que la comtesse de Genève lui avait marquée dans une de ses lettres.

Toute la cour était surprise de tant d'honneurs et de distinctions qu'on faisait à une pauvre jeune fille, et le Pontife leur dit en sortant de l'assemblée : « Il est vrai que « ce n'est à vos yeux qu'une pauvre jeune « fille, mais c'est une sainte dont Dieu veut « se servir d'une manière extraordinaire. » Si la cour du Pape méprisa Colette, elle prit une haute estime de son confesseur; car il parut ce qu'il était, un homme d'un rare mérite, qui avait l'ame grande, l'esprit élevé, les sentimens nobles, le courage d'un héros, à l'épreuve de tous les contre-temps et de

toutes les difficultés, un homme d'oraison, d'une grande piété, d'une humilité profonde, d'une science extraordinaire, et comme on l'a dit ailleurs, dévoué à la gloire de Dieu, au bien de l'Eglise et au salut des ames.

Il est peu d'hommes qui aient été plus fidèles à leur vocation que celui-ci. Depuis que Dieu lui eut fait connaître sa volonté à Avignon, il se rendit incessamment à Corbie auprès de la Bienheureuse; depuis ce temps-là il lui servit de confesseur et de conseil tant qu'il a vécu; il a partagé plus de trente ans avec la Sainte les travaux, les persécutions, les souffrances, les incommodités des voyages, toutes sortes de contre-temps et de périls pour la réforme des hommes et des femmes de l'ordre de Saint-François. Quoique la réforme des hommes, dont il avait été déclaré supérieur-général sous l'autorité de la Bienheureuse, ou plutôt en union avec elle, quoique cette réforme des hommes l'occupât assez, car elle le regardait particulièrement, il ne perdait pas long-temps la Sainte de vue; ils ont toujours agi tous les deux avec un concert admirable; l'on n'a jamais remarqué en eux la moindre division ni le moindre éloignement; il a toujours accompagné la Servante de Dieu dans tous ses voyages, assisté dans tous ses établissemens, souffert toutes les

peines, soutenu toutes les oppositions, tant ils étaient unis de cœur, d'ame, d'esprit et de zèle. Il mourut à Besançon, épuisé de travaux pour la gloire de Dieu, dans une si grande odeur de sainteté qu'il se fit beaucoup de miracles à son tombeau. Son corps a été relevé de terre, et placé sur un autel dans une chapelle domestique du couvent de Ste-Claire, à Besançon, où il est honoré comme un saint : sa mort a été ainsi précieuse devant Dieu, comme on le racontera en son lieu, en achevant son éloge.

La Servante de Dieu, qui était entrée à Nice en simple fille du tiers-ordre de St-François, âgée de vingt-six ans, en sortit religieuse professe de Sainte-Claire, avec la dignité d'abbesse générale et réformatrice de l'ordre de St-François, en particulier des filles de Ste-Claire, avec toute l'autorité du souverain Pontife dans son obédience, et tout le pouvoir du général de l'ordre de St-François, pour réformer les anciens couvens, ou pour en établir de nouveaux d'hommes et de femmes, comme elle le jugerait à propos, avec le Père Henri de la Balme, son confesseur, qui fut de même déclaré supérieur-général pour la Réforme des couvens d'hommes, sous l'autorité de la Bienheureuse. Comme on vient de le dire,

ce sont là des miracles de la Providence, opérés par l'entremise de ses serviteurs.

Le gentilhomme de la comtesse de Genève, qui les avait menés à Nice, les ramena à Rumilly. La comtesse, dont la haute piété lui faisait avoir toute l'estime possible pour la Sainte, fut ravie de la revoir et de l'heureux succès de son voyage; elle la pria de commencer ses établissemens par Rumilly: elle lui offrit pour cela son château et tout ce qui dépendait d'elle; mais la Bienheureuse la pria de lui laisser la liberté de commencer par Corbie, parce qu'elle croyait que toutes les filles du pays prendraient part dans sa Réforme. Ses deux compagnes de voyage la prièrent de tenir ferme dans son dessein de Corbie; car, disaient-elles, toutes les filles accourront à la Réforme, après les merveilles que Dieu vient d'opérer en sa faveur, et dont tout le monde est informé.

La comtesse, craignant de mettre obstacle aux desseins de Dieu, laissa partir la Bienheureuse, quoique avec bien de la peine. Colette lui promit fit de retourner en Savoie le plus tôt qu'elle pourrait.

Le même gentilhomme, qui les avait conduits à Nice, les accompagna jusqu'à Bourg en Bresse, et les présenta au duc de Savoie Amédée VIII, qui y était encore alors. Ce

3..

prince fut ravi de voir de nouveau la Bienheureuse ; il lui fit toute sorte d'honnêteté. La comtesse avait écrit à ce prince, et l'avait prié d'engager la Sainte à retourner en Savoie, pour fonder des établissemens de sa Réforme ; ce prince en fit la demande, et la Bienheureuse le lui promit.

De Bourg en Bresse, cette troupe de saintes se rendit à Nevers. Un domestique de la comtesse les conduisit jusqu'à Corbie, et les défraya ; la comtesse les pria de ne pas épargner sa bourse pour leurs établissemens : elle chargea le Père de la Balme de lui écrire de là quand ils en auraient besoin, et de lui donner souvent des nouvelles de la Sainte.

Colette, arrivée à Nevers, y tomba malade. La Mère de Dieu l'honora de sa visite, la guérit sur-le-champ, et lui dit : « Prenez « courage, ma fille, les croix et les persé« cutions ne vous manqueront pas ; mais ne « craignez rien, nous vous aiderons tou« jours, et vous viendrez à bout de tout. »

En passant par Paris, ils allèrent se prosterner aux pieds du cardinal de Ste-Marie, légat de Benoît XIII, pour le remercier de ses bons offices auprès du Pape. Le légat leur fit un grand accueil, et leur promit de les appuyer de tout son pouvoir.

Colette, étant arrivée à Corbie, fut bien

surprise de ce qu'on ne l'y reconnaissait presque plus : nulle fille ne voulait entrer dans sa Réforme ; bien loin de trouver une maison pour commencer un monastère, elle eut bien de la peine à en trouver une pour loger ; elle subsista quelque temps chez une de ses pauvres parentes, qui la retira par compassion. Ce ne fut plus à Corbie, pour Colette, que mépris, que médisances, que calomnies, qu'injures, qu'invectives, à tel point que les enfans l'insultaient par les rues, jusqu'à l'appeler sorcière. Le petit peuple, qui ne savait d'où elle venait, n'en parlait que comme d'une malheureuse qui avait quitté d'ennui sa clôture, et qui courait le monde ; les plus honnêtes gens et les ecclésiastiques disaient tout haut qu'on devrait l'arrêter, et la fermer de nouveau dans sa chambre ancienne, dans sa retraite, et en murer la porte pour le reste de sa vie.

Le mépris général de son pays pour elle s'augmentait de jour en jour, elle se trouvait toujours plus abandonnée ; se voyant la fable de sa ville, le sujet des plaisanteries de tout le peuple, elle fut obligée de disparaître et de se retirer à Amiens, dont l'évêque affectait de ne plus la connaître : elle se retira de là à Noyon ; mais ne trouvant nul repos, nulle issue ni à Amiens, ni à Noyon,

elle fut obligée, pour pouvoir subsister, de s'en retourner avec le Père Henri à Corbie, chez sa pauvre parente qui à peine avait du pain. Colette fut encore plus maltraitée à son retour à Corbie qu'auparavant : elle eut encore un chagrin nouveau, c'est que les deux filles, ses compagnes de voyage, étaient sur le point de se retirer et de l'abandonner. Tout le monde leur demandait d'où elles venaient, où elles avaient été, qui était ce cordelier avec lequel elles étaient inséparables, quelle était la vie qu'elles menaient. Tous ces discours, ces demandes et ces questions leur étaient insupportables; mais le comble du malheur où Colette se vit alors plongée, c'est qu'elle ne recevait ni lumières, ni consolations d'en-haut, depuis plus de quinze mois qu'elle était revenue; il ne lui restait d'autre ressource que la prière, et encore une prière fort sèche et fort stérile. Voilà comme Dieu se comporte envers ceux dont il veut se servir, pour leur faire bien connaître, par leur propre expérience, qu'ils ne peuvent rien avancer sans son secours.

C'est ici que Colette parut ce qu'elle était, une véritable sainte : elle souffrit cet abandon général du ciel et de la terre, dans un pays où elle avait passé pour une sainte,

sans se plaindre, avec une douceur admirable, une patience invincible et une constance héroïque, ne s'occupant que de la prière, attendant le reste de la Providence.

Un jour qu'elle vit le Père de la Balme triste et rêveur, elle craignit qu'il ne l'abandonnât encore lui-même : elle lui dit alors que, comptant sur sa vertu et sur son zèle pour la gloire de Dieu, et pour la Réforme à laquelle Dieu les avait appelés tous les deux d'une manière extraordinaire, elle était sûre qu'il ne l'abandonnerait jamais, non plus que la Réforme; qu'il était trop éclairé pour ne pas voir que les grandes entreprises, pour la gloire de Dieu, commencent toujours comme l'Eglise avait elle-même commencé, par les orages et par les tempêtes; que c'est la conduite de Dieu et son plaisir de bien faire connaître à ses serviteurs qu'il n'y a que son bras qui puisse soutenir et ramener toutes choses au point qu'il veut; qu'il demande à ses serviteurs, dans les épreuves, une patience, une fermeté et une confiance entière. Pour le consoler et l'animer davantage, elle ajouta qu'elle voulait bien lui confier un secret qu'elle lui avait toujours caché; c'était que la Mère de Dieu lui avait apparu à Nevers, lorsqu'en y passant elle y était tombée ma-

lade, et qu'elle l'avait guérie sur-le-champ; que lui-même avait été surpris de cette guéson, sans en savoir la cause; que la Mère de Dieu lui avait prédit ce qui leur arrivait, et qu'ainsi il prît courage.

Le Père Henri de la Balme la remercia et lui protesta qu'il ne l'abandonnerait jamais, et qu'il travaillerait avec elle à la Réforme jusqu'à la mort; qu'il connaissait trop clairement la volonté de Dieu et ses desseins sur cette Réforme, pour se rebuter, quelques difficultés qu'on y pût rencontrer; il ajouta que s'il pouvait se plaindre de quelque chose, c'était de voir qu'elle avait douté de la résolution de son confesseur, et de sa persévérance. Il lui dit alors qu'il fallait abandonner Corbie, et secouer la poussière de leurs souliers, comme dit l'Evangile, qui a aussi marqué que personne n'est prophète en son pays. Ils avisèrent ensuite à ce qu'ils avaient à faire dans ces circonstances; ils arrêtèrent entre eux de retourner en Savoie, dans l'espérance que Blanche de Savoie, comtesse de Genève, et le seigneur de la Balme les aideraient. Après avoir recommandé l'affaire à Dieu, ils écrivirent à la comtesse qu'ils se mettaient en chemin pour retourner chez elle, qu'ils ne pouvaient rien avancer en Picardie

depuis deux ans qu'ils y étaient retournés; ils lui marquèrent qu'ils prenaient la route de Dijon, où ils espéraient arriver à telle époque. La comtesse, ayant reçu la lettre du Père Henri, en remercia Dieu. Elle envoya aussitôt un de ses domestiques à Dijon, avec de l'argent pour leur voyage. Le domestique de la comtesse arriva quelques jours avant eux à Dijon; mais tous quatre étaient fort fatigués de la route.

Les deux compagnes avaient repris courage : elles ne voulaient point abandonner la Sainte; ils étaient sortis de nuit et fort secrètement de Corbie, où l'on ne sut de long-temps ce qu'ils étaient devenus; ils avaient fait le voyage à pied, en demandant la plupart du temps l'aumône. Le domestique de la comtesse trouva une voiture à Dijon, un chariot couvert pour les trois sœurs, et un cheval pour le confesseur. Ils passèrent par Bourg en Bresse, et arrivèrent en peu de jours à Rumilly, chez la comtesse qui les logea dans son château, en leur protestant que le jour de leur retour et de leur arrivée était le plus heureux et le plus beau jour de sa vie.

LIVRE SECOND.

La comtesse de Genève prêta une partie de son château à la Servante de Dieu, pour y faire ses prières, avec ses deux compagnes de Corbie : la comtesse allait prier avec elles. Quelques jours après, elle offrit son château pour en faire un établissement de la Réforme; mais Colette, qui avait des vues supérieures, n'entra pas dans ce dessein, et ne voulut pas non plus accepter l'offre que la comtesse lui fit encore de bâtir, à Rumilly, une maison à l'usage des religieuses.

La Bienheureuse voulait commencer par fonder un établissement considérable dans une grande ville, où elle pût trouver beaucoup de religion et de piété, et un grand nombre de filles qui voulussent y entrer, afin de mettre d'abord en vogue la Réforme, et engager par-là les villes voisines à désirer de semblables établissemens. Rumilly ne convenait point pour cela.

Après beaucoup de délibérations, la Sainte,

la comtesse et le Père Henri arrêtèrent qu'il fallait choisir la cité de Besançon pour y faire le premier établissement de la Réforme et le chef d'ordre, si l'on pouvait en venir à bout.

Leurs raisons furent que Besançon était une grande et belle ville, où il y avait beaucoup de religion et de piété ; qu'on pouvait espérer qu'un grand nombre de filles embrasseraient la Réforme ; qu'il y avait déjà une belle maison d'Urbanistes, qui était déserte et où personne ne voulait entrer : le relâchement et le désordre qui s'y étaient introduits en avaient tellement écarté le monde, que cette maison était réduite à deux pauvres sœurs, à ce que la comtesse de Brissay leur avait dit.

Cette dame, d'ailleurs, avant sa mort, y avait déjà fait connaître la Sainte ; elle avait rempli cette ville de la réputation de Colette, qu'elle avait accompagnée de Picardie en Savoie.

La comtesse de Genève connaissait d'ailleurs l'archevêque de Besançon, seigneur de Rougemont, prélat d'une piété exemplaire.

La comtesse ménagea donc l'entreprise pour fonder le premier établissement de la Réforme, à Besançon : elle écrivit à l'archevêque de Rougemont ; le prélat consentit, Premier établissement de la Réforme, à Besançon.

et répondit que la Sainte (c'est ainsi qu'on l'appelait partout) serait la bien venue; que la maison des Urbanistes ayant un grand besoin de réforme, il s'y prêterait de tout son cœur; qu'il appuierait cet établissement de tout son pouvoir; qu'il en avait parlé aux autorités de la ville, et que les magistrats et le gouverneur le protégeraient aussi bien que lui.

Tandis qu'on travaillait à l'établissement de Besançon, le bruit de la Réforme se répandit en Savoie; quelques filles demandèrent à y entrer, entre autres, trois nièces du Père Henri de la Balme, que la Sainte reçut : l'aînée s'appelait sœur Perrine; la seconde, sœur Odille; la troisième, sœur Mahaut. La sœur Perrine a été la compagne inséparable de Colette, jusqu'à la mort de la réformatrice ; c'est elle qui a écrit le mémoire de la Sainte, où elle ne raconte que ce qu'elle a vu, et ce qui s'est passé en sa présence. Colette reçut encore deux filles de Rumilly ; ainsi, avec les deux de Corbie, elles furent sept novices. On les habilla dans le château de Rumilly, comme les novices de la Réforme devaient l'être; Colette les forma pendant quelques mois à la discipline religieuse, jusqu'à leur voyage pour Besançon.

Le temps du départ étant arrivé, la comtesse de Genève, qui ne pouvait quitter la Sainte, voulut l'accompagner jusqu'à Besançon, avec Mahaut de Savoie, sa fille, pour contribuer au premier établissement de la Réforme, autant qu'elle pourrait : elle fit tous les frais du voyage ; elle écrivit au prélat qu'elle se mettait en chemin avec la Sainte et sa troupe de sept novices, et qu'elles arriveraient à telle époque à Besançon.

Entrée
Colette
Besanço

Colette entra dans cette ville le 14 mars de l'an 1410, âgée de vingt-neuf ans et quelques mois : elle était accompagnée de la comtesse de Genève et de Mahaut de Savoie, sa fille, du Père Henri de la Balme, son confesseur, et de ses sept novices. La comtesse et sa fille prirent le devant, à quelques lieues de Besançon, et se rendirent auprès du prélat.

L'archevêque Thiébaut de Rougemont alla à la rencontre de la Sainte, avec les princesses, un grand nombre de magistrats et une multitude d'ecclésiastiques. Ce fut une affluence de toute la ville : tout le monde, grands et petits, hommes et femmes, s'empressaient de voir la Sainte dont on publiait tant de merveilles. Le prélat l'attendit près du village de Beure, dans la plaine qui est

le long du Doubs, avec les princesses de Savoie et les principaux bourgeois, tandis que le peuple passait et courait plus loin.

La Bienheureuse était sur un chariot couvert, sa voiture ordinaire, avec les novices; aussitôt qu'elle aperçut l'archevêque, elle descendit, s'avança, et alla se jeter à ses pieds en lui baisant la main. Le prélat la releva aussitôt. Colette lui dit, en peu de mots, que le Seigneur l'avait bien conduite de l'avoir adressée à un si grand prélat, et de l'avoir amenée dans une si belle ville, qui était encore plus célèbre par sa piété que par tant d'autres prérogatives. Après avoir salué le clergé et les gens du gouvernement, elle lui présenta ses sept novices, les premières du monastère de Besançon.

Le prélat, voyant l'empressement du peuple pour la voir, la plupart s'étant mis à genoux, pria les princesses de lui dire de lever tant soit peu son voile pour la satisfaction de tout ce peuple qui était venu au-devant d'elle; ce qu'elle fit avec beaucoup de modestie : et, regardant cette affluence de monde, elle gémit de l'honneur qu'on lui faisait. Le prélat lui dit alors que les saints étaient si rares à Besançon, que tout le monde avait de l'empressement pour les voir quand ils y arrivaient. A quoi

elle ne répondit qu'en soulevant les épaules.

L'archevêque la pria de monter dans son carrosse avec les deux comtesses. Comme Colette s'en excusait : « Votre chariot, ma « révérende Mère, lui dit-il, ne pourra ja-« mais fendre la presse ; il faut venir avec « nous pour entrer dans la ville, car nous « voulons vous mettre en possession au-« jourd'hui de la maison des Urbanistes, « et vous y conduire tout droit : on a pré-« paré toutes choses pour votre réception « et celle de vos filles. » Il la conduisit en effet à la maison des Urbanistes, et l'en mit en possession sur-le-champ, de son autorité et de celle de Benoît XIII, qu'on reconnaissait encore pour pape en-deçà des monts. La comtesse de Genève en avait obtenu une bulle particulière pour cela ; les magistrats y avaient donné leur consentement, ainsi que les gouverneurs qui étaient présens lorsque le prélat l'introduisit dans la maison avec ses novices, qui se mirent derechef à genoux devant lui, avec leur abbesse, en lui demandant sa bénédiction, qu'il leur donna.

Il ne restait au monastère de Ste-Claire de Besançon que deux religieuses Urbanistes, l'une appelée sœur Odille, et l'autre Simonette : celle-ci prit la Réforme, et vécut sain-

tement au monastère de Besançon, où elle est morte en odeur de sainteté; l'autre, sœur Odille, ne voulut point y demeurer : elle alla se rendre au couvent des Bernardines, qui était alors hors de la ville, près la porte de Battan. L'abandon où était cette maison des Urbanistes fait bien connaître le désordre qui y avait régné : nulle fille n'y voulait plus entrer; on connut encore, par le relâchement des filles de Ste-Claire, le besoin qu'elles avaient d'être réformées et d'être remises sur un bon pied.

Colette, étant en possession de la maison, renonça d'abord à tous les biens et revenus que les Urbanistes avaient; elle en disposa en faveur de deux chapelains qui devaient servir d'aumôniers : ils subsistent encore à présent de la manière qu'elle les a établis. Elle réserva aux abbesses du couvent de Besançon, qui lui succéderaient, la nomination de ces chapelains, qu'elles nomment encore à présent. Mgr. de Rougemont donna son consentement pour cela, et pour assigner tous les autres revenus qu'on remit aux hôpitaux de la ville : ce consentement est daté de Gy, le 19 décembre 1410; l'année commençait, en ce temps-là, au mois de mars. La Sainte ne se réserva rien, ne voulant vivre que d'aumônes, dans la dépendance des

frères-mineurs pour les confessions, mais de frères-mineurs réformés, dont le Père de la Balme, son confesseur, était déclaré, par la bulle de Benoît XIII, supérieur-général, pendant sa vie.

La sainteté de Colette, et ses miracles, donnèrent d'abord tant de réputation et d'éclat à la Réforme, qu'un grand nombre de filles riches et de qualité y entrèrent : on ne put satisfaire toutes celles qui demandaient cette faveur ; aussi la communauté fut d'abord nombreuse, et la ferveur si grande que la ville en était surprise. On commença à y garder la règle de sainte Claire à la lettre, avec celle que la réformatrice y ajouta, et dont on parlera en son lieu. Tout le monde commença à parler de la Sainte en Franche-Comté, et dans les provinces voisines ; c'est ainsi qu'on l'appelait partout depuis, et c'est ce qui a trompé quelques auteurs, qui ont écrit qu'elle était originaire de Bourgogne.

La première fille que la Bienheureuse reçut à Besançon, dans sa Réforme, s'appelait Chevalier : elle était de Besançon ; cette fille a si bien suivi les traces de la Bienheureuse, qu'elle est arrivée à une éminente sainteté, jusqu'à faire des miracles ; elle a été la fondatrice des religieuses de Ste-Claire, à

Chambéry. Dieu l'a distinguée par des dons si rares, et des évènemens si extraordinaires, que nous serons obligés, à la fin de cette Vie, de faire un précis de la sienne, aussi bien que de quelques autres; ce qui tournera à la gloire de la Bienheureuse qui les a formées de sa main.

La première année que la Bienheureuse demeura à Besançon, l'an 1410, Dieu commença à se communiquer à elle d'une manière extraordinaire, par des effusions de grâces, de dons, de lumières et de ravissemens dont on ne trouve point d'exemples. Il est rapporté, au procès de sa béatification, qu'elle eut en ce temps-là deux ravissemens: le premier dura trois jours et trois nuits, et le second quinze jours. Au dixième jour, on craignit qu'elle n'y demeurât: on appela les cordeliers confesseurs, les supérieurs ecclésiastiques, et les médecins pour aviser à ce qu'on avait à faire. Tous pensèrent que, comme c'était là une opération divine, il fallait attendre ce qu'il plairait à Dieu d'en déterminer. Les princesses de Savoie, qui étaient encore à Besançon pour appuyer l'établissement, et qui mangeaient souvent au couvent, où elles assistaient au chœur et aux prières, voyant un si long ravissement, obtinrent, au douzième jour, la permission

de montrer la Bienheureuse ravie en extase aux dames de distinction de la ville, qui brûlaient du désir de la voir en cet état: on permit donc à un grand nombre d'entrer dans le couvent. Elle était à genoux, immobile, sans mouvement et sans sentiment, les yeux ouverts; on reconnaissait qu'elle était vivante, au battement du pouls et du cœur; mais ce ravissement dérangeait dans le fait, toute la maison, tout le monde voulant y entrer pour la voir en cet état.

Le Père de la Balme, son confesseur, lui commanda, au quinzième jour, devant toutes les religieuses, de revenir de son extase, parce que la maison avait besoin d'elle. La Bienheureuse obéit sur-le-champ.

Elle sortit de ce ravissement, brûlant de l'amour de Dieu: ses paroles étaient comme des flèches qui perçaient le cœur de tous ceux à qui elle parlait; on ne pouvait la voir sans être touché, on ne pouvait l'entendre sans verser des larmes de dévotion; toute la ville se recommandait à ses prières. Comme elle était fort retirée, et qu'on lui parlait rarement, on priait les sœurs et les portières de lui porter, dans un billet, le nom de ceux qui demandaient à Dieu quelques grâces par son entremise, et ce qu'on demandait. Son humilité en souffrait beau-

coup, mais comment renvoyer des gens qui demeuraient jour et nuit à la porte de la maison, jusqu'à ce qu'on les eût contentés? Dieu accorda une infinité de grâces, sur les billets qu'on portait au couvent de la Sainte: c'est ainsi qu'il élève ceux qu'il lui plaît de mettre sur le chandelier.

:olette ressuscite 3 morts à Besançon

Quelque temps après, la même année, une femme de Besançon accoucha d'une fille morte : les parens et les voisins dirent qu'il fallait recourir à la Sainte qui faisait tant de miracles. Le père, qui s'appelait Prucette, prit cette fille morte entre ses bras, la porta à la porte du couvent, suivi d'une foule de monde qui était accourue pour voir si l'enfant mort ressusciterait. La Bienheureuse vint à la porte avec toutes ses religieuses; et là, se mettant à genoux, elle leva les yeux au ciel; puis, regardant cette fille morte qui était devant elle, elle fit une courte prière, tira son voile de dessus sa tête, et dit au père de la fille morte de l'envelopper de ce voile, et qu'aussitôt elle ressusciterait. Le père le prit en effet, et en enveloppa l'enfant, qui ressuscita sur-le-champ; et on la porta baptiser à la paroisse de la Magdeleine. Toute la ville fut émue de ce miracle, et, en actions de grâces, l'enfant fut nommée Colette.

Colette Prucette entra pensionnaire, à huit ans, dans la maison de Ste-Claire, à Besançon ; elle fut reçue religieuse quand elle eut l'âge et qu'elle demanda cette grâce à la Sainte, lorsqu'elle repassait à Besançon. Cette petite Colette ressuscitée a été un miroir de vertus ; elle a été la seconde abbesse du couvent de Pont-à-Mousson, où elle est morte en odeur de sainteté. Ce miracle est marqué au procès-verbal de la béatification de la Sainte, aussi bien que le miracle d'un autre mort ressuscité qui arriva ainsi :

La seconde année que la Bienheureuse fut à Besançon, l'an 1412, au mois d'avril, un enfant, nouvellement né à Besançon, était mort sans baptême et enterré. Les parens et les voisins dirent au père de ce petit garçon, qu'au lieu d'enterrer cet enfant, il eût dû parler à la Sainte ; que, puisqu'elle en avait déjà ressuscité un, elle pourrait bien en ressusciter un autre. Le père de l'enfant va au couvent de Ste-Claire, avec des parens et des voisins ; il s'adresse à la Sainte, qui lui dit d'aller déterrer ce petit garçon et de le lui apporter. Tandis que le père exécutait cet ordre, le bruit se répandit dans la ville que la Sainte allait encore ressusciter un mort qu'elle faisait déterrer pour cela. Tous les habitans, grands et petits, hommes et

femmes, accoururent pour voir ce qu'il en serait. Le père arrive au milieu de cette foule de monde; il portait, sur une petite planche de bois, l'enfant tout nu et découvert, afin que tout le monde, qui lui faisait place, fût bien convaincu de la mort de son enfant, et qu'on ne doutât pas du miracle, si la Sainte venait à le ressusciter, d'autant plus que cet enfant avait demeuré deux jours enterré. La Sainte prit cet enfant mort entre ses bras; elle le posa ensuite à terre, se mit à genoux devant lui, fit sa prière à Dieu pendant un petit espace de temps, puis, s'étant levée, elle commanda à l'enfant, au nom de Jésus-Christ, de revenir au monde. L'enfant ouvrit les yeux sur-le-champ, et commença à pleurer. La Sainte le rendit à son père, à la vue du peuple immense qui attendait l'évènement. En le rendant à son père, elle lui dit de le faire baptiser incessamment, et d'en avoir soin, car c'était un petit prédestiné, ajoutant ainsi une prophétie au miracle. Une dame de Besançon voulut nourrir et élever cet enfant de miracle, parce que la Sainte avait dit que ce serait un petit prédestiné, comme il arriva en effet; car l'enfant ne vécut que six mois, pour confirmer la prophétie, aussi bien que le miracle de sa résurrection.

Après ce miracle, Colette alla se cacher: elle demeura tout le jour dans sa chambre. Lorsqu'elle vint au chœur pour l'office, toutes les religieuses se levèrent et allèrent se mettre à genoux devant elle, sans pouvoir parler, et en pleurant; la mère-vicaire lui dit, comme elle put, que toutes les religieuses se félicitaient du bonheur qu'elles avaient de vivre avec une Sainte et sous son autorité.

« Mes filles et mes chères Sœurs, leur « dit-elle alors, ce n'est pas moi, comme « vous savez, qui ai fait ces prodiges; ai- « dez-moi à remercier Dieu, qui veut auto- « riser par ces miracles notre Réforme. Vous « en ferez plus que moi, vous toutes, si vous « n'épargnez rien pour gagner le cœur du « Très-Haut; et vous le gagnerez, sans « doute, si vous avez fort à cœur les trois « choses que je vous recommande si souvent « sur toutes les autres: l'oraison, la pau- « vreté évangélique, et une dévotion tendre « et spéciale envers la Sainte Vierge, qui « m'a fait connaître qu'elle voulait être la « mère de cette maison, toutes les filles « qui y sont étant les siennes. Voyez quel « attachement, quelle tendresse et quel re- « tour vous devez avoir pour une si bonne « mère ». Elle ne leur parlait jamais de cette

dévotion envers la Mère de Dieu, non plus que de la Passion du Rédempteur, qu'elle ne les fît pleurer; elle-même fondait en larmes. Six écrivains de la vie de la Bienheureuse ont marqué la résurrection de ces morts; le procès de la béatification de la Sainte en retrace toutes les circonstances: cinquante-deux témoins ont attesté le premier par serment; un plus grand nombre ont attesté le second dans les informations juridiques qu'on en fit, et qu'on déposa au greffe de l'affiliation de Besançon.

Depuis ces ravissemens si extraordinaires, et la résurrection de ces deux morts, la maison de Ste-Claire fut assiégée de toutes sortes de malades qu'elle guérissait, les uns en les voyant seulement, les autres en les touchant, les autres en faisant sur eux le signe de la croix, d'autres en priant pour eux, d'autres en leur donnant une petite prière à l'honneur de la Sainte Vierge, et d'autres en leur donnant de l'eau bénite. Mais comme cette affluence de malades et de misérables mettaient la confusion aux portes de la maison, et dérangeait le bel ordre des offices et de la discipline domestique, la Sainte se retira pour vaquer plus long-temps à la prière, et pour empêcher le désordre de sa maison; mais les malades et les infirmes allèrent se

plaindre au prélat, qui ordonna à la Sainte de voir, d'entretenir et de soulager tant de misérables, et tous ceux qui recourraient à elle; et afin que la maison n'en fût pas dérangée, il fixa deux heures le matin, et deux heures l'après-dînée pour la guérison des malades; ce que la Sainte exécuta fort ponctuellement, comme le prélat l'avait réglé.

On remarqua, dans cette affluence de malades, qu'elle les guérissait tous, de quelques maladies et de quelqu'infirmités qu'ils fussent atteints; et qu'en guérissant les maladies du corps, elle guérissait celles de l'ame. Personne ne s'en retournait sans être guéri, consolé et content, ni sans commencer à vivre plus chrétiennement et à changer de vie; ils se souvenaient toujours de ce qu'elle leur avait dit pour leur salut.

L'an 1412, la Sainte ressuscita un troisième mort à Besançon: le miracle eut un si grand éclat, qu'il porta la réputation de la Bienheureuse dans toutes les provinces voisines.

Il se fit sur un jeune homme appelé Jean Boisot, âgée de quinze ans, d'une des principales familles de Besançon. Cette famille a été depuis une des plus illustres de l'ancien comté de Bourgogne: elle a fourni plusieurs présidens, des présidens à mortier, au parlement

de Besançon. Voici comment arriva cette résurrection :

Jean Boisot étant mort, on le porta dans un linceul à la chapelle, où la Sainte entendait la messe. Colette pria pour lui pendant le saint Sacrifice; à la fin de la messe, elle se leva et commanda à ce jeune homme, au nom de Jésus-Christ, de se lever; ce qu'il fit sur-le-champ. La Sainte lui fit apporter ses habits, lui ordonna de boire et de manger: il fit de même devant tout le monde. Il s'en retourna plein de santé; toutes les rues étaient remplies de personnes qui l'avaient accompagné mort et qui l'accompagnaient vivant, qui couraient et traversaient les places et les rues pour le voir, lui parler et baiser ses habits. On le vit, on lui parla; il répondit à tout le monde dans les rues. Quand on lui demandait ce qu'il avait vu et connu dans l'autre monde, il dit toujours que depuis sa mort, jusqu'à sa résurrection, il ne savait où il avait été, si ce n'est qu'on lui avait dit de remercier l'abbesse Colette, et de se souvenir de la grâce qu'on lui avait faite par les prières de la Servante de Dieu.

Ce miracle est rapporté dans le procès de la béatification de la Sainte, signé et attesté avec serment par un grand nombre de témoins, rappelé par tous les auteurs de sa

vie ; et là tradition s'en est conservée de père en fils dans la famille. Le Père de la Balme, confesseur de la Sainte, qui était un saint lui-même, a marqué toutes les circonstances de la résurrection du jeune Boisot, dans un manuscrit de sa main, déposé au couvent de Ste-Claire, et que nous avons vu et lu. Ce Père dit qu'il était présent quand la Sainte ressuscita le jeune homme; il ajoute qu'il a vu très-souvent le jeune homme à Besançon, pendant plusieurs années; qu'il était très-sage, qu'il vivait très-chrétiennement, et voyait très-souvent la Sainte pour la remercier. Le Père cite un autre miracle opéré en faveur d'une religieuse du couvent de Besançon, appelée Catherine Dumas. Elle avait un si grand mal aux yeux, qu'elle craignait de devenir aveugle : elle pria son abbesse de la guérir. Colette, touchant ses yeux, la guérit sur-le-champ. La même religieuse, s'étant brûlée une main, la montra à la Sainte, qui la guérit aussitôt.

Les miracles que la Bienheureuse a faits à Besançon sont en grand nombre; tout ce dont elle se servait opérait des miracles, une tasse, un mouchoir, un voile, une pièce de son pauvre habit qu'on lui coupait sans qu'elle s'en aperçut; il n'était

4..

personne qui ne voulût avoir quelques reliques d'une telle Sainte.

Après les ravissemens et les miracles qu'on vient de rapporter, il est à propos de parler des visions, des révélations de la Sainte, et de tant d'autres évènemens extraordinaires qui lui sont arrivés à Besançon. On ne fera point ici d'autres réflexions pour appuyer la vérité de ces évènemens, et pour les prouver, que celles qu'on a faites dans l'Avertissement sur ses miracles.

Si le procès de sa béatification ne suffit pas à certains esprits pour leur faire croire les merveilles qu'on raconte de la Servante de Dieu; si son office, approuvé par la Congrégation des Rites; si les témoignages d'une foule d'auteurs et d'historiens contemporains; si les mémoires de la sœur Perrine, qui a accompagné la Sainte jusqu'à sa mort, et qui prend Dieu à témoin de la vérité des miracles qu'elle raconte, et dont elle a été témoin oculaire; si des personnages aussi respectables que le Père de la Balme et le Père Clairet, ses confesseurs, saint Vincent Ferrier, et saint Jean Capistran, qui l'ont vue à Besançon, et qui ont publié tant de merveilles; si tant d'autorités n'entraînent pas la conviction des plus incrédules, que ces prétendus esprits forts ferment la Vie de

sainte Colette ; qu'ils contestent tous les faits ; les personnes pieuses en seront édifiées et en profiteront, tandis que Dieu, pour punir les autres de leur orgueil, les abandonnera à leur aveuglement et à leur incrédulité.

Visions révélatio de sain Colette.

Colette avait une grande dévotion aux ames du purgatoire ; aussi un grand nombre lui ont apparu, après avoir été soulagées et délivrées par ses prières.

Un homme, chargé de chaînes traînantes, faisait grand bruit dans le couvent de Besançon depuis six jours ; la Sainte lui demanda, en présence des religieuses, qui il était, et pourquoi il venait les troubler dans leur retraite : « Je suis, répondit-il, un « marchand de Besançon, nommé Herme- « quin ; on m'a envoyé à vous pour être « délivré de mes tourmens par vos prières ; « puisque vous faites tant de bien à ceux « de cette ville qui sont vivans, les morts « doivent y participer. » La Sainte se mit à prier Dieu avec ses filles ; après une courte prière, les chaînes tombèrent. Cette ame la remercia, environnée d'un grand éclat de lumière, et disparut.

Une autre ame du purgatoire lui apparut encore chargée de chaînes, en présence de toutes ses religieuses, en faisant un si grand

bruit, que toutes ces pauvres filles en furent effrayées : « Ne craignez rien, leur dit l'abbesse, c'est un abbé de ce pays qui mourut « le 22 août 1412 : il souffre beaucoup en « purgatoire ; mais toutes les fois qu'il vient « me demander des prières, il est bien sou-« lagé ; il y a près de deux ans qu'il vient « me voir tous les mois pour implorer du « secours. » L'abbesse leur dit qu'il ne reviendrait plus, et qu'il serait délivré cette fois, parce que les religieuses joindraient leurs prières aux siennes ; ce qu'elles firent, et il ne parut plus. Aussi, il mourait peu de religieux et de religieuses de sa Réforme dont elle n'ait connu la mort par avance, ou qui ne lui aient apparu pour lui faire connaître leur état, pour la remercier ou pour la prier de les secourir.

Il serait trop long de raconter toutes les visions et les révélations de la Sainte, il faut se borner à en raconter quelques-unes.

Etant à Besançon, elle écrivit au Père de la Balme, qui était à Auxonne, de se rendre à Besançon avec des religieuses qu'elle nommait, et dont elle avait besoin ailleurs, entre autres avec une sœur appelée Anne de Joux. Lorsque cette fille se disposait à partir d'Auxonne pour se rendre à Besançon, elle tomba malade et mourut. Après sa mort,

elle apparut à la Sainte : « Ma mère, lui « dit-elle, je suis venue ici par votre ordre, « je m'en vais à présent dans le ciel. » La Sainte annonça la mort de la sœur Anne de Joux à la communauté, qui n'en savait encore rien ; elle ajouta que cette sœur n'avait pas besoin de leurs prières, mais qu'il fallait seulement remercier Dieu des grâces qu'il lui avait faites.

L'an 1413, Colette tomba, à Besançon, dans une maladie qui la réduisit à l'extrémité et qui alarma toute la ville. Dans cette extrémité, saint François d'Assise lui apparut et la guérit sur-le-champ, en lui recommandant la Réforme des religieux aussi bien que des religieuses de son ordre. Comme sa guérison fut subite, elle fut obligée d'avouer le miracle que saint François d'Assise avait opéré en elle, et de raconter ce qu'il lui avait dit.

Quelques mois après il lui survint une fluxion à l'œil; on croyait qu'elle le perdrait. Une de ses filles lui dit qu'elle pouvait bien se guérir elle-même, puisqu'elle guérissait les autres : « Je n'ai garde, lui « répondit-elle, de rien demander pour « moi, puisque la divine Providence en a « tant de soin. » Elle fut en effet guérie tout-à-coup. La même religieuse, lui ayant de-

mandé quelques circonstances de ce miracle : « C'est, lui dit-elle, la Mère de Dieu « qui m'a honorée de sa visite et qui m'a « guérie. »

Austérités de Colette.

On ne sait comment cette fille pouvait subsister en vivant comme elle faisait, pendant près de six ans qu'elle demeura à Besançon, sans en sortir, pour bien former cette maison, la première de la Réforme, et le chef d'ordre qui devait servir de modèle aux autres maisons. Elle ne porta jamais qu'un pauvre habit tout couvert de pièces, qu'on enlevait encore en secret pour avoir de ses reliques. Elle était vêtue en hiver comme en été : jamais on ne l'a vue se chauffer, même dans les plus grands froids; jamais de chaussure aux pieds, ni au couvent, ni à la campagne, ni dans ses voyages, ni dans les maisons séculières; son lit a toujours été une botte de paille retenue par deux bûches de bois, l'oreiller un morceau de bois. Ces bûches ont été conservées dans le couvent de Besançon; elles y font encore des miracles, comme on le rapportera dans la suite.

Elle n'a jamais fait usage ni de viande, ni de poisson, ni de vin; elle mangeait seulement, à quatre heures après midi, du pain sec et de l'eau, un peu de soupe, des

légumes quelquefois; dans ses maladies, elle voulait cependant que les religieuses mangeassent selon la règle et la coutume.

Elle a passé un carême entier, à Besançon, sans boire ni manger, ne vivant que de la divine Eucharistie qu'elle recevait tous les jours; les autres carêmes, elle ne prenait que du pain et de l'eau.

Elle se donnait toutes les nuits la discipline jusqu'au sang; elle avait un cilice qu'elle ne quittait jamais; elle portait sur elle, tous les vendredis, deux chaînes de fer : en outre, des infirmités continuelles lui survenaient à la suite de telles austérités; elle souffrait des tourmens extraordinaires tous les vendredis à l'heure de None, sur les trois heures de l'après-midi, tourmens que ses historiens ont appelés des douleurs surnaturelles, qui lui faisaient ressentir les vives souffrances de Jésus-Christ dans sa Passion; et cela pendant toute sa vie. Ces douleurs l'accablaient tellement qu'elles lui faisaient dire quelquefois, *qu'on avait fait bon marché du ciel aux martyrs.*

On lui demanda un jour ce qu'elle craignait le plus en cette vie : *C'est*, répondit-elle, *de passer un jour sans souffrances;* tant elle avait de plaisir à souffrir et à être sur la croix, pour ressembler à Jésus-Christ.

C'est ainsi que les saints ne souhaitent rien tant que ce que les mondains fuient le plus.

J. C. envoie du ciel une croix à la Ste.

Aussi J. C. récompensa-t-il, d'une manière admirable, l'amour pour les souffrances la Bienheureuse, en lui faisant le plus riche présent qu'il pût accorder à une créature sur la terre : ce fut de lui envoyer, à Besançon, l'an 1413, une croix d'or, par saint Jean l'Evangéliste qui lui apparut, et qui lui remit cette croix de la part de l'Homme-Dieu. On garde encore aujourd'hui cette croix d'or à la communauté de Ste-Claire de Besançon, où la Bienheureuse l'a laissée, comme à sa chère maison, sa maison favorite, d'où elle a tiré tant de religieuses pour les autres couvens de sa Réforme, depuis plus de deux cent cinquante ans. On expose cette croix, tous les ans, à la vénération du peuple, le 6 mars, jour de la fête de la Sainte. Cette croix est de la même forme que celle que l'abbesse de Ste-Claire, de Besançon, nommée du Puget, a dépeinte et représentée dans une lettre imprimée, adressée à tout l'ordre de la Réforme de sainte Colette. La lettre est datée du 22 janvier 1624; ceux qui n'ont vu ni cette lettre, ni la croix, seront bien aises d'en trouver ici une description.

La croix est en or, de la grandeur de celle des évêques; elle renferme au-dedans, d'un

côté, un petit morceau du bois de la croix sur laquelle Jésus-Christ a expiré; de l'autre, un crucifix; elle a une perle à chaque angle, quatre perles pendantes aux quatre angles, aux extrémités de chaque croison, une pierre précieuse, et une cinquième grosse perle au-dessous des quatre : jamais cette précieuse croix n'est sortie du couvent de Besançon. La Bienheureuse l'y laissa toujours, et ne l'emporta jamais avec elle dans ses voyages, de peur que ce précieux trésor ne se perdît.

Depuis le grand présent de la croix, la Bienheureuse augmenta beaucoup en ferveur et en oraison : elle passait les nuits entières en prières, ne demeurant au sommeil guère plus d'une heure; elle se trouvait toujours ainsi la première, à minuit, au chœur et à l'office; elle récitait de plus tous les jours, en particulier, les sept Psaumes de la Pénitence et les Litanies des Saints, et quelquefois tout le Psautier. Piété de la Bienheureuse envers la divine Eucharistie. Sa ferveur.

La bienheureuse Colette communiait tous les jours, à moins qu'elle ne fût en voyage. Elle entrait fort souvent en extase après la communion; Jésus-Christ lui apparaissait fréquemment; quand on élevait la sainte hostie, elle se prosternait contre terre, pleurant et gémissant. Une fois, à l'élévation

du calice, elle demeura immobile sans se prosterner comme à l'ordinaire, et sans adorer Jésus-Christ ; elle s'écria alors : *O Jésus ! vous n'êtes pas là*. Le prêtre trouva en effet qu'il n'avait pas consacré, n'ayant mis dans le calice que de l'eau.

Elle assistait au saint Sacrifice, et se préparait à la communion avec tant de ferveur, qu'on a vu souvent le feu sortir de sa bouche ; son voile en fut une fois brûlé ; elle a paru très-souvent, après la communion, élevée en l'air, toute éclatante de lumières. Une fois, brûlant de l'amour divin et n'y pouvant plus résister, ni se soutenir, elle sortit du chœur, alla au jardin pour prendre l'air et trouver un peu de soulagement. La sœur Perrine, qui la suivait, croyant qu'elle était malade, rapporte dans ses mémoires qu'elle la vit s'élever en l'air, brillante comme le soleil, et emportée si haut, que cette même sœur la perdit de vue. Ne la voyant plus, elle appela de suite toutes les religieuses de la communauté, pour voir revenir la Sainte : elle descendit un quart-d'heure après, dans le même éclat, en présence de toutes ses filles, qui se mirent à genoux devant elle, et qui la prièrent de leur dire où elle était allée, ce qu'elle avait vu et ce qu'on lui avait dit : « Pour ce que

« j'ai vu et ce qu'on m'a dit, ce sont, mes
« filles, leur répondit-elle, des secrets de l'au-
« tre monde, dont je ne puis vous parler ; de
« vous dire où je suis allée, je ne le sais pas
« moi-même; ce que je puis vous dire, c'est
« qu'il me semble que j'ai touché le ciel et
« que j'ai fort approché du soleil, car j'ai
« vu une lumière immense. Vous savez que
« cela m'est arrivé après la communion :
« si nous comprenions un peu plus la gran-
« deur de celui que nous recevons dans la
« divine Eucharistie, ses bontés infinies,
« l'amour ardent dont il brûle pour nous,
« comme nous nous préparerions à le re-
« cevoir ! O bonté infinie ! s'écria-t-elle
« en se retirant. » La sœur Perrine prend
Dieu à témoin de la vérité de ce qu'elle écrit, et elle atteste, avec serment, que toutes les religieuses la virent comme elle. Ce prodige est inséré dans le procès de la béatification.

Une nuit qu'elle priait, à son ordinaire, en s'adressant à la Mère de Dieu, pour obtenir la fin du grand schisme d'Occident qui déchirait l'Eglise, la Mère de Dieu lui apparut, et lui dit que pour faire disparaître le schisme, il fallait faire cesser les grands péchés des chrétiens qui en étaient la cause, et qui irritaient si fort la colère et la justice de Dieu. Comme elle persévérait néanmoins

toujours à conjurer la Sainte Vierge d'avoir pitié de l'Eglise désolée par tant de factions et de péchés qui en étaient la cause, la Mère de Dieu lui apparut de nouveau, accompagnée de beaucoup de saints et de saintes, en particulier de saint François d'Assise qui paraissait au-dessus des autres, et lui montra un grand bassin où il y avait un petit enfant démembré et coupé par morceaux: « Voilà, ma fille, « lui dit la Sainte Vierge, de quelle ma-« nière les chrétiens pécheurs, pour les-« quels vous nous priez, traitent mon Fils; « voilà l'état où ils le réduisent; voilà comme « ils le divisent par ce schisme, et comme « ils le font mourir : l'un veut avoir la tête, « l'autre les pieds, l'autre les bras; en dé-« membrant son Eglise, ils le démembrent « lui-même, le crucifient de nouveau et « le font mourir. Puis-je être insensible à « ce traitement? Priez cependant toujours « pour l'Eglise; nulle prière ne peut être « plus agréable à mon Fils et à moi. »

Combat de Colette contre l'enfer.

L'enfer ne pouvait souffrir que Colette passât les nuits en prières. Les démons souffraient ses miracles et ses établissemens d'ordinaire sans faire bruit; mais aussitôt qu'elle se mettait en prière, surtout la nuit, les démons se mettaient en mouvement pour lui

faire la guerre et pour l'empêcher de prier; tant est vrai ce que la Bienheureuse disait souvent à ses filles, que le démon ne craint que la prière, et qu'il en est toujours effrayé: une personne d'oraison le fait toujours trembler, et renverse tous ses desseins. La Bienheureuse, entendant sonner la retraite du soir, disait souvent à ses confidentes: « Voici le temps de mon martyre, vous allez « reposer; et moi il faut aller com- « battre. »

Tous les auteurs de sa vie nous marquent que jamais personne n'a peut-être été combattue des démons comme sainte Colette, sans que pour cela elle interrompît sa prière, ni ce qu'elle faisait, malgré la violence de leurs attaques; c'était dans sa chambre un bruit continuel, qui commença à Besançon, qui dura toute sa vie, et qui fut encore plus insupportable sur la fin qu'au commencement. Ce n'étaient que spectres, que fantômes, que bêtes horribles qui remplissaient sa chambre; des lions affreux à la gueule béante, des serpens d'une grosseur et d'une grandeur démesurées, des ours, des loups, des dogues, qui se culbutaient et se renversaient sur elle; des hurlemens qui s'entendaient dans tout le couvent, et qui faisaient trembler les pauvres religieuses dans leurs cellules, surtout

au commencement, jusqu'à ce que la Sainte les eût rassurées et les eût aguerries au combat.

Tantôt c'était une armée de cavalerie et d'infanterie qui défilait par les galeries au son des trompettes et des tambours, qui se rangeaient et se divisaient à droite et à gauche; quand elle allait au chœur, à Matines, les officiers criaient, de bande en bande: « Laissez passer la Sainte, arrêtez les autres. »

Tantôt c'étaient des hommes et des femmes qui dansaient dans sa chambre, quelquefois vêtus des plus beaux habits; tantôt toutes sortes de bêtes qui l'environnaient et qui voulaient la dévorer; d'autrefois, toutes sortes d'oiseaux de nuit qui lui enlevaient son voile et ses petits meubles. Souvent les démons lui ont apporté des corps de gens suppliciés : « Voilà, disaient-ils, comme ton Maître a été pendu; tiens, voilà tes camarades. » Ils laissaient ces corps morts dans sa chambre: elle leur commandait de les remporter; ils n'obéissaient qu'avec bien de la peine, et après beaucoup d'ordres. Tantôt c'étaient des orages, des tempêtes et des tremblemens qui ébranlaient toute la maison : ils la menaçaient toujours de ne la laisser jamais en repos, et de renverser tôt ou tard tous les établissemens de sa Réforme.

Elle avait l'habitude d'avoir la nuit de la lumière dans sa chambre : elle se mettait d'abord à réciter des psaumes, et goûtait fort les grands sentimens du Prophète, qui l'élevaient insensiblement à la contemplation. Le démon commençait d'ordinaire par éteindre la lampe. L'un et l'autre ont demeuré souvent fort long-temps en ce combat, le démon l'éteignant, elle la rallumant ; enfin, le démon renversa une fois la lampe, et fit tomber l'huile sur le bréviaire de la Sainte : le lendemain il n'y parut plus de tache.

Une fois, étant incommodée, elle pria une sœur de lui faire chauffer de l'eau ; le démon cassa le pot en mille pièces. La sœur, tout épouvantée, apporta les pièces à l'abbesse : l'abbesse fit le signe de la croix sur ces pièces, et le pot fut entièrement rétabli ; elle ordonna d'y remettre de l'eau, et de le reporter au feu. Le démon le cassa une seconde fois, et la Sainte le rétablit de nouveau en commandant au démon de n'y plus toucher, et lui disant qu'elle voulait boire de cette eau malgré lui ; et en effet elle en but.

Colette, à l'exemple de saint François d'Assise, n'aimait point les fourmis, parce qu'elles ne pensent, en été, qu'à faire leurs provisions pour l'hiver, ces soins étant contraires à l'idée de la pauvreté évangélique.

Les démons, ayant remarqué cela, remplirent souvent sa chambre de fourmis; il fallait leur jeter de l'eau bénite pour les faire disparaître.

D'autres fois sa cellule était pleine de crapeaux affreux, ou de serpens, ou de lions, de tigres et d'ours, qui se battaient des heures entières entre eux, pour la distraire de l'oraison.

Elle leur faisait souvent des reproches de ce qu'ils ne paraissaient qu'en bêtes, et en bêtes sauvages, eux qui avaient été autrefois de si nobles intelligences; elle se moquait de leur faiblesse : être en si grand nombre, et ne pouvoir faire aucun mal à une pauvre fille ! Quel malheur est le vôtre d'être ennemis de Dieu, et de ne pouvoir ni l'aimer, ni le voir pendant toute une éternité ! Elle avait toujours remarqué qu'à ce mot d'éternité ils devenaient plus furieux, et qu'ils ne pouvaient en entendre parler sans rugir.

Les démons se sont souvent entretenus avec elle de la grandeur de leurs supplices, de leur pesanteur et de leur éternité, parce qu'ils savaient qu'on les lui avait montrés en lui ouvrant l'enfer : elle leur répondait alors qu'ils les avaient bien mérités par leur révolte contre leur Créateur. Ils finissaient

toujours leurs entretiens par blasphémer contre la justice de Dieu qui ne leur avait pas donné quelques momens pour se repentir, tandis qu'il donne tant d'années aux hommes pécheurs.

Elle les entendit une fois tenir conseil entre eux, sur ce qu'il y avait à faire pour perpétuer le schisme de l'Eglise et pour l'augmenter.

Colette, voyant une nuit un lion tout noir devant elle : « Ah! malheureux, lui « dit-elle, qui as perdu Dieu, retire-toi « d'ici. — Sais-tu bien, petite créature, « lui répondit le lion, sais-tu bien ce que « c'est que la perte d'un Dieu dont tu me « parles ? on ne peut bien la connaître, « cette perte, que par une funeste expé- « rience comme la nôtre ; » il répéta alors trois fois cette parole. « La perte d'un « Dieu, dans des supplices affreux, est pour « nous une éternité, ajouta Colette. — « Voilà, petite créature, ce que tu nous « veux bien faire sentir, car tu n'oublies « jamais cette éternité. O éternité! criait-il, « voilà le fond et l'abîme de notre déses- « poir. » Il proféra ensuite des blasphèmes si horribles contre Dieu, que la pauvre abbesse fut obligée de se boucher les oreilles pour ne pas les entendre.

Ces combats continuels de notre Sainte avec les démons rassurèrent la plupart des religieuses; une d'entr'elles, nommée sœur Manssée, ayant mis des reliques dans le haut d'un gros bâton creusé à cet effet, et fermé avec de la cire bénite, le trempa ensuite dans l'eau bénite, ce qu'elle renouvelait toutes les semaines : sa cellule était voisine de celle de l'Abbesse; au moindre bruit, au premier hurlement qu'elle entendait dans la chambre de l'abbesse, elle y accourait le bâton à la main, et en frappant les bêtes et les insectes, elle les faisait sortir et disparaître, en leur commandant, de la part de Dieu, de laisser prier ou reposer la pauvre Abbesse. Colette ne pouvait s'empêcher de rire en voyant cette fille, le bâton à la main, l'agiter de toutes ses forces et dans tous les sens, sur ce qu'elle voyait ou sur ce qu'elle entendait. Le démon se plaignit de ces coups, et cria quelquefois : Au secours! La Sainte lui montrait souvent, en riant, les endroits de sa chambre où les bêtes allaient se retirer pour éviter les coups de bâton; car la sœur Manssée ne les voyait pas comme la Sainte. Lorsque les démons retournaient les nuits suivantes, Colette, pour se moquer d'eux et de leur faiblesse, les menaçait d'appeler la sœur Manssée.

Cette sœur Manssée était une sainte religieuse, fille d'oraison, et d'une famille considérable de Besançon. Elle n'avait rien de la timidité si naturelle à son sexe, ni même de la crainte ordinaire que tout homme a des démons et des apparitions de l'autre monde : les autres sœurs ayant toujours quelque peine à se faire à tant de bruit et à tant de visions horribles, celle-ci ne s'en effrayait nullement; c'était un secours que Dieu avait préparé à la sainte Abbesse. Les démons voulant se venger de la sœur Manssée, firent souvent grand bruit la nuit à la porte de sa cellule : « Entrez, leur disait-elle, vous recevrez de bons coups de bâton, je vous ferai crier bien d'une autre manière que dans la chambre de l'Abbesse. » Ils tentèrent souvent de lui enlever son bâton; mais le jour elle le mettait sur l'autel de la chapelle, près du tabernacle, où il était en sûreté; et la nuit, qu'il fallait s'en servir, elle le tenait dans son lit, dormant et reposant fort tranquillement le bâton à la main.

L'enfer était soulevé contre la sainte Abbesse; nul repos la nuit : une fois elle se plaignait tout haut, à Dieu, de ce que tant de bêtes infernales l'empêchaient de prier. Un grand lion noir, qui conduisait les autres, et qui leur commandait, dit : « Cesse

de prier le grand Maître pour son Eglise, et nous cesserons de te tourmenter; car tu nous tourmentes bien plus que nous ne te tourmentons.» Une autre nuit qu'elle avait mal à sa tête, surtout à la langue, les démons lui augmentèrent si fort ses douleurs, qu'il lui semblait que sa tête se fendait, et que la langue allait tomber : elle ne pouvait plus ni parler, ni appeler la sœur Manssée à son secours; les démons, sous la figure de toutes sortes de bêtes féroces et horribles, remplissaient alors toute sa chambre. « Courage, camarades, s'écria le grand lion noir, qui commandait d'ordinaire aux autres, courage, nous la tenons, elle ne peut plus parler, ni prier; nos hurlemens et nos blasphêmes l'ont mise à bout; elle a perdu non-seulement la langue, mais encore la tête; elle ne peut plus se soutenir; la voilà couchée par terre, elle se tient la tête avec ses deux mains: redoublez donc vos hurlemens et vos blasphèmes. »

Tout-à-coup la Mère de Dieu apparut à la Sainte, accompagnée de sainte Anne, de saint Michel et de ses Anges. Les démons, ayant aussitôt pris la fuite, la Mère de Dieu dit à la Sainte de se lever; elle la guérit à l'instant de son mal de tête et de langue. La Mère de Dieu la consola d'une manière

si tendre et si sensible, que l'impression et la sensibilité lui en durèrent toute sa vie. Cette visite la fortifia infiniment dans ses peines et dans ses souffrances; pour s'y soutenir, elle se rappelait d'abord ces paroles que la Mère de Dieu lui avait dites : « Ma « fille, ne craignez point l'enfer soulevé « contre vous; tous les démons ne vous fe- « ront pas le moindre mal, vous en triom- « pherez toujours; mon Fils et moi nous ne « vous abandonnerons jamais : votre maison « est pour nous un paradis de délices; dites « à vos religieuses, de ma part, que je serai « toujours leur mère; elles deviendront, la « plus grande partie, des abbesses qui fon- « deront des couvens de la Réforme. » Puis elle disparut.

La dévotion de Colette envers la Mère de Dieu s'augmenta si fort depuis cette visite et cette grâce extraordinaire, qu'elle parlait souvent à ses filles de la dévotion envers la Sainte Vierge, de l'amour qu'elles devaient avoir pour elle, de la confiance que devaient leur inspirer son pouvoir et sa bonté, et des prières qu'il fallait faire tous les jours à son honneur. Dévotion de Colette envers la Mère de Dieu.

La Bienheureuse leur raconta la visite dont la Mère de Dieu l'avait honorée : « Le « miracle, dit-elle, qu'elle a fait en guéris-

« sant mon mal de tête et de langue, car
« vous savez que je ne pouvais plus parler,
« ce miracle est une preuve incontestable de
« ce dont je vous assure, des bontés qu'elle
« a pour vous, et des grandes promesses
« qu'elle m'a faites pour vous autres ; elle a
« fini par me dire que vous seriez, la plu-
« part, des abbesses et des fondatrices de
« couvens de la Réforme. » La Sainte ne put raconter tout cela sans répandre des larmes, et sans en faire répandre à toutes ses filles, qui se mirent à genoux, et se dévouèrent, avec la Bienheureuse, tout de nouveau à la Mère de Dieu, non-seulement pour le couvent de Besançon, mais pour tous ceux de la Réforme qu'on établirait à l'avenir.

La Mère de Dieu agréa si fort la dévotion de la Bienheureuse envers elle, et la protestation que ses filles avaient faite de lui être éternellement dévouées, non-seulement pour elles, mais pour toutes les maisons de la Réforme à établir dans la suite, et par laquelle réunies à leur abbesse elles voulaient laisser à tout l'ordre ce grand héritage d'appartenir spécialement à la Mère de Dieu, qu'elles choisissaient pour la mère de l'ordre et leur grande protectrice jusqu'à la fin des temps ; la Sainte Vierge agréa si fort

ce dévouement des filles de Besançon, et leur protestation pour tout l'ordre de la Réforme, qu'elle envoya un ange à la Bienheureuse, lequel lui remit de sa part, et à toutes ses filles, une oraison pour qu'on la récitât tous les jours à son honneur.

Cet ange, d'une rare beauté, tout éclatant de lumière, parut visiblement au chœur à la fin de l'office; il dit aux religieuses de ne rien craindre, qu'il leur avait été envoyé de la part de la Mère de Dieu, pour les assurer de sa bonté; qu'elle serait toujours leur mère et la protectrice de toute la Réforme; qu'il leur apportait de la part de la Sainte Vierge une prière, que la Reine du ciel voulait qu'on lui récitât tous les jours, dans toutes les maisons de la Réforme de sa chère fille Colette.

L'ange se mit à genoux, et récita l'*Ave Maria*, par où la prière commence; il se leva ensuite, et récita debout l'oraison que voici :

« Ave, Maria, gratiâ plena, Dominus te-
« cum, benedicta tu in mulieribus, et bene-
« dictus fructus ventris tui, Jesus. Sancta
« Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccato-
« ribus, nunc et in horâ mortis nostræ.

« Amen. »

« Benedicatur hora quâ Deus et homo

« natus est, et Spiritus sanctus de quo con-
« ceptus est; et illa Virgo gloriosissima Ma-
« ria, de quâ natus est, sit benedicta; et
« per illam Virginem Mariam de quâ Deus et
« homo natus est, et per illam sacratissi-
« mam horam in quâ natus est, exaudiantur
« preces meæ; et impleatur omne desiderium
« meum in bonum. Jesu pie et bone, noli me
« propter peccata mea derelinquere, neque
« vindictam de peccatis meis sumere, sed
« exaudi me, et imple desiderium meum, in
« bonum, ad laudem et gloriam nominis tui.
« Amen. »

L'oraison était en latin; l'ange la remit entre les mains de la Bienheureuse, et disparut. La Bienheureuse, à laquelle Dieu avait donné le don des langues, l'expliqua en français à ses religieuses, qui firent une neuvaine d'actions de grâces pour remercier la Mère de Dieu de cette merveille et de cette faveur.

Voici l'oraison traduite en français par la bienheureuse Colette, telle quelle est dans l'original du couvent de Besançon :

« Je vous salue, Marie, pleine de grâce,
« le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie
« par-dessus toutes les femmes, et Jésus, le
« fruit de vos entrailles, est béni. Sainte Ma-
« rie, Mère de Dieu, priez pour nous, pau-

« vres pécheurs, maintenant et à l'heure de
« notre mort. Ainsi soit-il. »

« Que l'heure de la naissance d'un homme-
« Dieu soit bénie; que le Saint-Esprit, dont
« Jésus-Christ a été conçu, soit béni; que
« la très-glorieuse Vierge Marie, dont ce
« Dieu-homme est né, soit bénie; que le
« Seigneur exauce mes prières, par l'in-
« tercession de cette glorieuse Vierge Marie,
« et par le souvenir de cette heure très-sa-
« crée à laquelle l'homme-Dieu est né; que
« tous mes désirs s'accomplissent pour leur
« gloire et pour mon salut. O bon Jésus, ô
« Jésus rédempteur! ne m'abandonnez pas,
« et ne punissez pas mes péchés comme ils
« méritent, mais exaucez ma très-humble
« prière, et accordez-moi ce que je vous
« demande, par l'intercession de la très-
« sainte Vierge, et pour la gloire de votre
« saint nom. Ainsi soit-il. »

On garde l'original de cette oraison dans les archives du couvent de Besançon, où sainte Colette l'a laissée; on la récite tous les jours dans la communauté, après l'office, sans jamais y manquer. Depuis ce temps-là, cette oraison y est en grande vénération. C'est une tradition constante dans cette maison, qu'on y a reçu mille grâces et mille faveurs depuis sainte Colette, par le moyen

5..

de cette oraison, qui a passé, de la maison de Besançon, dans toutes les maisons de la Réforme, où elle est récitée après l'office; on l'appelle partout l'oraison de sainte Colette. La dévotion que la Bienheureuse avait pour la Sainte Vierge lui inspira une dévotion spéciale pour sainte Anne, sa mère, et pour saint Jean l'évangéliste, son favori, dont elle reçut de grandes grâces. Pour remercier sainte Anne de ce qu'elle avait accompagné la Sainte Vierge dans la visite dont on a parlé, la Bienheureuse fit bâtir en son honneur, dans l'église du couvent de Besançon, une chapelle qui subsiste encore aujourd'hui.

uchesse Bour- gne ap- ile la B. Dijon.

Colette demeura à Besançon près de six ans, sans en sortir, pour former ses filles à la piété et à la discipline religieuse. La communauté était très-nombreuse, au-delà même de ce que pouvaient comporter les bâtimens, quelque vastes qu'ils fussent. C'était une ferveur qui passait tout ce qu'on avait jamais vu parmi les filles de Ste-Claire : une grande multitude de personnes du sexe du premier rang y accouraient de toutes parts, attirées par la réputation de l'Abbesse et par la sainteté des religieuses. L'Abbesse, qui connaissait d'ordinaire l'intérieur de celles qui demandaient à y entrer, savait bien en faire

le choix : elle en reçut un grand nombre, à Besançon, pour peupler les maisons de sa Réforme; il y en a plusieurs qui se sont élevées à une sainteté du premier ordre, et qui ont fait des miracles dont on parlera en temps et lieu.

Comme la Bienheureuse était occupée à sanctifier la maison de Besançon, qui en devait sanctifier tant d'autres, Guillaume de Vienne, gouverneur de la Franche-Comté, vint de Gray, où il faisait sa résidence, à Besançon, de la part de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, qui demeurait à Dijon, et désirait voir la Bienheureuse Colette, à cause du grand bruit de sa sainteté et de ses miracles. Colette promit au gouverneur de se rendre à Dijon au plus tôt, auprès de la princesse souveraine du pays : elle pria le gouverneur de n'en rien dire à personne, parce qu'elle voulait se dérober à la ville et à sa maison; elle l'assura qu'elle irait le trouver à Gray, d'où il la ferait passer à Dijon. On ne put cependant garder le secret; le départ de la Bienheureuse fut divulgué. La cité, craignant de perdre un si grand trésor, lui députa deux magistrats de la ville. Le prélat était absent : le grand-vicaire se joignit à eux pour prier la Bienheureuse de ne pas abandonner une ville qui

lui était si dévouée ; ses religieuses lui firent la même prière. Elle répondit aux magistrats et à ses filles, qu'elle serait fâchée plus que personne de les abandonner, que la maison de Besançon serait toujours sa maison favorite, qu'elle y reviendrait incessamment; mais que la duchesse de Bourgogne, souveraine du pays, lui faisant l'honneur de l'appeler, elle ne pouvait se dispenser d'obéir et d'aller la voir; que ce n'était qu'une visite de quelques jours. Son voyage étant arrêté, elle reçut des lettres du Père de la Balme et du Père Claret, qui travaillaient à Dôle pour y introduire la réforme parmi les hommes. Ils la priaient de passer par cette ville, et lui disaient que de Dôle elle passerait par Auxonne, où elle était attendue pour fonder un établissement de filles de sa Réforme, comme elle l'avait promis au seigneur de Vienne, qui s'intéressait beaucoup à cette communauté.

Colette résolut donc de prendre sa route par la ville de Dôle; elle partit au mois de mai de l'an 1415, n'ayant pas ainsi demeuré à Besançon six ans entiers. Elle mena avec elle deux religieuses : la sœur Perrine, nièce du Père Henri de la Balme, son confesseur, sa compagne inséparable jusqu'à la mort de la Sainte, et qui lui a toujours servi de secrétaire; la sœur Perrine était

d'une vertu éminente et d'une sainteté distinguée; elle a été la première religieuse de la Réforme. L'autre religieuse, que la Bienheureuse mena avec elle, fut la sœur Agnès de Vaux, aussi formée de la main de Colette, et qui s'est fort distinguée dans l'ordre, comme on le dira dans la suite.

Colette remit le gouvernement de la maison de Besançon à la sœur Marie de Toulongeon, du premier rang parmi la noblesse de Bourgogne : elle ne la fit pas abbesse alors, parce que, dit-elle à la communauté, « ceci n'est qu'un petit éloignement; je serai bientôt de retour. »

Le bruit de son voyage s'étant répandu à Dôle, à Auxonne et à Dijon, les peuples de la campagne accoururent pour la voir à son passage ; les malades et les infirmes, pour en être guéris. Elle était sur un chariot couvert, sa voiture ordinaire; il fallut la tirer de là, pour satisfaire au désir de tant de peuples qui voulaient la voir, et la faire monter sur un petit cheval, à deux lieues de Besançon. Quoiqu'elle fût déjà en si grande réputation de sainteté, de ravissement et de miracles, Dieu voulut donner à cette Sainte, par d'autres merveilles, l'autorité qui lui était nécessaire pour établir sa Réforme, surtout parmi les religieux de l'Observance de St-François

établis à Dôle. Ils opposaient presque autant de difficultés à recevoir sa réforme, que les Cordeliers conventuels de Besançon qui n'avaient point voulu y entrer. Dieu fit un miracle éclatant en faveur de sa Servante, en présence d'un peuple innombrable. Aussitôt que Colette fut à cheval, elle fut ravie en extase, et parut toute éclatante de lumière pendant cinq lieues, c'est-à-dire jusqu'à Dôle. L'éclat de ce prodige s'étant répandu dans tous les pays voisins, une foule immense, accourue de toutes parts, contempla la Sainte en extase, et vit de ses propres yeux la grande lumière dont elle était environnée. Le bruit de ce prodige se répandant toujours davantage, et précédant sa marche, la grande route était bordée de monde ; les gens de la campagne accouraient en foule sur les hauteurs voisines ; toute la ville de Dôle vint à sa rencontre pour voir la merveille : elle la vit, elle l'admira. Les Cordeliers de l'Observance de Dôle vinrent en procession avec la croix pour la recevoir ; la voyant en cet état, pleins d'admiration ils louèrent Dieu, en chantant des psaumes et des cantiques qui se mêlaient aux acclamations d'un peuple immense. On entendait de toutes parts crier : Vive la Sainte ! que nous sommes heureux de l'avoir ! Heureuse la mère qui l'a mise au

monde! qu'elle ne nous quitte point! qu'on ne la laisse point sortir du pays! Le miracle du ravissement et de la lumière qui l'environnait cessa à la croix appelée des Bourguignons, près de la porte dite porte de Besançon.

La Sainte revint à elle en cet endroit, ne sachant pas ce qui lui était arrivé en chemin, quoique le prodige eût duré pendant cinq lieues, plus de sept heures durant, car le cheval et le chariot des religieuses allaient fort lentement. La Sainte, revenue à elle, fut très-surprise de voir tant de monde qui la regardait : elle demanda froidement que voulait dire tout ce grand peuple. La sœur Agnès lui dit tout bas ce qui lui était arrivé pendant sept heures. Elle leva alors les mains au ciel et remercia Dieu. Elle entra à Dôle pieds nus, avec sa pauvre robe rapiécée, couverte de son voile noir qu'elle n'osait tant soit peu lever, étant toute confuse de ce qui avait attiré tant de peuple sur ses pas. Elle suivit ainsi les Cordeliers qui la précédaient en chantant les litanies des Saints et des psaumes. On remarquait à la tête de la procession le Père de la Balme, son confesseur, supérieur-général, le Père Claret, que le Père de la Balme avait fait gardien et maître des novices, de l'agrément de l'Ab-

besse. Les Cordeliers la menèrent en leur église, où ils chantèrent le *Te Deum* devant un peuple nombreux; ils la reçurent au milieu du chœur, comme leur abbesse et leur réformatrice. Elle entra ensuite au chapitre; tout le monde s'étant retiré, elle fit aux Pères une exhortation touchante et pathétique, après quoi elle se retira, avec ses deux compagnes, dans une maison voisine; elle remit leur réforme à son retour de Dijon, parce que les choses n'étaient pas encore disposées au couvent. Le passage de Colette à Dôle et le prodige qui était arrivé en chemin firent que les Cordeliers de l'Observance de Dôle, qui ne voulaient point de réforme, se rendirent la plupart, frappés de ce qu'ils avaient vu; il n'y en eut que trois qui demeurèrent dans leur obstination. Plusieurs jeunes gens entrèrent dans la Réforme à Dôle, à cause de ce prodige, comme on le dira dans la suite.

Colette, après avoir parlé de la nécessité de la réforme en public et en particulier aux Cordeliers, partit deux jours après pour Auxonne, sur son chariot, avec ses deux religieuses. Aussitôt qu'elle fut hors de la ville de Dôle, son ravissement la reprit, et une lumière éblouissante entoura le chariot, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée près d'Auxonne,

ayant demeuré pendant tout le chemin, qui est de trois lieues, entre les bras de la sœur Agnès.

Guillaume de Vienne, gouverneur de la Franche-Comté, chambellan de Jean, duc de Bourgogne, était à Auxonne; il vint à la rencontre de la Sainte, il la vit environnée d'une lumière éclatante, lui, et toute la foule nombreuse qui suivait cette lumière; il mit pied à terre avec ceux qui l'accompagnaient, du plus loin qu'ils aperçurent ce chariot lumineux; ils suivirent tous ainsi à pied, par respect. Il voulut loger la Sainte et fournir à la plus grande partie des dépenses du couvent d'Auxonne. Il reconnut avec elle l'emplacement, et le lendemain on acheta une maison où l'on commença à travailler. Il emmena ensuite la Servante de Dieu avec ses filles à Dijon.

La duchesse de Bourgogne, qui avait beaucoup de piété, et qui avait tant ouï parler de la Sainte, avait un désir extrême de la voir, de l'embrasser et de profiter de ses conseils, croyant son salut en assurance, si elle pouvait vivre quelques jours avec elle : cette princesse la reçut comme un ange du ciel; sa piété ne pouvait se lasser de la voir, de lui parler et de l'entendre. Elle disait que sa seule vue, et les entretiens qu'elle avait eus

avec la Bienheureuse, lui en avaient plus appris que tout ce que la comtesse de Genève lui en avait écrit de Besançon, que le gouverneur Guillaume de Vienne lui en avait raconté, et tout ce que la renommée lui en avait appris.

Pour retenir la Sainte plus long-temps auprès d'elle, elle lui proposa d'abord de faire un bel établissement de sa Réforme à Dijon, comme elle avait fait à Besançon, l'assurant qu'elle en ferait tous les frais, et fournirait à tout ce qu'on pourrait souhaiter; que Dijon valait bien Besançon, et qu'on y trouverait encore plus de jeunes personnes qui entreraient dans la Réforme. La Sainte s'en excusa toujours; on n'en sait pas au vrai la véritable raison : elle répondit toujours à la duchesse qu'elle ne souhaitait pas tant les grandes villes pour ses établissemens, parce qu'il y avait trop de vanité et de visites, dont le silence et la clôture ne s'accommodaient point; que les visites étaient trop fréquentes et trop importantes dans les villes populeuses, et que la règle y était ainsi en grand péril de relâchement. Mais il est à croire que la véritable raison de la Sainte, pour ne point s'engager à Dijon, fut qu'elle avait fort à cœur la réforme des Cordeliers de l'Observance de Dôle, qui était déjà fort avancée par les soins du supérieur-général, le Père

de la Balme, qui était à Dôle depuis quelque temps, et par la visite qu'elle y avait faite; car elle avait formé le dessein de faire, du couvent de Dôle, un noviciat pour la réforme des hommes, comme Besançon l'était pour les filles. Elle jugeait qu'elle ne devait pas se donner à tant d'établissemens, jusqu'à ce que ces deux chefs d'ordre et ces deux noviciats fussent mieux établis et affermis. La duchesse ne voulait cependant point quitter la Sainte ni la laisser aller dans d'autres provinces où l'on commençait déjà à la demander, voulant absolument jouir d'un si grand trésor que Dieu lui avait envoyé : « Eh bien! dit-elle, je suis la prin-
« cesse des deux Bourgognes; choisissez-en
« les villes médiocres ou petites, comme il
« vous plaira, pour y faire vos établisse-
« mens. »

La duchesse goûta fort l'établissement d'Auxonne, à cause du voisinage de Dijon et du château de Rouvre où elle se plaisait beaucoup, et qui se trouve dans le voisinage d'Auxonne; elle donna aussi son agrément à l'établissement de Dôle, pour la réforme des religieux; elle désigna encore Poligny pour un couvent de filles : « Nous aurons ainsi le
« temps de nous voir avant que les trois mai-
« sons soient en état et entièrement achevées. »

La Sainte repassa donc à Auxonne avec l'agrément de la duchesse; elle y trouva le gouverneur Guillaume de Vienne, qui faisait travailler à la nouvelle maison. La Sainte en trouva le plan trop grand et trop beau, il fallut le diminuer : « Plus la maison sera pauvre, dit-elle, plus elle me plaira. » On a été cependant obligé, avec le temps, d'agrandir le bâtiment, lorsque les religieuses se furent multipliées; l'air n'y étant pas sain, elles tombaient la plupart malades, parce qu'elles étaient mal logées. Tandis qu'on travaillait au couvent d'Auxonne, Colette se rendit à Dôle, pour y établir la Réforme parmi les Cordeliers de l'Observance. C'est ce qu'on va raconter dans le livre suivant.



LIVRE TROISIÈME.

Établissement de la Réforme parmi les Cordeliers, avec celui du Tiers-Ordre, par Ste. Colette.

Eloge de l'ordre de St. François d'Assise.

De tous les ordres religieux, il n'en est point qui se soit multiplié comme celui de saint François d'Assise. Ce grand patriarche de la vie monastique a été semblable à celui des Israélites, à qui Dieu avait promis une postérité plus nombreuse que les étoiles du ciel, car on peut dire de la postérité de saint François ce que l'Ecriture dit de celle d'Abraham, qu'en elle ont été bénies toutes les nations de la terre. Où est la nation qui n'en ait pas ressenti les bienfaits? où est le peuple qui n'ait pas admiré les enfans de saint François? où est l'empire et le royaume qui n'en ait pas ouï la voix? où est l'état qui

ne les ait pas reçus ? où est la province, où est la ville grande ou petite qui ne se fasse honneur d'en posséder les enfans, de quelque branche et de quelque Réforme qu'ils soient ? Les infidèles les entendent prêcher et les écoutent avec plaisir ; les missions, parmi les barbares, sont remplies des enfans de saint François. Les hérétiques, qui ont un étrange éloignement de tout ce qui sert l'Eglise romaine, qui ne peuvent ni voir ni souffrir les autres religieux, distinguent ceux-ci, les considèrent, les logent, leur font l'aumône souvent avec plus d'empressement que les catholiques.

Il y a je ne sais quoi de divin en cet ordre qu'on ne peut assez admirer : l'intelligence qui y réside le fait croître sans cesse par des ressorts inconnus et par des moyens qui paraissaient des obstacles à sa conservation.

La pauvreté évangélique l'a élevé, l'humilité l'a étendu, la virginité l'a multiplié, l'austérité y a attiré grand nombre de personnes ; l'obéissance l'a toujours conduit à sa fin, le zèle l'a toujours poussé aux plus grandes entreprises, la science l'a fait paraître dans les universités, dans les écoles, dans les disputes et dans les chaires les plus célèbres : la foi, qui en est l'ame et l'esprit,

l'a toujours soutenu, la piété l'a toujours distingué, la vertu, depuis tant de siècles, y est encore dans tout son éclat, la raison dans son jour, les sciences en vogue, le mérite en considération, le vice en horreur; c'est par là qu'il a rendu de si grands services à l'Eglise; c'est par là qu'il a toujours été rempli de saints et de savans prédicateurs et d'écrivains distingués; c'est par là qu'il a toujours excellé en grands hommes qui sont montés sur le trône de St. Pierre, et qui ont occupé les premières dignités de l'Eglise; c'est par là qu'il a porté le nom de Jésus-Christ et son Evangile jusqu'aux extrémités de la terre; qu'on y a vu une foule d'hommes apostoliques, de martyrs et de confesseurs; c'est par là enfin qu'il a rempli l'ancien et le nouveau Monde de la gloire de son nom.

Que n'a pas fait l'ordre de St-François pour le bien de l'Eglise, pour l'appuyer, pour l'étendre et pour la soutenir pendant cinq cents ans? Ceux qui ont lu l'Histoire ecclésiastique ne peuvent voir les religieux de ce fameux ordre sans louer et sans respecter les successeurs de tant d'apôtres, de martyrs, de saints et de grands hommes; quel bien ne fait pas encore cet ordre illustre dans l'Eglise?

L'ordre de St-François, dans toutes ses

branches, dans toutes ses Réformes, ne tient-il pas ferme encore à présent contre toutes les nouveautés et toutes les hérésies du temps? Le poison de nos jours y a-t-il pu pénétrer? N'est-il pas encore un fort inexpugnable et un mur d'airain de la maison d'Israel? La voix de ce grand corps ne se fait-elle pas encore entendre, d'un bout du monde à l'autre, contre ceux qui abandonnent lâchement le combat en cette guerre? Ne les entend-on pas crier partout la grande parole de saint Jérôme : « Que ceux qui sont à la chaire de « St. Pierre, et au vicaire de Jésus-Christ, « se joignent à nous, en regardant avec mé-« pris tous les prévaricateurs. » Ils leur font les terribles reproches du prophète Ezéchiel : « *Non ascendistis ex adverso, neque posuistis* « *murum pro domo Israel.* »

Ce que l'Eglise admire le plus, et qui surpasse réellement toute admiration, c'est que cet ordre s'est toujours accru et élevé par les moyens mêmes qui devaient l'affaiblir et le détruire, croissant toujours sur ses propres ruines, et se rétablissant sans cesse par ses propres relâchemens ; car les divisions extérieures, qui ont pénétré dans l'ordre et semblaient devoir le perdre, et les désordres intérieurs, qui devaient l'éteindre, y ont causé ces grandes et célèbres Réformes dans

les deux sexes, qui ont étonné le monde chrétien, et ont fait notre admiration jusqu'à nos jours.

Cet ordre fut fortement ébranlé au XIV.me siècle : il fut divisé non-seulement dans la fameuse querelle de l'empire et du sacerdoce, survenue entre Jean XXII et l'empereur Louis de Bavière, mais encore au siècle suivant, dans le grand schisme d'Occident, qui partagea les différentes obédiences ; le temps d'ailleurs, qui renverse tout, l'aurait à la fin renversé, si la main puissante qui l'a établi, et qui a toujours veillé sur sa conservation, n'y eût suscité de saints réformateurs, et en particulier la bienheureuse Colette, pour le rétablir et le réformer parmi les hommes et parmi les femmes.

La réforme de la bienheureuse Colette, parmi les hommes, a duré plus de cent ans sans mélange, depuis l'an 1415 qu'elle l'introduisit à Dôle, jusqu'à la fin de 1517, que les Colentains (c'est ainsi qu'on les appelait) furent réunis à ceux de l'Observance, dans un chapitre général tenu à Rome, l'an 1517, sous Léon X. La réunion des Colentains, l'an 1517, donna à l'Observance une nouvelle force qui l'a soutenue dans l'exactitude de la règle de saint François jusqu'à ce jour; car, pour les Conventuels, ils restèrent sourds

6

à la voix de la Bienheureuse, à l'exception de quelques particuliers qui s'y rendirent; et comme les Conventuels gouvernaient les trois maisons des filles de Ste-Claire qui sont en Bourgogne, ces religieuses n'embrassèrent point non plus la Réforme: elles ont ainsi subsisté, comme à Lons-le-Saulnier, à Migette et à Montigny, sous la direction des Conventuels; elles s'érigèrent ensuite en dames, et ne reçurent plus que les jeunes personnes de noblesse. Elles ont vécu selon leurs instituts et leurs priviléges, d'une manière très-sage et très-édifiante.

La réforme de la Bienheureuse s'est encore introduite chez les Récollets qui en ont conservé l'esprit, ainsi que la Sainte l'avait prédit au lit de la mort, que sa réforme, parmi les hommes, se perpétuerait en quelque sorte de siècle en siècle, quoique le nom de Colentains dût s'éteindre. Elle s'est ensuite élevée d'une manière admirable par la célèbre réforme des Capucins, sans parler du tiers-ordre de Saint-François; et la Bienheureuse l'a étendue et multipliée au-delà de ce qu'on peut dire, comme on le verra dans la suite. Quant à la réforme de ses filles, elle a souvent dit, surtout à sa mort, lorsqu'elle s'expliquait sur la réforme des hommes, que la Mère de Dieu lui avait ré-

vélé que la fin du monde trouverait la plupart de ses maisons de filles dans le même état de piété, de ferveur et de retraite où elle les laissait à sa mort. Voyons maintenant les commencemens de cette réforme parmi les hommes, conduite par une fille de prodiges et de merveilles.

Les Cordeliers de l'Observance de Dôle embrassent la Réforme.

La Sainte, étant revenue à Dôle, logea avec ses compagnes dans une maison voisine du couvent des Cordeliers. Le lendemain, les Pères la reçurent comme leur abbesse et leur sainte réformatrice : elle entra avec ses compagnes dans le chapitre où s'étaient réunis tous les Pères qui acceptaient la réforme; elle leur fit une exhortation qui avait trois parties : dans la première elle leur représenta l'autorité qu'elle avait du Saint-Siége et du général de l'ordre, d'établir la réforme parmi eux; dans la deuxième partie, elle leur dit la manière dont elle souhaitait de la faire; et dans la troisième, elle les exhorta d'une manière touchante et pathétique à la recevoir.

Elle ne s'arrêta guère à la première partie, parce que, dit-elle, le Père Henri de la Balme, supérieur-général de la Réforme qui était à Dôle depuis quelque temps, les en avait assez instruits, et qu'elle savait qu'il n'avait rien négligé; ensuite elle demanda

au révérend Père de la Balme, supérieur-général, au Père Claret, gardien, au Père-Vicaire et à tous les Pères qui étaient présens, s'ils avaient quelques difficultés à lui présenter sur l'autorité dont elle était revêtue pour la réforme : ils répondirent tous, avec empressement, qu'ils se soumettaient entièrement à son autorité, et à tout ce qu'elle établirait pour la réforme; qu'ils la souhaitaient de tout leur cœur; mais qu'il y avait trois Pères qui étaient absens de l'assemblée, et qui auraient de la peine à se rendre. La Bienheureuse continua cependant : « Venons « donc à la deuxième partie, dit-elle, à la « manière de faire la réforme; en un mot, mes « chers Pères, c'est de reprendre la règle de « St. François, et de l'observer à la lettre. » A ces paroles, il arriva un prodige surprenant dans l'assemblée : saint Jean l'Evangéliste y parut tout-à-coup dans un admirable éclat; la Sainte et les Pères se mirent à genoux, frappés d'étonnement; la plupart des Pères étaient hors d'eux-mêmes : « Ne crai- « gnez rien, leur dit l'apôtre, je suis saint « Jean l'Evangéliste, envoyé de Jésus-Christ « pour vous dire, de sa part, d'écouter sa « Servante, d'entrer dans la réforme dont « elle vous parle, et de reprendre la règle « de saint François à la lettre; » ensuite il disparut.

Après cette merveille, la réforme fut publiée et établie dans le couvent. Colette réserva la troisième partie de son exhortation pour une autre assemblée et pour un autre chapitre. Elle dit qu'il ne lui convenait plus de continuer son exhortation, après celle d'un apôtre descendu du ciel. Elle confirma la charge de gardien au Père Claret, et se retira avec ses compagnes dans la maison voisine, admirant les merveilles que Dieu opérait pour établir cette réforme.

Il faut admirer ici la profondeur des jugemens de Dieu, et sa conduite sur ses saints; il fit de grands miracles pour établir cette réforme, et permit néanmoins des oppositions que la Bienheureuse eut peine à surmonter: il fallut que Dieu fît encore un miracle en faveur de sa Servante, pour qu'elle en vînt à bout. C'est ainsi que les grands établissemens, pour la gloire de Dieu et le salut des ames, doivent toujours s'élever dans l'Eglise par beaucoup de traverses et de contradictions.

Obstacle qu'éprou ve Colet à Dôle procès.

L'enfer suscita un parti de Cordeliers de l'Observance contre la réforme; il y eut trois Pères du couvent de Dôle qui déclarèrent qu'ils ne la recevraient jamais. Lorsque Colette entra dans le couvent le matin, ils lui firent signifier, par un notaire et deux té-

moins, une protestation juridique contre tout ce qu'elle ferait. La Sainte leur parla de la manière la plus douce et la plus honnête, pour les ramener à leur devoir; mais ils lui manquèrent de respect, et ne lui dirent que des duretés : ils étaient dans la cour, près de la grande porte, Colette était avec ses deux compagnes. Les Pères de la maison étaient réunis à la porte de l'église, pour recevoir leur abbesse; ils ne savaient point ce qu'on faisait à la première porte; Colette pria ces Pères, qui refusaient de se soumettre, d'entrer au moins dans l'assemblée du chapitre, avec les autres, pour apprendre par eux-mêmes ce qu'elle avait à dire et ce qu'elle voulait faire; elle ajouta qu'on les ménagerait en cette occasion, qu'on chercherait pour eux quelque tempérament. Ils lui répondirent brusquement qu'ils ne s'y trouveraient pas plus que la première fois, et ils sortirent tous les trois du couvent. Le chef du parti était un Père appelé Jean Foucaut, homme de tête et d'esprit, mais sans goût pour l'oraison et sans piété, qui aimait à prendre ses aises, et qui se dispensait facilement de l'office : il était de Dôle, où il avait été trois fois gardien; il était fort accrédité au-dehors, comme un homme important de l'ordre, et il avait au-dedans ses créatures,

dont les deux qui le suivaient dans sa révolte lui étaient tout dévoués. Le Père Foucaut, étant gardien du couvent de Dôle, y avait fait bâtir un corps de bâtiment où il s'était réservé un appartement composé de belle chambres, antichambre, cabinet, beau lit, ameublement propre, parterre, belle vue, beaux habits, beau linge, avec tout ce qui flatte un religieux qui néglige les devoirs de son état pour ne s'occuper que de sa personne : il s'était ménagé de longue main des ressources nécessaires; elles lui attiraient beaucoup d'amis séculiers, à qui il donnait à manger en son appartement, où il y avait grand feu et bonne chère; il invitait ses créatures du dedans, et souvent le gardien qu'il avait fait, et qu'il tenait par-là dans sa dépendance, avec ceux dont il avait besoin pour régner dans l'ordre et dans la province, où ils avaient eu, par ses intrigues, toutes les charges de provincial, de visiteur, de gardien et de custode, nul n'entrant dans les charges que par son canal. Comme il avait de l'esprit, de l'adresse, de l'intrigue, de l'argent et des manières agréables pour gagner le monde au-dedans et au-dehors, il s'était rendu maître de la province des Cordeliers de l'Observance de Bourgogne, personne ne pouvant s'y élever qu'en

lui faisant la cour. Il aurait même fait du scandale avant la venue de la Sainte, si les Pères de la Balme et Claret ne l'eussent endormi, tout habile qu'il était, en lui faisant espérer que la réforme ne le regardait point, et qu'on le laisserait vivre et mourir dans son état. Un tel homme aurait-il pu goûter la proposition d'observer la règle de saint François à la lettre, sans mitigation et sans les priviléges que le relâchement aurait obtenus, puisqu'il ne pouvait entendre parler ni de la réforme, ni de la réformatrice ?

Il ne voulut donc point se trouver au chapitre, ni la première ni la seconde fois que la Bienheureuse y parla : il était sorti du couvent avec ses compagnons ; quand ils furent rentrés sur le soir, et que les autres lui parlèrent de l'apparition de saint Jean l'Evangéliste, il s'en moqua, comme il s'était moqué du ravissement de la Sainte et de la lumière qui l'environnait ; quand elle entra pour la première fois à Dôle ; car il n'avait pas voulu aller en procession avec les autres, pour la recevoir et y voir le prodige qui attirait tout le monde. Colette, après avoir tenu son conseil avec les Pères de la Balme, Claret et deux autres de la maison fort portés pour la réforme, afin d'aviser aux moyens de ramener le chef des révoltés, ces Pères lui di-

rent qu'on ne les ramènerait jamais, non plus que les deux autres qui le suivaient en aveugles : *Etiam si mortui resurgant*, dit le supérieur-général à l'abbesse. On venait d'apprendre qu'ils avaient présenté au Parlement séant alors à Dôle, une requête contre la réforme, quoique la cause fût du spirituel, et qu'elle dût être référée à un tribunal ecclésiastique, soit de l'ordre réformé de St-François, soit à l'officialité de Besançon. Ces trois Pères prévirent bien que dans l'un ou dans l'autre tribunal ils seraient condamnés, et qu'ils passeraient pour des gens de caballe. Le supérieur-général ne pouvait comprendre pourquoi ils s'étaient adressés au Parlement, sachant que le Parlement ne mettait jamais la main sur le sacré; mais il ne connaissait pas encore bien l'homme à qui il avait affaire; car le Père Foucaut, par le conseil d'un avocat son ami, qui connaissait tous les détours du palais, pour engager le Parlement à prendre connaissance de cette affaire, donna à sa requête une tournure d'affaire civile, en représentant qu'on voulait chasser ces Pères de leur maison, où ils avaient fait profession, et où ils avaient droit de vivre et de mourir. La requête fut dressée avec tant d'artifice, que le Parlement l'appointa; la cause fut plaidée en pleine au-

dience ; l'intrigue du chef des révoltés, qui avait mis tout en mouvement pour faire appointer la requête, fit jouer tous les ressorts pour gagner le procès ; il ne voulait aucun accommodement, ni écouter aucune prière de la Sainte, se vantant auprès de ses amis de renvoyer ainsi honteusement de Dôle la réformatrice, les réformateurs et leur réforme.

Mais le malheureux ne savait pas à qui il s'en était pris, en se moquant toujours des miracles de la Bienheureuse, quand on lui en parlait ; il ne savait pas où Dieu l'attendait : voici comment la divine Providence se joua de lui, et le punit dès cette vie.

La Servante de Dieu prévit que l'arrêt du Parlement, s'il n'était pas favorable, aurait des suites fâcheuses, qu'elle ne pourrait plus avancer dans la réforme des religieux ; que celle des religieuses recevrait une mortelle atteinte, parce que les Urbanistes s'en prévaudraient d'une part, et les filles qui auraient embrassé sa réforme ne pourraient plus la soutenir, si elles n'avaient des confesseurs réformés ; d'ailleurs, qu'on lui ferait partout des procès semblables à celui de Dôle. Comme elle avait un génie supérieur et qui prévoyait tout, elle résolut de recourir à son remède ordinaire, la prière,

et de se retirer à Besançon pour cela ; mais auparavant, elle parla si bien en particulier à tous les Pères du couvent de Dôle, que les récalcitrans auraient pu débaucher en son absence, qu'elle les affermit dans la résolution d'embrasser la réforme, et de la soutenir, comme ils le firent, contre les intrigues et les sollicitations des opposans. Elle s'informa quels étaient les membres du Parlement les plus vertueux : elle apprit que le conseiller Granval jouissait d'un grand crédit et d'une grande réputation de probité; elle ménagea secrètement une entrevue avec ce conseiller : elle lui représenta fortement que le procès était la cause de Dieu, et quelles en devaient être les suites en bien ou en mal. Le conseiller, convaincu de ce que la Bienheureuse lui dit, résolut de favoriser cette cause, et de la servir autant qu'un juge pouvait le faire.

Colette, ayant abandonné aux Pères de la Balme et Claret le soin de suivre le procès, se retira à sa chère maison de Besançon, dont elle était encore abbesse, car elle n'en avait point fait élire d'autre quand elle partit pour Dijon. Lorsque la Bienheureuse entra au couvent de Besançon, on vit en l'air un grand pavillon qui couvrait toute la maison, et qui subsista plus de six heures avant de disparaître : toutes les religieuses jouirent de

cet agréable spectacle, qui augmenta leur joie de revoir leur bonne mère; tous les corps de la cité de Besançon envoyèrent la complimenter sur son heureux retour, qui avait causé une joie universelle dans la ville. La Bienheureuse ordonna aussitôt des prières publiques et particulières dans sa communauté, pour le succès du procès qui était pendant au Parlement de Dôle.

M. Granval, dévoué à l'entreprise de la réforme depuis qu'il avait parlé à la Servante de Dieu, et pénétré des merveilles qu'il avait vues et ouï dire, pressentit que le Parlement n'entrerait pas dans le dessein de la réforme, et que le vent du bureau était pour les Cordeliers opposans; il résolut d'aller secrètement à Besançon parler à la Bienheureuse, pour prévenir l'arrêt et faire quelques propositions d'accommodement. Lorsqu'il fut près d'un village appelé Dampierre, la Bienheureuse lui apparut dans les airs; le conseiller la reconnut; elle lui dit d'une voix claire et haute : « Maître Etienne Granval, retournez « à Dôle, nous gagnerons le procès; » puis elle disparut. Le conseiller, surpris de l'apparition, obéit sur-le-champ, s'en retourne, et raconte la merveille aux deux supérieurs des Cordeliers. Ceux-ci ne doutèrent plus du gain de leur procès; le jour de la déci-

sion étant venu, la cause fut plaidée à l'audience. Il y eut partage : la voix du conseiller Granval, et les raisons qu'il développa, entraînèrent quelques juges dans son sentiment; il fit ainsi pencher la balance de son côté, et gagna le procès : il harangua ensuite si fortement les opposans, qu'il porta le Parlement à ordonner au Père Foucaut et à ses deux compagnons de se retirer dans une autre ville, de peur de troubler la paix de la maison, et de laisser ainsi la réforme s'établir à Dôle. Le chef de l'opposition fut bien surpris d'un tel arrêt, et plus encore de quitter son bel appartement et toutes ses commodités; il se retira avec ses deux compagnons dans une bourgade de Bourgogne, où ils vécurent en toute liberté.

La réforme fut ainsi établie dans le couvent de Dôle; elle s'étendit aux chambres, aux ameublemens, à l'habit, au genre de nourriture, et à tout le reste; tout fut remis sur le pied de la première institution de St-François d'Assise, et la règle fut suivie à la lettre.

Cette réforme s'appela des Colentains, du nom de Colette; elle s'étendit en peu de temps par tout le monde chrétien. Le premier couvent fut celui de Dôle avec le noviciat; cette réforme eut d'abord tant de succès et

Tous l
couver
de l'O
servan
de Bo
gogne e
brasse
la Réf
me.

de réputation, qu'une foule de postulans se présentèrent pour y entrer. On y vit accourir des religieux de tous les ordres; selon la permission qu'on en avait du St-Siége, un grand nombre de gens de qualité, de princes même, se rendirent au noviciat de Dôle, y prirent l'habit et y vécurent saintement, comme on le verra dans la suite.

Le Père Henri de la Balme fut confirmé supérieur-général de la Réforme pour les hommes, par les brefs de Martin V et d'Eugène IV. Ce Père se rendit d'abord dans tous les couvens de l'Observance de Bourgogne, pour y établir la réforme que tous acceptèrent, et même plusieurs autres couvens; ensuite en Lorraine, en Champagne, en Picardie, dans le duché de Bourgogne, et dans les autres provinces de France. Le noviciat de Dôle fournissait des supérieurs pour la réforme dans toutes les provinces; le couvent de Dôle était pour les hommes ce que celui de Besançon était pour les filles, la source et la pépinière dont on tirait d'excellens sujets pour aller gouverner les maisons de la réforme qui s'établissaient de toutes parts avec un succès infini: le supérieur-général faisait toutes ses visites exactement, et mettait partout des supérieurs de son esprit et de sa piété. On perdrait de vue la Bienheu-

reuse et son histoire, si on voulait suivre la réforme générale des Colentains partout où elle s'est étendue. On est donc obligé de renvoyer à l'histoire de l'Observance des Cordeliers, l'histoire des Colentains; on mettra seulement ici la résurrection du Père Claret, pour donner une idée des miracles que Dieu opéra en faveur de la Réforme des hommes, et des bénédictions qu'il répandit sur elle, aussi bien que sur le tiers-ordre de St-François, réformé par la Bienheureuse. Voici donc comment arriva la résurrection du Père Claret, le quatrième mort que la Bienheureuse ressuscita en Bourgogne.

Le Père Claret servait quelquefois de confesseur à la Bienheureuse, quand le Père de la Balme était absent ou occupé aux affaires de la Réforme; la Bienheureuse avait une confiance particulière en lui, parce que c'était un homme d'oraison, intérieur, spirituel, savant, doué d'un grand zèle et d'une douceur admirable, de beaucoup de prudence et de sagesse. La Bienheureuse le nomma gardien et maître des novices à Dôle, le Père Henri de la Balme et le Père Claret étant, comme disait la Sainte, les deux colonnes de la Réforme. Il y avait à Lons-le-Saulnier, ville de la Franche-Comté, un beau couvent de l'Observance, dont les re- Colette ressuscite l[e] P. Claret

ligieux avaient reçu la réforme du Père de la Balme; mais comme la communauté était nombreuse, et qu'on en pouvait tirer d'excellens sujets pour la réforme des autres maisons, le Père de la Balme écrivit à l'abbesse, à Besançon, qu'il fallait y envoyer un supérieur d'un grand mérite, que dans les commencemens le Père Claret y serait nécessaire. L'Abbesse, après y avoir bien réfléchi, entra dans les vues du Père de la Balme, de tirer le Père Claret de Dôle, et de l'envoyer à Lons-le-Saulnier, pour mettre ce couvent sur un bon pied de réforme, comme il avait fait à Dôle. Le saint homme se rendit aussitôt à Lons-le-Saulnier, où il fit des merveilles comme à Dôle. Deux ans après, il tomba dans une maladie dont il mourut: pressentant sa mort, il écrivit à la sainte Abbesse qui était alors à Poligny; il lui manda qu'il sentait sa fin s'approcher; il la remerciait de toutes ses bontés, et la conjurait de prier Dieu pour lui. L'Abbesse ayant reçu cette lettre, fut fort en peine. « Et comment, dit-elle, remplacer à Lons-le-Saulnier un tel homme, qui nous fait encore faute à Dôle? » Elle recourut à la prière qui était sa ressource ordinaire, surtout à la Mère de Dieu, qui ne manquait jamais de l'exaucer. Cependant le Père Claret mourut à Lons-le-

Saulnier : lorsqu'on eut porté à l'église le défunt, pendant qu'on récitait l'office, il se leva et s'assit sur la bière, en présence de tout le monde; les religieux et les assistans, épouvantés, consternés, poussèrent un cri d'effroi et s'enfuirent de toutes parts; il les appela criant de toute sa force de ne rien craindre, et de l'écouter. Les religieux s'étant rassurés, et les assistans reprenant courage et revenant peu à peu de leur frayeur, il leur dit qu'ils n'eussent point peur, qu'il leur raconterait ce qui lui était arrivé dans l'autre monde après sa mort : il sortit ensuite de sa bière, ayant les habits avec lesquels on l'enterrait; il alla sur le marchepied du grand autel, et dit qu'après sa mort, son ame ayant été présentée au tribunal du Juge souverain, la Mère de Dieu, accompagnée de saint Michel et d'un grand nombre de saints et de saintes, avait obtenu de son Fils qu'on renvoyât cette ame en son corps, pour continuer ses services à la Réforme; que sa fille Colette l'avait ainsi demandé, et qu'elle en avait besoin. « Oh ! que les jugemens de Dieu sont terribles ! s'écria-t-il alors sans pouvoir presque parler; j'ai vu, j'ai vu, j'ai vu (ne pouvant presque achever), j'ai vu une infinité d'ames au tribunal du Juge des vivans et des morts, séparées de leurs corps, de toutes les

contrées du monde ; au même moment, hélas ! ô profondeur des jugemens de Dieu ! presque toutes, hors un très-petit nombre, ont été précipitées dans les abîmes. De retour dans le monde, d'où vous êtes venu, prêchez ce que vous avez vu, m'a-t-on dit. » Ce prodige est rapporté au procès de la béatification de la Sainte, et marqué par tous les auteurs de sa vie.

Le Père Claret, ressuscité, se rendit aussitôt à Poligny, pour voir la Sainte et pour la remercier. Ce Père était un grand prédicateur; il prêcha depuis dans toutes les villes de Bourgogne : il commençait toujours ses sermons par raconter ce qu'il avait vu dans l'autre monde, sur le grand nombre de réprouvés, et sur le petit nombre de ceux qui se sauvent ; on ne l'entendait jamais sans verser des larmes et sans pousser des gémissemens. Il porta la Réforme à une ferveur si extraordinaire à Lons-le-Saulnier, que plusieurs jeunes religieux de ce couvent allèrent, après leur profession, recommencer leur noviciat à Dôle. Le Père Claret vécut plusieurs années depuis sa résurrection ; il fut confesseur ordinaire de la Bienheureuse, l'assista à sa mort arrivée à Gand ; il est mort à Dôle supérieur-général de l'ordre, comme on le dira en son lieu.

La réforme eut tant de succès parmi les religieux de l'Observance, Dieu y répandit tant de bénédictions depuis la résurrection du Père Claret, qu'il fallut encore rétablir le tiers-ordre de St-François d'Assise, selon la réforme de la Bienheureuse, pour les séculiers mariés et pour ceux qui, ayant d'autres empêchemens, ne pouvaient pas embrasser la réforme des religieux ou des religieuses, et qui voulaient cependant vivre sous la règle de St. François, selon sa réforme nouvelle, et participer ainsi à toutes les bonnes œuvres de l'ordre. Un grand nombre de gens de qualité des deux sexes, de princes et de princesses, d'ecclésiastiques et de prélats, demandaient à y être reçus, à l'exemple de la duchesse de Bourgogne et de la comtesse de Genève, les deux grandes amies et protectrices de la Sainte. Colette ajouta des statuts particuliers, et y mit la réforme, comme dans les deux autres ordres. Nous renvoyons le lecteur, qui en voudra savoir davantage, à l'histoire des Colentains de l'Observance et du tiers-ordre.

Réforme du tiers-ordre de St.-François, selon les statuts de la Sainte.

Colette n'avait encore, l'année 1416, que le couvent de Besançon et celui d'Auxonne qui n'était que commencé, lorsque la duchesse de Bourgogne lui écrivit à Besançon qu'elle la priait de venir la voir, pour la

Le couvent d'Auxonne, deuxième de la Réforme.

consulter sur les désordres du duc Jean son mari, et sur les guerres civiles où il s'était engagé; qu'elle allait de Dijon au château de Rouvre, peu éloigné d'Auxonne, où toutes les deux feraient travailler en même temps à l'établissement du couvent de cette ville; elle ajoutait qu'elle avait prié la comtesse de Genève de venir la voir à Rouvre, de la prendre à Besançon, et de la mener à Auxonne. Ces deux princesses ne pouvaient quitter la Sainte, ni vivre sans elle.

En effet, la comtesse de Genève arriva, avec sa fille aînée Mahaut de Savoie, quelques jours après à Besançon: elle emmena la Bienheureuse avec cinq religieuses de Besançon, pour commencer le couvent d'Auxonne, sans compter la sœur Perrine, compagne inséparable de Colette. Les religieuses, arrivées à Auxonne, logèrent dans une maison d'emprunt, le couvent n'étant pas encore en état de les recevoir; Colette leur laissa la sœur Agnès Deveaux, pour abbesse de cette maison naissante; de là elle vint à Rouvre, avec la comtesse de Genève et sa fille, voir la duchesse de Bourgogne qui les y attendait; elle y demeura quelque temps pour voir à son retour les religieuses d'Auxonne, logées dans leur maison, où la duchesse de Bourgogne faisait travailler sans relâche.

La piété de ces deux princesses ne pouvait se satisfaire que dans la conversation de la Bienheureuse. Un jour qu'elles lui communiquaient les affaires de leurs maisons, elles la prièrent de savoir de Dieu ce qu'il fallait faire sur plusieurs articles dont elles lui parlaient: la Bienheureuse leur répondit qu'il fallait prier pour cela, et que peut-être dans un jour ou deux elle pourrait les satisfaire. Le lendemain, la Bienheureuse dit à la duchesse Marguerite de Bavière d'écrire à son mari, le duc Jean, qu'il évitât le combat, qu'il ne lui serait pas heureux, et qu'il pacifiât les troubles de la guerre civile, où il s'était engagé, par la mort du duc d'Orléans; qu'autrement Dieu le laisserait périr; qu'il était temps d'apaiser la colère du Seigneur. Le duc Jean ayant reçu la lettre de la duchesse, près de livrer bataille, il l'évita, et s'en trouva bien. Pour le second chef, quoiqu'il estimât fort la Sainte, dont il avait ouï dire tant de merveilles, qu'il fût ravi de la savoir dans les provinces de son obéissance, et que la duchesse fût sa protectrice, il négligea l'avis, et périt deux ans après, ayant été assassiné à Montereau, l'an 1419.

Dans cette entrevue, la duchesse qui était de la maison de Bavière ménagea le mariage de Mahaut de Savoie, fille de la comtesse de

Genève, et venue avec elle à Rouvre : c'était une princesse des mieux faites et des plus accomplies de son temps, d'une grande piété, et fort attachée à la Bienheureuse. La duchesse ménageait le mariage avec son neveu, le palatin de Bavière, prince et électeur de l'empire ; mais avant que d'écrire en Allemagne, elles voulurent avoir l'assentiment de la Bienheureuse, pour savoir de Dieu si ce mariage lui serait agréable. La Sainte qui avait le don de prophétie, s'étant un peu recueillie, répondit aux deux princesses que le mariage était agréable à Dieu, et serait heureux; puis s'adressant à Mahaut de Savoie, sa fille : « Vous épouserez, lui dit-elle, le prince palatin, neveu de madame la duchesse, et vous régnerez chrétiennement et heureusement. Vous aurez quatre enfans de ce mariage, deux garçons et deux filles ; l'aîné des garçons succédera à son père, et régnera heureusement; pour les filles, l'aînée sera religieuse dans ma Réforme : quand vous l'aurez mise au monde, consacrez-la à Dieu ; par ce moyen, elle sera une sainte fille, et ma compagne inséparable jusqu'à la mort; elle mourra long-temps après moi, dans la même ville où je mourrai ; elle sera enterrée auprès de moi et dans mon tombeau. » L'évènement vérifia tout cela, comme on le verra dans la suite.

Les princesses vinrent ensuite, avec Colette, voir les religieuses et l'établissement d'Auxonne : la duchesse dit tout haut qu'il ne ferait jamais grand honneur aux fondateurs; qu'il était trop pauvre et trop petit. La Bienheureuse répondit que la pauvreté évangélique de saint François ne demandait pas d'autres édifices. La duchesse fournit à l'entretien des religieuses, et fit jeter les fondations de l'église. La Sainte prit en même temps ses mesures avec la duchesse, pour l'établissement de Poligny. La princesse écrivit à la ville de Poligny, et donna pour cela tous les ordres nécessaires à ses officiers; elle y envoya un architecte pour en dresser le plan et commencer l'ouvrage, en priant la Bienheureuse de souffrir que le couvent de Poligny fût un peu mieux bâti que celui d'Auxonne, et d'accorder cet honneur aux princes qui en étaient les fondateurs.

Colette, après avoir mis l'ordre et la régularité nécessaires au couvent d'Auxonne, retourna à Besançon pour y recevoir saint Vincent Ferrier; d'Auxonne elle repassa par Dôle avec les deux princesses de Savoie, qui ne pouvaient la quitter, et qui voulaient d'ailleurs voir saint Vincent Ferrier, aussi bien que le noviciat de Dôle dont on publiait des merveilles, et conduire la Bienheureuse

à Poligny. La véritable raison d'un si grand attachement pour Colette, c'est que la princesse mère voulait se faire religieuse de la Réforme de la Bienheureuse; mais Colette s'y opposait, parce que cette princesse avait une fille à marier, des parens, des biens et des terres qui ne lui permettaient pas de quitter le monde. Alors elle se fit religieuse en conservant l'habit de princesse; elle mangeait d'ordinaire au couvent, et allait au chœur avec Colette et les religieuses. Colette, pour la consoler, lui dit que sa seconde fille, qu'elle avait laissée en Savoie, prendrait sa place dans la Réforme, qu'elle se ferait religieuse, qu'elle serait une sainte fille, que Dieu serait content du sacrifice de toutes les deux. La jeune princesse vint quelque temps après à Poligny, où elle reçut l'habit des mains de la Bienheureuse : elle a été la première abbesse du couvent d'Hildeben, comme on le dira dans son lieu.

Colette, arrivée à Dôle, éprouva une vive consolation de voir la Réforme pleine de ferveur, la règle de saint François gardée à la lettre, la maison remplie de saints religieux, une foule de postulans pour le noviciat. Elle entra avec la sœur Perrine au chapitre, où l'on fit entrer tous les novices : elle y fit une exhortation si touchante et si pathétique,

qu'elle tira les larmes de tous ceux qui l'entendirent.

Colette, en particulier, parla à tous les religieux et à tous les novices; elle consolait l'un, elle animait l'autre, elle dissipait la tentation de celui-ci, elle guérissait la maladie de celui-là et ses infirmités corporelles; elle ne laissa pas un malade dans le couvent, elle sanctifia toute la maison dans huit jours qu'elle y demeura. Elle logeait, à son ordinaire, dans une maison voisine; quand elle fut dehors, tous les religieux et les novices s'entretinrent de ses miracles et de sa sainteté; on trouva qu'elle n'avait parlé à personne en particulier qu'elle ne lui eût recommandé l'oraison et la dévotion à la Sainte Vierge.

Colette se rendit de Dôle à Besançon, pour y recevoir saint Vincent Ferrier : ce Saint avait écrit de Saragosse, à la Bienheureuse, qu'il allait à Besançon pour la voir, et pour conférer avec elle sur les affaires de l'Eglise et sur le schisme, selon l'ordre qu'il en avait reçu d'en-haut; qu'il se mettait en chemin; mais que son voyage serait long, parce qu'il avait encore ordre de prêcher en passant par toutes les villes de la France, et que, quand il approcherait de Besançon, il lui en donnerait avis; ce qu'il fit. La Bienheureuse reçut

sa seconde lettre à Auxonne; il lui marquait de plus qu'il ne prêcherait pas seulement quelques sermons à Besançon, mais qu'il y ferait une mission pour avoir plus le temps de la voir et de conférer avec elle. Toute la cité fut comblée de joie, quand Colette publia cette mission; la réputation de ce grand prédicateur enflammait du désir de l'entendre: la plus grande partie de la noblesse du pays et les notabilités des villes voisines se rendirent à Besançon; il en vint même beaucoup des provinces étrangères, de la Suisse et de la Lorraine.

Saint Vincent Ferrier arriva à Besançon le 4 juillet de l'an 1417, avec une foule de disciples et d'autres personnes qui le suivaient; il entra par la porte des Minimes, les pieds nus, une croix à la main; ses disciples le suivaient deux à deux, en procession, chantant les louanges de Dieu et les prières de l'Eglise. De la porte des Minimes, il alla droit à la place St-Pierre, où, après s'être mis à genoux devant l'église, il adora en silence Jésus-Christ dans la divine Eucharistie; il lui offrit ensuite à haute voix les travaux de la mission, et lui demanda les grâces nécessaires pour lui et pour ses auditeurs; puis il monta sur une chaise qu'il avait fait apporter, et indiqua les heures des exercices

de la mission. Après s'être donné une sanglante discipline, en public, avec tous ses disciples, au grand étonnement de tous les spectateurs, il se rendit à la maison de Ste-Claire, pour voir la Bienheureuse; ayant conféré quelques temps en secret avec elle, il se retira chez les Dominicains, dans la maison de son ordre.

Ses disciples avaient dressé le même jour un autel sur la place St-Pierre, et une chaire de prédicateur auprès de l'autel: c'était la coutume du Saint de prêcher sur les places publiques, les églises n'étant pas assez grandes pour contenir la foule qui accourait l'entendre de toutes parts.

Ce Saint a été un des plus grands prédicateurs de l'Eglise: il avait une éloquence à laquelle il fallait se rendre et se laisser entraîner malgré soi; aucun pécheur ne pouvait résister; nul impie qui ne rentrât en lui-même, nul libertin qui ne promît à Dieu sa conversion en entendant ce prédicateur; nul mondain qui ne comprît son aveuglement sur la brièveté du temps et sur l'incertitude de son salut; nul homme de bien qui ne fondît en larmes; ses discours étaient d'une éloquence si forte et si pathétique, si animée du Saint-Esprit, qu'il faisait trembler son auditoire dès le commencement, et le

terrassait à la fin; ce n'était que pleurs, que gémissemens pendant tout le sermon; tout le monde était consterné en entendant les vérités éternelles de la manière qu'il les représentait. A six heures, il célébrait la messe sur la place publique; il montait en chaire à sept heures jusqu'à neuf, sans que jamais personne s'ennuyât de l'entendre; le soir, il prêchait à cinq heures, après que ses disciples avaient chanté des hymnes et des prières de l'Eglise. La mission dura trois semaines, pendant lesquelles il jeûna tous les jours. Les anciens qui ont parlé de cette mission, ont rapporté que les sermons de saint Vincent Ferrier, et les miracles de sainte Colette, avaient changé entièrement la face de Besançon; mais, hélas! la durée de trois siècles a bien effacé le souvenir de tant de conversions et de tant de merveilles que ces deux Saints y ont opérés.

Pour revenir à ce grand prédicateur qui était la lumière de l'Eglise, ses paroles étaient comme des flèches ardentes qui pénétraient les cœurs de tous ses auditeurs, surtout dans ses mouvemens pathétiques qui arrivaient d'ordinaire après une demi-heure de raisonnement, pour leur exposer les vérités éternelles; car il ne prêchait jamais que de grands sujets. Il se laissait alors empor-

ter par son feu et par des mouvemens si forts, si touchans et si pathétiques, qu'on voyait que le Saint-Esprit s'exprimait par sa bouche.

Ce saint prédicateur prêcha six fois, pendant sa mission, dans l'église de Ste-Claire, devant la Bienheureuse et ses religieuses. La Sainte, en l'écoutant avec admiration, confondait ses larmes avec celles de ses filles et de tout l'auditoire. « Quel homme est celui-ci, s'écria-t-elle à la fin du premier sermon, quel trésor dans l'Eglise! quel présent Dieu n'a-t-il pas fait au monde chrétien! de quelles grâces Dieu ne nous a-t-il pas comblés, en nous envoyant de si loin ce grand Apôtre! quel bonheur de pouvoir l'entendre prêcher, de le voir et de converser avec lui! » Colette demanda au Saint que ses filles eussent la consolation de pouvoir lui parler en particulier, et même de se confesser à lui; ce qu'il lui accorda. Elle lui dit en riant, que c'était le caractère des filles dévotes, de vouloir se confesser aux grands prédicateurs, surtout quand ils étaient de grands saints.

On ne sait point ce qui se passa et ce qui se dit dans les conversations secrètes des deux grands Saints; ils furent long-temps et souvent ensemble. Le prédicateur passait bien des heures, l'après-dînée, à la grille de

l'Abbesse on sut seulement, six semaines après la mission, lorsque le Saint se fut retiré de Besançon, par les lettres de Thiebau de Rougemont, archevêque de Besançon, qui était au concile de Constance, que les deux Saints avaient écrit aux Pères du concile, de la part de Dieu, de tenir ferme; que le concile aurait une issue heureuse; qu'il en sortirait un grand Pape, qui ferait finir le schisme et remettrait la paix dans l'Eglise. Ils adressèrent leurs lettres au prélat de Besançon, qui les en remercia, et qui les porta au concile, où elles furent lues publiquement. On ne peut exprimer, disait la lettre du prélat de Besançon à son chapitre, la joie que le concile en fit paraître; connaissant la sainteté de ces deux Saints qui faisaient des miracles, ressuscitaient les morts, et étaient devenus les oracles du monde chrétien, d'autant plus que tous les deux avaient abandonné Pierre de Lune, dit Benoit XIII, qui était la pierre d'achoppement du concile par son obstination. On ne douta plus depuis ce temps de l'heureux succès du concile; il y eut un accord merveilleux parmi les nations qui le composaient. Martin V, qui fut élu pape et qui pacifia les troubles du schisme, eut une estime extraordinaire pour la Bienheureuse.

Depuis il lui accorda tout ce qu'elle lui demanda pendant son pontificat ; il se recommandait toujours à ses prières.

Saint Vincent Ferrier, s'entretenant un jour avec le Père de la Balme, un des confesseurs de la Bienheureuse, lui dit qu'il n'était venu d'Espagne à Besançon que pour voir la Sainte. Ce Père lui demanda alors comment il avait connu la Sainte en France, lui étant en Espagne. Saint Vincent dit alors à ce Père, en confidence, qu'étant un jour en oraison à Saragosse et priant pour l'Eglise, il vit sainte Colette aux pieds de Jésus-Christ, qu'elle le pressait de faire finir le schisme et d'user de miséricorde envers les pécheurs qui en étaient la cause. Jésus-Christ fit alors connaître à saint Vincent Ferrier le grand crédit que Colette avait auprès de lui ; que c'était sa volonté qu'il allât à Besançon la voir, en prêchant dans les villes de France par où il passerait, pour y rétablir la religion et la piété ; que le schisme et les guerres civiles avaient fort ébranlé ce royaume ; et que lorsqu'il serait à Besançon avec la Sainte, il leur ferait connaître sa volonté et ce qui regardait les intérêts de son Eglise.

Saint Vincent Ferrier ayant vu la croix que Jésus-Christ avait envoyée à la Bienheureuse, se prosterna d'abord avec un grand

respect, pria quelque temps devant elle avec une ferveur singulière, et l'embrassa. Il fit ensuite beaucoup de questions à la Sainte sur les circonstances du temps, du lieu et de la manière dont elle lui avait été envoyée, en présence du confesseur et de toutes les religieuses de la maison. Il félicita la Sainte d'un tel présent reçu du Roi des rois, et apporté par le grand favori de Jésus-Christ et de Marie; il la pria alors de recevoir le présent qu'il désirait lui faire de ce qu'il avait de plus précieux dans sa pauvreté, et de plus conforme au présent de Jésus-Christ; c'était la croix qu'il avait apportée d'Espagne, et avec laquelle il était entré dans toutes les villes de France où il avait prêché.

Cette croix, en sapin noir, large de deux doigts, haute de quatre à cinq pieds, grossièrement travaillée, avait été faite en Espagne : on la conserve encore aujourd'hui dans la maison de sainte Colette, à Besançon, comme une relique; elle est placée au bout d'une galerie, près de l'oratoire de la Sainte; elle subsiste encore dans son entier, nullement gâtée, depuis trois cents ans; les religieuses y vont faire une prière particulière tous les jours.

Le Saint, après avoir offert la croix à la Bienheureuse, ne pouvait se lasser de fixer

avec étonnement celle que Jésus-Christ lui avait envoyée. Il adressa à cette croix des paroles si touchantes, que la Bienheureuse en fut ravie en extase en présence du Saint. Quand elle fut revenue à elle-même, elle le remercia de son présent, lui dit que les deux croix du maître et du serviteur étaient ce qu'elle estimait le plus, et qu'elle conserverait le plus précieusement; mais que pour le remercier plus particulièrement de ce présent, des instructions faites à ses filles, de la mission donnée à Besançon, et de la peine qu'il avait prise de venir de si loin pour voir une petite fille comme elle, elle allait lui dire ce que le Seigneur lui avait fait connaître de lui dans cette élévation d'esprit qui venait de lui arriver; que Dieu l'appellerait à lui dans moins de deux ans, pour le récompenser de ses grands services. Le Père Vincent, surpris d'une telle prophétie, et répétant les termes de la Bienheureuse, *dans moins de deux ans*, lui dit qu'il espérait aller mourir en Espagne : « En France, » répondit la Bienheureuse. La prophétie s'accomplit exactement; car il mourut à Vannes, en basse Bretagne, l'an 1419, le 15 avril.

Ce sont là les adieux des Saints, bien différens de ceux des gens du monde, où il n'y a d'ordinaire que de vains complimens; mais

ici se sont des dons de prophétie, et des grâces extraordinaires que Dieu fait à ses Saints, pour les préparer à une précieuse mort.

Ce fut un spectacle que la plume ne peut représenter que celui du moment où ces deux Saints se séparèrent pour la dernière fois: ils ne purent se dire ni l'un ni l'autre un seul mot; la grille était ouverte, toutes les religieuses à genoux et fondant en larmes demandèrent au Saint sa bénédiction. Ce touchant adieu est décrit dans un manuscrit des archives du couvent de Besançon.



LIVRE QUATRIÈME.

Etablissement du couvent de Poligny, troisième couvent de la Réforme.

La Servante de Dieu avait deux grandes protectrices, deux princesses, pour ses établissemens: la duchesse de Bourgogne et la princesse de Genève. Celle-ci vivait en religieuse avec elle et ne la quittait presque point; l'une et l'autre fournissaient aux frais de ses voyages et à l'entretien de ses maisons. Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, avait obtenu depuis près de deux ans, de Jean, duc de Bourgogne, son mari, l'arsenal de Poligny qui était au pied du château Gridsmont, derrière l'église collégiale, pour en faire l'emplacement du couvent de Colette; car les lettres patentes du duc Jean sont datées de Dijon, le 2 juin de l'an 1415, avec ordre au bailli Daval de mettre en possession de cet arsenal les religieuses de Colette, et de les appuyer en tout. La duchesse envoya à ce bailli un architecte et des

ouvriers pour y faire travailler incessamment, en lui recommandant fortement de donner tous ses soins à cette entreprise.

Colette choisit Poligny parmi les autres villes du comté de Bourgogne pour y établir une maison de sa Réforme; elle ne voulait pour cela ni les grandes ni les petites villes, au moins quand elle pouvait choisir, et qu'il allait bâtir une maison toute neuve. Elle refusa Dijon pour ce motif, comme on l'a dit; le fracas des grandes villes et leur mouvement ne s'accordaient pas, selon elle, avec le silence et le recueillement de son institut: les petites villes étaient aussi trop ouvertes à tout passant; tenant du village, elles n'offraient pas assez de secours spirituels, comme elle l'avait éprouvé elle-même à Corbie. Elle souhaitait d'ailleurs que les endroits où étaient ses maisons fussent fermés de murailles publiques, pour être plus en sûreté; car cette fondatrice a eu soin de prévoir et d'écarter tout ce qui pouvait nuire à sa Réforme, surtout au silence et à la retraite, qui était, comme elle s'expliquait souvent, l'ame des maisons religieuses de filles, qui ne doivent jamais entendre le grand bruit du torrent du monde, parce qu'il étourdit toujours ceux qui y prêtent l'oreille.

Colette préféra donc Poligny à toutes les

autres villes de Bourgogne; car la princesse lui avait donné à choisir. Poligny, en ce temps-là, était une assez belle ville, fermée de murailles, avec un fort château dans un beau pays. Les comtes de Bourgogne avaient embelli cette ville par le séjour qu'ils y faisaient une grande partie de l'année, à cause de sa belle situation : la ville était encore fort considérable du temps de la Sainte, au commencement du XVme siècle; mais les guerres de la fin de ce siècle, et celles du siècle passé, lui ont fait changer de face, ainsi que les incendies qui y sont arrivés coup sur coup. Elle commence cependant à bien se rétablir, et à reprendre son air de belle ville.

Avant que Colette partît de Besançon pour Poligny, prévoyant qu'elle y demeurerait longtemps, parce qu'elle voulait faire du couvent de Poligny une autre noviciat comme celui de Besançon, pour en tirer des religieuses et fournir par ce moyen aux autres établissemens qu'elle se proposait de faire, car les princes et les villes commençaient à lui adresser des demandes de toutes parts; prévoyant, dis-je, qu'il lui faudrait demeurer longtemps à Poligny, elle fit élire une abbesse à Besançon, aussitôt qu'on commença à jeter les fondations du couvent de Poligny. La communauté de Besançon choisit pour

abbesse la mère Marie de Toulongeon, de la première noblesse du pays et d'une éminente vertu; quoique fort jeune, elle marchait à grands pas sur les traces de Colette. La Sainte ne voulut pas faire choix de l'abbesse, ce qu'elle observa toute sa vie, lorsque la communauté était déjà formée; elle voulut que les religieuses la choisissent, afin que la supérieure leur fût ainsi plus agréable, et qu'elle leur inspirât plus de confiance en elle. Cette mesure était d'autant plus sage, que l'abbesse était à vie en ce temps-là. Telle a été la première abbesse du couvent de Besançon après sainte Colette; elle l'a dirigé en cette qualité depuis la fin de l'an 1416 jusqu'à l'an 1446, où elle mourut une année avant Ste. Colette.

La dernière abbesse qui a été à vie à Besançon, et qui est morte en cette dignité, fut la révérende mère Claire du Pujet: elle fut élue l'an 1623, jusqu'à l'an 1654 qu'elle mourut. L'archevêque de Besançon voulut, à cette époque, que les abbesses de son diocèse ne demeurassent dans cette dignité que pendant trois ans. Ce prélat fit ce changement sans la participation des religieuses. L'abbesse du Pujet a fait la lettre adressée à tout l'ordre, dans laquelle la croix que Jésus-Christ envoya à sainte Colette est repré-

sentée telle qu'elle est, et comme on la voit aujourd'hui. Cette abbesse était d'une famille illustre, qui siége au parlement depuis quatre générations, de père en fils. L'an 1654, la révérende mère Bonnaventure Verny, de Besançon, fut élue abbesse; elle a été la première abbesse trisannuelle. Depuis ce temps-là, si elles sont continuées, c'est par une nouvelle élection. L'abbesse qui lui succéda fut la révérende mère Journaux. Si on ne craignait d'ennuyer le lecteur, on ferait ici la liste des abbesses de Besançon après sainte Colette : on y verrait des filles de la plus haute naissance, qui sont mortes la plupart en odeur de sainteté, comme la révérende mère Jeanne de Gonsan, de la famille de Jouffroy, une des plus nobles, des plus anciennes et des plus illustres de la Franche-Comté ; elle fut abbesse depuis l'an 1580 jusqu'en 1589 qu'elle mourut : la révérende mère Etienne Carlet lui succéda.

Colette partit de Besançon pour Poligny au mois d'octobre, l'an 1417, avec Blanche de Savoie, comtesse de Genève, et sa fille. Elle emmena avec elle huit religieuses, quatre de Besançon, deux d'Auxonne et ses deux compagnes ordinaires, la sœur Perrine et la sœur Agnès de Vaux qu'elle avait retirée d'Auxonne, où elle avait envoyé une autre

abbesse : elle ne pouvait se passer de ces deux religieuses, surtout dans les nouveaux établissemens, à cause de leur sainteté et de leur admirable conduite. La sœur Agnès lui amena d'Auxonne la sœur de Courcelle, d'une singulière distinction de noblesse et de vertu, laquelle fut abbesse du couvent de Poligny, après la Bienheureuse. Le couvent de Poligny n'étant pas achevé quand elles arrivèrent, elles logèrent dans une maison bourgeoise, que l'aumônier de la comtesse, nommé Lebon, leur avait préparée. On voulait élever un bâtiment superbe aux dépens du duc et de la duchesse de Bourgogne, qui en étaient les fondateurs; mais la Sainte ne voulut jamais le permettre, quelque remontrance que lui fît le bailli Daval. Cela étant contre la pauvreté, qu'elle appelait la nourrice des cloîtres bien réglés, il fallut faire de petites chambres pour la contenter, et n'y mettre que des meubles de vil prix avec des ustensiles en bois, comme pour des pauvres qui vivent d'aumônes. Le jour que Colette entra dans le couvent qui n'était pas encore achevé, elle commença par y faire un miracle. On avait creusé un puits, sans trouver de l'eau; la Sainte en demanda à Dieu, et Dieu lui révéla un endroit, dans le roc, où elle en trouverait : elle fit ouvrir cet endroit; on y

trouva une source d'eau vive, qui est encore à présent la meilleure eau de la ville. Cette source ne tarit point et ne se trouble jamais, quelque pluie qu'il fasse; cette eau a produit beaucoup de guérisons miraculeuses, si l'on en croit la voix publique. Ce qui est certain, c'est que les malades de la ville et des environs viennent en chercher pour se guérir et pour en faire boire au bétail malade; ce qu'on ne ferait pas depuis trois cents ans, si cette eau n'avait produit des effets miraculeux.

La Sainte demeura près de dix ans, à différentes reprises, à Poligny, pour former la maison; ses miracles et sa réputation y attirèrent une multitude de personnes du sexe de la plus haute distinction, entre autres, la fille de la comtesse de Genève, qui y vint prendre l'habit, et plusieurs autres dont la plupart ont été fondatrices d'autres couvens. La Bienheureuse a laissé à ce couvent aussi bien qu'à celui de Besançon, son esprit de prière, de silence et de retraite, qui y subsiste encore. Ce couvent a toujours été en réputation de sainteté depuis sa fondation.

Miracles de la B. à Poligny.

La Bienheureuse donnait peu d'instructions à ses filles, elle disait qu'il en fallait peu où l'on parle peu. Le silence y était observé si exactement, qu'on ne s'exprimait la plupart

du temps que par signes : vertu admirable pour le sexe. Le silence pour nous, disait la Sainte, est la grande disposition à l'oraison mentale, l'aliment de toutes les vertus.

Parmi le grand nombre de miracles que la Bienheureuse fit à Poligny, on en a choisi trois, qui sont rapportés au procès de sa béatification. Le premier est la guérison subite d'une de ses religieuses, réduite à l'extrémité ; on lui donnait l'Extrême-Onction, la malade commençait à tomber en agonie : la Sainte s'avance devant toutes les religieuses, et commande à la malade de se lever, et d'aller au chœur chanter les louanges de Dieu avec les autres, car on sonnait l'office ; la malade obéit à l'instant, se lève parfaitement guérie, et va chanter au chœur. Les pauvres religieuses furent si surprises de se prodige, que de l'infirmerie elles allèrent au chœur avec la malade guérie, sans savoir ce qu'elles faisaient. La sœur Perrine avoue dans ses mémoires qu'on ne récita jamais plus mal l'office, la Bienheureuse s'étant retirée dans sa chambre.

Voici le second miracle de Colette à Poligny. Le Père Pierre d'Arsi, mineur-cordelier de la Réforme, était prisonnier des Turcs à Damas, pour avoir parlé contre l'Alcoran; comme on le menaçait de le faire mourir, il

invoqua le secours de sa bienheureuse Réformatrice. Colette, qui était à Poligny, lui apparut dans la prison de Damas, et lui dit qu'avant peu de temps il serait délivré. En effet, deux jours après, le pacha de Damas en eut compassion, et le renvoya libre. De retour en Europe, il vint à Poligny remercier la Sainte, et raconter à tout le monde ce qui lui était arrivé. Ce Père d'Arsi fut ensuite visiteur de la Réforme des Colentains, et un grand personnage dans l'ordre.

Le troisième miracle est une des plus grandes merveilles qui soit jamais arrivée dans l'Eglise de Dieu depuis les Apôtres. Ce miracle est rapporté dans le procès de béatification, attesté par dix auteurs très-dignes de foi, dont les derniers sont les Bollandistes, et de plus par un onzième auteur, témoin oculaire de ce prodige; c'est le Père de la Balme, confesseur de la Sainte, qui était un saint, comme nous l'avons représenté ailleurs. Ce Père a écrit de sa main le miracle, dans un cahier qui a échappé à la vétusté du temps, aux incendies et à tous les malheurs qui nous ont enlevé les plus rares monumens de la vie de la Sainte. Il rapporte dans son manuscrit, qu'on conserve au couvent de Sainte-Claire de Besançon, toutes les circonstances de ce prodige, comme nous allons le raconter.

La Bienheureuse était allée de Poligny à Besançon pour quelques affaires qui réclamaient sa présence pendant quelque temps : elle eut révélation qu'une de ses religieuses de Poligny était morte en mauvais état, pour ne s'être pas confessée d'un péché que la honte lui avait fait cacher; mais qu'en sa faveur on avait suspendu le jugement de cette fille, et que la Mère de Dieu avait obtenu de son Fils qu'on renvoyât l'ame de cette malheureuse dans son corps, pour se confesser de son péché en présence de Colette sa fille, et pour en obtenir le pardon dans le sacrement de la Pénitence.

Colette dépêcha aussitôt un homme à cheval, à Poligny, pour avertir la sœur Perrine, supérieure du couvent de Poligny, qu'on n'enterrât point la religieuse défunte avant qu'elle même fût arrivée à Poligny; que, pour de grandes raisons, elle voulait assister à son enterrement.

Lė bruit se répandant aussitôt dans la ville qu'un courrier avait fait suspendre l'enterrement, que les prêtres qui devaient y assister avaient été priés de se retirer, et que la Sainte allait arriver, y excite la curiosité des habitans et met tout en mouvement. La plupart ne doutent pas que la Sainte qui a déjà réssuscité quatre morts, trois à Besançon,

un à Lons-le-Saunier, ne vienne pour ressusciter la religieuse qui venait de mourir, puisqu'elle ne veut pas qu'on l'enterre sans qu'elle soit présente.

La Sainte revenait à Poligny sur son chariot couvert, avec la mère de Toulongeon, abbesse de Besançon, qui l'accompagnait, et la mère Chevalier; le chariot, qui allait lentement, ne put arriver à Poligny que la seconde journée, le quatrième jour de la mort. La religieuse défunte était à l'église, dans une bière découverte où tout le monde accourait la voir.

Toute la ville était dans l'attente d'une chose extraordinaire. Le bruit se répandit jusqu'aux villages des environs et aux villes voisines; une foule innombrable accourut pour être témoin de l'évènement auquel on s'attendait. Après avoir vu la défunte exposée à l'église, on alla à la rencontre de la Sainte, lorsqu'on sut qu'elle approchait : la foule du peuple couvrait tellement tout le terrain qui avoisine la ville et le grand chemin, que le chariot où était la Sainte ne pouvait avancer; on se pressait de toutes parts pour la voir et pour la suivre. L'on entendait crier partout : Voilà la Sainte! on se mettait à genoux du plus loin qu'on la voyait. Heureuse la mère qui l'a mise au monde!

criait-on ; heureuse notre province qui la possède ! On entendait partout de semblables acclamations.

On ne pouvait cependant avancer vers la porte de la ville à cause de la foule, et encore moins gagner la porte du couvent. La Sainte était en prière, et ne voyait personne ; il fut nécessaire que le magistrat avec toute la bourgeoisie armée se rendît à la porte de la ville pour la faire entrer et la conduire au couvent : on ne put en venir à bout de jour ; la cérémonie fut remise au lendemain. Pendant la nuit, le magistrat prit ses précautions pour empêcher le désordre le jour suivant, autant qu'on pouvait le faire ; car la nuit, comme le jour, les rues étaient remplies, les portes et les fenêtres occupées, l'église et le couvent entourés d'un peuple immense, qui courait d'un côté quand on l'écartait de l'autre, tout le monde voulant voir et se contenter en cette occasion. La bourgeoisie armée gagna à la fin les avenues, entoura la maison un peu avant dans la nuit ; le peuple fatigué recula. Le jour étant venu, on ne laissa avancer que les prêtres, les religieuses, les magistrats et les personnes notables ; tout le monde était en silence et dans une merveilleuse attention. La Sainte, en prière dans sa chambre, ne savait ce qui se passait au-dehors. La sœur

Perrine, abbesse du couvent, entra dans la chambre de la Bienheureuse, qui lui demanda si l'on ne pouvait pas dire l'office. Hélas! ma révérende Mère, répondit l'abbesse, nous aurons bien de la peine à entrer dans l'église, il n'y a plus ni porte ni passage libre; les bourgeois ont rompu la fenêtre de la sacristie pour nous faire passer. La Bienheureuse entra par là avec sa modestie ordinaire, le voile baissé, suivie de toutes ses religieuses, avec le Père de la Balme et le confesseur de la maison, qui était un Colentain réformé. Elle se mit à genoux devant le grand autel, et dit à l'abbesse de faire apporter le cercueil vers la balustrade; et après une prière qui dura environ un demi quart-d'heure, la Sainte se leva, et, d'une voix haute que tout le monde entendit, commanda à la morte, au nom de Jésus-Christ, de se lever. La morte se leva à l'instant, sortit de sa bière, revêtue de son habit de religieuse, passa la balustrade et alla se mettre à genoux devant le grand autel. A ce prodige, les spectateurs furent consternés d'effroi; bien des gens, surtout des femmes, tombèrent en défaillance tous poussaient de grands cris; ceux qui étaient dehors, entendant les cris du dedans, forcèrent les gardes pour entrer. Comme la maison et l'église étaient petites, il y eut une

confusion qu'on ne peut exprimer; le tumulte et le désordre durèrent quelques heures, sans qu'on pût mettre ordre à rien : la religieuse ressuscitée était à genoux pendant ce temps-là, demandant pardon à Dieu, et se préparant à la confession; car la Sainte lui avait dit tout haut de se préparer à recevoir le sacrement de Pénitence et l'absolution, surtout du péché honteux qu'elle avait caché en confession au moment de la mort.

Après que le tumulte eut un peu cessé et que la religieuse ressuscitée se fut préparée, la Bienheureuse fit avancer le confesseur de la maison pour entendre la confession de cette fille. Tout le monde attendit dans un profond silence l'issue de la confession. Après que le confesseur lui eût donné l'absolution, elle demeura quelque temps à prier Dieu, et à faire, comme l'on crut, la pénitence qui lui avait été imposée.

Elle se leva ensuite, remercia tout haut la Sainte de l'avoir sauvée, en avouant qu'elle était perdue sans elle; qu'elle avait été aux portes de l'abîme, mais qu'un ange, envoyé de la part de la Mère de Dieu, avait mis en fuite les démons qui l'emportaient, et l'avait déposée aux pieds de la Bienheureuse Colette; ensuite, s'étant recommandée aux prières de l'assemblée, elle pria en par-

ticulier les prêtres et les religieux qui étaient présens, d'offrir pour elle le grand sacrifice de l'autel. Oh! que les jugemens de Dieu sont terribles, s'écria-t-elle alors! qui comprendra jamais les obligations éternelles que j'ai à la Bienheureuse ici présente, qui a tant de crédit auprès de Dieu et de sa sainte Mère? Elle rentra ensuite dans sa bière, où elle expira de nouveau.

La Bienheureuse la laissa en spectacle à tout le monde, et se retira dans sa cellule, sans dire un mot, sans paraître de trois jours, sans boire ni manger.

Le Père de la Balme dit après cela une grand'messe de mort, et fit l'inhumation, assisté des prêtres et des religieux qui avaient été spectateurs du prodige; le lendemain, et deux jours de suite, ils vinrent tous offrir le saint Sacrifice pour cette fille, comme elle les en avait priés.

Quand on put voir la Bienheureuse, les deux abbesses, suivies de toutes les religieuses, vinrent se jeter fondant en larmes à ses pieds; la Bienheureuse en embrassa une partie, et mêlant ses larmes aux leurs, elle se retira sans pouvoir leur rien dire.

Quelques jours après, les religieuses, revenant de leur étonnement, purent s'entretenir avec la Bienheureuse; elles lui deman-

dèrent d'où venait qu'elle n'avait rien dit sur l'affaire du salut à cette foule qui avait été témoin du prodige. « Un mort ressuscité, repondit-elle, est un grand prédicateur, il n'en faut point d'autres; » d'ailleurs la fille ressuscitée en avait assez dit, elle avait fait un grand sermon en peu de paroles. « D'où vient, lui demandèrent-elles encore, qu'elle s'était cachée pendant trois jours et qu'elle n'osait encore paraître, quoique tout le monde désirât la voir, lui parler et se recommander à ses prières? — C'est pour cela même que je n'ose encore paraître, remplie de confusion, que Dieu veuille bien se servir de la plus chétive créature qui soit sur la terre, pour faire ainsi paraître sa puissance et sa bonté, pour autoriser ainsi notre Réforme, pour accréditer l'ordre et sauver tant de filles qui viendront à nous. »

La sœur Perrine, alors abbesse de Poligny, fut témoin oculaire de ce prodige; elle rapporte dans ses mémoires beaucoup de circonstances que nous avons omises; elle en fit faire un tableau, qu'elle mit à l'infirmerie, où il a été exposé pendant plus de 200 ans, jusqu'à la guerre de l'an trente-six du siècle passé. A cette époque la ville de Poligny fut brûlée, le couvent réduit en cendres, et le tableau y périt; le magistrat de

Poligny en fit faire un procès-verbal, qu'il déposa dans les archives de la maison de ville, pour en instruire la postérité.

Ce grand miracle attira dans le couvent un grand nombre de protestantes ; les filles du premier rang retenaient leur place comme les autres, et faisaient inscrire leur nom pour y entrer les premières. Les trois maisons de Besançon, d'Auxonne et de Poligny étant remplies, fournirent à la Réforme des sujets pour envoyer dans les établissemens nouveaux. Ces miracles de la Servante de Dieu élevèrent si haut sa réputation, qu'on ne l'appela plus que la Sainte ; tout le monde voulait la voir et lui parler ; on lui écrivait de toutes parts pour lui demander quelques grâces auprès de Dieu, les malades et les infirmes accouraient en foule, tous étaient guéris ; on conservait comme une relique tout ce qui lui avait servi, et Dieu opérait des miracles par tous ses instrumens.

Le chariot même sur lequel elle avait fait ses voyages devint un objet de vénération ; elle laissa ce chariot au couvent de Poligny, quand elle se rendit à Moulins : la princesse de Bourbon, qui l'y appelait, lui avait envoyé une voiture pour elle et les religieuses qui devaient l'accompagner.

Dieu s'est servi de ce chariot pour opérer

un grand nombre de guérisons miraculeuses. L'archevêque de Besançon, Ferdinand de Longvy, dit de Rye, envoya ordre au sieur Laurent Jean Brunt, prieur de Saint-Martin de Beaumont et de Saint-Laurent de la Roche, doyen du chapitre de Poligny, informer sur les miracles de sainte Colette, faits à Poligny : la commission est de l'an 1629; le doyen était frère de Brunt le plénipotentiaire à la paix de Munster. Après avoir reçu le serment de toutes les personnes qui déposèrent sur les miracles de la Sainte, il en signale un grand nombre qui s'étaient faits au couvent de Poligny pendant plus de deux siècles, et qui s'y faisaient encore, de son temps, par le moyen d'un voile de sainte Colette, que les religieuses avaient conservé en secret, et par le moyen du chariot que la Sainte y avait laissé. Les malades faisaient des neuvaines, en priant la Sainte sur le chariot, où ils guérissaient; ce chariot fut brûlé ainsi que le voile, avec le couvent, dans la guerre de Bourgogne, l'an 1636, sept ans après l'information juridique du doyen, dont l'original fut remis, avant sa mort, aux religieuses de Poligny, lorsque le couvent fut rétabli. L'abbesse nous a communiqué cette pièce importante.

L'esprit de prophétie s'alliait dans la Bien-

heureuse au don des miracles. Un jour, à Poligny, sortant du réfectoire, elle dit à une religieuse appelée Claire Labeur : « Que diriez-vous si au réfectoire j'avais vu, et vous aussi, neuf abbesses ? » Il y en eut en effet neuf, dont les unes étoient encore novices, les autres jeunes professes ; la sœur Claire Labeur, à qui elle parlait, devint abbesse de Vevay, en Suisse.

La duchesse de Bourgogne envoya un de ses officiers à Poligny pour voir la Sainte, de sa part ; elle chargea cet officier de s'informer en secret des circonstances du grand miracle de la religieuse ressuscitée, et de ce qui manquait à l'établissement et à la subsistance de la maison de Poligny, dont elle était la fondatrice, la communauté devenant de jour en jour plus nombreuse. « Ne demandez rien, dit la duchesse, à la Sainte là-dessus, car elle vous repondra ce qu'elle m'a toujours répondu, qu'elle fait ce qu'elle peut pour être pauvre, et qu'elle n'en peut pas venir à bout ; adressez-vous aux sœurs du dehors et aux voisines ; voyez ce qui manque à cette maison, et ce que l'on y peut faire. »

Colette, parlant à cet officier, lui dit qu'elle remerciait la duchesse et qu'elle lui rendrait un bon compte de l'abondance où elle se trouvait. Puis, regardant fixement cet officier

qui était un jeune homme, elle lui prédit que dans sept ans il quitterait le monde et se ferait religieux de sa Réforme. Il se rendit en effet, au bout de sept ans, au couvent de Dôle, où était le noviciat de la Réforme. Ce noviciat était entièrement séparé du couvent, quoiqu'il fût dans son enclos qui est fort vaste ; les novices ne voyaient les Pères qu'à l'église, pour chanter l'office et servir les messes : cet officier ayant pris l'habit de la Réforme des Mineurs, s'appela frère Pierre Lucas.

La Servante de Dieu écrivit à la princesse pour la remercier de ses bontés : elle lui dit qu'elle craignait plus l'abondance que la pauvreté pour le couvent de Poligny, quel que fût le nombre de filles qui y venaient de toutes parts, Besançon et Poligny devant servir de colonie à la Réforme. Elle pria instamment la princesse de détourner le duc Jean, son mari, des factions dans lesquelles il s'était engagé, l'assurant qu'il y périrait s'il méprisait une seconde fois ses avis. Le duc ne fit aucun cas de la prédiction ni de l'avis que lui en donna la duchesse, de la part de la Sainte ; il fut tué à Monterau quelque temps après, comme tout le monde sait.

L'officier rendit un compte exact à la du-

chesse. On ne finirait pas si l'on voulait rappeler les circonstances miraculeuses de la résurrection de la religieuse, et de toutes les merveilles que la Bienheureuse fit à Poligny. Elle y passa les huit jours entiers de la semaine-sainte, sans prendre d'autre nourriture que la sainte hostie le jeudi-saint; on l'a vue souvent à Poligny, comme à Besançon, élevée en l'air fort haut, toute éclatante de lumière.

Ce qui faisait le plus admirer cette fille, et ce qui était en effet le plus admirable, c'est qu'étant douée d'un si grand don de prophétie et faisant de si grands miracles, elle était la plus humble de toutes les créatures; elle se regardait comme la servante de toutes les sœurs, et en toutes choses. La souscription de ses lettres, au moins de toutes celles que nous avons vues, était celle-ci: *indigne serviteresse*; c'est ainsi que l'on parlait en ce temps-là.

Dans les réglemens et statuts qu'elle fit pour ses religieuses, elle ne se qualifie que du nom de sœur Colette, *petite et humble*, ensuite, *indigne serviteresse de Notre-Seigneur*, *pauvre et inutile religieuse de l'ordre de Sainte-Claire.* Elle n'aimait pas qu'on lui donnât le nom de mère, pas même les religieuses; elle voulait qu'on l'appelât

sœur, comme les autres : elle dit un jour à la sœur Elisabeth de Bavière, que l'enfer était trop peu pour punir ses péchés. Elle ne pouvait entendre lire au réfectoire, selon la coutume, les constitutions qu'elle avait faites sous le titre qu'y avait mis le révérend Père général de l'ordre de Saint-François, Guillaume Casal, en les approuvant et les envoyant à tous les ordres d'hommes et de filles. Voici ce titre : *A la dévote sœur en Jésus-Christ, Colette, fondatrice de plusieurs monastères de pauvres dames de Ste-Claire et mineurs, nouvellement bâtis en plusieurs endroits de France, et qui seront édifiés à l'avenir en la même manière ;* elle ne pouvait non plus souffrir le titre de *réformatrice de l'ordre de Ste-Claire*, que tout l'ordre de St-François lui donnait ; le titre d'*abbesse* la mortifiait aussi, elle qui faisait les abbesses. Nulle religieuse n'osait lui parler de ses miracles ; après la résurrection de la religieuse à Poligny, elle se fit la cuisinière du couvent.

Jamais personne, hormis son confesseur, n'a connu les grâces intérieures dont Dieu la favorisait ; ce confesseur, le révérend Père de la Balme, désirait fort de survivre à la Sainte, pour raconter les merveilles qu'il en savait ; mais il mourut avant elle. Il en

avait composé la vie en secret; la Sainte en eut connaissance, elle lui demanda de la voir; il ne put la refuser : elle la jeta au feu aussitôt qu'elle l'eut entre les mains. Depuis ce temps-là, ce Père fit en secret, et à l'insu de la Sainte, deux cahiers de ses miracles qu'il remit, au lit de la mort, entre les mains d'une religieuse : la Providence nous les a conservés. La Bienheureuse attribuait tous ses miracles à l'intercession de la Sainte Vierge, et à la foi de ceux en faveur desquels ils étaient faits.

La Bienheureuse, voulant aller établir à Seurre un quatrième couvent de sa réforme, fit élire abbesse du couvent de Poligny, la mère Claude de Courcelle, qu'elle avait amenée d'Auxonne à Poligny. Cette nouvelle abbesse, d'une naissance distinguée, gouverna saintement le couvent de Poligny où elle mourut en odeur de sainteté. La Bienheureuse avait besoin à Seurre de la sœur Perrine, abbesse de Poligny, sa compagne ordinaire et inséparable.

La duchesse de Bourgogne pria la Bienheureuse de venir la voir, pour la consoler dans l'affliction où l'avait jetée la mort du duc de Bourgogne, son mari, cette princesse, afin de garder Colette auprès d'elle le plus long-temps qu'elle pourrait, l'engagea

Etablissement du couvent de Seurre, quatrième de la Réforme.

d'aller à Seurre fonder un établissement, comme elle l'avait promis au bourgeois de Seurre. Jacob du Bour avait déjà donné l'emplacement et une partie de ses biens; la princesse voulait fournir tout le reste, afin d'être au moins fondatrice avec le bourgeois. On avait demandé l'approbation au pape Martin V, comme c'était l'usage de ce temps; car tous les couvens établis par la Bienheureuse ont leurs bulles d'érection données par les souverains Pontifes; la bulle pour le couvent de Seurre est datée de Rome, l'an 1421, et adressée à Thiebaud de Rougemont, archevêque de Besançon. La duchesse pria ce prélat et le gouverneur de la Franche-Comté de se rendre à Seurre pour ce sujet, où elle leur marqua qu'elle se rendrait elle-même, le 20 octobre de l'année 1421.

Le prélat et le gouverneur vinrent en effet à Seurre au jour indiqué, avec la duchesse qu'ils étaient allés prendre au château de Rouvre; la Bienheureuse n'arriva que deux jours après. Elle fit en route un prodige des plus surprenans : la duchesse lui avait envoyé un de ses officiers pour la conduire, et avait donné ordre à cet officier de faire passer la Bienheureuse par Neublanc, chez le seigneur Rolin, qui y faisait bâtir un château, et de lui demander de sa part des bois

pour le couvent de Seurre ; le seigneur Rolin se trouva absent.

La rivière du Doubs passe au bas d'une colline assez rapide, sur le haut de laquelle est bâti le château de Neublanc. Les gens du seigneur Rolin reçurent l'officier de la princesse, la Servante de Dieu avec son confesseur, et ses religieuses qu'elle menait à Seurre, au nombre de sept; mais ils leur dirent qu'ils ne pouvaient pas passer le Doubs qui était fort gros, et qui croissait toujours. La Sainte, qui ne s'étonnait de rien, passa à son ordinaire une grande partie de la nuit en prière. Le lendemain elle dit au Père de la Balme de les faire partir : comme il voulut exposer l'imminence du danger qu'ils allaient courir, la Bienheureuse lui répondit en riant : « Le péril ! et la Providence qui nous conduit, vous et moi, par tant de périls depuis tant d'années! » L'officier, qui n'avait pas autant de confiance en Dieu, dit au confesseur qu'il suivrait tant qu'il ne verrait point de danger. Ils descendirent tous à pied la colline, qui est fort rapide ; arrivés au bas, où coule la rivière, et ne voyant ni eau ni rivière, la sœur Perrine demanda à la Sainte, qui marchait la première : « Où est donc cette rivière qui est si grosse que la barque ne passe point? — Allons toujours, suivez-moi, nous la

La B. pa[sse] le Dou[bs] marcha[nt] sur les ea[ux] avec ses [re]ligieuse[s]

trouverons bientôt, lui répondit la Bienheureuse qui était déjà sur la rivière. » Ils passèrent de la sorte tous ensemble, les chevaux et les chariots. Les paysans et les pontonniers qui voyaient marcher cette troupe sur la rivière poussaient des cris d'étonnement : « Que crient ces gens-là ? demanda l'officier au confesseur. — Je n'en sais rien, répondit-il, ils croient que nous irons nous précipiter dans la rivière, qui ne doit pas être éloignée. » Quand ils eurent tous traversé la rivière, près du village qui s'appelle le Petit-Noire, leurs yeux se dissillèrent; ils virent alors la rivière qu'ils avaient passée sans la voir, en marchant sur les eaux, croyant marcher sur la terre; ils se mirent tous à genoux avec la Sainte et les gens du lieu, pour remercier Dieu de cette faveur : tout le monde était dans un étonnement inexprimable. Les pauvres paysans accompagnèrent la Bienheureuse, par respect, à plus d'une lieue, en se recommandant à ses prières. La Bienheureuse était sur un chariot couvert, priant Dieu avec les religieuses qui n'osaient pas lui parler de ce prodige.

On savait déjà, à Seurre, le prodige arrivé sur le Doubs : la duchesse, le prélat de Besançon, et le gouverneur de la province, voulurent savoir de l'officier de la princesse

ce qu'il en était ; il leur dit tout ce que nous venons de raconter : il protesta qu'il n'avait vu ni eau ni rivière, et qu'il croyait marcher sur la terre. La duchesse, après avoir ouï le récit de ce prodige, dit au prélat et au gouverneur : « Si nous voulons bien faire notre cour à cette Sainte, c'est de ne lui en pas parler ; je connais son humilité, nous lui ferions trop de peine, nous la ferions rougir. »

La princesse, fondatrice du couvent, posa la première pierre, que le prélat bénit le 24 octobre 1421. Elle remercia beaucoup Jacob du Bour pour l'emplacement et le bien qu'il avait donné, et lui recommanda de travailler sans cesse à ce couvent jusqu'à ce qu'il fût achevé, et de lui demander tout ce qui serait encore nécessaire, afin qu'elle pût le lui faire tenir.

La Bienheureuse avait amené à Seurre sept religieuses qu'elle avait tirées de Besançon et de Poligny, les deux maisons de ressource pour de nouvelles colonies : c'est pour cela qu'elle en reçut beaucoup en ces deux villes ; car elle savait qu'elle en avait besoin, non-seulement par les lumières d'en-haut, mais parce que les princes et les princesses lui écrivaient de toutes parts pour avoir des maisons de sa Réforme, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Cependant, comme elle prévoyait tout ce qui était propre et utile au maintien du bon ordre, elle était fort réservée à recevoir trois sortes de personnes; les premières étaient les filles dont la réputation avait reçu quelqu'atteinte, ou les mondaines dont la légèreté paraissait par un flux de paroles qui lui était toujours suspect, ou par d'autres indices; les secondes étaient les veuves qui portaient toujours dans la religion quelque vestige du monde, dont elles avaient bien de la peine à se défaire : cependant elle en reçut quelques-unes, pour ne pas les exclure tout-à-fait; les troisièmes étaient certaines dévotes de profession, lesquelles ont la plupart, disait-elle, une vanité, un orgueil secret, et un amour-propre qui les accompagnent toute leur vie, peu de docilité et de soumission, un trop grand attachement à leurs pratiques de piété; elles veulent entendre plusieurs messes par jour, préférant cette dévotion, qui est à contre-temps, à leurs offices et à tous les ordres de l'obéissance; elles font consister la sainteté, non à mener une vie vraiment intérieure et à vaincre leurs passions, mais à communier souvent plus que la règle et la coutume de la religion ne porte et ne prescrit; les confesseurs de la maison ne sont jamais bien de leur goût, il leur en

faut plusieurs, car dans le monde elles veulent tâter de tout, sans s'arrêter aux plus spirituels, sans choisir les plus intérieurs et les plus savans, et surtout les hommes d'oraison qui sont les seuls à qui Dieu se communique, et dont il se sert pour le salut des ames : elle ne voulait pas même recevoir, pour sœurs du dehors, les dévotes de ce caractère.

Colette logea quelque temps dans la maison de Jacob du Bour, fondateur du couvent avec la duchesse, qui voulut bien lui faire cet honneur et lui donner ce titre. Les religieuses entrèrent dans le couvent, que les soins de la duchesse mirent bientôt en état d'être habité, d'autant plus que la Réformatrice ne voulait point de grands bâtimens. Après y avoir mis l'ordre et la discipline régulière pendant quelques mois, elle y établit pour abbesse la sœur Marie de Corbie qui l'avait toujours accompagnée, et reçut douze filles du pays et des environs. Elles formèrent la communauté avec les religieuses qu'elle avait amenées; elle remit à l'abbesse et aux anciennes le soin de recevoir des postulantes jusqu'au nombre de trente, parmi le grand nombre de celles qui demandaient à entrer; car la Bienheureuse était pressée de se retirer : elle avait promis à la duchesse d'aller la trouver au château de Rouvre pour beaucoup d'affaires;

que la princesse ne voulut point conclure sans l'avis de la Bienheureuse, qui avait toute sa confiance. Elle devait repasser par Besançon, où le Père de la Balme s'était rendu après la visite des couvens de Colentains : ce Père lui écrivit que sa présence y était absolument nécessaire pour les affaires de l'ordre.

La Bienheureuse partit donc de Seurre avec la sœur Perrine, et se rendit au château de Rouvre auprès de la princesse : en y allant elle passa par Auxonne, dont elle visita le couvent. Ayant trouvé sept religieuses malades à l'infirmerie, elle leur dit de se lever et d'aller au chœur, chanter les louanges de Dieu avec les autres. Elles se levèrent aussitôt, allèrent au chœur, et furent toutes les sept parfaitement guéries.

Colette reçut, au château de Rouvre, un gentilhomme du duc de Savoie, qui la priait de venir faire sur ses terres quelques établissemens de sa Réforme; mais la Bienheureuse était déjà engagée d'aller à Moulins pour le même objet. La duchesse de Bourbon, princesse de beaucoup de piété, et qui était à Moulins, avait prié la duchesse de Bourgogne, son amie, de lui procurer au plus tôt cette faveur. « Je meurs d'envie, lui mandait-elle, de voir une Sainte qui ressuscite les morts. » La duchesse de Bourgogne pressa si fort la

Bienheureuse de contenter la duchesse de Bourbon, qu'elle lui promit de le faire, après avoir fait un voyage à Besançon où les affaires de l'ordre l'appelaient indispensablement.

Colette répondit au duc de Savoie qu'elle se rendrait auprès de lui aussitôt qu'elle serait libre; elle pria le gentilhomme de bien remercier son Altesse de ses bontés, et de l'assurer de son respect et de son attachement.

Depuis cette époque, qui était l'année 1422, Colette ne fut plus libre, jusqu'à sa mort, de choisir des villes pour faire des établissemens; les princes et les princesses la pressaient si fort qu'on peut dire non-seulement qu'ils se la disputaient, mais qu'ils l'enlevaient comme par force; afin de la posséder sur leurs terres, et de jouir plus long-temps de ce bonheur, ils y fondaient des couvens de sa Réforme. Le bruit de sa sainteté et de ses miracles se répandant de tous côtés, il n'y eut plus que les princes et les princesses sous la domination desquels elle vivait, qui en pussent disposer; encore fallait-il s'entendre les uns avec les autres pour cela : tant il est vrai que Dieu élève les hommes à proportion de leur humilité. Plus il élevait Colette, plus elle était humble, et plus Dieu l'élevait; et il l'éleva si haut que l'on ne parlait presque plus

dans le monde chrétien que de cette fille de prodiges et de merveilles.

La duchesse de Bourbon apprit que Colette était retournée à Besançon; impatiente de la voir et craignant qu'elle ne lui échappât, elle lui envoya, à Besançon, un prêtre appelé Eustache, pour prier la Servante de Dieu de ne point manquer à sa promesse et de se rendre à Moulins, où tout était prêt pour l'établissement de sa Réforme. Ce prêtre tomba de cheval en chemin, il se fit mal à une jambe, qui enfla si fort qu'il n'y trouva point de remède auprès des médecins de Besançon. Colette, fâchée de cet accident qui retenait ce prêtre, le pria de se faire porter au couvent, où elle avait quelque chose d'important à lui communiquer. Le prêtre s'y étant fait porter, Colette lui dit que la duchesse de Bourbon l'attendait, et qu'il fallait s'en retourner incessamment à Moulins pour y faire disposer les choses nécessaires à l'établissement. « Si vous voulez que je me mette en chemin, répondit le prêtre, il faut donc que vous m'obteniez de Dieu ma guérison. — Eh bien! répondit Colette, au nom de J. C. et de Marie, soyez guéri; remerciez-en Dieu aujourd'hui à Besançon, et partez demain sans manquer. » Colette lui donna en même temps une lettre pour la duchesse; elle lui marquait qu'elle

expédierait ses affaires le plus qu'elle pourrait, pour se rendre auprès d'elle à Moulins. A l'heure même le prêtre fut guéri, il alla dire la messe pour en remercier Dieu, et partit le lendemain. Arrivé à Moulins, il annonça par toute la ville sa guérison miraculeuse, et l'arrivée prochaine de la Sainte.

Colette ne put pas cependant si tôt se rendre à Moulins, les affaires qui la retardaient n'étant pas encore terminées. La duchesse de Bourgogne dépêcha à Besançon Philippe de Vaudray, son écuyer, pour la presser de partir, en lui marquant que la duchesse de Bourbon était dans une impatience extrême de la voir, et qu'elle lui avait promis de la lui rendre aussitôt que l'établissement de Moulins serait fini.

L'établis ment Moulin cinqui me c vent d Réfor

Colette partit donc pour Moulins; elle passa par Rouvre afin dy voir la duchesse de Bourgogne, qui l'attendait. Quand elle fut arrivée à Moulins, elle trouva que la duchesse de Bourbon avait acheté l'emplacement et fait construire une grande partie du monastère. L'évêque d'Autun s'y était rendu, et y avait bénit la première pierre, le 18 novembre 1422. Elle avait amené avec elle sept religieuses, tirées de Besançon et de Poligny; elle fit encore venir de Seurre la sœur Marie

de Corbie, pour la faire supérieure et abbesse de Moulins.

Colette n'étant plus libre, et ne pouvant plus disposer d'elle-même, ni, par conséquent, demeurer long-temps dans un couvent, comme elle avait fait à Besançon et à Poligny, pour y établir son esprit d'oraison, de silence et de retraite; il fallait s'en remettre pour cela aux supérieures et abbesses, et les bien choisir. L'abbesse Marie de Corbie était d'une haute vertu, d'une sagesse et d'une prudence admirable, et tout-à-fait propre à élever des établissemens. On serait trop long si on voulait rapporter les miracles que la Bienheureuse a faits dans toutes ses maisons; il n'est aucun couvent qui n'en puisse raconter quelque merveille opérée dans sa fondation.

Colette croyait demeurer un peu plus de temps à Moulins, pour y établir l'ordre et y laisser une grande communauté composée d'anciennes qu'elle y avait amenées, et de novices qui y accouraient de toutes parts; mais le duc de Bourbon, étant revenu de Normandie à Moulins, fut si édifié de Colette et de ses religieuses, qu'il dit à la duchesse qu'il voulait être le fondateur d'un couvent de cette Réforme en son duché, comme la duchesse avait été la fondatrice de celui de

Moulins; qu'il ne laisserait point sortir Colette de son duché, que cela ne fût fait : quelque remontrance qu'elle pût faire, il résolut d'établir ce couvent à Aigueperse, où le duc et la duchesse se rendirent pour tout disposer; tandis que la Sainte, qui croyait rester à Moulins, fut obligée d'aller établir un petit couvent à Desize, petite ville du Nivernais, dont Elisabeth, fille de Philippe d'Artois, était dame, et où elle faisait son séjour. Cette dame entendant parler de Colette comme d'une fille de merveilles, s'adressa à la duchesse de Bourgogne pour l'attirer à Desize : la duchesse de Bourgogne répondit à la comtesse de Nevers que Colette était allée chez la duchesse de Bourbon à Moulins, où elle devait arriver incessamment, mais qu'en passant par Moulins elle lui en parlerait et la prierait de se rendre à Desize. Elle lui marqua qu'elle eût la bonté d'en écrire à la duchesse de Bourbon, entre les mains de laquelle Colette serait bientôt. La duchesse de Bourbon promit à la comtesse de Nevers de faire ce qu'elle souhaitait : ainsi, ces princesses se prêtaient la Bienheureuse les unes aux autres, sans lui en parler. Il fallut donc que Colette, après l'établissement de Moulins, se rendît à Desize chez la comtesse de Nevers, tandis que le duc et la duchesse de Bourbon dispo-

saient les choses à Aigueperse, déterminaient l'emplacement et commençaient à bâtir la maison. Cependant Colette écrivit à Besançon à l'abbesse de Toulonjon, et à Poligny à l'abbesse de Courcelle, qu'on lui envoyât trois religieuses de chaque couvent, deux d'Auxonne et une de Seurre, et que ces neuf religieuses vinssent la trouver à Moulins. Ce renfort arrivé, Colette en laissa quatre à Moulins pour Aigueperse, et mena les quatre autres à Desize où la comtesse de Nevers l'attendait, et où elle avait fait avancer le bâtiment de manière à surprendre la Réformatrice, qui entra avec ses filles dans ce couvent peu de temps après son arrivée. Mais comme Colette avait peu demeuré à établir cette maison, qu'elle n'y avait laissé que quatre religieuses et trois novices, elle revint d'Aigueperse la visiter, consoler ses religieuses, et augmenter la communauté en y recevant des novices. Elle alla donc à Desize avec l'agrément de la duchesse de Bourbon; elle y mena la sœur Perrine, car elle n'allait jamais seule, et laissa la sœur Chevalier, son autre compagne, à Aigueperse, en qualité de supérieure, en attendant qu'elle pût la retirer; car elle voulait toujours l'avoir auprès d'elle.

Merveille arrivée à Desize.

Trois jours après l'arrivée de Colette à Desize, il arriva un évènement si singulier et

un miracle si surprenant, que la postérité aura encore plus de peine à le croire que tous les autres; mais puisqu'il est rapporté par tous les auteurs de la Vie de la Sainte, dans le procès de sa béatification, et qu'on l'a inséré dans son office en ces termes : *Quid statuit natura? stetit dum lumen olympi, misera, potiùs præcipitasse gradum*, à la dernière antienne de Laudes, je ne puis le supprimer, comme j'en ai supprimé tant d'autres. Voici le fait.

La guerre civile s'étant allumée en France plus fort que jamais depuis la mort du duc de Bourgogne, tué à Montereau, deux grands corps de l'armée ennemie qui se suivaient entrèrent dans le Nivernais. Lorsque Colette alla visiter ce petit couvent, la ville de Desize était en armes jour et nuit, parce que les ennemis s'en étaient approchés. La sacristine de Sainte-Claire, ne sachant pas quelle heure il était, sonna Matines entre neuf et dix heures, croyant qu'il était plus tard : le son des cloches, à cette heure indue, mit l'alarme dans la ville; on crut que c'était le signal donné aux ennemis pour l'assaillir. Les bourgeois, la nuit, en tumulte et en armes, accusèrent ces religieuses d'être d'intelligence avec les ennemis, de trahir la ville. Au milieu

du tumulte et de la fureur, ils prennent la résolution d'aller au monastère et d'y mettre le feu. La comtesse de Nevers était absente. Comme ce peuple furieux était en chemin, l'horloge de la ville et celle du monastère sonnèrent une heure après minuit; toutes les horloges de la ville avancèrent aussi de trois heures. Les officiers qui étaient en cette ville arrêtèrent alors la multitude en fureur, en lui représentant que les religieuses de Sainte-Claire avaient sonné leurs Matines, comme elles faisaient d'ordinaire, à minuit, et que ces filles pensaient plutôt à servir Dieu qu'à se mêler de guerre; que leur abbesse générale, qui était une sainte, une fille de miracles, était arrivée. Le peuple voyant qu'il avait été trompé, s'en retourna tout confus; il comprit que l'affront retomberait sur la comtesse de Nevers qui était la fondatrice de cette maison : mais ce qu'il y eut de plus surprenant, c'est que le jour suivit les horloges, et avança, comme les horloges avaient fait, de trois heures dans la ville. A une lieue aux environs, les villages voisins se trouvant dans les ténèbres de la nuit, et voyant un grand jour sur la ville et aux environs, accoururent au prodige sans savoir ce que c'était, fort surpris de ce qu'ils jouissaient du jour à mesure qu'ils avançaient vers la ville;

tandis que ceux qui s'en éloignaient s'avançaient dans les ténèbres. Mais quand la ville fut bien instruite de la réalité du fait, que le prodige fut bien constaté, et qu'on sut que la Sainte était arrivée, les gens de guerre, le magistrat, et tout le peuple allèrent lui demander pardon : elle les reçut avec sa douceur ordinaire, et une bonté charmante; ils la prièrent d'oublier cet affront, de protéger leur ville, et lui promirent d'honorer sa maison et ses filles. Dieu a répandu sur ce petit couvent des bénédictions particulières. Colette y demeura deux mois, et s'en retourna à Aigueperse, où la duchesse de Bourbon l'attendait et faisait travailler au monastère.

Etablisse ment d couvent d'Aigue-perse, septièm de la Ré forme.

Colette se rendant de Decize à Aigueperse, écrivit à l'abbesse de Moulins de lui envoyer les quatre religieuses qu'elle y avait laissées, à Aigueperse où elle allait les attendre. Elle écrivit de même aux abbesses de Besançon et de Poligny, de lui envoyer encore cinq religieuses, et de les remplacer par des novices. Aigueperse est une ville de la basse Auvergne qu'on appelle Limagne; le duc de Bourbon était seigneur de cette ville: elle est du diocèse de Clermont, à une demi-lieue du château de Montpensier, où le duc de Bourbon se plaisait beaucoup. Le duc posa

la première pierre du couvent, le 4 novembre 1423, en présence de l'official de Clermont, à qui Martin V avait adressé la bulle de l'érection du monastère. Colette étant arrivée à Aigueperse, le bailli de la ville, qui était malade d'une fièvre quarte, vint saluer le duc et la duchesse auprès desquels était la Servante de Dieu. La Sainte le voyant fort pâle, lui demanda ce qu'il avait : « La fièvre quarte depuis long-temps, lui répondit-il. — Soyez guéri, lui dit Colette, pour avancer la construction de notre couvent. » Il fut guéri à l'instant en présence du prince et de la princesse; le bailli, en action de grâces, poussa avec activité les travaux au bâtiment.

A Aigueperse, on avait condamné à mort un homme et une femme convaincus de grands crimes. Ces malheureux étaient déjà sur la place publique, où ils allaient être exécutés ; ils ne voulaient point se confesser, ni demander pardon à Dieu. Un religieux qui les accompagnait au dernier supplice voyant la manière funeste dont ils allaient mourir, demanda au juge la grâce de faire surseoir à l'exécution d'une heure. Cette faveur lui étant accordée, il courut vers la Sainte et la conjura de prier Dieu pour eux : elle se mit à genoux avec le religieux, récita le psaume *miserere*, et dit au religieux :

« Allez, mon Père, ils feront à présent tout ce que vous voudrez. » Les criminels furent alors tous changés; ils se confessèrent, demandèrent tout haut pardon à Dieu et à la justice, et édifièrent autant les assistans qu'ils les avaient scandalisés auparavant.

La Servante de Dieu demeura deux ans à Aigueperse; la duchesse ne la quittait point. L'église du couvent ne fut achevée que le 26 juin 1425. Colette fit encore venir de Moulins à Aigueperse la sœur Marie de Corbie: elle l'établit abbesse du couvent, et l'y laissa avec cinq religieuses et quatre novices de la même ville.

Isabeau de Bourbon, fille du roi de Naples, embrasse la Réforme.

Elle fit, à Aigueperse, la conquête d'une jeune fille qui a été la cause de beaucoup de bien, et qui fit triompher la Réforme; c'était la fille de Jacques de Bourbon qui fut depuis roi de Naples, et de Béatrix de Navarre, sa première femme. Cette jeune princesse, poussée par le Saint-Esprit qui ménageait sa vocation, avait un désir ardent de voir cette fille de prodige, dont on parlait partout.

Quand elle sut qu'elle était à Aigueperse, elle s'y rendit sous prétexte de voir le duc de Bourbon son parent: elle avait pris la précaution de demander à son père la permission de faire ce voyage; elle lui avait dit en riant qu'elle voulait se faire sainte, en suivant

cette fille de miracles qui était à Aigueperse. Son père lui répondit qu'elle ne serait pas si heureuse. Prenant cette réponse pour un consentement de son père, elle partit de Partes et arriva quinze jours après à Aigueperse. Elle fut reçue chez le duc de Bourbon, où était logée Colette. Le couvent n'étant pas achevé elle eut le temps d'étudier et d'admirer la Sainte, le moyen de lui ouvrir son cœur en secret, et de lui déclarer son dessein. La Sainte admira les belles qualités qui ornaient le corps et l'esprit de cette princesse à peine âgée de dix-neuf ans , son courage et sa résolution. La duchesse de Bourbon, qui avait beaucoup de piété, fut ravie de cette vocation; elle lui dit que si elle était libre , elle en ferait autant. « Mais comment vous recevoir, ma fille, lui dit Colette, sans le consentement du seigneur votre père ? » Isabeau de Bourbon lui répondit qu'elle avait le consentement de son père : on ne pouvait s'en reposer là-dessus ; le duc et la duchesse informèrent le père du dessein de sa fille; Isabeau lui écrivit aussi de son côté, Le prince répondit à la Bienheureuse, qu'il était bien aise que sa fille eût pris le bon parti. La Bienheureuse lui donna alors l'habit, et, après quelques mois de noviciat passés à Aigueperse, elle l'emmena au Puy, de là en

Savoie, voulant toujours l'avoir avec elle et la former de sa main. Le duc de Savoie envoya de nouveau à Colette un gentilhomme, qui vint la trouver à Aigueperse; mais il se trouva que Colette était déjà engagée à la vicomtesse de Polignac, et sur le point de partir pour le Puy. Elle répondit donc au duc de Savoie qu'elle allait au Puy pour voir le couvent que la vicomtesse faisait bâtir, et que, tandis qu'on l'achèverait, ce qui demanderait bien du temps, elle se rendrait à Chambéry, auprès de son Altesse, dans moins de trois mois.

La vicomtesse de Polignac était venue du Puy en Velay à Aigueperse voir la duchesse de Bourbon, et la Sainte dont elle entendait dire tant de merveilles. Cette vicomtesse, appelée Claude de Roussillon, veuve de Bernard de Polignac, admirant la Sainte et son établissement, pria la duchesse de Bourbon de lui accorder la Sainte pour en faire un semblable au Puy. La duchesse eut beau lui représenter que le couvent d'Aigueperse en avait encore besoin, qu'elle l'avait obtenue de la duchesse de Bourgogne, à laquelle il faudrait écrire, qu'elle avait vu le gentilhomme que le duc de Savoie lui avait envoyé pour la seconde fois, la vicomtesse protesta qu'elle ne sortirait point d'Aigue-

perse qu'elle n'emmenât la Sainte avec elle. Il fallut que Colette s'en allât avec la vicomtesse, n'étant plus ainsi à elle-même; elle partit donc pour le Puy avec la sœur Perrine, la sœur Chevalier et la petite princesse de Bourbon, novice. Le couvent du Puy fut suspendu à cause des difficultés qui survinrent de la part des Cordeliers du Puy: la vicomtesse, surprise de ces difficultés, garda Colette et ses compagnes au château de Polignac aussi long-temps qu'elle put; mais Colette ne voulant point perdre son temps, pria la vicomtesse de lui permettre d'aller auprès du duc de Savoie, à qui elle avait donné parole en attendant que les affaires du Puy fussent arrangées. La vicomtesse lui accorda sa demande, et la laissa partir pour Chambéry, en lui faisant promettre de revenir quand elle aurait dissipé les intrigues et les obstacles des Cordeliers, et fait bâtir le couvent selon le plan que la Sainte lui laissa. Colette la pria de ne point se rebuter, l'assurant qu'elle n'espérait jamais plus de succès dans ses entreprises que lorsque les obstacles étaient les plus grands. Elle se rendit directement du Puy à Chambéry, en passant par Lyon.

Le duc de Savoie, Amédée VIII, est le même qui ensuite se retira à Ripaille, et que l'anti-

pape de Bâle, connu sous le nom de Félix V. Ce duc fut ravi d'avoir la Sainte dans ses états : il voulut commencer l'établissement de la Réforme par Chambéry ; mais les Sainte-Claire-Urbanistes, qui y avaient un couvent, ne voulurent point absolument se soumettre à la Réforme ; les Cordeliers conventuels, qui les conduisaient, élevèrent tant de difficultés qu'il fallut penser à une autre ville des états de son Altesse. La Sainte voyant le prince chagrin et mécontent, le consola par cette prophétie bien remarquable : « Il y aura un jour, à Chambéry, un couvent de la Réforme. Voyez, Monseigneur, lui dit-elle, en lui montrant la sœur Chevalier, voilà la Sœur qui en sera la fondatrice dans quelques années ; il y aura ainsi deux couvens de Sainte-Claire à Chambéry. »

Parmi toutes les villes du duc de Savoie, la Sainte choisit Vevay, dans le pays de Vaud, ville agréablement située sur le lac de Genève : le prince y envoya ses officiers pour acheter l'emplacement, et préparer les matériaux nécessaires à la construction ; la Sainte s'y rendit ensuite en passant par Genève. La jeune princesse de Bourbon voyant la beauté de cette ville, dit à la Sainte qu'un couvent de la Réforme y serait bien placé. « Hélas ! ma fille, répondit la Sainte, si vous

Vevay, hui tième é tablissement de la Réforme.

saviez le sort malheureux qui attend cette ville ! elle perdra la foi, et se fera hérétique au siècle suivant ; il y aura un couvent de notre Réforme dans quelques années, mais les Sœurs en seront chassées quand l'hérésie s'y établira; mais ee qui me console, c'est que les Sœurs feront merveille pour soutenir la Religion catholique. » Une tradition constante avait conservé cette prophétie parmi les filles de Sainte-Claire de Genève; l'évènement ne l'a que trop vérifiée. Cette tradition venait de la mère Chevalier, qui accompagnait la Bienheureuse. La mère Chevalier, écrivit cette prophétie plusieurs années auparavant, dans un livre qu'elle dédia au duc de Savoie, et dont on parlera dans le précis de sa vie, à la fin de cet ouvrage.

La Sainte, passant le long du lac, alla loger dans un couvent de Dames religieuses Dominicaines qui étaient à la campagne ; ces dames allèrent au-devant de la Sainte qui les embrassa toutes, excepté une qui se tenait éloignée des autres. Colette demanda la cause de cet éloignement : on lui répondit qu'elle était attaquée d'une lèpre qui la rendait hideuse; qu'elle se tenait toujours, pour ce sujet, éloignée de la communauté. Colette pria la supérieure de la faire approcher; et s'avançant à sa rencontre, elle l'embrassa

au même instant elle fut guérie. Ces filles voyant un si grand miracle, se jetèrent toutes à ses pieds, la firent entrer dans la maison et la prièrent de demeurer quelques jours avec elles. C'était ce que Colette souhaitait; car on lui avait dit que cette maison avait besoin de ses avis. Elle y demeura six jours, dont elle profita pour y établir l'ordre et la règle, et leur donner toutes sortes de consolations.

L'archevêque de Tarantaise arriva à Vevay quelques jours après la Servante de Dieu; il était commissaire apostolique, et député du prince pour mettre la Sainte en possession de l'emplacement du couvent. La bulle que Martin V lui avait adressée pour ce sujet est datée de Rome, du 13 novembre 1425.

Colette commença à faire travailler au couvent aux frais du prince qui, en étant le fondateur, avait envoyé à Vevay un officier et un entrepreneur. Un miracle qu'elle opéra engagea la ville à l'aider dans son entreprise : les ouvriers passant le lac de Genève avec des bois qu'ils amenaient du Chablay, il s'éleva un si grand vent, la npête fut si furieuse qu'ils se noyaient; tout ait perdu. Colette en ayant eu révélation, fit appeler le Père de la Balme, son confesseur, et lui dit de courir au bord du lac pour voir

le péril où étaient les ouvriers du couvent, et les délivrer en faisant le signe de la croix sur l'eau. Celui-ci accourt, fait le signe de la croix; au même moment le vent cesse, le temps change, le lac devient calme, les ouvriers reviennent sur l'eau, et abordent avec les bois qui étaient tout dispersés. La Sainte délivra encore à Vevay une femme possédée; les malades accouraient en foule auprès d'elle; elle les guérit tous, comme elle avait fait ailleurs.

Colette reçut, à Vevay, la comtesse de Valentinois, qui se fit religieuse à l'exemple de la princesse de Bourbon; elle lui donna l'habit et l'envoya au noviciat de Besançon, où elle mourut en odeur de sainteté. La Bienheureuse eut révélation de la gloire dont elle alla jouir.

Elle avait amené avec elle à Vevay, comme on a dit, la fille du roi Jacques de Bourbon et de Béatrix de Navarre, sa première femme. Cette jeune princesse était une sainte religieuse, fille d'oraison, et formée de la main de la Bienheureuse.

Le comte de Partes, Jacques de Bourbon, son père, avait épousé en secondes noces Jeanne, reine de Naples. Ce second mariage fut infortuné, comme tout le monde sait; le roi fit mettre en prison la reine Jeanne; et

la reine le fit arrêter à Naples à son tour : le pape Martin V lui obtint sa liberté.

Colette écrivit au roi Jacques pour lui rendre compte de l'heureux état de sa fille ; elle lui ajouta deux ou trois lignes sur le mépris qu'il devait faire du monde. Ce roi résolut alors d'aller à Vevay pour voir sa fille religieuse, et en même temps cette sainte thaumaturge dont on parlait partout. Il s'y rendit en effet ; ses deux filles l'y accompagnèrent, avec son beau-fils Bernard, comte d'Armagnac, qui avait épousé Eléonore, troisième fille du roi Jacques. Ce roi avait un fils naturel qu'il avait fait légitimer, appelé Claude d'Aix de Bourbon ; il suivit son père à Vevay avec toute sa famille. Amédée, duc de Savoie, qui avait reçu le roi de Naples en ses états, voulut être du voyage. La Sainte reçut cette illustre visite de tant de princes et de princesses avec une sagesse et une modestie qui les étonna tous ; dans les entretiens qu'ils eurent ensemble, elle leur parla avec tant d'onction du grand vide des choses de la terre, que le roi de Naples lui-même prit la résolution de quitter le monde, ne doutant point que Dieu ne lui parlât par la bouche de sa Servante, aussi bien qu'à ses filles ; car sa seconde fille fut si touchée de la sainteté de la Bienheureuse et du bonheur de

sa sœur, qu'elle demanda à Colette de la recevoir aussi dans sa Réforme : ce que la Réformatrice fit de l'agrément du roi son père, qui était présent et qui formait déjà le projet d'en faire autant lui-même. Le duc Amédée profita beaucoup de cette visite; car il avoua que c'était à Vevay qu'il avait pris la résolution de se retirer à Ripaille, comme il fit ensuite : il conçut une haute idée de la sainteté de Colette, ce qui fut son salut; car il suivit depuis ses conseils, surtout pour se retirer du schisme de Bâle, comme on le dira en son lieu.

Le roi de Naples, qui était l'homme le mieux fait de son siècle, d'une humeur enjouée et agréable, commença à devenir pensif, triste, mélancolique et retiré; à pleurer ses péchés, à déplorer sa vie passée : il lui semblait voir l'éternité dans toute son étendue; il conçut un si grand mépris des grandeurs humaines, qu'il s'étonnait lui-même d'avoir passé tant d'années dans un si grand oubli de la grâce et de l'unique affaire de son salut. Après beaucoup d'agitations, de réflexions, de prières et de larmes, de discours et d'entretiens secrets avec la Sainte, il résolut enfin de quitter le monde. Colette, ravie de le voir si changé et si touché de Dieu, le consola et l'anima dans ce généreux dessein, en

le priant cependant d'y bien réfléchir, de ne rien donner à un excès de ferveur dont il pût se repentir dans la suite, de faire en sorte que le monde qui parlerait de son changement et de sa conversion en fût édifié. Le roi lui répondit plutôt par des larmes que par des paroles : « C'en est fait, le monde en dira ce qu'il voudra, il n'aura jamais d'autre nouvelle de moi que celle-là; je veux absolument me retirer du monde et faire pénitence; je souhaiterais pour cela d'entrer dans l'ordre de Saint-François; mais comment en venir à bout, du vivant de la reine Jeanne ma femme? » Après une mûre délibération, il entra dans un couvent du tiers-ordre de Saint-François, en promettant à Dieu de se faire religieux et de faire profession dans la Réforme de la Sainte, si la reine de Naples mourait avant lui; en attendant, de demeurer en retraite à Vevay, voisin de la Suisse, où il n'aurait ni terres, ni biens, ni parens, ni amis, et où il vivrait éloigné de ses domaines que son beau-fils, le comte d'Armagnac, sa fille et son épouse, administreraient; de prier le duc de Savoie de le souffrir dans ses états, sans visites, sans lettres et sans liaisons.

Le roi de Naples, pour tenir sa promesse et faire pénitence, demeura neuf ans à Vevay,

ne s'occupant que de la prière et des exercices de piété, portant le cilice et se soumettant à la discipline selon l'avis de son confesseur, qui était celui des Sainte-Claire ou Colentains réformés. Le roi, ce qui est admirable, mena ainsi pendant neuf ans une vie solitaire, sans autre consolation que celle de sa fille aînée, religieuse, que Colette laissa à Vevay pour l'amour de lui; car elle emmena la seconde à Poligny, et l'envoya de là achever son noviciat à Besançon avec la comtesse de Valentinois.

Le comte d'Armagnac et son épouse Eléonore, troisième fille du roi Jacques, s'en retournèrent en Languedoc sur leurs terres, touchés de tant de changemens, et résolus de se sanctifier dans le monde et dans leur état. Ils emportèrent une si haute estime de Colette, qu'ils lui furent dévoués jusqu'à la mort. Ils ne parlaient que de sa sainteté et de ses miracles; ils lui firent promettre d'aller à Castres fonder un établissement de sa Réforme. Il ne restait de la famille que Claude d'Aix de Bourbon, jeune seigneur très-bien fait de corps et d'esprit, ayant l'ame grande, les inclinations nobles, les sentimens élevés. Son père, qui l'aimait beaucoup, lui avait laissé de grands biens; il venait souvent à Vevay, auprès du roi; son père mais toutes les fois

qu'il y paraissait, après les premiers entretiens, il ne pouvait s'empêcher de se retirer à l'écart et de pleurer, touché de l'exemple de son père et de sa sœur. Enfin, après beaucoup de prières et de larmes, cédant à l'attrait de la grâce, il dit une fois à son père, en prenant congé de lui pour retourner sur ses terres, qu'il avait résolu de suivre son exemple, et d'entrer comme lui dans la Réforme de sainte Colette. En effet, il exécuta son dessein; il alla à Besançon quelques années après pour voir la Sainte, se recommander à ses prières et retenir sa place au noviciat de Dôle.

Colette demeura près de deux ans à Vevay; elle y laissa la mère Chevalier pour supérieure, en attendant qu'elle y mît une abbesse; car la mère Chevalier refusa cette dignité, et pria instamment la Bienheureuse de l'en dispenser. La Sainte lui accorda cette grâce, en prédisant qu'elle mourrait cependant en cette dignité; ce qui arriva à Chambéry, comme on le dira en son lieu. Colette fit mère-vicaire, à Vevay, la sœur Jacquette La Grande, son ancienne compagne de Corbie : cette fille mourut à Vevay, faisant l'office de portière.

La princesse d'Orange, qui était à Nozeroy, avait écrit à la Sainte pour la prier, quand elle retournerait de Vevay à Besançon,

de lui faire la grâce de passer à Nozeroy : Colette le lui promit. Elle vint en effet de Vevay à Nozeroy avec la sœur Perrine et la princesse de Bourbon, à qui elle avait donné l'habit ; elle avait laissé à Vevay, comme on vient de le dire, la mère Chevalier, son autre compagne, pour la consolation du roi de Naples et de sa fille aînée. La Bienheureuse, en prenant congé du roi de Naples, lui dit que le plus grand présent qu'elle pouvait lui faire pour adoucir sa retraite, c'était de lui laisser la mère Chevalier et de s'en priver elle-même. La mère Chevalier était, en effet, une fille admirable en tout; elle avait un génie supérieur, une grande aptitude pour les affaires, une sagesse qui lui faisait toujours prendre le meilleur parti, une douceur, une modestie, une bonté qui gagnaient tous les cœurs, et une humilité qui lui mérita du Ciel les faveurs les plus signalées. Formée de la main de Colette, elle devint une fille d'oraison et d'union continuelle avec son Dieu, qui l'éleva jusqu'à une haute contemplation, lui accorda le don de prophétie et le pouvoir de faire des miracles, comme on le verra par la suite. La jeune princesse de Bourbon demeura long-temps à Vevay avec elle ; elle fit tant de progrès dans l'oraison, avança tellement dans la voie de la perfection, que le roi

de Naples étant mort à Besançon, la Bienheureuse, qui était dans les Pays-Bas, y appela cette jeune princesse, la fit supérieure et abbesse à Amiens, où elle mourut en grande odeur de sainteté.

Etablisse d'Orbe neuvièm couvent de la R forme.

Jeanne de Montbéliard, femme de Louis de Châlons, princesse d'Orange, désirait fort de voir la Bienheureuse chez elle avec la princesse de Bourbon encore novice, qui commençait déjà, à l'école de Colette, à devenir un miroir de vertu. Cette princesse avait elle-même beaucoup de piété; elle a fait plusieurs fondations de l'ordre de St-François. Afin de garder plus long-temps la Bienheureuse et de posséder ses saintes religieuses, elle voulut en avoir un couvent à Orbe, dont elle était dame; elle lui promit de faire tous les frais de l'établissement. La Sainte ayant agréé ce dessein, la princesse ne pensa qu'à ce qui était nécessaire à l'exécution de l'entreprise : elle écrivit aussitôt à Rome pour obtenir de Martin V la bulle d'érection, qui fut envoyée à Nozeroy; elle était datée de Rome, du 17 novembre 1427, et adressée au doyen de la métropole de Besançon. Celui-ci se rendit à Orbe, et mit Colette en possession de la place, le 15 janvier 1428.

La Sainte fit venir de Besançon et de Poligny sept religieuses et cinq novices, qu'elle

reçut à Orbe et à Nozeroy; elle destina pour abbesse d'Orbe la sœur Mahaut de la Roche, nièce du Père Henri de la Balme, et sœur de la sœur Perrine. La sœur Mahaut refusa cette charge, et exprima le désir de s'en retourner à Besançon; mais Dieu lui envoya une maladie, avec de grandes douleurs aux pieds et aux mains, que les médecins ne pouvaient calmer. La Sainte lui dit alors que si elle voulait guérir, il fallait faire de bon cœur ce qu'elle ne faisait qu'à regret, c'est-à-dire, demeurer à Orbe : elle répondit qu'elle y consentait, et qu'elle acceptait volontiers la charge d'abbesse. Elle fut guérie sur-le-champ.

Ce n'est pas la première fois qu'elle en a usé ainsi envers les religieuses, pour les faire entrer doucement dans ses desseins qui étaient ceux de Dieu; car on peut dire qu'elle disposait de sa puissance. Elle avait le don de faire des miracles, mais un don extraordinaire, permanent et perpétuel; elle était par-là maîtresse de la santé et de la maladie de ses filles, lesquelles, ayant reconnu ce grand pouvoir, se disaient entre elles : « Il faut bien que nous fassions ce qu'elle souhaite, autrement nous tomberions malades, et nous ne guéririons point sans qu'elle y mette la main; et elle ne la mettra point, si nous ne faisons volontiers et de grand cœur ce qu'elle exige de nous. »

La Sainte s'étant retirée d'Orbe, demeura à Nozeroy, avec la princesse d'Orange, jusqu'à l'an 1430. L'abbesse de Mahaut n'osant pas s'adresser à la Bienheureuse, écrivit à la princesse qu'une religieuse de son monastère d'Orbe étant tombée malade, la fièvre l'avait réduite à l'extrémité. Lorsqu'on s'attendait à la voir expirer, elle dit qu'elle était guérie; qu'ayant invoqué leur bienheureuse Réformatrice, elle lui était apparue tout éclatante de lumière, et l'avait guérie. Le lendemain, elle alla au chœur avec les autres qui en furent ravies d'admiration. Chose merveilleuse! on invoquait la Sainte même de son vivant, tant on était persuadé de sa sainteté et de son crédit auprès de Dieu. La princesse lui ayant montré cette lettre, elle en éprouva une véritable confusion.

La Bienheureuse guérit encore à Orbe le Père Pierre Psalmon, cordelier réformé, qui était près de mourir: elle alla le voir, et fit le signe de la croix sur lui; au même instant il se trouva guéri. Elle lui dit d'aller se confesser, s'il pensait mourir de la sorte. Après qu'il se fut confessé, elle lui dit qu'il avait encore oublié de s'accuser de tels et tels péchés. Le Père avoua la vérité à la Sainte, et retourna à confesse; elle lui dit alors d'être tranquille. Ce Père Psalmon pas-

sant à cheval une rivière, tomba dans un précipice d'où il ne pouvait plus sortir : il invoqua la Sainte, qui était encore en vie ; tout-à-coup il se trouva au bord, sans savoir comment.

Un jour, la princesse trouvant la Sainte seule, triste et pleurant, lui demanda le sujet de ses larmes : « Hélas ! dit-elle, Madame, je vais vous le dire sans façon : c'est que Dieu m'a fait connaître qu'au siècle suivant votre couvent d'Orbe sera entièrement détruit par les hérétiques du voisinage ; celui de Vevay le sera de même, mais les religieuses de Vevay auront au moins au-delà du lac une ville de refuge comme celles de Genève; au lieu que les religieuses du couvent d'Orbe, semblables à des brebis errantes, seront dispersées çà et là, sans pouvoir se réunir en communauté. » L'évènement n'a que trop vérifié la prophétie : les religieuses de Vevay se retirèrent à Evian où elles sont à présent, et celles de Genève à Annecy où elles ont toujours subsisté depuis; mais celles d'Orbe furent obligées de se disperser dans les couvens du comté, séparées des unes des autres, sans plus former de communauté ni retourner à Orbe. La Bienheureuse, de Nozeroy, se rendit à Besançon où elle fit achever le noviciat à la princesse de

Bourbon, car personne n'en fut dispensé dans l'ordre.

La Sainte envoya de Poligny à Vevay l'abbesse Claude Labeur, pour y être abbesse; après l'avoir guérie d'un cruel mal de tête, elle la fit partir.

Elle demeura plus d'un an à Besançon, où elle commença à travailler aux constitutions de sa Réforme; mais elle ne put pas les achever, car la vicomtesse de Polignac lui écrivit qu'elle l'attendait incessamment au Puy; que toutes les difficultés étant levées, le couvent presqu'achevé, elle la priait de ne point retarder son voyage; qu'elle lui enverrait au premier jour un équipage et des voitures pour ses religieuses.

On a dit plus haut que le couvent du Puy avait été suspendu long-temps par les oppositions que firent les Cordeliers conventuels du Puy. Pendant que la Servante de Dieu s'était retirée en Savoie, la vicomtesse de Polignac écrivit au pape Eugène IV; elle lui lui fit de grandes plaintes des Cordeliers qui s'opposaient à la réforme; elle agit si bien en cour de Rome et en France qu'elle les fit condamner par Eugène IV, qui envoya un bref à l'abbé du Movetier, du diocèse de Viviers, avec ordre aux officiaux de Lyon et de Saint-Flour de se rendre au Puy en Velay pour juger le

différent et lui en rendre compte. Ils donnèrent sentence, le 23 avril 1432, en faveur de la Réforme de Colette. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous les opposans religieux et séculiers moururent la même année, reconnaissant la main de Dieu qui les frappait. La frayeur s'empara de l'ordre de Saint-François, et personne depuis ce temps-là, n'osa plus s'opposer aux établissemens de la Réforme.

La Bienheureuse ne prit d'autre part au procès des Cordeliers, qu'en recommandant l'affaire à Dieu, pour ne pas aigrir les supérieurs de l'ordre que les opposans avaient mis de leur côté, en grande partie.

ersécu-tions que la Sainte essuyées dans ses établissemens.

Il n'est point de persécutions que la Servante de Dieu n'ait essuyées dans ses établissemens. Le général de l'ordre de Saint-François la traita de folle et de visionnaire. A Nice, à la cour de Benoît XIII, les Cordeliers lui intentèrent un procès au parlement de Dôle, et lancèrent un *factum* injurieux. Les Cordeliers du Puy soutinrent contre elle un procès qui dura plus de trois ans, devant les supérieurs de l'ordre; il fallut que le Pape le terminât. Deux ecclésiastiques de Corbie l'accusèrent d'hérésie, et la dénoncèrent à l'officialité d'Amiens, où il fallut paraître et faire elle-même son apologie : le peuple de

Corbie la regarda comme une malheureuse qui courait le monde avec un moine inconnu et défroqué; les enfans l'appelaient par les rues *sorcière*. C'est ainsi qu'elle fut traitée en son pays, à son retour de Nice. Elle fut accusée, à Decize, de trahir la ville et d'être d'intelligence avec ses ennemis : elle a été empoisonnée deux fois, sans que le poison pût agir.

On a traité ses miracles de rêveries, ses prophéties d'extravagances, ses ravissemens d'illusions, sa piété d'hypocrisie, sa modestie de dissimulation, sa pénitence de tromperie pour en imposer au peuple; les scélérats et les libertins d'une ville étaient d'abord réunis contre elle.

Tant d'établissemens n'ont pu se former sans beaucoup d'oppositions et de grandes difficultés. Quand elle voyait venir l'orage et la tempête, loin de se rebuter, elle redoublait de courage : «Voilà la marque, disait-elle, que le Ciel bénira l'entreprise; nos établissemens doivent être marqués à ce coin, et entrer par les portes de l'Eglise. Elle souffrait toutes les persécutions avec une patience invincible, une fermeté et une douceur admirables, sans jamais s'en plaindre, sans en parler à personne, excepté à Dieu seul à qui elle recourait d'abord. C'est ce que

la Congrégation des Rites a marqué dans la leçon V de son office. Si l'on ajoute à toutes ces persécutions les pénitences, les maladies et les tourmens qu'elle a endurés de la part des démons, elle avait bien raison de dire que la plupart des martyrs avaient reçu à bon marché la couronne qu'ils portent,

Pour revenir à notre sujet, en même temps que la Sainte ouvrait la lettre de la vicomtesse de Polignac, elle en reçut une du général de l'ordre de St-François, le Père Antoine de Massa, qui, confirmant la sentence des commissaires du Pape, relative à l'ordre de la Réforme, la priait de continuer et de ne point se rebuter.

Le gentilhomme de la vicomtesse avait ordre de ne sortir de Besançon qu'avec la Bienheureuse, de l'accompagner et de fournir à tous les frais du voyage.

Colette partit avec six religieuses des couvens de Besançon et de Poligny : elles arrivèrent à Polignac le 28 juin de l'an 1432. De là, le 2 juillet, elles furent conduites en procession au Püy. Le curé de Polignac, le prieur des Augustins avec tous ses religieux, les accompagnèrent en chantant des psaumes et des prières de l'Eglise. Le clergé de la ville vint à leur rencontre avec la croix processionnelle : elles furent conduites à l'église ca-

thédrale, pour y saluer la célèbre image de la Sainte Vierge. L'évêque du Puy, Guillaume de Chalançon, célébra le saint Sacrifice en présence d'un concours immense de peuple. La messe finie, l'évêque donna sa bénédiction, qui fut accompagnée de la bénédiction de Jésus-Christ même, qui parut tout éclatant de lumière sur le couvent, lorsque les religieuses y entraient, et le bénit en présence de l'évêque, du clergé et de tout le peuple qui fut frappé de la plus vive admiration.

La Bienheureuse fit un autre miracle le même jour qu'elle entra dans la maison. Ayant trouvé de mauvaise qualité l'eau du puits du couvent, elle fit un signe de croix en présence de l'évêque qui était venu rendre une visite à la vicomtesse, à la Sainte et aux religieuses : aussitôt ils virent jaillir une source d'eau vive dans l'endroit où ils se trouvaient réunis.

Après des miracles si éclatans, il ne faut pas s'étonner si la Bienheureuse avait autant de postulantes et de religieuses qu'elle en voulait. La plupart des filles du Puy et des environs demandèrent l'entrée de sa maison : elle en reçut seize, autant qu'elle en avait amené ; car elle en avait besoin pour le Languedoc, où elle voulait aller.

Bernard d'Armagnac de Bourbon, comte de la Marche et de Partes, avait épousé la troisième fille du roi de Naples, Eléonore, qui avait demeuré quelque temps à Vevay avec le roi son beau-père; il avait connu la Sainte, et lui avait fait promettre de se rendre à Castres pour y établir une maison de sa Réforme. Sachant qu'elle était au Puy, il lui écrivit pour la prier de se souvenir de sa promesse. La Bienheureuse lui répondit qu'elle la tiendrait aussitôt que le couvent du Puy serait en ordre; qu'elle avait déjà amené avec elle de Besançon sa belle-sœur, la sœur de madame Eléonore, son épouse, pour la laisser à Castres et la faire abbesse. Le comte ayant su l'époque où la Bienheureuse pourrait partir du Puy, lui envoya des officiers, des équipages et des voitures pour ses religieuses; la Bienheureuse demeura un an et demi au Puy.

Etablissement de Castres, onzième couvent de la Réforme.

Le comte de la Marche étant devenu connétable de France, prit le titre de protecteur de la Réforme de Ste. Colette; il l'appuya et la favorisa toute sa vie, et sa femme Eléonore encore plus que lui. Ils fondèrent trois couvens, l'un à Castres, l'autre à Lésignan, et un autre à Béziers, tous trois sur leurs terres.

La Bienheureuse étant arrivée à Castres

avec la princesse sœur de madame d'Armagnac, et huit religieuses, elles logèrent au château, dans un appartement qu'on leur avait préparé, en attendant que le couvent fût en état. En même temps que l'on achevait le monastère de Castres, on commença à bâtir celui de Lésignan, et on préparait celui de Béziers où il y avait quelques Urbanistes.

Les huguenots s'étant emparés de Castres cent ans après la fondation du couvent, chassèrent les religieuses de Ste-Colette et brûlèrent tous leurs papiers; elles furent dispersées dans d'autres couvens, et ne formèrent plus de communauté. On ne sait que deux choses du couvent de Castres : la première, qu'on y gardait un voile qu'on avait changé secrètement à la Bienheureuse, et qui a fait beaucoup de miracles; la seconde, c'est une prophétie que fit la Bienheureuse à l'évêque de Castres. Ce prélat étant allé visiter les religieuses, il leur dit qu'il espérait d'être bientôt cardinal. Colette, surprise de l'ambition du prélat, lui parla de la vanité du monde et du grand vide de ses dignités. L'évêque ne goûta pas ce discours : « Bientôt, dit-il, je me mettrai en chemin pour Rome. — Bientôt, Monsieur, lui dit Colette, vous ferez un plus grand voyage que celui de

10.

Rome. — Mais comment ? que voulez-vous dire? reprit l'évêque. — C'est que vous n'arriverez point à Rome, vous mourrez en chemin. » Ce qui arriva comme la Sainte l'avait prédit.

La Bienheureuse fit abbesse de Castres la princesse sœur de madame Eléonore d'Armagnac ; elle reçut beaucoup de novices, pour former le couvent avec les anciennes qu'elle avait amenées ; elle en prit quelques-unes encore pour Lésignan et pour Béziers.

Lésignan, douzième couvent de la Réforme.

Lésignan est une petite ville du Languedoc, près de Narbonne. Le comte d'Armagnac, qui en était seigneur, voulut y fonder un couvent. L'établissement se fit l'an 1433; l'église fut consacrée par l'évêque de St-Paul, et dédiée à sainte Anne : c'est pourquoi on l'appelle dans le pays le monastère de Ste-Anne. Colette s'y rendit avec le comte, la comtesse, sa sœur la princesse abbesse de Castres, et six religieuses. Elle avait laissé le Père Henri de la Balme, son confesseur, à Castres, parce qu'il était incommodé. Son indisposition ayant augmenté, il tomba dans une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La Sainte étant accourue de Lésignan, et le trouvant à l'agonie, se mit à genoux au pied de son lit. Après une

courte prière, le confesseur fut parfaitement guéri, et se leva à l'instant. Il accompagna Colette le lendemain à Lésignan.

Le comte et la comtesse d'Armagnac, désolés ne n'avoir point d'enfans, prièrent la Bienheureuse de leur en obtenir du Ciel : la Sainte leur promit de demander à Dieu cette grâce. Le lendemain elle leur prédit qu'ils auraient des enfans, que le premier serait une fille, qu'ensuite ils auraient plusieurs garçons et une nombreuse postérité, et que Dieu répandrait sur leur famille ses bénédictions. Elle ajouta que la plus grande bénédiction tomberait sur la fille aînée, sur laquelle Dieu avait des desseins particuliers ; que cette fille serait religieuse de la Réforme à Lésignan ; qu'ils prissent bien garde de ne pas mettre d'obstacles à sa vocation. La prophétie s'accomplit de point en point : la fille vint au monde au temps marqué ; elle devint religieuse à Lésignan, sous le nom de sœur Bonne ; elle mourut trois ans après sa profession, en odeur d'une grande sainteté. Elle eut le don de prophétie, et ressuscita un mort présenté à son tombeau. Les peuples du voisinage y accouraient en foule. Depuis on a relevé son corps ; il est révéré dans le monastère. La Mère de Dieu a accordé beaucoup de grâces à ceux qui

vont prier devant ses reliques, ou qui l'invoquent publiquement, comme on fait encore à présent dans le pays.

Pendant les guerres civiles du Languedoc, le Seigneur a accordé plusieurs faveurs singulières au couvent de Lésignan, pour nourrir les religieuses : un homme inconnu leur amenait souvent des chariots chargés d'un pain délicieux, en leur disant de remercier Dieu et de ne pas s'informer davantage d'où venait ce pain.

Dieu révéla à la Bienheureuse, à Lésignan, la mort de Martin V et le schisme de Bâle. Elle en fut si vivement touchée, qu'elle en pleurait sans cesse. Son affliction fut d'autant plus grande, qu'Amédée VIII devait être l'antipape. Elle considérait et chérissait ce prince : il l'avait appelée dans ses états ; il avait été fondateur du couvent de Vevay, et avait fort agréé celui d'Orbe qui était dans ses terres. Il en avait félicité la princesse d'Orange, et avait promis toute sa protection à ces deux maisons. On verra dans la suite ce que la Bienheureuse fit pour engager l'antipape à éteindre le schisme.

Béziers, treizième couvent de la Réforme.

La Bienheureuse demeura un an à Lésignan, pour y établir l'ordre et la régularité. Elle s'y appliqua d'autant plus, qu'elle prévoyait que ses couvens du Languedoc étant

à l'extrémité du royaume, elle ne pourrait plus les visiter.

Le duc de Bourgogne employa les sollicitations de sa mère Marguerite de Bavière, grande amie de Colette, afin d'engager la Bienheureuse à se rendre aux Pays-Bas, pour y faire des établissemens de sa Réforme.

Colette reçut en même temps une lettre du roi de Naples, qui lui écrivait de sa retraite de Vevay, pour la prier, quand elle aurait fini à Lésignan, de passer à Béziers, dont il était seigneur, afin de réformer le couvent de Ste-Claire de cette ville : il écrivit encore au comte d'Armagnac, son beau-fils, d'y accompagner la Bienheureuse et de l'appuyer de toute son autorité et de toutes ses forces; ce qu'il fit. La Sainte s'y rendit avec le comte et la comtesse. Les filles de Sainte-Claire acceptèrent la Réforme, et y ont toujours saintement persévéré jusqu'à présent. La Bienheureuse n'y demeura pas longtemps.

Le comte d'Armagnac alla reprendre lui-même la Bienheureuse à Béziers, pour la ramener à Lésignan et à Castres, où la comtesse l'attendait; car Colette voulait encore revoir ces deux couvens pour la dernière fois. Elle revint donc à Lésignan, ensuite à Castres. Elle reçut à Lésignan une lettre

du roi de Naples, qui la priait de se rendre à Besançon, pour l'aider à exécuter son dessein de prendre l'habit de St-François, selon sa Réforme; car il était libre, la reine Jeanne étant morte. La Bienheureuse lui fit réponse qu'elle se rendrait le plus tôt qu'elle pourrait à Besançon, mais qu'elle n'y arriverait que dans cinq à six mois, parce qu'elle voulait visiter en passant les couvens qu'elle avait établis, et donner cette consolation à ses filles; ce qu'elle expédierait le plus qu'elle pourrait.

Le comte d'Armagnac lui fournit une voiture; un de ses officiers eut ordre de la conduire et de la défrayer. Elle sortit de Castres, en laissant pour abbesse la princesse sœur de la comtesse d'Armagnac, à qui elle recommanda les couvens de Lésignan et de Béziers, et la pria de les visiter de sa part tous les ans; car elle avait une confiance extrême en sa vertu. La comtesse promit d'y accompagner l'abbesse sa sœur, de protéger et de secourir ces trois maisons de tout son pouvoir.

On ne s'arrêtera pas ici à représenter la joie que les filles de Colette faisaient paraître à son arrivée dansleurs couvens, ni les larmes qu'elles répandaient quand elle en sortait. Il est peu de ses maisons où elle ne fît quel-

ques miracles, en passant ; elle guérissait toutes les religieuses qu'elle trouvait malades. Jamais mère n'a tant aimé ses filles, et jamais filles n'ont témoigné tant de tendresse et de reconnaissance à leur mère ; la mémoire de la Bienheureuse leur était toujours présente, et son nom en extrême vénération.

Colette visita ses maisons du Puy, d'Aigueperse, de Decize, de Moulins, d'Auxonne, de Seurre, de Dôle, et arriva à Besançon l'an 1434, avec sa chère compagne la sœur Perrine ; elle ne fit que passer dans tous ces couvens.

Aussitôt que la Bienheureuse fut de retour à Besançon, elle envoya un exprès, à Vevay, au roi de Naples, pour le prier de s'y rendre et d'amener avec lui la princesse sa fille, qu'elle avait laissée à Vevay, afin qu'elle fût sa consolation à Besançon, comme elle l'avait été à Vevay.

Jacques de Bourbon, roi de Naples, passa neuf ans à Vevay, en retraite, dans les austérités de la pénitence, dans la fréquentation des sacremens, et dans la pratique des œuvres de piété ; appliqué à faire l'oraison, à soulager les pauvres et à visiter les malades, ne voyant personne que sa fille reli gieuse, la mère Chevalier, quelquefois l'ab-

10..

besse et les autres religieuses de Ste-Claire. Il tenait son équipage éloigné de lui, dans une petite ville voisine, ne voyant de temps en temps que ses premiers officiers, n'écrivant à personne qu'au comte d'Armagnac et à la comtesse sa fille, encore pour les affaires de ses terres et seigneuries.

La pénitence de ce roi est vraiment héroïque. Quel spectacle plus touchant que de voir un prince de la famille royale de France, l'homme du monde le mieux fait d'esprit et de corps, orné de belles qualités et de rares talens, nourri dans les délices de la cour, possédant de grands biens, renoncer à tout pour l'amour de Jésus-Christ, faire une pénitence de neuf ans et prendre l'habit religieux! Est-il rien de plus grand et de plus rare dans le christianisme? Quand il écrivit en Languedoc, à la Bienheureuse, de se rendre à Besançon pour recevoir sa profession, il écrivit en même temps à Claude d'Aix de Bourbon, son fils, de se rendre à Vevay, s'il était constant dans sa vocation, afin qu'ils pussent aller à Besançon ensemble, ensuite au noviciat, à Dôle, prendre l'habit de Saint-François.

Claude d'Aix de Bourbon, suivant l'attrait de la grâce, disposa de ses grands biens en faveur d'Eléonore, comtesse d'Armagnac, et

vint trouver son père à Vevay, résolu de suivre son exemple.

Le roi de Naples, son fils et sa fille religieuse, partirent de Vevay, et arrivèrent à Besançon, par Pontarlier. Olivier de la Marche, originaire de Pontarlier, rapporte dans son histoire qu'il vit entrer ce roi dans cette ville, vêtu d'une grande robe de chambre en serge grise avec une ceinture d'ermite, la barbe et les cheveux négligés; il était assis sur une civière, portée par deux domestiques mal vêtus : toute la ville accourut pour le voir; les uns admirant cet équipage et cet état, les autres s'en moquant, comme rapporte cet historien, qui était spectateur. Deux heures après, le prince de Bourbon, son fils, parut à la tête de l'équipage du roi et du sien, où l'on remarquait, dit-il, plus de deux cents chevaux les mieux harnachés et les plus propres. Les gardes du roi suivaient le prince après les officiers, qui conduisaient la princesse, ensuite les muletiers et les chariots de bagages. Ils firent de la sorte leur entrée à Pontarlier. La Bienheureuse ayant appris que le roi était entré à Pontarlier sur une civière, l'envoya prier de monter à cheval avec son fils, et d'entrer à Besançon en roi, lui représentant que l'ordre de St-François en serait plus honoré. Le prince se rendit à son invitation.

Après quelques jours d'entrevue et d'entretien avec la Bienheureuse, après les mesures prises, le roi et son fils partirent de Besançon pour Dôle, où était le noviciat de la Réforme des Colentains, le Père Henri de la Balme les accompagna. Le père et le fils y prirent l'habit de St-François, l'an 1435, à l'admiration de tous les habitans de la ville, accourus à un spectacle aussi extraordinaire que celui de voir un roi embrasser la vie religieuse.

Le prince Claude de Bourbon fit son noviciat à Dôle, à la fin duquel il mourut saintement trois mois après sa profession, à l'âge de 27 ans. Son père, qui l'aimait beaucoup, se ressentit fort de cette perte; il n'y eut que la Bienheureuse qui pût le consoler. Colette dispensa le roi de son noviciat, vu qu'il en avait fait un assez rude et assez long à Vevay; un mois après, elle le fit venir à Besançon. Comme les Cordeliers de cette ville n'avaient pas embrassé la Réforme comme ceux de Dôle, on fit un hospice dans la rue St-Vincent, vis-à-vis de la maison de Ste-Claire, pour le roi et son compagnon, pour le Père de la Balme et pour dix ou douze Cordeliers réformés: il fallut bientôt agrandir cet hospice, pour les réformés qui venaient de toutes parts consulter leurs supérieurs sur les affaires de la Réforme.

Le roi Jacques de Bourbon prononça les trois vœux de sa profession religieuse à Besançon, et fit son testament; Belleforet l'a inséré dans ses Annales de France; en voici deux extraits relatis à notre sujet :

Le roi de Naples fait sa profession à Besançon.

« *Item* : donnons, laissons et léguons aux « couvents de nostre bonne mère et sœur « Colette quelques présents ; qu'ils soient la « somme de soixante écus d'or, que voulons « estre payée par nos héritiers et successeurs, « en enjoignant à nos dits héritiers de con- « server de leur pouvoir, de toutes guerres « et oppressions, tous et chacun les mo- « nastères et couvents de l'ordre et monas- « tère de St. François et dame Ste. Claire, « fait et réformé par nostre bonne mère et « sœur Colette, et nommément ceux de nostre « cité de Béziers, afin que les religieux et « religieuses ayent souvenance de nous, en « leurs bonnes, saintes et dévotes prières, « par le moyen desquelles nous avons par-là « laissé le monde, et nous sommes donné au « service de Dieu. » Pour exécuteurs de son testament, il nomma les révérends Pères Henri de la Balme et Pierre de Rheims; en leur absence, deux frères mineurs.

Ce prince avait une si haute idée de la sainteté de Colette, après les miracles qu'il avait vus, qu'il ordonna dans son testament ce qui suit :

« Voulons et ordonnons notre corps estre
« mis en sépulture ecclésiastique, laquelle,
« de nostre certaine science et ferme propos,
« nous élisons au pied du monument de
« nostre mère et benoîte sœur Colette, mère
« et réparatrice de l'ordre et observance de
« madame Ste. Claire, en quelque église que
« son corps reposera; si pour ce que nous
« pouvons aller de vie au trépas premier
« qu'elle, selon qu'il plaira à Dieu qui tient
« le terme de nos jours en ses mains, vou-
« lons, qu'au cas susdit avenant aux pays de
« Languedoc, nostre corps être mis en un
« cercueil de plomb, en l'état de mon Père
« St. François, auquel habit nous voulons
« finir nos jours, estre enterré et mis en
« dépôt en l'église de nos bons frères de
« St-François de nostre cité de Castres devant
« le grand autel de ladite église, jusqu'au
« trépas de nostre bonne Mère, pour estre mis
« aux pieds d'icelle, au cas qu'elle nous sur-
« vive; et où nostre dit trépas adviendrait en
« autre pays ou province, voulons et ordon-
« nons que nostre corps soit mis en dépôt
« en l'église qu'il plaira à notre Mère, afin
« qu'après son décès nostre corps soit trans-
« laté à ses pieds comme dit est. »

Par le même testament, le roi fonda une chapelle au même monastère de Ste-Claire

de Besançon, à l'honneur de St. Jacques son patron; il donna ce qui était nécessaire pour l'entretien perpétuel d'un chapelain séculier qui était obligé d'y célébrer la messe tous les jours: cette chapelle se nomme la chapelle du roi Jacques.

Il congédia ensuite son train, ses officiers et ses domestiques; il en avait déjà renvoyé une partie en allant au noviciat à Dôle: il les récompensa généreusement, en priant sa fille Eléonore, comtesse de Castres, et le comte son beau fils, ses héritiers, de ne jamais les oublier, et de les gratifier autant qu'ils pourraient.

Claude de Bourbon, son fils, qui faisait son noviciat à Dôle, et qui possédait de grands biens, se dépouilla aussi en faveur de sa sœur, la comtesse de Castres, de toutes ses terres et seigneuries. Il avait commencé son noviciat et fait sa profession en même temps que son père: comme on l'appelait à Besançon pour vivre avec lui, dans l'hospice nouvellement fondé, ce sage prince fut atteint à Dôle de la maladie dont il mourut, après avoir langui trois mois. C'était un prince accompli; il fut regretté de tout le monde; le roi, son père, en fut si affligé qu'il ne put s'en consoler de long-temps. Il avait une complexion délicate; l'austérité du noviciat

où l'on gardait à la lettre la règle de Saint-François, le mit à bout : car il suivait les exercices de la communauté, sans vouloir qu'on lui accordât la moindre dispense; il était l'exemple de tous les novices. Dieu voulut le récompenser de ce qu'en peu de temps il avait fait beaucoup de chemin dans la perfection.

Le roi Jacques, après son testament, prononça ses vœux et sa profession de religieux entre les mains du Père de la Balme, supérieur-général; il vécut trois ans en cet état, et mourut en odeur de sainteté à Besançon, le 23 janvier 1438, en présence de Ste. Colette, comme il l'avait tant souhaité, dans la chapelle de Ste. Anne, où il s'était fait porter pour être assisté de la Sainte et de sa fille religieuse. Toutes les autres religieuses étaient en prières à la tribune de la Bienheureuse; il reçut tous les sacremens de l'Eglise, dans cette chapelle, avec une piété qui arracha les larmes de tous les assistans; il conserva tout son esprit jusqu'au dernier soupir, et reçut les secours spirituels du Père de la Balme. Sa mort fut, comme celle des Saints, précieuse aux yeux du Seigneur. Il remercia Dieu souvent des grâces qu'il avait reçues, en particulier de la consolation dont il était comblé, de la joie qu'il ressentait et

de la confiance en Dieu, avec laquelle il mourait plein de l'espérance de la vie future; il s'écria : « Oh ! qu'il est doux de mourir comme je meurs, et quelles obligations n'ai-je pas à Dieu et à la Sainte qui m'a converti, qui m'a conduit et qui prie pour moi ! La dernière parole qu'il prononça fut celle-ci : « Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur; une éternité ne serait pas assez longue pour vous remercier de vos bontés envers moi. » Son corps fut inhumé dans la chapelle de Ste-Anne; celle qu'il faisait bâtir à l'honneur de St. Jacques, n'étant pas achevée. Voici l'épitaphe qu'on mit sur son tombeau :

« Ci-gît Jacques de Bourbon, très-haut
« et excellent prince de Hongrie, de Jéru-
« salem et de Sicile, roi très-puissant, comte
« de la Marche, de Castres, et seigneur d'au-
« tres pays, qui, pour l'amour de Dieu, laissa
« frères, parents et amis, et par dévotion
« entra en l'ordre des Frères Mineurs, auquel
« il trépassa le 23 janvier de l'an 1438.

« Priez Dieu pour son ame dévotement. »

On conserve dans les archives du couvent de Ste-Claire de Besançon un manuscrit où il est rapporté que M. Philippe Chifflet, chapelain du roi Jacques de Bourbon, a souvent dit et assuré à la mère Claudine de Moutier, religieuse du couvent de Besançon, que l'an

1605, jour de St. Jacques, il avait vu le roi Jacques tout resplendissant de gloire dans la chapelle auprès de son tombeau, après avoir dit la messe pour lui dans cette chapelle; il l'appela toujours depuis le saint roi : lui-même était un saint Père, d'une famille fort distinguée de Besançon. On voit encore au couvent de Ste-Colette la tasse où le roi buvait; elle est de racine d'olivier, bordée d'un petit cercle d'argent avec une plaque du même métal au fond, où sont les armes du prince.

La deuxième raison qui avait fait retourner Colette à Besançon, c'était pour achever les constitutions de sa Réforme, et les faire approuver dans l'Eglise et dans l'ordre de St-François; elle n'en avait encore fait qu'un projet ou plutôt un précis, qui avait trouvé beaucoup de contradicteurs dans l'ordre ; après la profession du roi Jacques, elle commença à y travailler, et y mit la dernière main.

Les Constitutions de la Sainte.

Elle ne retrancha rien aux constitutions de Ste. Claire, elle y ajouta seulement celles de sa Réforme : cette addition était absolument nécessaire ; elle prescrit des précautions de la dernière importance, pour maintenir la régularité et prévenir le désordre. L'original de ces constitutions est au couvent de Besançon, où il a été commencé et achevé.

Comme les constitutions de Ste. Colette sont imprimées avec celles de Ste. Claire, que tous les couvens les ont et les lisent, il est inutile de les citer au long dans cette Vie; on en donnera seulement un précis avec quelques réflexions.

Précis Constitutions Ste. Colette.

Colette a divisé ses constitutions en quatorze chapitres; dans le 1er, elle commence par la réception des sœurs; elle défend de recevoir des filles qui aient le moindre défaut de corps, ou la moindre infirmité, parce qu'elles ne pourraient pas soutenir l'austérité de la règle; elle permet de les recevoir à douze ans, mais ordonne de ne faire leur profession qu'à dix-huit ans, et de demeurer douze ans sans emploi considérable dans la maison; si bien qu'elles sont toujours regardées en cet état, et jusqu'a l'âge de trente ans, comme novices.

Les sœurs ne dormiront jamais sans leur tunique extérieure et sans leurs habits, où la pauvreté et l'austérité doivent paraître; toutes distraction et curiosité sont retranchées, tant pour l'abbesse que pour les autres.

Dans le chapitre deuxième, il est marqué que le voile doit couvrir la plus grande partie des joues et du menton, de façon que le visage des sœurs ne se voie jamais entièrement.

Elle veut une grande exactitude au divin office de jour et de nuit; ce qu'elle avait fort à cœur. Les termes dont elle se sert pour cela sont fort à remarquer : « Que les sœurs, dit-elle, disent l'office entièrement, attentivement, pleinement et religieusement, sans que nulle sœur en soit exceptée, hors le cas de maladie. »

Dans le chapitre quatrième, elle ordonne l'abstinence perpétuelle de la viande, même le jour de Noel; elle prescrit aussi le jeûne perpétuel, excepté les dimanches et le jour de Noel; si l'on dispense les infirmes du jeûne, que l'abbesse ne le fasse point sans le conseil des discrètes, pour que ce soit plutôt une juste dispense qu'une cruelle dissipation de l'observance régulière; ce sont ses termes : « car souvent, ajoute-t-elle, sous prétexte de dispense, le relâchement se glisse dans l'état religieux. »

Le chapitre cinquième traite de la confession et de la communion; la règle de sainte Claire, ce qui est étonnant, ne marque la confession que douze fois l'an, pour le moins; et six fois l'an, la communion aux grandes fêtes. Ste. Colette prescrit la communion aux sœurs tous les dimanches à la messe conventuelle; elle veut de plus qu'elles ne se confessent jamais à d'autres confesseurs qu'à

ceux de la maison, sans la permission de l'abbesse et de la plus grande partie des discrètes; et que le confesseur n'entre dans la maison que pour administrer les sacremens aux malades à l'extrémité, et dans des circonstances fort gênantes pour le ministre du sacrement et pour les sœurs.

Il est parlé, dans le chapitre sixième, de la clôture qui doit être perpétuelle; le tour doit être très-fort, et fait de manière qu'on ne puisse rien voir ni dedans ni dehors; un parloir et une grille en fer sera proportionnée au tour. Elle veut qu'il y ait une petite porte derrière la grande, afin que les sœurs ne puissent ni voir ni être vues, quand on sera obligé d'ouvrir cette grande porte. Aucune lettre ne sera envoyée ni reçue sans que l'abbesse ne la voie et ne la lise, et l'abbesse même n'en enverra aucune sans qu'une discrète ne l'ait vue.

L'élection de l'abbesse et des diverses dignités est marquée, au chapitre septième, avec beaucoup de prudence et d'instruction.

Dans le huitième chapitre on expose la forme du Chapitre, qui doit être convoqué au son de la cloche. On y doit faire d'ordinaire trois choses: 1.° prier pour les bienfaiteurs vivans et trépassés; 2.° dire ses fautes à genoux, les mains jointes, avec humilité,

et en recevoir la pénitence de l'abbesse qui préside ou de la mère-vicaire qui tient sa place; les novices commencent les premières, après quoi elles sortent du Chapitre; 3.° traiter des affaires qui concernent le bien spirituel ou temporel de la maison.

Le chapitre neuvième règle le silence et la manière de parler à la grille hors du parloir. Le silence doit être continuel; aucune sœur ne va au parloir qu'avec la permission de l'abbesse, et accompagnée de deux discrètes qui entendront tout ce qui se dira, le visage couvert, lorsqu'on lèvera le rideau de la grille, ce qui se fera rarement, et pour des raisons extraordinaires. Aucune sœur n'ira ni à la grille, ni au tour, ni au parloir, depuis la Toussaint jusqu'à la Nativité, qu'on appelle le carême de St. Martin, ni pendant le grand carême, depuis la Quinquagésime jusqu'à Pâques, excepté l'abbesse, la vicaire et la portière.

La pauvreté que les sœurs doivent garder est marquée au dixième chapitre : on y proscrit biens, maisons, terres, héritages, rentes, pensions, les aumônes même fixes et perpétuelles; on y défend les greniers et celliers, la cave à vin, où l'on garde des provisions pour un an; il n'y aura ni bétail, ni troupeaux, ni coupes, ni vases d'or et d'ar-

gent; tout cela répugne à la pauvreté; rien de propre à personne, que ce qui est permis pour l'usage; les bâtimens doivent être simples, et tout enfin doit respirer la pauvreté évangélique.

Le chapitre onzième regarde les sœurs malades, dont on doit prendre un grand soin.

Il est traité au chapitre douzième du travail, des récréations, quand elles sont permises, des livres à lire en commun et en particulier.

Le chapitre treizième regarde la correction des défauts, où il faut, dit la Sainte, user de beaucoup de prudence et de modération.

Le dernier chapitre regarde la portière et l'entrée du monastère : la Réformatrice recommande fort, en cet endroit, qu'on choisisse une portière d'une sagesse reconnue et éprouvée; que la portière soit toujours accompagnée de deux discrètes, seulement pour répondre quand on sonnera à la porte; que jamais la sœur qu'on demande ne parle à personne, sans que la principale portière y soit présente.

La Bienheureuse avait la solitude de ses filles si fort à cœur, qu'elle en a fait quinze articles en ce chapitre. On les passe sous silence, aussi bien que tant d'autres réglemens, statuts et coutumes, qu'il serait trop

long de rapporter. Ceux qui voudront les voir en entier pourront les lire dans le livre des constitutions imprimées.

On peut voir encore ce qui est marqué dans le chapitre quinzième, pour la visite de la maison par les supérieurs-généraux des Frères Mineurs de l'Observance, dans les endroits où ils ont conservé leur droit de visiteurs et de supériorité.

Tous ceux qui liront avec attention ce précis des constitutions de la Bienheureuse Colette, seront portés à faire les réflexions suivantes :

1.° Elles sont pleines de sagesse et de prudence, c'est l'Esprit de Dieu qui les a dictées.

2.° La Sainte a pris de la règle de sainte Claire ce qu'il en fallait prendre, elle y a ajouté ou retranché ce qu'il était nécessaire.

3.° Aucune fondatrice, aucune réformatrice, n'a jamais pris tant de mesures que Colette pour fermer la porte à l'esprit du monde dans ses maisons; elle savait bien que cet esprit ruine toujours la discipline, et renverse à la fin les ordres religieux à mesure qu'il y entre; elle a pris toutes les précautions imaginables pour en fermer les avenues dans sa Réforme, autant que la faiblesse humaine peut le faire. Ces précautions s'étendent au parloir, à la grille, au tour, aux

portes, à la sacristie, au dehors, au dedans, aux confesseurs et aux ministres des sacremens, aux religieuses qui se portent bien et à celles qui sont malades.

Cette Réformatrice ne veut pas même, ce qui est surprenant, qu'on fasse des ouvrages riches et curieux dans ses maisons, de peur qu'ils n'y attirent la visite des dames et d'autres personnes. Les filles de Ste. Colette ne savent presque rien de ce qui se passe dans les villes où elles habitent, le parloir et la grille y sont ordinairement déserts; il est rare d'y trouver du monde, personne n'y va pour débiter des nouvelles ou pour en apprendre; d'ailleurs, les murailles de leur enclos sont toujours fort hautes et bien entretenues; on ne peut rien découvrir, ni du dedans ni du dehors.

Aucune réformatrice n'a jamais porté l'austérité plus loin. Avoir les pieds nus toute l'année, ne porter ni bas, ni chaussure, ni souliers, ni sandales dans les plus grands froids, point de linge, avoir des habits grossiers avec lesquels il faut coucher sur la dure, sans quitter même la rude corde qui remplace la ceinture ; pour lit, deux ais et une paillasse dont on ne change la paille qu'après plusieurs années ; pratiquer un jeûne continuel, ne jamais manger de viande, pas même le jour de Noel; se nourrir d'aumônes

et d'aumônes journalières, vivre dans une retraite perpétuelle, un silence profond, passer au chœur sept heures chaque jour, se lever à minuit, faire l'oraison mentale une heure après Matines et deux heures par jour, n'avoir que de pauvres bâtimens, de petites chambres; être mal vêtues, mal nourries, assidues au travail : telle est la vie des filles de Ste. Colette : nul soulagement, nul changement durant toute la vie, nul divertissement, nulle douceur, nul repos, nulle distraction, nul privilége pour les anciennes, un noviciat de douze ans pour les jeunes, nulle charge dans la maison avant ce temps-là.

Comment le sexe faible et délicat, de jeunes personnes, la plupart de familles distinguées, accoutumées aux douceurs de la vie, ont-elles pu résister à ce genre de vie? La faiblesse humaine a cependant persévéré en cet état près de quatre cents ans; la règle s'y est maintenue pendant tout ce temps, sans explication, sans privilége, sans dispense et sans relâchement; on y a gardé constamment la règle à la lettre, la moindre faute y a été punie. Les constitutions de Ste. Colette sont encore dans toute leur force et toute leur vigueur. Le monde n'entend plus parler ni de sorties, ni de scandales de ces saintes maisons : nul bruit, nulle division, nulle plainte, nulle réclamation,

nul procès, nul parti, nul autre esprit que celui de Dieu; nulle loi, nulles maximes que celles de l'Evangile; nulles nouveautés du temps : on ne voit enfin dans ces saintes maisons que des servantes de Dieu et des épouses de Jésus-Christ. Le monde chrétien est assez convaincu de la vérité de ce qu'on vient de représenter de cette Réforme qui brille encore de tout son éclat primitif; l'Eglise même l'admire. Pour achever de convaincre les plus incrédules qui douteraient que les constitutions de la Bienheureuse ont encore dans ses couvens toute leur vigueur, et qu'on garde la règle à la lettre, il faut ici rapporter une pièce moderne du couvent de Besançon, que nous avons trouvée en feuilletant les originaux de la vie de la Bienheureuse. C'est une protestation solennelle en forme de vœu, que firent les religieuses du monastère de Besançon, le premier couvent de la Réforme, le chef d'ordre où la Bienheureuse a demeuré près de quinze ans à différentes reprises, où elle a laissé son esprit de ferveur et de sainteté, comme on va le voir.

Après plus de deux cent soixante ans depuis la mort de la Bienheureuse, les religieuses du couvent de Besançon, assemblées

en chapitre, le 19 août 1670, firent la protestation authentique et la déclaration de garder à la lettre la règle et les constitutions, tous les statuts et ordonnances que la Bienheureuse leur a laissées. Elles signèrent toutes, jusqu'aux novices et converses, non-seulement pour elles, mais pour toutes les religieuses qui seront en ce couvent dans la suite des temps. La première signature est celle de l'abbesse Françoise de Crorey; vient ensuite celle de la mère-vicaire, sœur Claude-Françoise Gonon, puis des autres religieuses, au nombre de trente-deux. Elles l'ont depuis fait imprimer au commencement de leur rituel, avec l'approbation de Mgr. de Besançon, Pierre-Antoine de Grammont.

pprobation des constitutions de la B. dans l'ordre de St-François.

La Bienheureuse ayant fait ses constitutions, les envoya au Général de l'ordre de St-François, qui tenait le chapitre général à Thonon; elle le pria de les approuver : ce qu'il fit, après en avoir délibéré dans le chapitre. Voici les lettres du général Guillaume de Casal, général de l'ordre des Mineurs. La première est datée de Thonon en Savoie, le 28 septembre de l'an 1434; la deuxième, de Bâle, le 22 novembre de la même année.

« *A ma très-religieuse fille en J. C. et très-*
« *dévote sœur Colette, de l'ordre de Ste-*
« *Claire, fondatrice de plusieurs cou-*
« *vens, à Besançon.*

« Ma très-dévote Fille en J. C.

« J'ai entendu le Frère Pierre, votre
« confesseur, au sujet de l'approbation et
« confirmation des constitutions qui, au
« premier abord, paraissent assez difficiles
« en certains endroits; mais comme sur
« ce j'étais assez en peine et soin, m'étant
« pénible d'un côté de ne pas complaire à
« votre dévotion, qui vous porte à procurer
« l'amour de Dieu et le salut des ames; d'un
« autre côté, craignant d'imposer à nos
« sœurs et filles un fardeau très-difficile,
« j'ai remis mon dessein et résolution à N.
« S. Jésus-Christ et au mérite de St. An-
« toine de Padoue, auquel plaise à Dieu que
« je sois digne et dévot enfant; je me suis
« persuadé par lesdits mérites, comme je
« pense de mondit patron B. Antoine, que
« c'est ici une œuvre spéciale de Dieu. C'est
« pourquoi je n'ai pas seulement confirmé,
« mais encore j'ai établi, déclaré et autorisé
« vos constitutions, et ainsi je vous les
« envoie à vous et à vos filles, comme dé-
« clarées et confirmées tant par l'autorité de

« mon office et du chapitre général, que
« par l'autorité apostolique dont je suis
« revêtu pour cet objet ; scellées et mu-
« nies du sceau de l'ordre, avec les au-
« tres solennités. J'exhorte vos dévotes
« filles présentes et futures, à recevoir ces
« constitutions avec une entière dévotion et
« humilité, à se disposer à les observer par
« obéissance. Je ne doute point que les mé-
« rites de notre B. St. François, le guide
« et l'auteur de votre très-sainte Règle, et
« ceux de la très-sainte vierge Claire, pre-
« mière plante de ce champ fertile, ne vous
« obtiennent, en les observant, les très-
« grandes récompenses de la vie éternelle.
« Je prie vos filles, et vous en premier lieu,
« dont j'estime beaucoup en Notre-Seigneur
« les prières, de supplier humblement Dieu
« pour moi qui en ai grand besoin. Je vous
« déclare, ma très-chère fille en J. C., que
« vous n'êtes nullement assujettie à ces cons-
« titutions, afin que vous puissiez accomplir
« les choses pour lesquelles vous semblez
« avoir été appelée par Jésus-Christ ; car
« l'Apôtre a dit que ceux qui sont conduits
« par un plus haut esprit de Dieu, ne sont
« pas sous la loi. Adieu, ma très-dévote
« fille en J. C. et mère par vos mérites ;
« priez humblement Dieu pour moi.

« De Thonon, province de Savoie, l'année
« 1434, le 28 septembre.

« Je désire fort que le couvent de Saint-
« François-d'Assise soit réformé par votre
« pieux moyen, pour la gloire et l'honneur
« de Dieu, et le salut des ames.

« Frère Guillaume de Casal, ministre
« général de l'ordre des Mineurs, fort inu-
« tile. »

Voici la deuxième lettre du révérend Père Général de l'Ordre :

« *A ma très-chère fille en J. C. sœur Colette,*
« *très-dévote fondatrice de plusieurs mo-*
« *nastères de Ste-Claire, à Besançon.*

« Grâce à Notre-Seigneur J. C., ma très-
« dévote Fille en J. C., de ce que les reli-
« gieuses communautés ou colléges de vos
« filles ont accepté et agréé les saintes dé-
« clarations, avis et constitutions que je vous
« ai envoyés par votre vénérable confesseur
« Frère Pierre de Vaux ; comme vous avez
« commencé de produire de très-grands
« fruits de chasteté et de sainteté en la vigne
« du Seigneur, attirée à l'œuvre du Saint-
« Esprit par l'institut de notre Père saint
« François et les hauts faits de la sainte vierge
« Claire, continuez à augmenter et à con-

« server dans la pratique des saintes œu-
« vres, pour le service de J. C., le troupeau
« qui vous est confié, encore que vous ne
« puissiez pas être de plus heureuse condition
« que Notre-Seigneur J. C., pour l'amour
« duquel vous vous êtes consacrée à votre
« troupeau et en la régulière observance.
« Il faut toutefois que vous soyez constante
« au milieu des distractions et des persécu-
« tions. Je ne doute point que celui qui a
« commencé par vous, n'achève et ne con-
« serve par votre moyen. Je travaillerai à cela
« de toutes mes forces, et je m'opposerai
« comme une muraille à tous ceux qui vou-
« dront vous calomnier; pour conserver et
« défendre et vous et votre troupeau, qui est
« le mien et celui de notre maître et père
« St. François et de la sainte vierge Claire.
« Je ne manquerai pas non plus de vous don-
« ner tous les autres secours, lorsque, par
« vos lettres et celles du sérénissime roi
« Jacques, qui est devenu votre fils par la
« grâce de Dieu, vous me ferez savoir ce
« qu'il faudra que je vous accorde.

« Je vous salue en Notre-Seigneur; votre
« dévot confesseur, Frère Pierre de Vaux,
« désire que vous me recommandiez audit
« sérénissime roi Jacques votre fils, et lui
« fassiez de grands remercîmens de ses lettres

« très-honnêtes et autres bienfaits par les-
« quels il ne cesse de me faire connaître sa
« charité envers moi.

« Adieu, ma Fille en J. C., faites prier
« Dieu pour moi, et vous-même prenez ce
« soin qui m'est grandement nécessaire : j'ai
« confiance que vos oraisons rendront mes
« charges plus légères. J'attends que vous
« m'écriviez quelque chose de votre main
« lorsqu'il plaira à votre charité.

« De Bâle, le 22 novembre. Frère Guil-
« laume de Casal, ministre général de l'ordre
« des Mineurs : de sa propre main. »

Il existe beaucoup d'autres lettres de ce général, qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici ; elles sont relatives aux affaires de l'ordre, sur lesquelles il consultait la Bienheureuse. Ce général lui écrivait d'ordinaire en latin, parce qu'il savait qu'elle l'entendait et le parlait.

Dans deux lettres datées de Gênes, l'une du 27 mars 1434, et l'autre de 1440, il lui accorde tous les priviléges de l'ordre de St-François.

Le général des Mineurs étant de retour à Rome, présenta les constitutions à Eugène IV. Il les envoya ensuite à la Bienheureuse, revêtues de l'approbation du Saint-Siége, du général, du chapitre général, et ainsi de

tout l'ordre de St-François. Le général les envoya ensuite dans tous les couvens de la Réforme de la Bienheureuse, en ordonnant, comme général et commissaire spécial du Pape, que les constitutions fussent inviolablement observées à l'avenir en tous leurs points.

Ces constitutions furent encore approuvées au Concile de Bâle, lorsqu'il était uni au Pape Eugène IV. Le cardinal de St-Ange, qui présidait le Concile, dit, en publiant l'approbation de ce même Concile, que ces constitutions lui plaisaient d'autant plus, qu'elles étaient faites par l'esprit de Dieu et par la ferveur de l'observance régulière. Enfin, l'an 1600, elles ont encore été revues et imprimées à Rome, selon les décrets du saint Concile de Trente. Elles reçurent successivement l'approbation de Nicolas V et de Pie II. Sixte IV les confirma par une bulle datée de Rome, du 11 juillet 1472, le premier de son pontificat : cette bulle est imprimée à la fin des constitutions.

La Bienheureuse ne voulut point faire de constitutions pour les religieux de la Réforme ; elle se contenta de prescrire l'observance de la règle de St-François, en y ajoutant quelques notes.

L'an 1438, S. Jean Capistran vint à Besançon de la part d'Eugène IV, qui avait une haute estime de la Bienheureuse et une grande confiance en ses prières. Ce Pontife ayant ouï parler des révélations sur le schisme de Bâle, lui envoya Capistran en secret, sous prétexte de réunir à sa Réforme la Réforme d'Italie, à laquelle ce Saint travaillait depuis longtemps, et qu'il avait fait embrasser à plusieurs couvens des filles de Ste-Claire. Arrivé à Besançon, Capistran trouva la Sainte priant et pleurant sur le scandale et le schisme du Concile de Bâle, qui se portait aux dernières extrémités contre le souverain Pontife, Eugène IV.

Le bruit courait déjà partout qu'on allait élire un antipape, et l'on parlait d'Amédée VIII qui s'était retiré à Ripaille. Colette connaissait ce prince depuis plusieurs années; elle lui avait parlé à Chambéry où il l'avait appelée, et à Vevay où il avait fondé un monastère de sa Réforme.

La Sainte fit connaître à St. Jean Capistran les lumières célestes qu'elle avait reçues, à Lésignan, sur le schisme; lui dit que Dieu voulait bien encore se servir d'elle, toute petite créature qu'elle était, pour contribuer à l'éteindre, et lui exposa ce qu'elle avait fait pour cela; que, depuis quelques

années, elle entretenait une correspondance avec les cardinaux, présidens du Concile de Bâle, et les principaux évêques, dans le but de les détourner du schisme et de les regagner à Eugène IV, en abandonnant les schismatiques; qu'elle avait écrit à Amédée VIII, dès qu'elle avait eu vent qu'on voulait l'appeler à Bâle pour lui mettre la tiare sur la tête; et que ce prince lui avait fait réponse qu'il n'accepterait jamais cet honneur-là.

La Bienheureuse montra au Saint les réponses qu'elle avait reçues de Bâle: « Et cependant je sais, lui dit-elle, qu'il y aura schisme, mais qu'il ne subsistera pas; que Eugène IV en sera le maître, et que son successeur en éteindra les restes: voilà ce que je vous prie de dire au Pape de ma part, ou plutôt de celle de Dieu; et qu'il prenne donc courage. »

Jean Capistran, avant de retourner auprès du Pape Eugène, proposa à la Bienheureuse la réunion de sa Réforme à celle qu'il avait faite en Italie. Elle demanda trois jours avant de répondre; elle les passa en prières, étant bien fâchée de refuser cette union au député du Pape. Capistran étant venu la voir, après trois jours, elle lui demanda encore un délai de trois autres jours. Le Saint y consentit, et il pria de son côté. Le Seigneur lui ayant

fait connaître de ne rien innover dans la Réforme de Colette, il vint la voir le quatrième jour, et lui dit quelle était la volonté de Dieu: il lui demanda pardon, confirma sa Réforme de la part du St-Siége et de celle de son ordre. Il eut plusieurs conférences avec elle au sujet du schisme de Bâle, et de la réforme des filles de Ste-Claire.

Comme ce saint était savant, il voulut se convaincre par lui-même de la vérité de ce qu'on publiait de la Bienheureuse, qu'elle avait le don des langues, et qu'elle développait les mystères de la Religion et les obscurités de l'Ecriture de manière à étonner les savans (1). Il eut plusieurs entretiens avec elle en latin et en italien, qu'elle parlait admirablement bien, quoiqu'elle n'eût jamais étudié ces deux langues. On savait qu'elle s'était déjà entretenue avec St. Vincent Ferrier en espagnol; ce que ce saint avait admiré. Capistran lui adressa beaucoup de questions sur l'Ecriture et sur les mystères les plus profonds de la Religion chrétienne. Il fut si satisfait de ses réponses, qu'il disait souvent qu'il en avait plus appris en peu de temps avec la Bienheureuse, que dans toutes ses études.

---

(1) Domo prophetes illustris abdita fidei mysteria divinitùs edocta ita penetravit, ut de his altissimè dissereret. *Lec.* VII.

On a remarqué en effet, dans son office, qu'elle contentait fort les savans qui voulaient s'instruire et s'édifier eux-mêmes en l'interrogeant sur les mystères et sur les difficultés de l'Ecriture; mais elle ne répondait rien aux curieux. On lui en demanda un jour la raison ; elle répondit que le silence était la solution des questions inutiles que faisaient les curieux qui n'en voulaient pas profiter.

Le Saint, avant de quitter la Bienheureuse, lui demanda un religieux de sa Réforme, pour être son confesseur et son compagnon dans ses visites et dans ses voyages, l'assurant qu'un homme de sa main serait un gage toujours présent de son amitié et de leur liaison éternelle. Colette lui accorda sa demande. Capistran écrivit ensuite de Besançon au R. P. Maubert, vicaire général de l'ordre des Mineurs en deçà des monts, de laisser faire à la réformatrice Colette tout ce qu'elle voudrait, et de ne point toucher à sa Réforme, parce qu'elle était d'une haute sainteté et d'un grand crédit auprès de Dieu.

Capistran rendit compte, à Florence, au pape Eugène de ce que Colette lui avait dit de la part de Dieu; ce qui ne contribua pas peu à l'affermir et à le soutenir au milieu des tempêtes dont l'Eglise était alors agitée.

La Bienheureuse écrivit une seconde lettre fort touchante au duc Amédée, en le conjurant, par le salut de son ame, de ne point se laisser entraîner dans le schisme de Bâle.

Elle écrivit ensuite aux présidens du Concile de bien prendre garde à ce qu'on y ferait contre le Pape. Les prophéties de la Bienheureuse et ses miracles, la résurrection de tant de morts, la conversion du roi de Naples, qui s'était rendu à Besançon, pour se faire religieux de St-François de la Réforme, toutes ces circonstances firent tant de bruit au Concile de Bâle (Besançon, où était la Bienheureuse, n'en est pas très-éloigné), qu'on ne parlait que de la sainteté de la réformatrice Colette. Les Pères du Concile lui écrivirent souvent pour la consulter sur les différens du Concile avec le pape Eugène. Elle fit ses efforts pour les porter à se réunir au Pape et au Concile de Florence. Si elle ne put empêcher le schisme, elle engagea du moins un grand nombre de Pères à abandonner Bâle et à se rendre auprès du Pape.

Il existe à Besançon, au couvent de Sainte-Claire, plusieurs lettres originales des Pères du Concile; on en rapportera ici quelques-unes, pour faire connaître la haute estime qu'ils avaient pour la Bienheureuse et les grands services qu'elle a rendus à l'Eglise,

La plupart des cardinaux et des évêques s'étant retirés de Bâle par ses conseils, se réunirent à Eugène. L'antipape, Félix V, n'abandonna le Concile qu'après qu'elle eut fait le voyage à Lausanne et qu'elle lui eut parlé, comme on verra plus bas.

Lettres des cardinaux, légats et présidens du Concile de Bâle à la Bienheureuse.

Les lettres du cardinal de Ste-Sabine, légat du Saint-Siége, au saint concile de Bâle à la Bienheureuse, sont écrites en latin, soit parce qu'on savait qu'elle l'entendait, soit pour conserver la majesté du Concile et la langue de l'Eglise : elles furent traduites en français à Besançon.

Voici le titre en latin :

Venerabili et religiosæ mulieri dominæ sorori Colettæ, tanquam matri honorem. Vesuntionem.

« A vénérable et religieuse dame sœur Colette,
« honneur comme à une mère, à Besançon. »

« Vénérable et religieuse Dame,

« J'apprends que, comme dame catholique, « vous avez toujours eu une grande affection « envers ce sacré Concile de Bâle; c'est pour- « quoi je m'adresse volontiers à vous pour ce « qui concerne l'honneur du dit sacré Con- « cile. Avant hier, ledit sacré Concile a dé-

« claré par sentence, et jugé, ayant gardé
« toute la maturité requise, que l'on doit
« donner et commettre le gouvernement de
« l'église d'Alby au révérend Père et seigneur
« Bernard, évêque dudit lieu, comme cela
« lui revient à juste titre; et comme quelques-
« uns, au mépris de l'Eglise universelle, pré-
« tendent s'opposer à cette sentence rendue
« si solennellement, nous vous prions de
« vouloir bien, dans une affaire si louable,
« en assistant favorablement ledit évêque,
« faire observer autant que vous pourrez les
« ordonnances et sentences du sacré Con-
« cile, et par vos persuasions et exhortations,
« engager le sérénissime roi Jacques, auprès
« duquel nous savons que vous avez beaucoup
« de pouvoir, et sous le domaine duquel est
« une grande partie dudit évêché, à obser-
« ver les dites ordonnances et à aider et fa-
« voriser ledit évêque; en le faisant, le roi
« lui-même arrivera plus facilement à la
« perfection qu'il a commencée par votre
« moyen, parce qu'il obéira aux comman-
« demens et ordonnances de l'Eglise uni-
« verselle, sa mère, que ce sacré Concile
« représente, et que son fils suivra, en une
« si sainte œuvre, les vestiges de son père.
« C'est pourquoi nous vous prions grande-
« ment de les exhorter à obéir à l'Eglise; car

« par-là, vous et eux, par votre moyen,
« acquerrez un très-grand mérite auprès
« du Dieu tout-puissant, et vous ferez une
« chose très-agréable à ce sacré Concile; et
« nous qui avons une grande affection pour
« ledit évêque, nous éprouverons une grande
« satisfaction, si nous apprenons que, par
« votre entremise, ledit évêque, ainsi re-
« commandé, a été favorablement accueilli
« par ledit roi et par son fils, lequel évêque
« nous vous recommandons efficacement
« auprès de Dieu.

« Donné à Bâle, le 25 février 1436.

« T., cardinal de Ste-Sabine, légat du
« Saint-Siége apostolique. »

La Ste. fit auprès du roi Jacques et de son fils, le comte d'Armagnac, ce que le Concile souhaitait.

La Bienheureuse Colette eut toujours une grande liaison avec Julien, cardinal de St-Ange (titre qu'il changea pour celui de Ste-Sabine), légat du Saint-Siége et président du Concile de Bâle, et avec le cardinal de St-Pierre : elle écrivit quelque temps après au cardinal de St-Ange la révélation que Dieu lui avait faite du mauvais succès du Concile de Bâle, et du schisme qu'il causerait dans l'Eglise; elle lui permit de montrer

ses lettres aux Pères qui étaient dans sa confidence; comme ils étaient convaincus de la sainteté de Colette et de la vérité de ses miracles, et que le cardinal ne faisait rien sans la consulter, les Pères, voyant ces lettres, désertèrent, pour la plupart, le Concile de Bâle, et s'attachèrent au pape Eugène; le cardinal Julien lui-même quitta le Concile et se retira à Rome, l'an 1438, en voyant à quelles extrémités se portait le Concile contre le souverain Pontife. On verra, dans la lettre suivante, le respect de ce légat pour la Bienheureuse, et le commerce de lettres qui existait entre eux. Le cardinal rendit compte au Pape des difficultés survenues à Bâle, en l'assurant qu'il triompherait de tout, ce qui affermit le Pape, et le rassura entièrement. St. Jean Capistran, à son retour en Italie, lui avait déjà rendu compte de ce que la Bienheureuse lui avait confié de la part de Dieu.

« A vénérable sœur Colette, de l'ordre de Sainte-« Claire, ma très-chère mère. »

Ma très-chère Mère,

« Je vous remercie grandement de ce que « vous avez daigné me visiter souvent par « vos très-agréables lettres; mais je vous

« remercie encore plus, et au-delà de toute
« comparaison, de ce que vous avez souve-
« nance de moi en vos saintes prières; je
« vous supplie, par la charité et les plaies
« sacrées de Jésus-Christ, de me recomman-
« der tous les jours à Notre-Seigneur, comme
« je vous en ai autrefois requis, et que vous
« me l'avez promis. Si quelque enfant aime
« bien sa mère, et mérite quelque faveur
« d'elle, en vérité, moi qui vous aime plus
« que si vous m'aviez engendré, je dois
« obtenir de vous cette grâce; je vous ai
« ci-devant supplié de prononcer une fois
« tous les jours ce peu de paroles, en la
« présence de notre Seigneur Jésus-Christ,
« savoir : *Je vous supplie, mon Seigneur*
« *Jésus-Christ, que vous daigniez accorder*
« *la grâce à votre serviteur Julien, de n'of-*
« *fenser jamais votre Majesté, mais de vous*
« *plaire toujours, et de mourir étant bien*
« *confessé et contrit, ayant reçu dévotement*
« *les sacremens de l'Eglise, et dans la grâce*
« *de votre Majesté.* Je vous demande ce bon
« office, ma très-douce Mère, ce sont peu
« de paroles que l'on peut dire sans aucune
« peine; et afin que vous le fassiez plus libre-
« ment, vous pouvez faire cette demande en
« la personne de l'un et de l'autre, savoir de
« vous et de moi, de cette manière : *Je vous*

« *supplie, mon Seigneur Jésus-Christ, de*
« *daigner accorder la grâce à moi votre*
« *servante, et secondement à votre serviteur*
« *Julien, de ne jamais offenser votre Ma-*
« *jesté, mais de vous plaire et de vous être*
« *toujours agréable, de mourir bien con-*
« *fessés et contrits, et ayant reçu dévote-*
« *ment les sacremens de l'Eglise, et dans la*
« *grâce de votre Majesté.*

« Je vous prie, ma très-chère Mère, de
« me répondre, et de me faire connaître,
« pour ma consolation, si vous avez inten-
« tion d'exaucer ma prière; j'espère de votre
« charité que, m'ayant déjà exaucé depuis
« long-temps, vous m'exaucerez jusqu'à la
« mort. Comme il est juste que le fils pour-
« voie aux nécessités de sa mère, et que je
« sais que vous n'avez rien, mais que vous
« avez tout quitté pour Dieu, je vous envoie
« en cette petite lettre douze florins du Rhin
« pour vos vêtemens, afin que les portant,
« vous vous ressouveniez de moi : si vous
« avez besoin de quelque autre chose, je
« vous prie de me le faire savoir, parce que,
« comme j'ai dit, j'y pourvoirai pour vous,
« comme si vous m'aviez enfanté.

« J'ai vu vos statuts et déclarations, ils me
« plaisent d'autant plus qu'ils me paraissent
« avoir été dictés par une grande ferveur de
« l'observance régulière.

« Je vous supplie d'ordonner à vos filles
« qu'elles prient pour moi; ces filles sont les
« vôtres; et moi aussi je suis votre fils, je
« les tiens donc pour mes sœurs : or, la sœur
« est obligée de prier pour son frère. Je vous
« prie de tout mon cœur de prier pour l'heu-
« reuse issue de ce sacré Concile, pour l'hon-
« neur de Dieu, et l'utilité de l'Eglise et de
« tout le peuple chrétien. Adieu; vivez heu-
« reusement en Notre-Seigneur, avec toutes
« vos saintes sœurs.

« Bâle, la veille de la Nativité de la glo-
« rieuse Vierge Marie.

« Votre fils JULIEN, cardinal de St-Ange. »

Le duc de Savoie ne s'étant pas rendu entièrement aux avis exprimés dans la deuxième lettre de la Bienheureuse, se laissa entraîner par le reste du Concile de Bâle; il est sûr cependant qu'il n'accepta la dignité pontificale qu'en pleurant, et qu'il avait toujours présens à l'esprit les avis de la Sainte, qui vint enfin à bout d'éteindre le schisme. Le pape Eugène IV, instruit des services que Colette lui avait rendus pour dissiper la faction de Bâle, qui avait entrepris de le détrôner, connaissant quelle haute estime en faisait l'antipape, Félix V, et que Dieu voulait se servir d'elle pour finir ce schisme, lui renvoya Jean

Capistran pour lui ordonner de se rendre incessamment auprès de Félix, et l'engager à renoncer à la tiare, elle seule étant capable de bien conduire cette entreprise, et de la faire réussir. Capistran trouva la Bienheureuse à Gand, où le duc de Bourgogne l'avait appelée.

Colette, ayant reçu l'ordre du souverain Pontife, partit de suite, sous prétexte d'aller à Hildeberg voir la princesse palatine à laquelle elle avait promis de faire un établissement de sa Réforme et d'y commencer le bâtiment, promettant au duc et à la duchesse de Bourgogne de revenir au plus tôt. Pour mieux couvrir sa marche, elle emmena avec elle Elisabeth de Bavière, qu'elle laissa jusqu'à son retour au prince palatin son père, et à la princesse sa mère. Leur ayant fait part de son voyage de Lausanne, ils lui donnèrent une voiture. Elle trouva Félix V, lui parla, l'ébranla, et le changea si bien qu'il refusa d'assister au Concile, lorsqu'il fut de retour à Bâle. S'il balança quelque temps à renoncer à la dignité pontificale, ce ne fut que pour traiter secrètement avec Eugène, comme ils en étaient convenus entre Colette et lui, et pour s'en démettre avec les bienséances convenables à un prince. Félix et Colette écrivirent au pape, en l'assurant l'un et l'autre de la soumission du prince.

La Bienheureuse pria le Pape d'envoyer à Félix un homme de confiance, avec pouvoir de traiter en secret avec lui; ce qu'il fit avant sa mort, qui arriva bientôt après. Ainsi finit le schisme. Nicolas V, successeur d'Eugène IV, en recueillit les fruits. La Sainte rendit compte de son voyage au cardinal de St-Ange et à St. Jean Capistran : elle recommanda fort au cardinal les intérêts de Félix V, et pria la cour de Rome de le ménager, dans la crainte que la faction de Bâle ne parvînt à l'entrainer dc nouveau. Comme cette faction avait encore un cardinal de réputation qui l'appuyait de toutes ses forces, on fit à Rome ce que la Bienheureuse demandait : on ménagea Félix, on lui laissa la dignité de cardinal, on le fit légat en Allemagne, et il rendit de grands services à l'Eglise jusqu'à sa mort. Colette retourna ensuite secrètement à Hildeberg; de là, dans les Pays-Bas, afin d'y continuer les établissemens qu'elle y avait commencés, et dont il nous reste à résumer l'histoire.

Ici, l'on ne peut s'empêcher d'admirer la conduite de la Providence qui a bien voulu se servir d'une fille, qui avait du crédit auprès de lui, pour affermir le Concile de Constance contre l'opiniâtreté de Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et par-là éteindre, non-seule-

ment le schisme qu'il entretenait dans l'Eglise, mais encore celui de Bâle. Voilà ce que peut une personne sur la terre quand elle est agréable à Dieu, voilà ce que peut une fille d'oraison.

Reprenons maintenant la suite de la Vie de la Bienheureuse et le cours de son histoire. L'an 1438, étant encore à Besançon, où elle demeura jusqu'à l'an 1441 pour les affaires dont on vient de parler, elle perdit sa grande amie, Blanche de Savoie, comtesse de Genève, qui l'avait presque toujours accompagnée et appuyée dans les établissemens de sa Réforme. Cette comtesse mourut très-saintement, cette année, à Rumilly en Savoie. Dans son testament elle avait exprimé la volonté d'être enterrée au couvent de Poligny, où elle avait demeuré avec la Sainte assez long-temps, vivant en religieuse, sans en porter l'habit, et où sa seconde fille était religieuse. Colette, avertie de la mort de cette princesse et de son testament, envoya un exprès à Mahaut, sa fille, duchesse de Bavière, qui était à Hildeberg. A cette nouvelle, la princesse se rendit promptement en Savoie avec sa fille Elisabeth. Arrivée à Rumilly, elle rendit les derniers devoirs à la défunte; elle fit porter le corps à Poligny, où elle l'accompagna, et le fit inhumer dans

l'église de Ste-Claire. Colette s'étant rendue à Poligny, assista à l'enterrement et aux prières que l'on fit pendant long-temps pour la défunte. La princesse palatine, sa sœur religieuse, et sa fille Elisabeth, logèrent au couvent avec la Bienheureuse. Quelque temps après, cette princesse était aussi attachée à Colette que sa mère, surtout depuis qu'au château de Rouvre la Bienheureuse lui avait prédit son heureux mariage avec le prince palatin, ses enfans, la succession de l'aînée, et tant d'autres choses qui étaient arrivées de point en point.

Les princesses et la Bienheureuse retournèrent ensemble de Poligny à Besançon, où elles arrivèrent le 14 novembre 1438. Le 16 du même mois, la princesse passa un contrat notarié, par lequel elle s'obligeait de fonder à Hildeberg un couvent de la Réforme. Elle voulut que sa résolution fût revêtue d'une forme authentique, afin que si elle venait à mourir avant l'établissement du couvent, ses héritiers le fissent construire. Elle pria alors Colette de recevoir sa fille Elisabeth en qualité de pensionnaire à Besançon, afin qu'elle la formât à la prière : Elisabeth avait alors quatorze ans commencés.

A une si bonne école, la jeune duchesse conçut tant de goût pour la piété et tant

d'attachement pour la Bienheureuse, qu'elle se fit religieuse de Ste-Claire, et ne voulut jamais plus quitter la Réformatrice, qui avait reçu d'en-haut le don de gagner les cœurs, surtout ceux des grands, et de se les attacher pour leur salut d'une manière extraordinaire. Lorsqu'Elisabeth de Bavière eut l'âge requis, elle prit l'habit avec la permission de ses parens; elle fit son noviciat à Besançon sous la Bienheureuse, qui lui prédit que Dieu la mettrait à l'épreuve en son noviciat, et qu'elle perdrait un œil par un accident fâcheux. Quelques mois après, Elisabeth étant au jardin, disait aux autres novices ses compagnes : « La Mère Colette m'a prédit que je perdrais un œil; sera-ce le droit? sera-ce le gauche? » Au même instant, elle regarda en haut sur un noyer sous lequel était; une noix lui tomba sur l'œil droit, et le lui fit perdre, sans qu'on pût la guérir par aucun remède. La Bienheureuse la consola, et lui fit espérer que Dieu y mettrait la main. Le temps de sa profession étant venu, Colette la proposa à la communauté de Besançon, pour être reçue à faire ses vœux : elle voulait la mener avec elle aux Pays-Bas. La communauté, assemblée pour ce sujet, demeura en silence et n'osa pas dire son sentiment; la mère-vicaire répondit pour toutes que, selon les constitutions de la Ré-

formatrice, on ne pouvait recevoir la profession de la petite duchesse de Bavière, puisqu'elle avait perdu un œil; qu'il fallait être sain de corps et d'esprit, selon les statuts. Colette, fort surprise, répondit à la mère-vicaire que cette fille avait pris son incommodité à la maison, et que les constitutions pouvaient être favorablement interprétées en cette occasion, et surtout par celle-là même qui les avait faites; elle ajouta cependant qu'elle les louait de leur attachement aux constitutions, quoique cela lui parût un peu à contre-temps. L'abbesse de Toulonjon prit alors la parole, et lui dit qu'en qualité d'abbesse générale et de fondatrice, elle pouvait la recevoir, qu'elle leur ferait plaisir; que toutes les sœurs aimaient cette fille, que toute la communauté l'en priait, et qu'ainsi Elisabeth de Bavière serait reçue sans donner atteinte aux constitutions. Colette leva les yeux au ciel, et leur dit avec sa douceur ordinaire qu'elle était bien édifiée de leur soumission aux constitutions; qu'elle priait Dieu que cet attachement durât toujours en cette maison et y fût éternel; que le parti qu'elle prendrait serait de demander à Dieu la guérison d'Elisabeth; qu'elle espérait l'obtenir, et qu'elle l'emmènerait avec elle en Flandre, où elle ferait sa profession, et

serait alors reçue dans l'ordre, ayant l'usage de ses yeux, et sans donner la moindre atteinte à nos constitutions.

Colette fit alors deux prédictions, qui s'accomplirent en la personne de cette petite duchesse : la première, que Dieu lui rendrait l'œil qu'elle avait perdu, ce qui arriva à la seconde journée de leur voyage ; la deuxième, que cette fille serait toujours avec elle ; en effet, Elisabeth ne la quitta jamais plus, et fut toujours sa compagne avec la sœur Perrine, jusqu'à la mort de Colette.

Le 23 septembre de la même année 1438, Colette perdit son confesseur Henri de la Balme, général des Mineurs de l'Observance Réformés, appelés Colentains. Ce Père étant à l'extrémité à Besançon, se fit porter à la chapelle de Ste-Anne par ses frères, comme le roi de Naples avait fait, pour être assisté par la Sainte et mourir en sa présence. Elle était à sa tribune, et priait Dieu pour lui avec toutes ses religieuses.

Il reçut les derniers sacremens de l'Eglise, le saint Viatique et l'Extrême-Onction au pied de l'autel où l'on disait la messe pour lui, avec une entière présence d'esprit, une dévotion exemplaire et des sentimens d'une piété admirable, qui touchèrent les assis-

tans jusqu'aux larmes. Il leur parla du bonheur qu'il y avait à servir Dieu pendant la vie, et des consolations qu'on y trouvait à la mort et qu'il ressentait sensiblement. Il remercia Dieu tout haut des grâces qu'il lui avait faites, et des grandes miséricordes dont il l'avait comblé; particulièrement de l'avoir choisi pour être le confesseur de la bienheureuse Colette, dont la vie lui avait servi d'exemple et de modèle. Il remercia la Bienheureuse des grâces qu'elle lui avait obtenues. Elevant alors sa voix, et faisant un effort pour continuer à la remercier, il se recommanda à ses prières pour la dernière fois, et rendit saintement son ame à son Créateur. Il fut enterré dans la chapelle de Ste-Anne, où il mourut.

Depuis, son corps fut relevé par ordre des supérieurs; la terre de son tombeau était devenue blanche comme de la farine, et formait une voûte au-dessus de son corps, que l'on conserve comme une relique au couvent de Ste-Claire de Besançon : il est placé sous l'autel de la chapelle domestique de la maison.

On a commencé ailleurs l'éloge de ce grand homme, il faut ici l'achever. Peu d'hommes ont été plus fidèles que lui à leur vocation. Dieu lui ayant fait connaître sa

volonté à Avignon, il se rendit aussitôt à Corbie, auprès de la Bienheureuse; depuis ce temps-là il lui a servi de confesseur, tant qu'il a vécu. Il a partagé pendant plus de trente ans, avec la Sainte, les travaux, les persécutions, les souffrances, les incommodités de la vie, les fatigues des voyages et de toutes sortes de périls, pour soutenir la réforme des hommes et des femmes.

Il avait la confiance entière de la Bienheureuse, et le secret de la plupart de ses révélations; c'était un homme d'oraison, d'une humilité profonde, et d'une douceur qui gagnait tout le monde.

Sa vocation avait été extraordinaire; sa conduite fut toujours régulière, sa prudence admirable dans les établissemens, sa fermeté inébranlable dans les persécutions, sa patience invincible, sa prière continuelle, sa mortification sans relâche.

Dieu lui accorda beaucoup de grâces extraordinaires, pour lui aider à porter le poids de la réforme. C'était un religieux accompli, un des hommes qui ont le plus illustré l'ordre de St-François; sa mort fut précieuse devant Dieu et devant les hommes.

Colette, après la mort de son confesseur, choisit pour diriger sa conscience le bien-

heureux de Vaux, dit de Rheims; en l'absence du Père de Vaux, elle se confessait au Père Claret, qui l'accompagna dans les Pays-Bas, et qui devint supérieur général de la Réforme des hommes et des Colentains, à la place du Père de la Balme.

L'an 1439, Colette méditant un vendredi, à son ordinaire, sur la Passion de Jésus-Christ, dans son oratoire de Besançon, le Sauveur se présenta à elle tout défiguré et tout ensanglanté, comme il se trouva au prétoire lorsque Pilate le montra au peuple et qu'il s'écria : *Ecce homo.* En ce moment Jésus-Christ fit éprouver à Colette l'état de souffrance où se trouvèrent alors son corps et son ame, d'une manière encore plus vive, plus sensible et plus forte qu'il n'avait fait en la solitude de Corbie : elle pouvait à peine se soutenir, elle était toute défigurée, ensanglantée et horrible à voir ; elle n'osait se montrer. Les sœurs ne l'ayant pas vue depuis long-temps, allèrent la chercher, et la trouvèrent dans son oratoire ; elles crurent que les démons l'avaient maltraitée. Elle fut obligée alors d'avouer que c'était Jésus-Christ lui-même qui l'avait mise en cet état, pour lui faire ressentir quelque chose de ses tourmens, et lui donner de sa Passion une idée plus juste qu'il n'avait encore fait. Colette

demeura ainsi trois jours sans boire ni manger, et sans oser paraître. C'est ce que son office a exprimé par ces mots : *Fert stigmata Christi* ; elle porte les stigmates du Christ. Tous les vendredis, après la messe du matin , elle se retirait pénétrée du mystère de la Passion , avec un sentiment douloureux au côté , aux pieds et aux mains. Elle ne mangeait ni ne buvait jamais ces jours-là ; son corps et son ame étaient transpercés d'un glaive de douleur ; il lui semblait ressentir une lance au côté , des clous aux pieds et aux mains.

L'apparition arrivée à Besançon , fut la troisième qu'elle eût durant sa vie ; Jésus-Christ lui était apparu, tout déchiré, dans la solitude de Corbie : il lui apparut une seconde fois à Besançon, l'an 1411, un vendredi de mars ; il lui représenta la manière dont il avait été crucifié, et les souffrances de tous ses membres pour sauver les hommes; depuis cette seconde vision, elle eut une dévotion extraordinaire à la Passion, surtout la semaine-sainte. Qui pourrait representer les larmes qu'elle a répandues sur ce mystère? Elle demeura une fois à Besançon extasiée trois jours et trois nuits entières, depuis le matin du jeudi-saint jusqu'au jour de Pâques

sans donner le moindre mouvement, appuyée sur une petite poutre en chêne. Le jour de la Résurrection, où elle revint de son extase, la sœur Perrine lui demanda si elle ne voulait rien prendre, vu qu'il y avait trois jours qu'elle n'avait ni bu, ni mangé : elle lui répondit qu'elle n'avait besoin que de larmes pour pleurer l'ingratitude des hommes, et leur oubli des souffrances du Rédempteur; c'est pourquoi elle voulait toujours avoir un crucifix devant les yeux.

Jésus-Christ lui envoya un crucifix où il y avait un morceau de la vraie croix : la plupart des miracles qu'elle a opérés, elle les a faits par le signe de la croix, au nom de Jésus crucifié : elle a guéri un grand nombre de ses religieuses en leur faisant manger des fruits sur lesquels elle avait fait ce signe sacré; en bénissant du vin tourné et de mauvaise qualité, et faisant le signe de la croix, elle le rendit excellent. Deux de ses religieux allant à Rome, elle leur donna une bouteille de vin, sur laquelle elle avait fait le signe de la croix : « Tenez, mes Pères, leur dit-elle, en voilà assez pour tout le voyage; ce vin est bon, et il ne vous manquera pas jusqu'à Rome. » Ces bons Pères eurent toujours un vin excellent, et la bouteille fut toujours pleine jusqu'à Rome.

Philippe, duc de Bourgogne, et Isabeau de

Portugal, sa femme, écrivirent à la Sainte, pour la prier de venir en Flandre faire des établissemens de sa Réforme. Ces princes et leur cour, instruits par Marguerite de Bavière, avaient un désir ardent de parler à Colette, de prendre ses avis pour leur sanctification, et de voir même des miracles, puisqu'elle en faisait partout. Colette leur répondit qu'elle se rendrait auprès d'eux le plus tôt qu'elle pourrait, sans leur marquer le temps, car elle avait encore deux grandes affaires qui la retenaient en Bourgogne : il fallait mettre ordre à tous ses couvens de filles qu'elle ne devait plus revoir, les remplir de novices, et recevoir beaucoup de postulantes, surtout à Besançon et à Poligny, ses deux maisons de ressource, pour les recrues qui lui étaient nécessaires dans les Pays-Bas; il fallait, en outre, mettre ordre à tout ce qui regardait la Réforme des hommes, et laisser le couvent et le noviciat de Dôle sur un bon pied; et y remplacer, par de grands supérieurs, les Pères de la Balme et le gardien de Dôle, qui étaient morts.

La Bienheureuse s'occupait de ces soins, lorsque le duc de Bourgogne se plaignit au Général à Rome, de ce que Colette différait trop long-temps à se rendre dans les Pays-Bas. Colette reçut ordre de partir de Besan-

çon pour se rendre à Hesdin, où la cour faisait sa résidence, et où la duchesse avait déjà commencé à bâtir un couvent.

Elle partit de Besançon l'an 1441, sur la fin d'octobre, avec quatre religieuses, la sœur Perrine de la Balme, sa compagne ordinaire, la sœur Guillermette Chrétien, Agnès de Vaux, et la princesse novice Elisabeth de Bavière. Les religieuses de Besançon fondirent en larmes à la nouvelle de son départ; elles ne pouvaient se résoudre à la quitter; elle les consola en leur disant qu'elle aurait besoin de religieuses pour les fondations des monastères des Pays-Bas, qu'elle en appellerait plusieurs quand il en serait temps; elle nomma, en effet, Isabeau de Bourbon, la fille aînée du roi de Naples, pour supérieure des sœurs qui la suivraient en Flandre: son père, le roi Jacques, étant mort, sa fille était libre de ses volontés.

Colette dit à la seconde fille du roi, qu'elle la réservait pour conduire une autre division. Deux ans après, Isabeau de Bourbon mena à Amiens vingt-quatre religieuses de Bourgogne : Colette s'en servit pour les fondations des couvens d'Amiens, d'Hesdin et de Gand.

C'est ainsi que le couvent de Besançon était devenu, avec celui de Poligny, la pépinière

qui fournissait les autres maisons. La Bienheureuse ayant consolé ses sœurs le mieux qu'elle pût, leur recommanda l'oraison, la pauvreté évangélique, et la dévotion à la Mère de Dieu; ensuite levant les yeux au ciel, et se mettant à genoux avec toutes ses filles, elle pria Dieu et la Sainte Vierge d'avoir un soin particulier de cette maison; elle demanda ensuite à la Sainte Vierge la permission de dire à ses filles, pour les consoler de son absence, ce qu'elle lui avait dit touchant la Réforme. Alors faisant relever les sœurs, et étant debout dans la salle intérieure du couvent, elle leur dit que la Mère de Dieu lui avait révélé que la Réforme des filles subsisterait jusqu'à la fin des temps, et que la maison de Besançon conserverait toujours la ferveur de l'observance régulière, malgré la corruption générale, et qu'elle servirait toujours d'exemple et de modèle aux autres maisons; que c'était pour cela qu'elle lui laissait le plus grand gage de son affection, la précieuse croix de Jésus-Christ lui avaient envoyée. Elle conjura les sœurs de la conserver comme le plus grand de tous les trésors, qui devait servir de siècle en siècle de consolation à toutes les religieuses qui vivraient dans cette maison. « Mais, hélas! mes sœurs, « ajouta-t-elle, il n'en sera pas ainsi de la

« Réforme des hommes, elle ne durera guère
« plus de cent ans; ce qui doit nous consoler,
« c'est que Dieu suscitera, au commencement
« du siècle qui suivra celui-ci, une grande
« et admirable Réforme dans l'ordre de
« St-François, parmi les hommes; cette
« sainte Réforme pourra fournir des con-
« fesseurs aux filles de Ste-Claire, qui vivront
« dans ce temps-là. Pour preuve de la vé-
« rité de ce que je vous dis, ajouta-t-elle,
« je vais encore vous faire deux grandes
« prophéties touchant le couvent de Be-
« sançon; mais comme ces deux prophéties
« ont rapport à des évènemens encore éloi-
« gnés, vous qui m'écoutez ne pourrez en
« voir l'acomplissement, puisqu'elles ne
« doivent arriver qu'au siècle suivant; il
« faut qu'on écrive ces prophéties, qu'on
« les conserve dans les archives. » Elle se fit
alors apporter de l'encre et du papier, et les
fit écrire devant toute la communauté qui
devait les conserver, et en être particuliè-
rement instruite. Elle ouvrit alors une fenêtre
de la salle, et leur dit : « Mes sœurs, regardez
« bien cette croix de pierre; le même jour
« qu'elle tombera, cette maison sera brûlée;
« la chute de cette croix arrivera la nuit,
« elle sera le signal de ce funeste accident,
« et servira d'avertissement aux sœurs pour

« porter au bout du jardin, où le feu ne s'é-
« tendra pas, tout ce qu'elles auront de plus
« précieux à la sacristie, dans la maison, aux
« archives et ailleurs, et pour s'y retirer elles-
« mêmes. » L'an 1500, soixante-dix ans après, la sœur Rose Clodet, de Besançon, passant par la cour de grand matin, vit la croix de pierre renversée; elle sonna l'alarme, courut vers l'abbesse et vers toutes les religieuses, qui, ne doutant point de l'accomplissement de la prophétie, ni par conséquent du triste évènement qui les menaçait, sans savoir la manière dont il devait arriver, et, sans en rien dire au-dehors, éteignirent le feu de la cuisine, la lampe même qui était devant le Saint-Sacrement, visitèrent toute la maison et tous les endroits par où le feu pouvait prendre au-dedans, ou entrer par-dehors; enlevèrent ensuite les vases, les ornemens de la sacristie, les papiers des archives et les meubles de la maison; n'y laissèrent que ce qu'on ne pouvait emporter, ouvrirent toutes les portes des chambres pour pouvoir se sauver au bout du jardin, où, comme la Sainte l'avait marqué, le feu ne devait pas gagner: là, elles attendirent en prière le triste effet de la prophétie.

Vers les trois heures du même jour, voilà le feu qui prend à un bâtiment de la rue Saint-

Vincent, et qui communique de maison en maison; le vent, qui soufflait avec violence, porta un tison contre une fenêtre du couvent, laquelle s'étant embrassée, le feu gagna de chambre en chambre; l'église et la maison en quatre heures furent entièrement consumées. Toute la rue étant en feu, on ne put secourir le couvent : l'oratoire de la Bienheureuse fut détruit, il n'en reste aujourd'hui qu'une poutre à demi-brûlée; c'était celle sur laquelle la Bienheureuse se mettait à genoux pour entendre la messe.

En rétablissant l'église et le couvent, on a redressé la croix de pierre qui subsiste encore au même endroit, en la même situation qu'elle était auparavant, dans l'enclos qui est au milieu du cloître, où on enterre les religieuses. Cette croix a quatorze pieds de hauteur, un crucifix d'un côté et la Sainte Vierge de l'autre; elle est de genre gothique, taillée et piquée dans la pierre même; les religieuses qui passent par le cloître ont coutume de la saluer depuis l'accident du feu, et de prier pour leurs religieuses enterrées autour; la croix étant au milieu du cimetière, en certaines époques de l'année les religieuses y font des processions, et y récitent les litanies des Saints et le *De profundis* pour leurs défuntes.

La deuxième prophétie que la Bienheureuse fit écrire sur le même cahier est encore un triste évènement touchant le couvent de Besançon; on les a tirées des archives; nous les avons lues de nos propres yeux. Voici la prophétie : « Avant le milieu « du siècle suivant, la peste ravagera la cité « de Besançon, et elle dépeuplera si bien ce « couvent, qu'il faudra faire venir des sœurs « de toutes les maisons de Bourgogne pour « le repeupler. » Cela arriva l'an 1544, cent quatorze ans après la prophétie; il ne resta que trois religieuses qui échappèrent à ce fléau. On envoya des sœurs de Poligny, d'Auxonne et de Seurre, pour rétablir le couvent. La Bienheureuse laissa encore à ses chères filles de Besançon, outre la précieuse croix, le bréviaire que Benoît XIII lui avait donné. On garde encore à Besançon une partie de la corde dont la Sainte se ceignait, un petit creuset de bois, une tasse de terre rousse couverte d'un petit fond de boîte, attachée avec un petit cordon; des tablettes d'ivoire où elle marquait, dans ses voyages, les choses dont elle voulait se souvenir; la chasuble avec laquelle le Père de la Balme, son confesseur, disait la messe : elle est d'une toile façonnée, le bout de la chasuble est en pointe, comme elle était en ce temps-là, avec

un petit galon en forme de croix; ce galon est fort étroit et en laine rouge et verte : le tout respire la pauvreté évangélique, qu'elle avait tant à cœur. On y voit aussi les originaux de ses constitutions en grandes feuilles, la plupart en latin, qu'elle entendait parfaitement. Il y a encore dans les archives les originaux de plusieurs lettres qu'elle a écrites, et dont elle gardait les copies : ces lettres sont remplies de l'esprit de Dieu; les lettres originales qu'elle recevait d'un grand nombre de personnages du premier caractère, de saints, de cardinaux, de princes et princesses, de généraux d'ordre, de religieux de sa Réforme, et les réponses qu'elle faisait. On y remarque deux morceaux de chêne sur lesquels elle dormait, échappés à un second incendie causé par un flambeau mis sur un chandelier trop petit et mal assuré, qui se renversa sur l'autel, réduisit tout en cendre, et brûla entièrement la chapelle du roi Jacques. On distingue encore beaucoup d'autres choses qui ont servi aux usages de la Bienheureuse, et dont le détail mènerait trop loin. Mais ce qu'elle laissa de plus grand et de plus considérable, c'est son esprit d'oraison, de retraite, de pauvreté évangélique, de singulière dévotion à la Mère de Dieu, esprit qui a toujours persévéré d'une manière admirable.

Après que les deux prophéties furent écrites, Colette embrassa toutes ses religieuses l'une après l'autre, sans pouvoir leur dire un mot, ni s'expliquer autrement que par les larmes. Ce ne fut plus alors que pleurs, que gémissemens dans toute la communauté. La Bienheureuse étant à la grande porte pour sortir, l'abbesse et ses sœurs se mirent toutes à genoux, et lui demandèrent encore une fois sa bénédiction, plutôt par leurs larmes que par leurs paroles. Colette, le cœur percé de douleur de quitter ses chères filles, ne pouvant parler non plus que les autres, leur donna sa bénédiction sans dire un mot; et, faisant signe à la portière d'ouvrir la porte, elle sortit en fermant la porte après elle. Le peuple l'attendait dans la rue, pour lui dire adieu; elle eut peine à fendre la presse, et, à joindre ses trois compagnes, qui l'attendaient sur le chariot couvert, tant était grande la foule qui se pressait sur ses pas, et qui témoignait, par ses cris et par ses larmes, la perte que lui causait le départ de Colette. — « Adieu, s'écriait-on de tous côtés! hélas, qu'avons-nous fait pour vous perdre? à qui aurons-nous recours? Adieu, la Bienheureuse! » C'est ainsi qu'elle sortit de son couvent et de la ville de Besançon.

LIVRE CINQUIÈME.

Sainte Colette a fait trop de voyages dans le but de fonder des monastères, pour qu'on ne représente pas ici sa manière de voyager: elle faisait tous ses voyages sur un chariot à quatre roues, recouvert d'une toile grossière, qui la défendait elle et ses compagnes des rigueurs de l'air, et les dérobait aux regards des habitans des villes et des villages par où elles passaient; elle menait toujours trois ou quatre religieuses avec elle, pour être comme dans une communauté pendant le voyage, et y pouvoir dire l'office avec ses compagnes, faire l'oraison et tous les exercices spirituels. Son confesseur, monté sur une mule, lui servait d'aumônier et de conducteur. Le Père Henri de la Balme et le Père de Vaux ont été ses deux confesseurs et ses conducteurs ordinaires: elle a eu quelques autres confesseurs

lorsque ces deux-là étaient malades, en voyage ou en affaires pour les couvens de la Réforme; mais comme ceux-ci n'étaient ses confesseurs que par accident, on n'en parle point.

Colette entendait la messe tous les jours : elle prenait si bien ses mesures, qu'elle n'y manquait jamais; elle était tout le jour en prières. La distribution de la journée était réglée avec ses filles : chaque jour elles récitaient ensemble l'office, les Psaumes de la Pénitence et les litanies des Saints; c'était par-là qu'elles commençaient la journée : la Sainte se mettait ensuite en oraison; souvent elle éprouvait des extases, qui duraient quelquefois tout le jour, ainsi que la sœur Perrine le rapporte dans ses mémoires.

Colette ne voyageait jamais les dimanches et les fêtes, sous quelque prétexte que ce fût; elle ne voulait pas même que les sœurs converses fissent la quête ce jour-là, en quelqu'endroit qu'elles se trouvassent : pour elle, elle s'arrêtait en chemin, se confessait et communiait avec ses religieuses; ce qu'elle a toujours observé dans ses voyages. Mais lorsqu'elle était dans ses maisons, elle communiait tous les jours. Colette ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau; elle allait toujours pieds nus, ne portant ni bas, ni souliers, ni sandales, ni chaussure,

en hiver comme en été, dans tous ses voyages; la nuit, elle ne dormait tout au plus que deux heures; elle passait le reste du temps en prières, et souvent la nuit entière. On l'entendait dans les hôtelleries, allant d'une chambre à l'autre, répéter ces seules paroles des nuits entières: « Qui êtes-vous, mon Dieu! et qui suis-je pour que vous ayez tant de bonté pour moi, et me combliez de tant de grâces et de faveurs? » Ses prières ordinaires étaient pour l'Eglise, pour les pécheurs, et pour les ames du purgatoire; elle recommandait toujours à ses filles de prier pour ces trois choses.

Une fois voyageant en Bourgogne, son chariot fut renversé, Colette eut le bras démi: le lendemain, sans le secours de personne, le bras fut remis et parfaitement guéri; elle avoua à ses filles, qui s'étonnaient et s'informaient d'une si prompte guérison, que le Père Jean Pinet, cordelier, qui avait été son confesseur dans la solitude de Corbie, lui était apparu et l'avait guérie. Rien ne lui faisait différer son départ, une fois fixé: ni le mauvais temps, ni les mauvais chemins, ni les débordemens des rivières, ni les voleurs, ni les armées. Comme elle allait de Moulins à Decize, elle rencontra le comte de Dunois et la Pucelle d'Orléans qui allaient

assiéger La Charité, et passa hardiment à travers les deux armées opposées. Un jour qu'elle traversait Courtray, on lui dit qu'il y avait une sainte fille qui vivait sans manger ; elle voulut la voir. Au premier abord, pénétrant son intérieur, elle lui dit que son hypocrisie la damnerait; on reconnut bientôt qu'elle avait trompé toute la ville pendant longtemps, car elle faisait bonne chère en secret.

En allant à Hesdin, Colette passa par Amiens. M. de Saucre, grand seigneur de la cour de Bourgogne, voulut y fonder un couvent; il fit promettre à la Sainte de retourner à Amiens pour ce sujet : elle tint parole. Ceux qui l'avaient persécutée à Amiens et à Corbie, furent bien étonnés d'apprendre qu'elle était fondatrice de tant de maisons religieuses, une fille de prodiges et de miracles, appelée auprès des plus grands princes, honorée de tous les grands et recherchée de toutes les villes, aussi modeste cependant en cet état qu'elle l'avait été à Corbie pendant qu'elle éprouvait des persécutions.

Colette se rendit l'an 1441 à Hesdin, où était la cour du duc de Bourgogne, et où les princes et princesses l'attendaient. Ils la reçurent avec tous les honneurs qu'on rend aux saints. La duchesse faisait travailler au bâtiment du monastère; mais la Servante de

Dieu, trouvant que la construction allait trop lentement, qu'il faudrait que les religieuses qui venaient de Bourgogne demeurassent long-temps dans une maison proche du palais, et que l'esprit de la cour pourrait les déranger, elle fit travailler instamment au monastère, et fit ajouter une aile aux bâtimens. La duchesse lui demanda si elle avait de l'argent pour achever ce qu'elle faisait ajouter, puisqu'elle ne lui en demandait point. La Bienheureuse lui montra une bourse pleine d'argent, qu'un inconnu lui avait apportée. Le prince dit alors : « Si cela est ainsi, elle n'a plus besoin de nous, ni de secours humains pour élever des maisons. » Colette fit un miracle à Hesdin, en présence de la duchesse. On traitait avec des ouvriers pour faire un aqueduc qui devait amener l'eau d'une fontaine à la maison. Colette n'entra pas dans ce dessein : la fontaine étant fort éloignée, l'entretien de l'aqueduc aurait été dispendieux au couvent, outre qu'il aurait fallu laisser entrer souvent les ouvriers dans la maison pour le racommoder, ce qui ne lui plaisait nullement. « Comment faire mieux, lui dit la duchesse ? — Nous ferons mieux, répondit Colette ! » Levant alors les yeux au ciel et se mettant en prières, elle fit sortir, aux pieds de la duchesse, une

fontaine d'eau vive, d'excellente qualité, et qui sert encore présentement. De vingt-quatre religieuses qu'Isabeau de Bourbon lui avait amenées de Bourgogne, elle en laissa huit à Amiens et huit à Hesdin, avec la mère Chrétienne qu'elle avait amenée auparavant avec elle, et qui fut abbesse et supérieure d'Hesdin. Colette écrivit à celles d'Amiens qu'elle irait bientôt les rejoindre, qu'elles fissent toujours travailler au bâtiment, qu'elle s'en allait à Gand jeter les fondemens d'un autre couvent, et qu'elle reviendrait à Hesdin, de là à Amiens. Colette partit pour Gand avec la duchesse de Bourgogne, la sœur Perrine et Elisabeth de Bavière qui avait recouvert la vue par miracle, et qui avait fait sa profession à Hesdin. Elles arrivèrent à Gand le 3 août 1442. Comme la Bienheureuse n'était allée à Gand que pour jeter les fondemens du couvent, lorsqu'elle eut pris les mesures pour achever le bâtiment, elle s'en retourna à Hesdin, afin de faire embrasser à cette maison l'observance la plus régulière.

Colette, de retour à Hesdin reçoit une grâce extraordinaire.

La Bienheureuse reçut à Hesdin une grâce bien extraordinaire. Comme elle était en prière, St. Jean l'Evangéliste lui apparut, l'épousa au nom de Jésus-Christ, et lui mit de sa part au doigt un anneau d'or, qu'elle garda précieusement jusqu'à la mort. Cette

grande merveille est rapportée au procès de sa béatification, et marquée au septième répons de son office, approuvé par la Congrégation des Rits (1).

Tous les auteurs de sa Vie ont signalé ce miracle; les Bollandistes l'ont assuré; d'ailleurs la Bienheureuse ayant toujours conservé cette bague jusqu'à la mort, toutes les religieuses l'ont vue : la sœur Perrine le rapporte dans les Mémoires de la vie de la Bienheureuse; elle donne la description de cet anneau au feuillet 29 de ses Dépositions. Quelques années après la mort de la Sainte, pour soustraire cet objet précieux et leurs papiers les plus importans aux dévastations des Luthériens, qui ravageaient les Pays-Bas; et qui en voulaient particulièrement au culte des Saints et à leurs reliques, les religieuses de Gand le déposèrent dans le trésor de l'abbaye de St-Pierre de Gand, de l'ordre de St-Benoît : on les cacha avec beaucoup de soin; mais l'an 1577, les hérétiques surprirent l'abbaye, la saccagèrent, découvrirent et pillèrent le trésor; l'anneau fut perdu comme tout le reste.

---

(1) Annulis æterni sacra sponsi pignora sponsam signat et immensi Regis connubia format. (7.*vers.*)

Cet anneau était un témoignage authentique de la pureté de Colette, vertu qu'elle avait conservée de la manière la plus admirable; c'était aussi la fille chérie de la Reine des vierges. Elle avait pris pour son protecteur St. Jean l'Evangéliste, l'apôtre vierge; sa seule vue inspirait la pureté. Elle a conservé une virginité angélique depuis le commencement de sa vie jusqu'à sa mort; il n'y eut jamais le moindre soupçon contre elle sur ce sujet.

Pureté de sainte Colette.

Deux grands seigneurs des Pays-Bas ayant voulu voir cette Sainte dont on parlait tant, l'un d'eux en l'entretenant roulait dans son esprit une pensée impure à laquelle il consentait : la Sainte, qui connaissait d'ordinaire l'intérieur de ceux à qui elle parlait, jeta un grand cri en regardant ce seigneur avec un œil terrible; il fut si touché de ce cri et de ce regard, qu'il demanda publiquement pardon à Dieu et à la Bienheureuse. Une dame de Besançon pria Colette de recommander à Dieu son fils qui était débauché. « Tenez, madame, lui dit Colette en lui donnant la corde dont elle se ceignait, entourez votre fils débauché de cette corde, vous verrez qu'il changera de vie et de mœurs. » Ce qui arriva. Colette redemanda sa corde, mais la dame trouva des défaites

pour ne la point rendre, et la conserva, comme une précieuse relique, qui a fait beaucoup de miracles sur tous ceux qui étaient tentés contre la pureté.

J. C. communie sainte Colette de sa propre main.

Le procès de la béatification rapporte encore une merveille arrivée à Hesdin. Un jour le Père de Vaux avait dit la messe de la communauté et s'était retiré de l'autel, ne croyant pas que la Sainte voulût communier, n'ayant pas entendu sa demande. Jésus-Christ, tout éclatant de gloire, apparut à l'autel, ouvrit le tabernacle, prit le ciboire, vint communier son épouse en présence de toutes les religieuses, qui tombèrent par terre de surprise et d'étonnement; après quoi Jésus-Christ donna la bénédiction avec le ciboire, à la manière ordinaire des prêtres, et disparut. La Bienheureuse eut le jeudi-saint, à Hesdin, une extase de plus de dix heures; il fallut retarder l'office jusqu'à ce qu'elle en fût revenue: le lendemain, vendredi-saint, autre extase, dans laquelle Jésus-Christ lui représenta les tourmens de sa Passion pour la quatrième fois. Le jour de la Trinité, autre extase, dans laquelle on lui révéla le sort de sa Réforme parmi les filles et parmi les hommes, d'une manière plus claire et plus étendue que la Mère de Dieu n'avait fait à Besançon : on lui découvrit, sur l'ordre de St-François, beau-

coup d'autres évènemens, dont elle parla à sa mort. Philippe de Saveure, chàmbellan du duc de Bourgogne, seigneur d'une éminente vertu, qui dépensait tous ses biens en aumônes, surtout pour les établissemens de la Bienheureuse, voulut être le fondateur du couvent d'Amiens; il concerta avec elle les mesures de l'emplacement et de la maison, lorsqu'elle y passa pour aller à Hesdin. Pendant que Colette était occupée à Hesdin et ailleurs, il fit bâtir le couvent, nourrit et logea les huit religieuses qu'elle y avait laissées, des vingt-quatre qui étaient venues de Bourgogne.

Colette, étant revenue de Lausanne en Flandre, vint à établir le couvent d'Amiens; elle y fit abbesse Isabeau de Bourbon, la fille aînée du roi de Naples, qui avait amené les vingt-quatre religieuses de Bourgogne: elles prirent possession de leur couvent le 26 janvier 1445. Pendant l'absence de Colette, il y eut des difficultés sur l'emplacement du couvent; les oppositions furent si grandes qu'il fallut recourir à l'autorité de Charles VII, et obtenir des ordres du duc de Bourgogne, à qui on avait engagé Amiens et d'autres villes le long de la Somme, parce que des magistrats et d'autres particuliers intéressés formaient une résistance opiniâtre. Cependant le sei-

gneur de Saveure en vint à bout; il vit le couvent établi et réglé par la Bienheureuse, qui y demeura près d'un an, et y laissa une communauté nombreuse, laquelle a toujours persévéré dans la sainteté de son institut. L'abbesse de Bourbon, sous prétexte de raccommoder le voile de la bienheureuse, le lui changea; on le garde encore au couvent d'Amiens, où il a fait beaucoup de miracles.

Le seigneur de Saveure, voyant le couvent d'Amiens bien établi, résolut, pour l'honneur de la Bienheureuse, d'en fonder un à Corbie, lieu de la naissance de Colette; il avait déjà acheté des bâtimens pour l'emplacement, avait reçu l'agrément du Pape, et la permission des souverains: cependant les Bénédictins de l'abbaye de Corbie s'y opposèrent si formellement et s'attirèrent tant de procès que la Bienheureuse, voyant ce trouble et ces embarras, pria le chambellan d'abandonner ce dessein, et de se désister de l'entreprise; en échange, elle fit bâtir le couvent d'Arras. On voit par-là que Colette n'a jamais trouvé tant d'oppositions que dans sa patrie; elle vit deux fois s'accomplir en elle cette parole de l'Evangile: *Nul n'est prophète en son pays.* La Bienheureuse retourna d'Amiens à Hesdin, et de là à Gand, où elle était occupée à la construction du couvent, lorsque St. Jean

Capistran vint la trouver de la part d'Eugène IV, pour la prier de faire le voyage de Lausanne, comme on l'a raconté plus haut. Afin de couvrir son dessein, elle prétexta la nécessité d'aller établir le couvent d'Heidelberg, comme elle avait promis à la princesse palatine : elle mena avec elle la princesse Elisabeth de Bavière, fille de la palatine, pour la faire abbesse de ce couvent; mais cette jeune religieuse lui protesta qu'elle ne la quitterait jamais; il fallut donc faire venir sa tante, sœur de la palatine, religieuse à Poligny où elle avait toujours demeuré.

Colette, de retour de Lausanne à Heidelberg, reçut les novices et forma la communauté qu'elle laissa sous la protection du prince palatin le Jeune, qui avait succédé à son père, et sous celle de Mahaut de Savoie, mère du prince, et d'Elisabeth de Bavière. Le prince, son frère, ne put jamais la retenir; elle protesta toujours qu'elle ne quitterait la Bienheureuse qu'à la mort; et quand la Bienheureuse fut morte à Gand, sa mère lui écrivit que puisqu'elle était libre, elle la priait de revenir aucouvent d'Heidelberg auprès d'elle, de son frère et de sa tante l'abbesse. Elisabeth répondit à sa mère qu'il était vrai que la Sainte était morte, mais que son corps et ses reliques reposaient à Gand, et qu'elle voulait

être enterrée à ses pieds; sa tante même, après avoir gouverné neuf ans le couvent d'Heidelberg, fut si touchée de l'attachement de sa nièce pour la Bienheureuse, qu'elle gagna sa sœur la princesse, et obtint la permission d'aller rejoindre sa nièce à Gand, après avoir fait élire une autre abbesse. Elle y mourut l'an 1474; la sœur Elisabeth, sa nièce, mourut dix ans après : elles ont été enterrées toutes les deux aux pieds de la Bienheureuse, au couvent de Bethléem; c'est ainsi qu'on appela le couvent de Gand.

Couvent de Pont-à-Mousson, dix-huitième de la Réforme.

En revenant d'Heidelberg Colette passa par Nancy, où elle vit la duchesse de Lorraine, qui lui avait écrit à Heidelberg. La duchesse Isabelle était femme du duc Réné, et fille de Marguerite de Bavière; la duchesse lui demanda un couvent de sa Réforme dans son duché : Colette y consentit, et choisit pour cela la ville de Pont-à-Mousson, où elle envoya le Père Déchaux pour bâtir le couvent; ensuite elle se rendit directement à Amiens, choisit les religieuses qu'elle devait envoyer à Pont-à-Mousson, et annonça à ses filles qu'elle les voyait pour la dernière fois et qu'elle allait mourir à Gand (elle avait été avertie de sa mort deux ans auparavant, ainsi qu'il est marqué dans son office). Cette nouvelle plongea les religieuses dans la

consternation. Colette envoya de Gand à Pont-à-Mousson treize religieuses, qu'elle mit sous la direction de la sœur Méline. Parmi ces religieuses était sœur Colette Parcelle, que la Bienheureuse avait ressuscitée à Besançon, et qui prit le nom de Colette, en mémoire de ce bienfait. Ces religieuses prirent possession de leur couvent de Pont-à-Mousson, le 4 septembre 1447, six mois avant la mort de la Bienheureuse. La sœur Parcelle fut la seconde abbesse de Pont-à-Mousson: Colette écrivit d'Amiens à la sœur Marie de Bourbon, seconde fille du roi de Naples, qui était à Besançon, de venir joindre sa sœur, abbesse à Amiens, et d'y amener dix religieuses qu'elle lui désignait, afin de remplacer celles qu'elle envoyait d'Amiens et d'Hesdin à Gand, à Pont-à-Mousson et à Arras. Marie de Bourbon demeura à Amiens avec sa sœur; elles y sont mortes toutes les deux dans une haute réputation de sainteté, après avoir été abbesses l'une après l'autre. Colette reçut encore à Amiens la princesse de Bourbon, leur cousine, qu'elle mit sous la conduite de l'abbesse; elle fit ensuite venir de Dôle les Pères Chambon et Bernardin, pour réformer les Cordeliers d'Abbeville.

En passant par Hesdin pour se rendre à Gand, la Sainte écrivit à l'abbesse Toulonjon

et aux religieuses de Besançon une lettre qui a été imprimée dans le Coutumier du couvent de Besançon, avec l'exhortation qu'elle fit à Gand; on ne rapportera ici que le titre de la lettre dans laquelle elle recommande l'observance de la règle : « *Jesus*, *Maria*, *Franciscus*, *et Clara*, ma très-chère et bien-« aimée Mère, en notre doux souvenir Jésus-« Christ. » A la fin : « Je prie le benoît Saint-« Esprit qu'il soit toujours garde de vous en « ame et en corps, et en joie, paix, salut « perdurable. *Amen*. Ecrit à Hesdin, le quin-« zième de juillet; sœur Colette, indigne « serviteresse de Jésus-Christ. » Voici la suscription de la lettre : « *Jesus*, *Maria*, « *Franciscus*, *et Clara*, à mes très-ai-« mées, mes très-aimées mères en Notre-« Seigneur, ma mère-abbesse, et toutes les « religieuses du couvent de Besançon, soit « cette lettre présentée. »

Colette, après avoir passé quelque temps à Hesdin, se retira à Gand, où elle passa la dernière année de sa vie; elle y arriva le 6 octobre 1446, jour de St. Nicolas, avec la sœur Perrine, la sœur Elisabeth de Bavière et une novice. On avait fait difficulté de recevoir cette novice à Amiens, parce qu'elle avait perdu un œil au noviciat; Colette la guérit en chemin, et lui fit faire profession

à Gand. Cependant le seigneur de Saveure avait fait bâtir le couvent d'Arras, capitale de l'Artois, comme il avait déjà fait bâtir celui d'Amiens, capitale de la Picardie; il écrivit à la Bienheureuse de se rendre à Arras. Colette tira l'abbesse et les religieuses d'Amiens, d'Hesdin et de Gand, et les fit partir pour Arras: comme elle voulait s'y rendre elle-même, elle se sentit indisposée; elle pria son confesseur de la remplacer, et de mettre l'ordre et l'obéissance régulière dans cette maison. L'abbesse avait de l'expérience, les religieuses un grand usage des statuts et des coutumes de la Réforme; aussi les choses furent d'abord sur un bon pied. La sœur Perrine voyant que l'indisposition augmentait, lui demanda si elle pensait aller rejoindre les religieuses d'Arras: « Non, dit-elle, ma maladie augmentera jusqu'à un tel jour, que je mourrai; cependant, ajouta-t-elle, si je ne vais pas à Arras pendant ma vie, j'y irai après ma mort. » Ces paroles frappèrent d'étonnement les religieuses, qui les regardèrent comme une prophétie, sans savoir comment elle s'accomplirait. En voici le dénoûment: L'an 1578, lorsque les hérétiques s'emparèrent de Gand, les filles de Ste. Colette se réfugièrent à Arras, en emportant le corps de leur sainte Fondatrice, où il reposa un an.

Les religieuses étant retournées à Gand, reportèrent le précieux dépôt. Ainsi s'accomplit la prophétie; le couvent d'Arras a donc été le dernier que la Bienheureuse a établi, comme celui de Besançon a été le premier. La Bienheureuse avait connu et prédit sa mort; deux ans auparavant, elle dit à ses filles d'Amiens et d'Hesdin qu'elle allait mourir à Gand; trois semaines avant sa mort, elle assembla le chapitre, et elle dit à ses religieuses : 1.° qu'elle mourrait dans trois semaines, le 6 mars 1447; 2.° elle leur annonça la manière dont elle mourrait; 3.° qu'elle ne leur dirait rien à la mort, qu'elle voulait en ce moment être uniquement occupée de Dieu, et leur faire part présentement de tout ce qu'elle aurait alors à dire pour le bien de la Réforme; 4° qu'elles savaient toutes ce qu'elle leur avait toujours recommandé et qu'elle avait si fort à cœur, les trois choses qui les sanctifieraient et qui les élèveraient à une éminente sainteté : l'oraison, l'observance de la règle dans la pauvreté évangélique, et une dévotion singulière envers la Mère de Dieu; elle leur fit une exhortation sur ces trois choses avec une telle ferveur, quelle tira les larmes de toutes ses filles. Elle fit entrer ensuite le Père de Vaux et le Père Claret, ses deux confesseurs, qu'elle avait

fait avertir de se tenir à la porte du chapitre; elle parla de ces trois obligations en présence de ces deux Pères, les chargea d'en informer tout l'ordre de St-François, en particulier les couvens des religieux et des religieuses réformés. Elle leur dit que les constitutions de la Réforme étaient la volonté de Dieu, que ses deux Pères en étaient deux témoins, car ils connaissaient tous les deux les grâces qu'elle avait reçues, et ce qui lui était arrivé pour confirmer la volonté de Dieu; ensuite, adressant la parole aux deux Pères, elle leur dit qu'en qualité d'abbesse générale des religieux et religieuses de sa Réforme, selon l'autorité du St-Siége apostolique, des généraux et des vicaires-généraux de l'ordre de St-François, elle les établissait supérieurs-généraux de la Réforme, tant pour les hommes que pour les femmes, et qu'elle leur donnait en conséquence à l'un et à l'autre leurs lettres-patentes. Elle établissait le Père de Vaux pour les Pays-Bas, y compris le Rhin et la Lorraine, tant sur les couvens déjà établis que sur ceux qui s'élèveraient dans la suite : « Car je sais, dit-elle, que la Ré« forme de l'un et de l'autre sexe s'étendra « partout. » Elle établissait le Père Claret sur les maisons de France, de Bourgogne, de Savoie et de Suisse. Colette leur recommanda

surtout les couvens de filles, car elle savait que ceux des religieux devaient être un jour détruits, perdre le nom de Colentains, et être réunis aux maisons de l'Observance; tandis que les couvens de filles de sa Réforme devaient subsister jusqu'à la fin des temps, et la plupart dans la ferveur de l'observance régulière. Elle ajouta que, s'il arrivait du relâchement dans quelque couvent de filles, ce ne serait pas tant à cause de l'hérésie qui s'élèverait dans l'Eglise, ni des guerres qui surviendraient, ni de l'adresse et des ruses du démon, ni des efforts du temps qui renverse à la fin les plus grands établissemens, que par la faute de la plupart des confesseurs de ses maisons; qu'elle les conjurait de veiller sur ces articles en faisant leurs visites, et de ne jamais introduire ni souffrir des confesseurs dans les maisons de la Réforme, qu'ils ne fussent d'une vertu reconnue et d'une grande science. Après cela, elle commença à gémir sur le relâchement qui arriverait dans les maisons de la Réforme des hommes, et en plusieurs maisons de filles, comme Dieu le lui avait fait connaître : elle répéta que le malheur des filles viendrait particulièrement des confesseurs, qui ne seraient ni assez hommes d'oraison, ni par conséquent assez intérieurs, ni assez spirituels, ni assez appliqués à leurs

devoirs. S'adressant ensuite à ses chères filles, elle leur recommanda, avec un accent de ferveur et de grande dévotion, la prière et l'observance de la règle, l'oraison et une dévotion singulière à la Mère de Dieu. Elle se laissa aller à une tendresse affectueuse envers la Sainte Vierge, par l'intercession de laquelle elle avait tout reçu, et la remercia avec les plus tendres sentimens de reconnaissance qu'elle espérait de continuer éternellement dans le ciel. L'assemblée fondit en larmes et redoubla ses gémissemens; Colette, ne pouvant plus elle-même parler, les larmes étouffant ses paroles, se retira silencieusement dans sa chambre.

Quelque temps après le chapitre, Colette tomba malade. Le 26 février de l'an 1447, le Père de Vaux, son confesseur et supérieur-général dans les Pays-Bas, lui administra à l'église tous les sacremens; elle les reçut avec une grande présence d'esprit et une dévotion vive : pendant sa maladie, qui dura huit jours, elle ne voulut entendre parler que de Dieu et de la Passion de Jésus-Christ; tous les jours on lui lisait la Passion d'un évangéliste, depuis le 4 mars jusqu'au sixième jour qu'elle avait désigné pour sa mort; le sixième, sur les huit heures du matin, elle demeura immobile et ravie en extase. J.C. et

sa sainte Mère, tout éclatans de gloire, parurent auprès de son lit, à la vue de toutes les religieuses, de ses deux confesseurs, et de quelques religieux réformés ; Jésus-Christ et sa sainte Mère ne la quittèrent point, et furent toujours visibles jusqu'à ce qu'elle eût rendu le dernier soupir. Ils étaient accompagnés d'une multitude d'anges et de saints, parmi lesquels on distinguait St. Jean l'Evangéliste, St. François d'Assise et Ste. Claire. Il y avait ensuite deux rangs de saints et de saintes, qui paraissaient après Jésus-Christ et sa sainte Mère : on fit connaître aux religieuses qui étaient à genoux auprès du lit de la Bienheureuse que le premier rang se composait de saints religieux et religieuses de la Réforme ; qu'au second étaient les ames du purgatoire, que la Bienheureuse avait délivrées pendant sa vie par ses prières et par ses pénitences. Cette troupe céleste disparut aussitôt que la Sainte eut expiré. L'Homme-Dieu qui l'avait épousée ne voulut pas manquer d'assister son épouse à la mort, non plus que la Mère de Dieu qui l'avait favorisée de tant de grâces, comme sa chère fille. Colette mourut à Gand, le 6 mars 1447, un lundi, à huit heures et quart du matin, à l'âge de soixante-six ans cinquante-deux jours, dans son couvent de Bethléem, ayant sur la tête le voile d'abbesse

générale, qu'elle avait reçu des mains du Pape lors de sa profession. A la vue de tout ce qui est arrivé à la mort de leur bienheureuse Mère, les religieuses restent les unes immobiles, les autres répandent d'abondantes larmes, d'autres lui baisent les pieds et les mains, d'autres prennent quelque chose qui a servi à son usage, pour en conserver des reliques. La sœur Perrine, sa fidèle compagne, et la sœur Elisabeth de Bavière, sa chère confidente, ne quittèrent pas de tout le jour ce saint corps, le baisant sans cesse et l'embrassant étroitement; elles priaient, pleuraient, ou plutôt elles ne savaient où elles en étaient, ni ce qu'elles faisaient; elles lui parlaient comme si elle avait été encore vivante. Le corps de la Bienheureuse répandait une odeur douce et agréable, et il parut d'une beauté extraordinaire. La mère-abbesse de Gand, sœur Oudette, ôta les habits de la Sainte pour les conserver comme des reliques, et en faire présent aux maisons de l'ordre; elle la revêtit d'un habit neuf qui avait été destiné au frère Arnoux: l'abbesse accomplit ainsi sans le savoir la prophétie de la Sainte; car la Bienheureuse, en voyant cet habit, avait dit qu'il lui servirait après sa mort. Le corps de la Sainte demeura exposé dix jours, dans l'église, à la vénération du peuple. Plus de

trente mille personnes accoururent à ce spectacle de religion et de sainteté; tout le peuple était en mouvement pour avoir de ses reliques : on fut contraint de faire des échafaudages pour garantir ce saint corps, et une porte nouvelle à l'église pour y faire toucher des chapelets. Le corps fut ensuite enterré au milieu du cimetière, en pure terre, comme les autres religieuses, avec son voile d'abbesse générale : elle l'avait ainsi ordonné; et il demeura en cet endroit jusqu'au 13 septembre 1492, quarante-cinq ans après sa mort. Le visiteur-général des Mineurs se rendit à Gand pour faire relever ce saint corps; on le mit dans un cercueil de bois précieux enveloppé d'un damas blanc, et ensuite dans la fosse; l'année suivante on le retira de cet endroit et on le mit dans un tombeau de plomb couvert de marbre, pavé au-dedans. L'année 1536, M. de Sarepta, suffragant de l'évêque de Tournay, après avoir officié solennellement le jour de l'Ascension en présence de M. l'évêque de Gand, retira le corps, et le fit mettre dans un tombeau relevé au milieu d'une chapelle faite en son honneur. On trouva que le damas blanc qui enveloppait les ossemens n'était ni pourri, ni gâté, ni terni, quoiqu'il eût demeuré long-temps et fort avant dans une terre humide.

Le saint corps reposa dans cette chapelle jusqu'à l'an 1577, où il fut caché dans les cloîtres du couvent, à cause des hérétiques : comme il n'y était pas encore en sûreté, le Père Bonaventure de Spine, confesseur de la maison, l'abbesse, la mère Joline Echanté, et deux religieuses, emportèrent le saint corps à Arras, où elles demeurèrent un an; et elles rapportèrent les reliques à Gand, où ce saint dépôt repose à présent. Après la mort de Colette, le Père de Vaux et le Père Claret, supérieurs-généraux des Mineurs-Réformés appelés Colentains, envoyèrent deux Pères, le Père Baudoit Chrétin et le Père Anselme Leroy, dans tous les couvens de la Réforme d'hommes et de femmes, pour informer de la vie et des miracles de la Bienheureuse. L'an 1472, on porta tous les Mémoires à Rome; et Charles, duc de Bourgogne, écrivit à Sixte IV, et le supplia de canoniser Colette. L'an 1494, Maximien, roi des Romains, et Marie, sa femme, prièrent Alexandre VI de la canoniser, et lui envoyèrent une ambassade pour ce sujet. Charles VIII, roi de France, et Louise de Savoie, plusieurs princes et princesses, grand nombre d'évêques envoyèrent à Rome des agens pour presser cette affaire. Les plus ardens solliciteurs furent Henri de Bergue, évêque de Chambéry;

La Béati[fi]cation [de] Colette.

Pierre de Versé, natif de Poligny, évêque d'Amiens, et l'évêque de Genève. Pie V entreprit de la canoniser, mais la mort le prévint. Clément VIII, après toutes les informations juridiques, rendit un décret, le 17 novembre 1604, par lequel il donna permission aux religieuses de Sainte-Claire de Gand, de la Réforme de Colette, d'en faire l'office et d'en dire la messe le 6 de mars, jour de sa mort. Paul V étendit cette permission aux couvens des Pays-Bas; l'an 1610, le 2 septembre, Grégoire XV l'étendit encore à toutes les maisons de la Réforme de la Sainte. Enfin Urbain VIII béatifia Colette dans toutes les formes, et accorda la messe et l'office, sous le rit double, à tout l'ordre de Saint-François, d'hommes et de femmes, le 1er octobre 1625.

Depuis Urbain VIII on a fait un office propre de la bienheureuse Colette, qui a été approuvé par la sacrée Congrégation des Rits, sous le rit double, pour le 6 mars, jour de la fête de la Sainte. Le décret est du 3 septembre 1672, signé du cardinal Brancalius, évêque de Porto, et de Bernardius, secrétaire de la sacrée Congrégation des Rits. Nous avons ce nouvel office entre les mains, et nous l'avons cité souvent dans la Vie de la Bienheureuse. Quoique Colette ne soit pas

encore canonisée, mais seulement béatifiée par le Saint-Siége, on sait que dès-lors on peut l'appeler sainte.

On ne rapportera pas ici les miracles que Dieu opéra dans les couvens de la Réforme, pour faire connaître sa mort et sa gloire dans le Ciel, ni ceux qu'elle a fait après sa mort; on aurait trop à s'étendre. On peut consulter les Bollandistes, qui en ont raconté tant de merveilles pendant sa vie et après sa mort, et qui ont employé à ce sujet la moitié d'un volume. On fera seulement remarquer ici que la Bienheureuse, après sa mort, apparut toute éclatante de gloire dans plusieurs de ses maisons, et le jour même de sa mort, on sut dans tout l'Ordre qu'elle était morte. La nuit même avant sa mort elle apparut, à Besançon, au Père Pierre Doise, visiteur des couvens d'hommes et de filles de Besançon; elle le guérit d'une cruelle maladie, et lui dit qu'on lui rendait la santé pour remplir les devoirs de sa charge et pour bien affermir l'observance régulière dans ses maisons. La bienheureuse Colette prédit, en mourant, que sa Réforme de filles s'étendrait au bout du monde chrétien : l'accomplissement a vérifié la prophétie. Nul royaume, nul état, nulle province, presque nulle ville considérable, où cette Réforme ne subsiste présentement.

Olivier de la Marche, historien contemporain, qui a vu la Sainte à Besançon, assure que la sœur Colette a édifié cent quatre-vingts maisons de femmes encloses et enfermées; ce sont les termes de cet auteur. Quinze ans après la mort de la Bienheureuse, l'an 1462, la Mère mena des religieuses françaises de Colette à Gandie en Espagne. Ce couvent de Gandie en a fondé sept en Espagne et en Portugal : Madrid, Lisbonne, Valence, Gironde, Alicante, Perpignan, Châtillon en Catalogne; ces sept en ont fondé beaucoup d'autres en Espagne et en Portugal. C'est ainsi que la Réforme s'est perpétuée dans les autres états. Le couvent de Paris fut établi, l'an 1484, par les religieuses qui vinrent de Metz, où la sœur Nicole Jouffroy les avait amenées d'Amiens. Il n'est pas de filles que la Bienheureuse ait reçues et formées de sa main, qui ne se soient distinguées par leur piété, et dont Dieu ne se soit servi pour fonder des couvens de la Réforme, ou qui ne les aient élevés par leur vertu et par les grâces extraordinaires dont Dieu les a comblées.

FIN DE LA VIE DE SAINTE COLETTE.

RELATION

DE LA

TRANSLATION DES RELIQUES

DE

La Bienheureuse Colette,

FAITE DE GAND A POLIGNY, EN 1783.

L'EMPEREUR Joseph II, fils de l'illustre Marie-Thérèse d'Autriche, venait de supprimer dans ses états la plupart des communautés religieuses, et le monastère des Colentines de Gand, après avoir existé plus de trois siècles dans la régularité primitive, se trouvait enveloppé dans ce tourbillon de suppressions. Ces saintes filles se déterminent unanimement, malgré les insinuations contraires, à faire le généreux sacrifice de leur maison, de leur patrie et de leurs proches, pour vivre dans l'état de pauvreté, d'humilité et de mortification qu'elles ont embrassé. Elles jettent les yeux sur le monastère de Poligny, à 150 lieues de leur pays. Mais, pour réussir dans leur projet, il y eut plusieurs obstacles à vaincre. Il fallait d'abord que les reli-

gieuses de Poligny consentissent à partager leur modique subsistance avec des vierges étrangères, la plupart d'un langage différent, et qu'elles fussent à même de leur donner un asile. Le consentement de la ville de Poligny n'était pas moins nécessaire. Mais le plus difficile était d'obtenir la permission du roi de France, dans un temps surtout où le ministère était plus disposé à diminuer qu'à augmenter les maisons religieuses. On ne pouvait guère espérer que l'empereur et le prince évêque de Gand consentissent à ce que les religieuses emportassent les reliques de Ste. Colette, et que les habitans de Gand s'en verraient privés sans opposition de leur part et sans réclamation.

Ces précieuses reliques étaient l'objet de plusieurs prétentions : l'évêque de Gand voulait les conserver dans sa ville épiscopale ; celui d'Amiens les réclamait, comme étant celles d'une sainte de son diocèse.

Pour surmonter tant d'obstacles, il ne fallut rien moins que la protection puissante de Mad. Louise de France, religieuse carmélite, qui voulut bien solliciter auprès du roi et des puissances le succès du projet des Colentines de Gand, et leur obtenir toutes les autorisations nécessaires.

Ce que le rédacteur de cette Relation pu-

blie est fondé sur la connaissance qu'il a des faits, comme témoin oculaire, ayant eu part à tout ce qui s'est passé à Poligny et dans les environs ; ayant même assisté à toutes les opérations, cérémonies, rédactions de verbaux et reconnaissances concernant la translation et la réception des Reliques de Ste. Colette à Poligny : et quant à ce qui s'est passé au-dehors, il le rapporte d'après les lettres, réponses et rescriptions faites à ce sujet, et d'après les entretiens qu'il a eus à cette occasion avec M. le comte de Castel, et M. de St-Sulpice auquel ce sacré dépôt avait été confié par madame Louise de France, pour le remettre dans le monastère des religieuses de Ste-Claire à Poligny.

Madame l'abbesse de Gand et ses religieuses, consternées d'apprendre que leur monastère serait supprimé, mais fermes dans la résolution de demeurer fidèles à leur vocation, de se conserver dans leur état, et, s'il était possible, de ne point se séparer, informèrent madame l'abbesse de Poligny du sort qui les menaçait, et du dessein qu'elles avaient de se retirer en France : elles cherchaient, par cette démarche, à savoir si la communauté de Poligny leur accorderait un asile dans leur monastère.

Non-seulement on les assura qu'elles y

trouveraient une retraite, mais encore on leur témoigna tout l'empressement de la communauté à les recevoir, dès qu'elles auraient obtenu la permission du roi qu'elles sollicitaient. Dès-lors l'abbesse de Gand entretint un commerce de lettres avec l'abbesse du monastère de Poligny.

M. le comte de Castel, protecteur et insigne bienfaiteur des Colentines de Gand, s'employa avec zèle et générosité aux sollicitations nécessaires pour leur obtenir la permission de se retirer en France. Il intéressa à cette œuvre des princes et des seigneurs des Pays-Bas. Il adressa des mémoires et des lettres au duc de Penthièvre et au comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères. Des réponses honnêtes se terminèrent par un refus pour raison d'état, et tout parut désespéré. La vénérable abbesse de Poligny, Mad. Thénon, informée de ce refus par Mad. de Blauwe, abbesse de Gand, qui lui peignait l'amertume de son ame et la désolation de ses religieuses, fut de son côté pénétrée de compassion et percée de douleur. On redoubla, dans la communauté, les prières en commun et en particulier; plusieurs augmentèrent leurs austérités et crièrent vers le Seigneur. L'abbesse de Poligny fut inspirée d'écrire au

Rév. Père Noirot, son neveu, religieux dominicain, docteur de Sorbonne, professeur de théologie à Paris. (Il est juste de nommer ceux qui ont eu la principale part au succès de la bonne œuvre.) Elle joignit à sa lettre celle de l'abbesse de Gand, et le pria de voir s'il ne pouvait pas procurer quelques protections puissantes, qui voulussent bien agir pour seconder les vœux des saintes filles de Gand, pour leur assurer une retraite dans le monastère de leurs sœurs à Poligny. Ce religieux dominicain, connaissant particulièrement l'abbé Reymond de Saint-Sulpice, lui communiqua la lettre de sa tante et celle qui y était jointe; elles étaient si touchantes, qu'il s'en chargea et partit pour St-Denis, près de Paris, pour les faire voir à madame Eléonore, carmélite. Elles firent impression sur le cœur charitable et compatissant de cette dame respectable par sa naissance, et encore plus par son mérite et ses vertus. Ayant été lues à madame Louise de France, religieuse carmélite dans le même monastère, sous le nom de Thérèse de St-Augustin, cette auguste princesse se sentit attendrie et frappée d'admiration de la constance héroïque des tristes Colentines de Gand, et de leur persévérance à vouloir vivre ensemble dans leur état de pauvreté, d'humilité et

d'austérité effrayantes. Elle écrit au roi son neveu, lui demande et obtient pour les Colentines la permission de se retirer dans ses états, et au monastère de Ste-Claire de Poligny, diocèse de Besançon.

Cette permission accordée, Sa Majesté en fait donner avis à Mgr. l'Archevêque de Besançon, qui s'empresse aussitôt d'écrire aux magistrats de la ville de Poligny, pour qu'ils l'informent de leur disposition au sujet de la réception de ces religieuses de Gand ; et si les lieux réguliers du monastère de Ste-Claire de leur ville étaient suffisans pour les y loger toutes.

Ce fut pour être en état de répondre convenablement au seigneur Archevêque, que l'on ordonna une visite exacte des lieux, et qu'après cette visite, où les religieuses de Poligny redoublèrent les témoignages de leur empressement à recevoir celles de Gand, on convoqua une assemblée générale des différens ordres de la ville, le 18 mai de l'an 1783. Il y fut dit *que la ville de Poligny s'estimait trop heureuse d'accorder un asile auxdites Colentines, et de répondre, par le vœu unanime des habitans, à la protection que l'auguste madame Louise de France leur avait accordée.*

Cette délibération, envoyée à cette admi-

rable princesse, lui fit apercevoir que, comme sainte Colette l'avait autrefois remarqué, il y avait chez les habitans de cette ville beaucoup de sentimens de religion et de générosité.

Au mois de juillet suivant, tous les ordres nécessaires étant expédiés, Mad. Louise de France envoie M. l'abbé de St-Sulpice vers Mgr. le prince évêque de Gand, auquel elle écrit pour lui témoigner le désir qu'elle a d'obtenir le corps et les reliques de Ste. Colette, et le prier de les lui accorder afin d'en disposer selon ses pieuses vues. Une telle demande ne dut pas être fort agréable à ce prélat; mais d'un autre côté il crut ne devoir rien refuser à une Dame de France, si zélée pour la gloire de la religion et le soutien des faibles. Il se détermina donc à les lui céder, après avoir obtenu le consentement de Sa Majesté impériale et des sérénissimes gouverneurs des Pays-Bas, ainsi qu'il l'a énoncé dans l'acte du don qu'il en fit à cette auguste princesse, au mois de septembre 1783.

Le consentement de l'empereur était limité au royaume de France; il n'ignorait probablement pas que c'était dans le comté de Bourgogne que les saintes Reliques et les religieuses Colentines devaient être reçues et transférées.

Tous les obstacles levés, les permissions accordées et les ordres donnés, M. de Lobkouits, évêque de Gand, voulut encore entendre ces religieuses, et s'assurer de leur persévérance à suivre leur projet de passer en France pour continuer à y vivre selon leur institut.

Le 20 septembre, il se transporta avec un grand appareil dans le monastère des Colentines, pour sceller de son sceau la caisse qui contenait les saintes Reliques, déjà fermée et scellée par des commissaires apostoliques, et pour renfermer cette caisse dans une autre qui lui servait d'enveloppe, soit afin de garantir d'accidens la caisse sacrée pendant qu'on serait en route, soit pour en attester l'authenticité ; et il dressa les procès-verbaux nécessaires pour cela. Comme il destinait M. l'abbé de St-Sulpice à être le gardien et le porteur des saintes Reliques, il pensa qu'il convenait qu'il fût honoré du sacerdoce : il l'avait élevé à cette dignité dans cette vue quelques jours auparavant, et lui confia le saint dépôt, pour le remettre à madame Louise de France, à qui il en faisait don, comme étant à sa disposition, en conséquence de la suppression du monastère des Colentines, où il avait été soigneusement et religieusement gardé jusqu'alors.

Le départ de ces bonnes religieuses étant décidé, l'empereur leur fit fournir pour les frais de leur voyage 210 florins pour chacune des dix-neuf religieuses, qui s'expatriaient afin de continuer à vivre dans l'état qu'elles avaient embrassé. Le jour de leur sortie de Gand était fixé dans la nuit du 15 ou 16 septembre ; on voulait en dérober la connaissance aux Gantois, crainte de murmures et de tumulte. M. de Saint-Sulpice prit la précaution de prévenir ce jour pour emporter à Lille les saintes Reliques que Mgr. l'Evêque de Gand lui avait confiées ; ce qu'il exécuta durant le silence d'une certaine nuit.

Arrivé à Lille, il les mit en sûreté, en les déposant dans le sanctuaire intérieur du monastère des Carmélites ; il prit et reçut à ce sujet le serment de la prieure et de sa communauté.

La précaution qu'on avait prise, de concert avec M. le comte de Castel, d'emporter d'avance les saintes Reliques à Lille, fut heureusement mise en usage ; car le peuple, qui sut ce qui avait été fait, murmura et se montra indigné : soit peur fondée ou fausse alarme, on craignit une émeute, et le jour du départ fut différé jusqu'au lundi 22 septembre. Ce jour arrivé, M. de Castel,

ce généreux bienfaiteur des pauvres Claristes de Gand, se rendit dans leur monastère à trois heures dans la nuit, afin que leur sortie se fit avec le moins d'éclat possible; il célébra pour elles la sainte messe et leur administra à toutes la sainte communion, récita ensuite avec elles l'itinéraire, après quoi elles montèrent en voiture vers les quatre heures et demie du matin. Toutes montrèrent dans cette occasion une force d'esprit admirable. Mad. l'abbesse, femme vénérable à tous égards, et par sa naissance et par toutes les vertus civiles et religieuses, remarquable surtout par son affabilité et son humilité, sortit la dernière de son monastère, s'estimant heureuse de ce que ses religieuses, comme elle, avaient triomphé du monde et de ses attraits, et surmonté tous les obstacles qui s'opposaient à ce qu'elles conservassent leur état de pauvreté, et vécussent dans leur douce société : tant il est vrai que l'esprit de religion et la solide piété ne sont pas incompatibles avec le courage et la fermeté d'ame; qu'au contraire, ils donnent de l'élévation aux sentimens, procurent la paix, et font des heureux.

Une foule de personnes s'était assemblée pour les voir partir, et leur faire leurs adieux; un silence général annonçait leur consterna-

tion ; les pleurs et les gémissemens succédèrent. Ce peuple affligé demandait à l'abbesse sa bénédiction. « C'est à monsieur, dit-elle, à vous bénir ; » désignant M. de Castel, qui lui donnait alors le bras pour la soutenir, à cause de son grand âge, et pour la tirer de la foule. Le peuple paraissait inconsolable ; les uns demandaient avec instance à ces religieuses les secours de leurs prières, les autres disaient qu'ils craignaient que la bénédiction du Ciel ne se retirât d'eux. Jamais spectacle plus attendrissant.

Le même jour elles arrivèrent à Lille, et furent reçues chez les Carmélites, qui vinrent au-devant d'elles en habits de chœur, un cierge allumé à la main; elles chantèrent ensuite le *Te Deum*.

De Lille, la sainte troupe avec ses conducteurs arriva vers midi, le 29 septembre, à Saint-Denis (1), où elle fut accueillie avec bonté et distinction par Madame de France et les religieuses de son monastère. Les cen-

(1) M. le comte de Castel-Saint-Pierre, par zèle, piété et charité, et M. le docteur N***, médecin ordinaire des Colentines à Gand, animé de semblables motifs, ont voulu suivre ces religieuses dans leur route, et faire tout le voyage de Gand à Poligny à leurs frais.

dres de sainte Colette y furent reçues avec vénération et respect.

Après le dîner on lut l'acte de la donation du corps de la Sainte, faite par Mgr. l'Evêque de Gand à l'auguste madame Louise, et le procès-verbal qu'il avait rédigé de l'état de la caisse qui le renfermait : cette caisse fut ensuite tirée de son enveloppe et examinée par ses dehors, qui furent reconnus sains, entiers, et tels que Mgr. de Gand les avait désignés dans son procès-verbal. Remise, après cet examen dans sa doublure, elle fut solennellement portée dans l'église, et madame Louise entonna le *Te Deum*, qui fut chanté avec allégresse par les dames Carmélites. Un certain nombre de religieux récollets de Saint-Denis demandèrent et obtinrent la permission d'y venir révérer les saintes Reliques; ils y chantèrent une antienne à l'honneur de Ste. Colette, et l'hymne des vierges.

Pourrait-on oublier de rapporter les traits de bonté et d'humanité que fit paraître à cette occasion l'auguste Mad. Louise de France, que l'éclat de sa naissance et l'héroïsme de ses vertus ont montrée au monde dans le plus haut point de la véritable grandeur ?

Suivant ce que nous avons appris des personnes distinguées présentes à la réception

des Colentines de Gand à St-Denis, et comme on le lit dans une brochure sans nom d'auteur, imprimée à Bruxelles en 1787, des larmes abondantes coulèrent des yeux de ces religieuses, à l'aspect de Madame de France. Ces pleurs avaient leur source dans des cœurs pénétrés de sentimens de respect, d'admiration et de reconnaissance pour cette admirable princesse. L'abbesse et ses religieuses se jetèrent à genoux devant elle. Madame, attendrie, leur rendit larmes pour larmes, se jeta elle-même à genoux, et s'écria : ***Vous êtes religieuses comme moi, et vous êtes à mes pieds; je me mets aux vôtres.*** C'était pour les engager à se lever ; elle les invita donc à se mettre à leur aise et à s'asseoir.

Les témoignages de bonté, d'affabilité, d'une tendre piété, d'une charité compatissante de la part de madame Louise, les sentimens d'admiration, l'expression d'un respect profond et de la plus vive reconnaissance de la part de l'abbesse des Colentines de Gand, furent le sujet de l'entretien qui suivit leur réception à St-Denis.

Cette abbesse ayant suppliée l'auguste Louise de l'admettre à l'honneur de lui baiser la main, elle en reçut cette réponse : « Ma « chère amie, donnez-moi la main; vous ne « pouvez baiser la mienne que lorsque je

« tiendrai la vôtre. » (Relation citée ci-devant, page 317). Aussitôt Madame de France lui prit la main, et la baisa avec une tendresse respectueuse ; elle avait conçu la plus haute idée des vertus de la vénérable abbesse de Gand ; celle-ci, certainement, en était bien digne : quel fut son étonnement de trouver tant d'humilité dans la fille d'un roi de France! Cette illustre princesse la porta encore plus loin, car elle voulut baiser la main à chacune des religieuses Colentines, sans négliger la sœur converse qui était de leur compagnie.

Maîtresse de disposer du corps de sainte Colette, dont le prince évêque de Gand lui avait fait présent, elle résolut, nonobstant le désir qu'elle avait de le conserver dans son monastère, de l'envoyer dans celui des religieuses de Ste-Claire à Poligny, et de lui en faire un don irrévocable. Elle fit part de sa pieuse résolution aux religieuses de Gand, qui en furent comblées de joie ; par ce moyen, elles continueraient leur route jusqu'à Poligny, en la compagnie de leur sainte Réformatrice, dont elles déposeraient les Reliques dans un monastère, où elles avaient trouvé un asile, et où sainte Colette s'était proposé de vivre et de mourir.

O suite admirable de cette chaîne d'évènemens prodigieux préparés par la divine

Providence pour amener les choses à ce point-là !

Madame Louise de France voulut demeurer dépositaire pendant quelques jours des saintes Reliques, pour satisfaire la dévotion des Dames Carmélites de St-Denis.

Le même jour, 29 septembre, l'abbesse et les Colentines furent rendues à Paris, reçues chez les Capucines avec charité et grande cordialité, et ensuite retenues pendant plusieurs jours pour qu'elles se reposassent des fatigues de leur voyage. Quelques jours après le départ de Saint-Denis, madame Louise de France manda M. l'abbé de Saint-Sulpice, à qui elle remit la caisse renfermant les saintes Reliques, avec l'acte du don quelle en faisait au monastère de Ste-Claire de Poligny : cet acte était signé de cette auguste princesse, scellé du sceau du monastère de St-Denis, et muni du consentement de madame la prieure de ce monastère. Elle chargea cet abbé de remettre en son nom, dans le monastère de Poligny, le corps de la Bienheureuse Colette, duquel le prince évêque de Gand lui avait fait don.

En conséquence de cette honorable commission, M. de Saint-Sulpice retourna, chargé du saint dépôt, chez les Capucines, où l'un des vicaires-généraux de Mgr. l'Archevêque

de Paris s'était rendu pour vérifier ces Reliques et en permettre l'exposition et le culte.

Les Reliques de notre Sainte furent révérées avec ferveur, et le Seigneur glorifié en elles par des hymnes et des cantiques, dont l'église des Capucines retentissait.

Le départ des Colentines pour Poligny fut fixé au 7 octobre ; on ne partit cependant de Paris que le 8. La séparation de ces religieuses ne se fit pas sans abondance de larmes versées de part et d'autre, qui excitèrent les pleurs de tous ceux qui furent présens à un spectacle si attendrissant.

On arriva à Provins le 8 octobre. Les Colentines, dans deux voitures de la cour, chacune de dix-huit chevaux, voyageaient accompagnées de M. le comte de Castel-Saint-Pierre, vicaire-général et prévôt de la cathédrale de Gand, et du Père Noirot, dominicain, religieux franc-comtois, qui eut d'abord tant de part au succès du projet formé par ces religieuses de solliciter leur retraite en France. Leur médecin était aussi du cortége. Elles furent reçues chez les Dames bénédictines de Provins, et les Reliques de sainte Colette furent déposées par l'abbé de Saint-Sulpice, qui en était le porteur et le gardien dans le sanctuaire intérieur du monastère : là, comme dans toutes les autres

villes de la route, où la châsse de ces saintes Reliques fut déposée, elles furent honorées et révérées avec une tendre piété et une singulière dévotion. On y faisait éclater sa joie de ce qu'on avait le bonheur de posséder ce précieux trésor, quoique ce ne fût que pour quelques momens et en passant.

Le 10 on arriva à Troyes, où les religieuses de Gand furent reçues chez les Dames de la Visitation, qui avaient prévenu et sollicité comme une faveur et une grâce l'honneur de recevoir dans leur monastère les saintes dépouilles de la Bienheureuse Colette, et de donner l'hospitalité aux dignes filles de leur sainte Mère.

Elles arrivèrent à Dôle le 13; c'était le dernier de leur gîte, avant que d'arriver à Poligny. Madame l'abbesse Donnans et ses religieuses, de l'ordre de Cîteaux, avaient demandé, deux ans auparavant, qu'on leur accordât la préférence pour recevoir chez elles la pieuse colonie des religieuses de Gand. On profita de leur bonne volonté : cette religieuse troupe y fut reçue avec les plus sincères et les plus affectueuses démonstrations d'amitié, et retenue pendant toute la journée du 14 octobre, quoiqu'elle fût impatiemment attendue à Poligny. M. le comte de Castel avait pris les devans, et avait annoncé pour

le 12 ou le 13 l'arrivée de ces religieuses. Les saintes Reliques qu'elles avaient furent exposées, à Dôle, à la vénération publique dans l'église des Dames Donnans, et leur église fut sans cesse pleine de dévots ou de curieux : la foule y était si grande, qu'il fallut employer des gardes pour prévenir le désordre et les accidens. Durant les deux nuits que les Colentines passèrent dans ce monastère, les Dames religieuses de cette maison veillèrent auprès des saintes Reliques, et firent célébrer, le 14, une messe en l'honneur de sainte Colette, par dom de St-Paul, leur directeur, qu'elles engagèrent de plus à accompagner jusqu'à Poligny le corps de cette Bienheureuse et ses filles.

Ce fut le mercredi, 15[e] jour d'octobre, vers les trois heures après midi, qu'elles entrèrent à Poligny avec le cortége qui les suivait ; jour remarquable, qui concourait avec celui de Ste. Thérèse, dont madame Louise de France portait le nom dans le cloître. Quels sentimens de reconnaissance cette ville ne doit-elle pas à cette auguste princesse, pour le don cher et précieux qu'elle lui a fait en y renvoyant en triomphe une Sainte qui lui appartenait déjà à plusieurs titres, où sa mémoire est en bénédiction, et son culte établi et perpétué.

Mgr. l'Archevêque de Besançon aurait fort souhaité de pouvoir venir à Poligny recevoir les saintes Reliques ; mais il en fut empêché, tant parce qu'il était alors dans le cours de la visite de son diocèse et dans les parties les plus éloignées, que parce qu'il devait faire, à Porentrui, le sacre du prince évêque de Bâle, l'un de ses suffragans. Il commit M. l'abbé de Vilfrancon, chanoine de son chapitre métropolitain et l'un de ses vicaires-généraux, pour venir à Poligny constater l'authenticité des saintes Reliques de la glorieuse Colette, et des pièces et actes dont l'abbé de St-Sulpice était porteur ; en manifestant, par une de ses lettres que l'auteur de cette relation a lue et remise aux religieuses de Ste-Claire, que son intention était que les choses se passassent avec toute la dignité et la solennité possibles.

Ce digne vicaire-général se rendit à Poligny plusieurs jours avant l'arrivée des Colentines et de ces Reliques. Informé du moment de l'arrivée, il alla au-devant d'elles jusqu'au village de Tourmont, sur la route, et à trois quarts d'heure de la ville. Il y fut accompagné de M. le comte de Castel, de M. d'Astorgue, écuyer, gouverneur, vicomte et major de la ville ; de son lieutenant, de deux chanoines députés par le chapitre ;

de M. le maître des comtes, chevalier de Poligny, et de plusieurs autres personnes notables de cette ville. L'affluence de peuple fut si grande, que les chemins en étaient bordés depuis le village jusqu'à la ville.

A Tourmont, au bord de la grande route de Dôle, on avait préparé une table couverte décemment, pour y déposer les Reliques de la B. Colette. Là s'arrêtèrent les carrosses et les voitures qui conduisaient les religieuses Colentines et l'abbé de St-Sulpice. Celui-ci sortit de sa voiture, et en tira la caisse qui renfermait ces vénérables dépouilles. La caisse d'enveloppe fut d'abord ouverte. M. le vicaire-général, revêtu du surplis et de l'étole, reçut des mains de l'abbé la caisse sacrée close et scellée; les rubans, les sceaux, les liens furent reconnus sains, entiers, intacts, et en tout conformes à la description détaillée que Mgr. l'Evêque de Gand en avait faite dans le procès-verbal qu'il en avait dressé le 10 septembre précédent, lequel fut représenté et lu.

Cette vérification faite en présence des députés et des personnes qu'on a nommées, on en dressa le procès-verbal, et la caisse fut placée pour quelques momens sur la table préparée pour cela; après cela, M. le vicaire-général de Vilfrancon permit l'entrée solennelle de ces saintes Reliques dans la ville,

et les fit porter processionnellement dans les rues, pour les exposer à la vénération des fidèles.

La châsse ou caisse remise dans le carrosse d'où elle avait été tirée, tout le convoi et sa suite se remirent en marche, escortés par une compagnie de cent hommes de la milice bourgeoise, commandée par un chevalier de St-Louis. Alors leur marche et leur arrivée furent annoncées par une salve de canons et de boîtes que l'on avait fait placer sur le rocher, au-dessus du monastère de nos religieuses de Ste-Claire.

Lorsque l'on fut arrivé près de la porte de la ville, sur une place entre la porte et le faubourg, on y trouva tout le clergé séculier et régulier et tous les corps civils, avec les ornemens, robes et décorations conformes à leur état respectif, et tels qu'ils sont d'usage aux grandes solennités. Là on s'arrêta: l'abbesse et les religieuses venues de Gand descendirent de leurs voitures. On présenta à chacune d'elles une palme ou rameau de laurier doré sur les bords, et l'on plaça la châsse ou caisse des saintes Reliques, sans enveloppe, sur un riche baldaquin élevé en cet endroit: il était formé de quatre sous-bassemens, d'un reposoir et d'un dais supporté par quatre colonnes. Les sous-bassemens étaient de velours

cramoisi, brodé en or et garni de crépines d'or fin. Au milieu des faces on voyait les armoiries de la ville avec sa devise : *A Dieu plaise*. Le reposoir, à quatre pans, en damas vert, garnis de galons d'or dans les angles, et ornés de fleurs d'or et de soie, et le dais de même étoffe de soie, d'où pendaient quatre paires de glands d'or, et qui étaient surmontés d'une grande couronne de fleurs artificielles élégamment arrangées, formaient dans leur ensemble comme un char ou lit d'honneur et de triomphe.

Toutes choses ainsi disposées, et après que l'on eut chanté un motet près de ce premier reposoir, la procession se mit en marche au son des cloches de toutes les églises de la ville, au chant des hymnes et des cantiques, aux décharges des canons et des boîtes placées sur la montagne. Les jeunes personnes de la ville en congrégation, toutes vêtues élégamment en blanc et sous un voile de même, précédaient, marchant sous leurs bannières. A leur suite venaient les PP. Capucins, puis les PP. Dominicains, enfin le clergé nombreux de l'église collégiale et paroissiale de St-Hippolyte de Poligny, auquel se joignirent plus de trente prêtres ou curés des villes et villages voisins, marchant sous la bannière ou la croix de cette église. Si les or-

nemens ecclésiastiques n'eussent pas manqué, un plus grand nombre s'y serait joint encore ; les chanoines faisant choristes, ayant en main leurs bâtons d'argent, étaient revêtus des plus magnifiques chappes d'or.

On voyait ensuite paraître l'abbesse et les Colentines de Gand, ces illustres vierges, ces glorieuses victimes de leur fidélité à leur vocation, éloignées de leur patrie de près de 150 lieues. Elles précédaient immédiatement le baldaquin sous lequel reposait la châsse des saintes Reliques qu'elles apportaient, marchaient pieds nus, les palmes à la main, la plupart se soutenant à peine, par rapport soit à leur grand âge, soit aux fatigues du voyage. Il fallut faire soutenir l'abbesse de Gand et quelques-autres de ses religieuses par des converses des maisons religieuses de la ville, et par des demoiselles qui avaient emprunté un habit religieux.

Le lit de parade sur lequel étaient les précieuses reliques qui étaient exposées aux yeux et à la vénération des peuples, était porté par quatre jeunes garçons en aubes, et revêtus de dalmatiques d'étoffe de soie blanche; quatre prêtres détachés du clergé séculier, en surplis, accompagnaient sur les côtés la caisse sacrée. Aux quatre angles du baldaquin étaient quatre hallebardiers armés de

pertuisanes dorées. M. le grand-vicaire, en soutane violette et en rochet; M. de Castel, vicaire-général de Gand, en surplis, et M. l'abbé de St-Sulpice en manteau long, suivaient immédiatement les saintes Reliques; après eux venaient les officiers du siége royal de Poligny; et les officiers municipaux de cette ville, en habits de cérémonie; la milice bourgeoise escortait, drapeaux déployés, les corps ecclésiastiques, les Reliques, les officiers de justice et ceux du magistrat de la ville.

La foule de peuple était immense; toutes les fenêtres, depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux toits des maisons, étaient garnies de dames et de personnes distinguées, tant de Poligny que des villes voisines. Les rues étaient remplies de monde, on en voyait jusque sur les toits et sur les murs; la majesté de cette pompe religieuse jetait dans l'admiration et l'étonnement presque tous les spectateurs, qui, à la vue des saintes Reliques, et des pauvres et vénérables Colentines de Gand, furent saisis de sentimens d'attendrissement, mêlés de joie, qui leur firent verser bien des pleurs involontaires. Rien ne me parut plus remarquable et d'un plus rare exemple, que ce silence général et respectueux que la multitude des spectateurs de tout âge, de toute

condition, de tout sexe, garda dans cette occasion : la surprise, la majesté et la nouveauté de la cérémonie, frappèrent l'imagination de tous les spectateurs.

Après que la procession eut parcouru toute la grande rue, on entra dans l'église des Ursulines, qui était superbement parée et illuminée, et où l'on chanta un motet en musique. De là, la procession continua sa marche jusqu'à l'église collégiale et paroissiale ; la châsse fut placée dans le sanctuaire. Cette église étant vaste, une foule de peuple y fut admise. Les religieuses de Gand furent honorablement placées sur des siéges, dans le sanctuaire. Après que l'on y eut récité quelques prières, chanté un psaume et exécuté un motet en musique, M. le vicaire-général de Vilfrancon fit inviter messieurs de l'hôtel-de-ville, messieurs du bailliage, les députés du chapitre, et les principaux habitans, de s'avancer jusque dans le sanctuaire ; ce qui fut exécuté.

Alors, étant monté sur le plus haut des degrés du marchepied de l'autel, il adressa à ces messieurs, comme représentant tout le corps des citoyens de Poligny, un discours éloquent, approprié aux circonstances et à la célébrité du jour.

Cela fait, on alla processionnellement porter les saintes Reliques dans le monastère des religieuses de Ste-Claire, où elles doivent demeurer perpétuellement, suivant les intentions manifestées par Mad. Louise de France, qui a prétendu en enrichir le monastère de la ville de Poligny.

Les portes de l'entrée du monastère et de l'église étaient ornées de portiques et de festons. Sur la première et principale porte on lisait un chronographe désignant l'année 1783, en laquelle cette célèbre translation a été faite. Voici celui que le rédacteur de ce récit avait composé :

SACROS COLETÆ CINERES AB AUGUSTA LODOVICA
DONATOS
SUSCIPIUNT HONORIFICÈ POLIGNIENSES.

M. le vicaire-général ordonna l'ouverture des portes de la clôture du monastère, dont il permit l'entrée à MM. les commissaires et députés de la ville et du clergé, en présence desquels M. l'abbé de St-Sulpice remit le sacré dépôt, avec appareil, entre les mains et au pouvoir de l'abbesse et des religieuses de ce monastère, après avoir fait remplir les différentes formalités qu'il exigea comme nécessaires.

Le corps de la Sainte fut porté dans le sanctuaire intérieur, autrement le chœur des

religieuses, et exposé à la vénération des peuples. Cette religieuse cérémonie fut terminée par un motet exécuté en musique, et par un *Te Deum* chanté solennellement, pendant lequel il y eut plusieurs décharges de canons et de boîtes. Quelles démonstrations de joie et d'une charité compatissante ne reçurent pas les Colentines de Gand de la part de celles de Poligny, au moment de leur réunion dans leur monastère! Que de pleurs d'attendrissement versés mutuellement! que de bénédictions et d'actions de grâces au Seigneur, rendues de concert!

Le même jour 15 octobre, le magistrat donna à l'hôtel-de-ville un splendide repas, de quarante à cinquante couverts, à MM. de Castel, de St-Sulpice, de St-Paul, Noirot, venus de Gand et de Paris à cette célèbre Translation; aux officiers du bailliage, à ceux de la maîtrise, aux députés et commissaires de la ville et du Chapitre, à la noblesse tant de la ville que des lieux voisins, qui restèrent à Poligny ce jour-là, et à quelques-autres personnes de considération : la salle y retentit du nom et de l'éloge des vertus de l'auguste madame Louise de France.

Le lendemain 16 octobre, MM. du Chapitre vinrent processionnellement chanter dans l'église du monastère une messe solennelle en

musique, à l'honneur de Ste. Colette, dont les Reliques, couvertes d'une étoffe riche, et reposant sous le baldaquin décrit ci-devant, avaient été portées et exposées dans le sanctuaire de l'église du côté de l'épître, où elles demeurèrent exposées pendant toute une octave. Cette messe fut célébrée par M. le comte de Castel, ce digne prêtre du Seigneur, plus admirable encore par son humilité, son affabilité et sa piété, que par l'éclat de sa dignité et de sa naissance. Pendant toute la journée l'église fut constamment remplie, tant d'étrangers que de ceux de la ville ; les trois autels qui sont dans cette église furent occupés sans discontinuation par des prêtres, par des curés des environs, et par des religieux qui vinrent y célébrer.

Sur le soir du même jour, 16 octobre, le peuple s'étant dissipé et retiré, M. le vicaire-général procéda, en présence du clergé, des officiers de justice et du magistrat, représentés par leurs députés et commissaires, à une nouvelle vérification des saintes Reliques : on prit lecture des trois différens actes ou procès-verbaux que Mgr. l'Evêque de Gand avait fait rédiger à leur occasion, et de l'acte du don que Mad. Louise de France en faisait au monastère de Poligny, en conséquence de l'envoi et du présent que ce prélat en avait faits à cette auguste princesse.

M. le vicaire-général minuta le procès-verbal de toute cette opération, dont le mis au net fut réservé pour le jour suivant. M. de Saint-Sulpice représenta encore deux coffres, dans l'un desquels était le manteau qui avait été à l'usage de sainte Colette, suivant la tradition constante parmi les Colentines de Gand, tradition attestée par le serment que madame l'abbesse prêta. Dans l'autre de ces coffres étaient renfermées les procédures, informations, déclarations et autres pièces faites au sujet de la canonisation de la bienheureuse Colette.

Mad. l'abbesse de Gand assura avec serment que le manteau renfermé dans le premier de ces deux coffres était regardé comme relique et tenu pour miraculeux : Mad. Louise par dévotion, et pour satisfaire celle de ses religieuses, fit couper un assez grand morceau de ce manteau pour en distribuer des parcelles aux Carmélites de St-Denis qui en souhaitaient, et fit remplacer par une pièce de satin cramoisi le morceau d'étoffe qu'elle en avait fait détacher; de quoi elle a donné une déclaration écrite de sa main. Ces deux coffres, après vérification de leur état, furent envoyés sans différer dans l'intérieur du monastère.

MM. les commissaires et députés des différens corps ayant été invités par M. le vicaire-

général de se réunir, vers le soir du 17 octobre, pour ouïr la lecture du procès-verbal qu'il avait rédigé avec exactitude et précision, on se rendit dans la tribune, au-devant de la grille du chœur des religieuses : c'est là qu'on en fit la lecture en présence des abbesses de Poligny et de Gand, de la mère-vicaire et de quelques anciennes religieuses. Il en fut fait cinq expéditions, une pour être remise à l'archevêché, une autre à la ville, la troisième au monastère, la quatrième à M. le vicaire-général, et la cinquième à M. de St-Sulpice; et toutes ces expéditions furent signées par les comparans.

Le même jour les révérends Pères Bénédictins du monastère, dans le val de Poligny, étaient venus processionnellement, au nombre de quinze, tous revêtus de chapes magnifiques, chanter une messe solennelle en l'honneur de sainte Colette. Cette messe fut célébrée par M. le prieur avec toute la solennité que ces religieux ont accoutumé de mettre dans les fêtes majeures. Don de Lepremont, l'un des religieux, y prononça un discours bien travaillé, qui plut à tous les auditeurs : il y eut ce jour-là une affluence de monde dans la ville et dans l'église des religieuses, comme au jour de l'arrivée des saintes Reliques, et la dévotion des peuples fut la même.

Les noms de Colette et de Mad. Louise de France étaient dans toutes les bouches : la constance héroïque de l'abbesse et des religieuses de Gand, et leur fidélité à leur vocation, ont été et sont encore un objet d'admiration générale; le zèle et la générosité des citoyens de Poligny, un sujet d'éloges parmi les gens de bien, tant dans la Franche-Comté que dans les autres provinces.

Cette Translation ne pouvait manquer d'acquérir une grande célébrité, soit que l'on considère la grande puissance qui y a donné lieu, l'auguste princesse qui a procuré le succès du projet; soit qu'on fasse attention aux obstacles qu'il a fallu vaincre, à la résolution courageuse et peu commune que de jeunes vierges, engagées dans un état de pauvreté et d'austérité étonnantes, ont prise de concert de préférer vivre dans leur état, au parti qui leur était offert de passer à un genre de vie plus doux; soit enfin que l'on considère quelle est la Sainte qui a été le sujet de cette Translation.

La bienheureuse Colette ne doit pas être seulement regardée comme une vierge qui s'est consacrée à Dieu dès ses jeunes ans, et s'est sanctifiée dans la retraite par la pratique des vertus religieuses dans un degré éminent, mais aussi comme une héroïne

dans le christianisme, une vierge enrichie du don des miracles et douée de l'esprit prophétique, choisie de Dieu parmi ce qu'il y avait de plus faible pour faire de grandes choses à sa plus grande gloire, contribuer à éteindre un schisme qui désolait l'Eglise, faire entrer dans la carrière de la pénitence des rois, des grands et plusieurs princesses, et fournir à l'Eglise une armée de vierges, qui élèvent sans cesse leurs mains vers le Ciel, pour attirer ses bénédictions sur les peuples.

La célébrité de la Translation de ses Reliques et de ses religieuses de Gand à Poligny a fait sensation à Paris, dans toute la France et les Pays-Bas; les papiers publics en ont fait mention ; elle a ranimé la dévotion des fidèles envers elle, rappelé le souvenir de ses saintes actions, rendu son nom plus glorieux. La renommée en a porté la connaissance au-delà des Alpes, et l'a fait parvenir au souverain Pontife, qui en a témoigné sa satisfaction, et loué à cette occasion le zèle et la piété de MM. de Poligny, suivant le rapport de Monseigneur le cardinal Archinto.

PRÉCIS

DE LA

VIE DE LA MÈRE CHEVALIER.

La Mère Chevalier était de Besançon, d'une famille douée des biens de la fortune; elle fut la première fille que Colette reçut en cette ville, en 1410, l'année qu'elle y arriva. Sa vocation fut extraordinaire; car elle embrassa l'état religieux à la suite d'une vision qui lui montra le ciel ouvert, et un beau palais où il y avait plusieurs reines. Une voix lui dit que les reines étaient les religieuses qui suivaient Colette qui était arrivée dans la cité : aussitôt elle alla trouver cette Sainte, qui, lui ayant donné l'habit, la forma à l'oraison mentale. Elle y fit bientôt tant de progrès, qu'elle y reçut des grâces extraordinaires : elle s'éleva jusqu'à une haute contemplation, et devint bientôt un modèle de perfection, et, si on peut parler ainsi, une autre Colette. Elle avait un grand attrait pour la Passion du Sauveur : étant en oraison un jeudi-saint, elle demanda

à Jésus-Christ la grâce de ressentir quelque chose de ses souffrances; le lendemain, à minuit, elle fut accablée de douleurs violentes: s'étant rendue à l'office, elle sentit qu'on lui donnait trois coups de poignard dans le cœur, dont elle faillit mourir; elle crut que c'était une punition de quelques péchés secrets. Jésus-Christ lui dit: « Non pas cela, « ma fille; mais ne vous souvient-il pas de la « demande que vous me fîtes hier? Voilà « quelque essai des peines que j'ai endurées « pour vous. » La Réformatrice connaissant la vertu de la sœur Chevalier, en fit sa compagne, avec la sœur Perrine, et la mena partout dans les nouveaux monastères. Passant par Chambéry, la Bienheureuse prédit qu'il y aurait un couvent de sa Réforme, et que la Mère Chevalier en serait fondatrice. Elles allèrent ensuite à Vevay, où la Bienheureuse la laissa pour consoler le roi Jacques et sa fille. Elle voulut la faire abbesse; mais la Mère Chevalier pria si fort la Sainte d'en nommer une autre à sa place, que la Bienheureuse le lui accorda, en lui prédisant qu'elle mourrait en cette dignité, comme en effet cela arriva à Chambéry; car, quoiqu'elle en fit élire une autre deux ans avant sa mort, à cause de ses maladies, elle fut néanmoins toujours considérée comme abbesse.

L'an 1464, le couvent de Chambéry fut fondé par madame Jolande de France, qui demanda la Mère Chevalier avec douze religieuses. La Mère Chevalier y alla, sous la condition qu'elle ne serait pas abbesse : pour la contenter, on ne la fit que mère-vicaire, sous l'abbesse Jeanne de Durvée que Colette avait reçue à Seurre, et qui, formée de sa main, avait fait de grands progrès dans la sainteté. La Mère de Durvée étant morte à Chambéry, la Mère Chevalier fut élue abbesse par la communauté. Elle a eu beaucoup de visions sur les mystères de la vie de Jésus-Christ. Un jour on lui fit connaître, dans un ravissement, comment le Verbe de Dieu était dans le sein de son Père avant l'incarnation. Une autre fois, éprouvant une douceur qui était le commencement ordinaire de ses ravissemens, elle se retira après la communion en un lieu solitaire, afin que les religieuses n'en eussent point connaissance. Y ayant vu un monstre qui la saisit d'épouvante, elle demanda à Jésus-Christ d'où venait cela. Jésus-Christ lui répondit qu'elle avait été privée du ravissement, et que le monstre lui avait apparu, parce qu'elle s'était séparée de la communauté; il ajouta que ce n'était pas à elle à choisir l'endroit où il lui plaisait lui accorder des grâces extraor-

dinaires, et qu'il les accordait souvent en partie pour les autres. Le démon, jaloux de sa sainteté et du bien que la Mère Chevalier faisait à Chambéry, résolut de la perdre ; il se servit pour cela d'un magicien qui était dans le pays. Ce magicien venait voir l'abbesse, et, après quelques entretiens où il loua fort la prière et la haute réputation que lui attirait dans le monde sa vertu, il lui dit qu'il souhaitait beaucoup de faire la connaissance d'une si sainte fille, afin de devenir meilleur et de penser à son salut d'une manière plus efficace qu'il n'avait fait par le passé. Il lui offrit une belle pomme qu'il tenait à la main, et qu'il allait, dit-il, mettre dans le tour. En ce moment Dieu éclaira l'abbesse Chevalier, lui révéla l'état de ce malheureux, et le dessein qu'il avait formé de la perdre par cette pomme toute remplie de démons. L'abbesse ayant refusé le présent, et ayant congédié ce magicien, résolut de l'enlever au démon. Après beaucoup de peines, de prières et de pénitences qu'elle fit pour ce malheureux, Dieu lui révéla qu'il lui accordait sa conversion. Comme elle continuait toujours à prier Dieu pour lui, et ne savait ni où il était, ni comment s'opérerait sa conversion, elle apprit que le sénat de Chambéry l'avait fait arrêter et mettre en prison, les fers

aux pieds et aux mains. Quelque temps après, les sœurs allant, à minuit, à Matines, entendirent dans leur jardin la voix d'un homme qui se plaignait à quelqu'un de ce qu'il le laissait là. Les sœurs furent épouvantées, l'abbesse les rassura, et leur dit qu'il fallait voir ce que c'était. Elles trouvèrent, couché à terre, un homme qui avait les fers aux pieds et aux mains. Il dit qu'il était en prison, et que le diable lui ayant promis de le délivrer, il l'en avait en effet tiré, sans pouvoir cependant lui ôter ses fers, et qu'en l'emportant on avait sonné les Matines au couvent sur lequel il passait; que le démon avait été contraint, par les prières de l'abbesse et de ses religieuses, de le lâcher et de le laisser tomber en ce jardin. L'abbesse Chevalier reconnut le magicien, lui parla de Dieu et de son salut d'une manière si forte et si touchante, qu'il renonça au démon et lui promit de faire pénitence. On le garda en cet état jusqu'au jour; le matin l'abbesse envoya avertir le premier président du sénat: la justice vint, et le fit transporter à la porte du couvent, où il fut interrogé. Comme il avoua tout, et qu'il protesta qu'il voulait se convertir, qu'il reconnaissait la faiblesse du démon; l'abbesse, qui avait du crédit auprès du premier président et des sénateurs,

demanda sa grâce, qui lui fut accordée. Elle le remit entre les mains d'un religieux : il fit sa confession en versant un torrent de larmes, changea de conduite, et se fit religieux Cordelier de la Réforme à Amiens, où il est mort en odeur de sainteté quelque temps après. Il appelait toujours la Mère Chevalier sa libératrice, et venait la voir souvent. Il lui demanda un jour ce qu'il pourrait faire pour lui témoigner sa reconnaissance : la Mère lui dit, qu'ayant appris qu'il était bon peintre, elle le priait de peindre Jésus-Christ tel qu'il lui avait fait la grâce de se représenter à elle, en la pose qu'il avait sur la croix quand il expira. D'après la description de la Mère, il fit l'esquisse sous ses yeux, et ensuite un tableau qui est un chef-d'œuvre de l'art. On voit Jésus-Christ tout couvert de plaies, de la tête aux pieds; il inspire une pitié, une vénération, un je ne sais quoi qui frappe l'esprit, qui saisit le cœur; plus on l'examine, plus on est surpris. On ne le montre qu'avec plusieurs cérémonies, des flambeaux allumés, toutes les religieuses et tous les spectateurs à genoux. Ce crucifix a fait plusieurs miracles et opéré beaucoup de conversions : il est impossible de le voir sans être touché et frappé de la grandeur des tourmens

de Jésus-Christ et de l'énormité de ses souffrances.

La Mère Chevalier a composé deux livres. Le premier a pour titre : *le Trésor de l'ame* ; dans cet ouvrage elle a marqué les désordres que devait causer le luthéranisme dans les états du duc de Savoie, surtout à Genève. Le second livre traite de la vie de Jésus-Christ, qui lui donna ordre de le faire : mais comme, par humilité, elle se croyait incapable d'exécuter cet ouvrage, elle en fut punie, jusqu'à ce qu'elle mît la main à l'œuvre. Elle n'y a pas mis son nom, et ne parle de ses révélations qu'à la troisième personne. La Mère de Dieu lui apparut un jour, tenant son fils, le petit Jésus, entre ses bras ; l'Enfant-Dieu tenait un livre écrit en lettres d'or ; la Sainte Vierge lui dit que ce livre était beau, et que la sœur Marie avait bien parlé du Fils et de la Mère : « Que lui donnerez-vous, mon Fils ? votre royaume ? — Il n'est pas encore temps, répondit le petit Jésus, il faut qu'elle fasse encore quelque chose pour notre amour. » La Mère Chevalier a écrit des lettres au pape Alexandre VI et à Louis XII. Elle eut, sur la fin de sa vie, de grandes maladies, qu'elle souffrit avec une patience admirable. Après sa mort, elle apparut à une religieuse qui craignait fort la

mort. « Ma fille, lui dit-elle, la mort est l'écho de la vie ; la mort est douce quand on a bien vécu. » — « Mais on dit qu'on voit le diable à la mort, lui dit la religieuse. — Je l'ai vu trois fois à la mort, lui répondit la Mère Chevalier, mais il ne peut faire du mal ; tout ce qu'il peut faire est d'épouvanter tant qu'il peut. Pensez bien à la Passion de Jésus-Christ, vous ne craindrez ni la mort ni l'enfer en mourant. » Il sortit de sa bouche une clarté au milieu de laquelle il y avait une belle étoile que toutes les religieuses virent. Sa mort arriva le quatrième jour de janvier 1479. L'attrait de cette sainte fille était de passer les journées entières devant le très-saint Sacrement de l'autel, où Jésus-Christ lui a fait des grâces immenses et lui a fait connaître des mystères et des secrets ineffables. C'est pour ce sujet qu'elle ne voulait point être abbesse, parce que cette charge la privait de la prière et de sa visite continuelle à la divine Eucharistie. C'est pour cela qu'elle se plaisait si fort à Vevay, petite ville où il n'y avait ni distraction ni embarras. Une de ses amies lui demanda un jour comment elle pouvait faire pour passer tout le jour en prières devant le très-saint Sacrement : « Si l'on savait, lui répondit-elle, l'amour ardent dont Jésus-Christ brûle pour les

hommes dans la divine Eucharistie, et ce qu'il ferait pour eux, si l'éloignement où ils se tiennent de lui et où ils passent tant de temps sans le visiter, et les mauvaises dispositions où la plupart se trouvent, ne l'empêchaient de se communiquer à eux! que de grâces n'en recevrait-on pas! Je veux vous avouer, lui dit-elle, qu'il ne me refuse presque rien de ce que je lui demande, quand je le demande par cet ardent amour dont il brûle pour les hommes dans l'Eucharistie. » Elle avait un attrait infini pour cet auguste Sacrement, pour la Passion de Jésus-Christ et pour la Mère de Dieu, à laquelle elle avait une dévotion singulière. La bienheureuse Colette l'avait ainsi élevée et formée de sa main. L'an 1609, plus de cent ans après la mort de la Mère Chevalier, les grandes eaux élevèrent son corps du cimetière avec celui de la première abbesse, la sœur Jeanne de Durvée. Les habits avec lesquels elles avaient été enterrées plus de cent ans auparavant, en pleine terre, étaient encore entiers. Elles remplirent la maison de Ste-Claire de Chambéry d'une odeur agréable, qui dura longtemps. La duchesse de Savoie, Jolande de France, qui avait fondé les Claristes de Chambéry, l'an 1464, fonda encore la maison des Claristes de Genève, l'an 1478; elle mena

à Genève la Mère Chevalier, pour les y établir. Elle y demeura près de six mois pour y mettre l'observance régulière ; elle reçut des novices qui formèrent la communauté, avec quinze religieuses, dont quatre de Seurre, deux de Poligny, deux de Chambéry, les autres de Vevay et d'Orbe : l'abbesse fut la sœur Claude Meance, du couvent de Seurre ; on dit que cette abbesse a fait des miracles. La Mère Chevalier imprima si bien au couvent de Genève son esprit, qui était l'esprit de la bienheureuse Colette, l'esprit d'oraison, de la pauvreté évangélique et de la dévotion à la Mère de Dieu, que les religieuses de ces couvens ont fait des prodiges pour la Religion catholique. Elles ont soutenu pendant dix ans tous les efforts de l'hérésie : elles seules, lorsque les prêtres, les religieux et les autres religieuses, s'étaient retirés ou avaient apostasié, les filles de Ste. Colette soutinrent toutes sortes de menaces, d'insultes et de vexations, jusqu'à ce qu'enfin des jeunes gens, ayant enfoncé les portes du couvent, les trouvèrent toutes à genoux au chœur, serrées entre elles en silence, le voile baissé, ne répondant rien à tout ce qu'on leur disait. A la fin on les prit par le bras, on les tira du chœur par violence, et on les mena à la porte qui avait été rompue. Là on leur intima l'ordre

du magistrat de sortir de la ville, si elles ne voulaient renoncer au Pape, à l'Eglise romaine, et se marier: « Plutôt mille morts que de faire cela, répondirent-elles toutes. » L'abbesse et la mère-vicaire demandèrent aux syndics une heure de temps: « Et pourquoi faire, dirent-ils? — Pour aller prendre congé de nos mortes. » Ce délai leur ayant été accordé, elles allèrent au cimetière, se mirent à genoux, et là, toutes en pleurs, prièrent leurs sœurs défuntes de les secourir et de les conduire en cette occasion: elles leur demandèrent pardon si elles abandonnaient leurs reliques à des hérétiques qui jetteraient leurs cendres au vent. Après avoir ainsi pris congé de leurs mortes devant le magistrat, les gens de guerre et le peuple qui en furent vivement touchés, malgré leur fureur, l'abbesse et la mère-vicaire, deux filles de qualité bien connues dans le pays, surtout la mère-vicaire Pernette de Monloye de Chatant-Fort, fille d'un grand esprit et d'une fermeté admirable, dirent au magistrat qu'elles étaient prêtes à partir. Leur confesseur, qui se tenait caché, les avait communiées toutes le matin, avait consumé toutes les hosties consacrées, et caché le ciboire. Elles demandèrent la permission d'emporter un calice et les ornemens pour la messe, en laissant tout le reste.

Elles sortirent alors de Genève deux à deux, et le voile baissé : le cortége, gardant le silence, était précédé de la mère-abbesse, et suivi de la mère-vicaire. Deux magistrats et des gens de guerre les conduisirent de la sorte hors de la ville. Le peuple ne put voir ce triste spectacle de religion, sans gémir et sans verser des larmes; la plupart des femmes jetaient les hauts cris. « Adieu, mes sœurs, s'écriaient des catholiques dans la foule du peuple, adieu la Religion ! Car, hélas ! que deviendrons-nous à présent, criaient les plus hardis et les plus affligés ? » Elles sortirent ainsi toutes de Genève, l'an 1535, à l'exception d'une seule religieuse, qui les quitta et qui se déroba en secret quelques jours auparavant. L'apostasie de cette fille, appelée sœur Blasine, les accabla de tristesse et de chagrin. Elles se réfugièrent en Savoie, au château de Viry ; de Viry elles passèrent à Annecy. On aurait développé davantage les combats que ces saintes filles soutinrent pour la Foi, si la sœur de Jussy, religieuse du couvent de Genève, n'en avait donné une relation étendue qui a été imprimée.

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.





